SOLANGE

DE CROIX-SAINT-LUC

DERNIÈRE PARTIE (1).

XIX.

Elle était couchée, l'œil fixe, suivant de la pensée une ombre insaisissable. La veilleuse jetait une clarté tremblante; un rayon de lune entrait par la haute fenêtre, aux volets ouverts. Dans ces lueurs blanches Solange cherchait quelque chose. Elle cherchait cette barque maudite qui s'était envolée sur l'océan.

La tempête des jours précédens se calmait. Le ciel débrouillé, doux comme un ciel de septembre, souriait à cette accalmie trompeuse. Dans cet apaisement ironique de la nature, la jeune femme se débattait désespérément. C'était fini. Le ressort de sa vie se brisait. Depuis qu'elle était revenue à elle, étendue sur son lit, elle revivait le drame avec une effrayante intensité. Ce tumulte, ces cris, lorsque la pudeur de la femme allait être vaincue par la passion de l'amante, et Bertrand qui luttait furieusement pour délivrer Hervé, se jetant dans cette mêlée confuse des matelots, contusionné,

(1) Voyez la *Revue* du 15 février, du 1er et du 15 mars.

foulé aux pieds, et se relevant encore pour l'arracher, elle, Solange, à ces flots ouverts pour l'engloutir! Elle ne reverrait plus Hervé! L'aïeule le possédait à nouveau. Maintenant rien ne lui arracherait plus sa proie. Une seule espérance : le gain du procès. Solange se sentait affreusement lasse. Elle savait qu'elle était vaincue, et que tout l'écraserait, les hommes comme les choses; elle jugeait l'avenir avec cette lucidité douloureuse des êtres qu'une crise nerveuse a violemment secoués. La présence de Bertrand à Blankenberghe la condamnait à l'avance. Cette présence, impossible de la nier : la jeune femme voyait clair maintenant dans le jeu de son ennemie.

Pas un instant la douairière ne l'avait perdue de vue. Des espions rôdaient autour d'elle. On savait tout, sa vie, ses actions, depuis son arrivée en Belgique. C'est ainsi qu'on achetait la complicité d'Ehrmann, qu'on choisissait l'heure propice pour l'enlèvement d'Hervé. De quelque côté qu'elle se tournât, la malheureuse se heurtait à l'épouvante et au désespoir. Hervé allait être conduit à Léry. Il serait bien prisonnier cette fois, et on ne le laisserait jamais seul; il ne pourrait plus recommencer sa fuite. Alors, elle voyait son fils pleurant, souffrant, l'appelant, tournant vers l'horizon ses petites mains et invoquant cette mère disparue qui ne lui répondrait pas. Certes, elle lui savait le cœur ferme et résolu, mais un enfant de dix ans a toujours quelque chose de la légèreté de son âge. S'il allait l'oublier, grand Dieu! L'oublier? Non. Elle refusait d'admettre que ce fût possible; seulement l'amour d'Hervé pour sa mère pouvait diminuer, s'effacer peu à peu, sous l'influence du temps, qui ternit toutes les pensées humaines.

Alors elle tournait la tête sur l'oreiller, et elle pleurait silencieusement, autant sur son enfant que sur elle-même; elle pleurait son bonheur envolé, son espérance détruite. Et les larmes coulaient sur ce visage pâle, et des frissons convulsifs secouaient le corps de cette infortunée. Les mêmes pensées remuaient toujours dans son cerveau surexcité. Ce procès, était-il donc impossible de le gagner? Hélas! oui, impossible. Tant qu'Hervé demeurait auprès d'elle, la question restait douteuse. Les magistrats ne s'insurgent guère contre un fait accompli. Ils auraient infirmé le premier jugement, puisqu'aussi bien la mère possédait son fils. Maintenant, la position changeait. Au lieu d'être victorieuse, Solange était vaincue. Et les vaincus ont tout le monde contre eux. On pardonne tout au succès; on ne pardonne rien à la défaite.

Sans compter l'effet produit par le récit de ce que sa belle-mère appelait ses désordres. Ses désordres! Pauvre créature! Comme elle payait cher sa tendresse coupable de pensée et pure d'action! Ah! elle se haïssait, elle se méprisait. Ses remords la ressaisissaient à nouveau. Certes on ne peut pas étouffer son cœur, mais on peut le

forcer au silence. Pourquoi avait-elle avoué au jeune homme qu'elle l'aimait? En le décourageant elle l'éloignait d'elle. Elle aurait souffert? Soit. Du moins la mère ne se fût pas sacrifiée à l'amante. Et c'était là sa pensée de chaque minute. Elle avait failli à son devoir comme mère, et c'était la mère que le destin châtiait. Alors son découragement la reprenait plus intense et plus profond encore.

Quand on souffre d'une peine imméritée, on se raidit contre elle avec quelque chose de cette fière énergie qui soutenait les martyrs; mais lorsqu'on est le propre auteur de son mal, on éprouve à son insu et presque malgré soi une dépression de volonté. Et quand Solange évoquait le passé, elle se condamnait depuis la première heure : depuis le jour, où sentant l'amour germer dans son cœur, elle s'abandonnait à la décevante illusion d'une passion coupable. Coupable, puisque son mari vivait; coupable puisque rien ne faisait prévoir qu'elle deviendrait bientôt libre. Pourquoi ce mari mourait-il en pleine jeunesse? Parce qu'elle le tuait par ses inconséquences, par ses légèretés, aussi sûrement que d'un coup de pistolet. C'était elle le meurtrier indirect, elle qui volait à cet homme la longue suite des jours promis.

Toutes ces idées dansaient en son cerveau une ronde infernale. Elle souffrait le martyre. C'était bien, c'était juste : Dieu choisit son heure pour punir. Elle s'exagérait ses fautes, elle grandissait ce qu'elle appelait son crime. Dans l'effarement de sa conscience, elle était prête à s'abandonner au sort, comme un naufragé à la dérive qui ne se défend plus. A quoi bon lutter d'ailleurs? Mieux valait se résigner, courber le front, s'avouer vaincue. Elle s'ensevelirait dans une solitude, inconnue, sous un faux nom. Ne serait-ce pas fuir la moitié de sa douleur que de s'évader de la célébrité douloureuse qui l'humiliait? Hervé!.. elle ne le verrait plus! Cette pensée toujours nouvelle lui perçait le cœur comme un coup de couteau. C'était là l'inévitable et l'irréparable. La solitude, l'abandon de sa vie, le renoncement aux joies de ce monde : soit; elle consentait à tout cela, mais à la condition qu'elle gardât son fils, qu'elle l'eût auprès d'elle, qu'elle pût l'élever. Le naufragé qui tout à l'heure se laissait couler à fond tentait encore de se raccrocher à cette branche que lui tendait l'espérance. Espérance vaine, espérance menteuse, elle le savait, elle le sentait, et elle fondait encore en larmes, brisée, écrasée.

La nuit s'usait lentement, ajoutant les heures aux heures écoulées : et Solange se débattait toujours dans les affres de son agonie morale. Le matin venait. Une lueur pâle courait à l'horizon. A travers la glace sans tain la jeune femme voyait la mer presque toute noire, nuancée çà et là de tons gris d'ardoise; puis, soudain, une lumière flambait comme une fusée lointaine, là-bas, derrière les

falaises. Une aurore d'hiver, l'aurore d'un beau jour froid, rougissait le ciel. Les lames se détachaient plus nettement, levant et baissant tour à tour leur crête blanchissante d'écume.

La marée montait. Un rocher, debout dans les flots, d'abord à découvert, essayait de lutter, recommençant son combat éternel contre son éternel ennemi. Celui-ci riait des efforts du granit impuissant, sachant bien que son lent et sûr labeur dompterait tous les obstacles. Ce n'était d'abord qu'une flaque d'eau séchée bien vite, et le rocher semblait se secouer avec orgueil. Puis la vague revenait, éclaboussant l'obstacle, lançant des gerbes par-dessus les dentelures de pierre, pour redescendre encore, comme si elle renonçait à lutter. La mer poussait un grand soupir et la vague remontait à l'assaut. Maintenant le rocher se submergeait déjà, mais résistant toujours, et le duel se poursuivait sans trêve entre cet amas de gouttes d'eau qui semblaient si faibles, et ce granit qui semblait si fort.

Solange regardait. Dans sa désespérance, délaissée par les hommes, elle se réfugiait en Dieu. Son ardente prière monta vers le ciel. Elle suppliait la mère de celui qui a tant souffert de l'aider, de la conseiller, de la soutenir. Elle s'avouait coupable. Mais l'était-elle au point de tout perdre? Au point d'être une mère sans enfant, et une femme sans amour? La vie finissait donc pour elle, et devait-elle se dire que son fils était mort, comme si elle venait de le coucher dans la tombe? Sa prière finie, Solange restait les yeux toujours fixés sur l'océan. Et il lui semblait qu'une voix mystérieuse lui parlait tout bas.

Ce rocher, entièrement couvert par les vagues, maintenant, était comme un exemple évoqué devant elle. Le patient et continu travail des eaux avait dompté la pierre. Une seule goutte tombant sans relâche l'eût mordue lentement et creusée. C'est que la force ne peut rien contre la patience et que toute victoire se brise contre la continuité du labeur. Eh bien! elle ferait ainsi, elle, la créature faible, elle qui était toute seule contre les autres. Rien ne l'arrêterait, rien ne la découragerait. Se décourager? Est-ce qu'elle en avait le droit! Ce n'était plus pour elle-même qu'elle voulait combattre, mais pour son fils. Elle briserait son cœur, s'il le fallait, mais elle triompherait. La mère avait tout perdu en se sacrifiant à l'amante. L'amante à son tour pourrait tout reconquérir en se sacrifiant à la mère.

Comme pour répondre à cet élan qui l'emportait de nouveau vers l'espérance, le soleil sortit brusquement des profondeurs de l'horizon lointain. Ce fut un ruissellement de rayons et de gerbes d'or qui étalaient une nappe étincelante sur les lames grises. Était-ce l'image de l'avenir couvrant les ombres de son désespoir? Solange remercia

Dieu qui lui rendait la force, et elle s'endormit enfin, épuisée par les angoisses de sa maternité soufffrante.

XX.

Un peu avant midi, la femme de chambre vint annoncer à Mme de Croix-Saint-Luc que M. Bertrand du Manoir, accompagné d'une autre personne, demandait à lui parler. Solange pâlit. Une nouvelle lutte commençait, et c'était la plus difficile : la lutte contre elle-même. Plusieurs fois depuis la veille, Bertrand s'était présenté à la villa. On lui avait répondu que la comtesse ne recevait personne. Ce qu'il lui dirait? Ah! elle le savait bien! Mais elle savait aussi ce qu'elle répondrait. Elle n'avait qu'à mesurer sa propre douleur pour connaître celle du jeune homme. Solange resta une minute songeuse; puis, avec un geste résolu :

— C'est bien, dit-elle, j'y vais.

Au premier regard, elle vit qu'il avait souffert autant qu'elle-même pendant cette terrible nuit. Il portait encore la trace des contusions de la veille.

— Madame, dit-il, permettez-moi de vous présenter M. le bourgmestre de Blankenberghe.

C'était un homme d'une cinquantaine d'années, gros et court, avec une face apoplectique de Flamand bien nourri. L'œil clair et brillant jetait une lueur intelligente sur la figure un peu commune. Pourquoi venait-il?

— M. le bourgmestre, reprit Bertrand, sait à quelles inimitiés vous êtes en butte, madame. Comme tous les gens de cœur, il vous plaint et il vous respecte. Je me suis rendu chez lui après le crime d'hier soir, et il a bien voulu me dire qu'il ferait tous ses efforts pour vous aider.

— Pour m'aider? demanda-t-elle.

Elle ne comprenait pas.

— Mon Dieu! oui, madame. La Belgique est une terre libre et l'on s'est rendu coupable d'une violation de territoire. Les lois, chez nous, sont très sévères pour ce genre de délit, et je vous engage à introduire une plainte devant le tribunal de Bruges.

Avec l'entêtement d'éloquence d'un Flamand, le bourgmestre exposa longuement à Solange qu'il lui serait très utile de suivre son conseil. Est-ce qu'elle ne soutenait pas un procès en France pour obtenir que la tutelle de son fils lui fût rendue? L'arrêt d'un tribunal belge, condamnant ceux qui avaient préparé et exécuté l'enlèvement pèserait d'un grand poids auprès de la magistrature française. Mais Solange avait bien assez de se débattre contre la cour de Dijon. Elle remercia le bourgmestre de son intérêt. A quoi lui ser-

virait une décision des magistrats de Bruges? Mieux valait faire constater le rapt et profiter de l'indignation qu'une telle action soulèverait.

— J'ai prévu votre désir, madame, interrompit Bertrand. Sur ma demande, M. le bourgmestre a rédigé une note sur ce qui s'est passé hier soir.

En effet, le bourgmestre soumit à la comtesse un récit très détaillé de l'enlèvement, où l'on expliquait clairement le crime commis. La complicité d'Ehrmann, la présence d'espions semés à travers le pays, enfin le rapt lui-même, tout cela était raconté, commenté avec une netteté remarquable. Solange jeta un regard reconnaissant sur Bertrand. Elle devinait là l'influence de son ami. Depuis la veille, il recueillait des témoignages, il obtenait des signatures. Il avait pris soin de les faire légaliser les unes et les autres. Tout cela formait un ensemble raisonné, bien déduit, important au point de vue de la lutte que la jeune femme s'apprêtait à soutenir. C'était une pièce officielle, en somme, où se détachaient le timbre de la mairie de Blankenberghe et le paraphe compliqué du bourgmestre. Tout de suite Solange comprit l'utilité d'une pièce pareille. Elle remercia vivement le premier magistrat de la ville, qui baissait la tête d'un air modeste, protestant qu'il était heureux de servir une cause juste; il balbutiait quelques phrases que sa timidité embrouillait, car le grand air de la comtesse l'impressionnait beaucoup. Enfin il se retirait, et Bertrand s'apprêtait à le suivre quand, d'un geste, elle retint le jeune homme. Tous les deux sentaient qu'une explication décisive allait avoir lieu. Un lourd silence pesait sur eux. Elle dit, très bas :

— Vous souffrez, n'est-ce pas?

Et comme il se taisait toujours :

— Vous m'avez comprise avant que j'aie parlé, reprit-elle. Hélas! il faut nous séparer.

Bertrand cacha sa figure entre ses mains. Il prévoyait cette volonté de Solange; mais le coup attendu n'en était pas moins rude.

— Vous m'en voulez? continua la jeune femme.

— Et de quoi vous en voudrais-je? Je vous l'ai dit une fois déjà : c'est moi qui ai fait votre malheur. Sans moi vous seriez heureuse. Croyez-vous donc que je me le pardonne? Cette nuit,.. ah! vous avez souffert, vous, pendant cette nuit. Je vous jure que votre douleur ne doit rien envier à la mienne! Je songeais à tous ces événemens qui se déroulent depuis de longs mois, à cette fatalité qui vous accable. J'ai été votre mauvais génie, moi qui donnerais ma vie pour vous épargner une larme! Aussi, ordonnez : je suis prêt à obéir. Commandez-moi de rester, et je demeure; commandez-moi de fuir, et je m'éloigne.

— Il faut nous séparer, dit-elle pour la seconde fois.

— C'est bien. Ce soir, je partirai pour Nice.

— Ce n'est pas assez loin.

— Solange!

— O mon ami, songez donc que je suis en pleine bataille! Dans cette lutte que je vais entreprendre, on me jettera au visage toutes les calomnies et toutes les insultes. On ne m'épargnera pas une humiliation. Pour la seconde fois, je serai traînée toute vivante sur la claie. Votre présence ici sera dénaturée, tournée contre moi comme une arme empoisonnée. Dire que nous voulons nous marier! Rappelez-vous la réflexion de votre beau-frère : c'est à l'avance me condamner moi-même.

Un feu sombre luisait dans ses yeux. Elle reprit avec une douloureuse amertume :

— Je connais M[e] Cîmier maintenant. Je sais les argumens qu'il emploiera pour me flétrir. Répliquer que vous êtes à Nice! Il répondra que Nice est plus près de Dijon que de Blankenberghe, et que, m'ayant rejointe en Belgique, vous saurez bien me rejoindre en France.

— Je quitterai donc la France, Solange.

— Mettez un monde entre nous! dit-elle. Rompons à jamais les liens qui nous unissent. Oh! je vous en supplie,.. ne me maudissez pas! ne me trouvez pas implacable! Songez que je brise mon cœur en vous parlant ainsi!.. Mon enfant! je veux mon enfant! Et rien ne me coûtera pour l'obtenir!

— Un monde entre nous!.. balbutia Bertrand.

— Et ne vous accusez pas d'avoir fait mon malheur. Si vous êtes coupable, je le suis plus que vous encore. Vous m'avez poursuivie, mais je ne me suis pas défendue. Par pitié, Bertrand, ne m'enlevez pas ma force. Il m'a fallu tout mon courage pour me résigner à vous perdre. Laissez-moi marcher vaillante et ferme vers mon but sacré.

Et comme il faisait un geste de désespoir :

— Vous en mourrez? Non, Bertrand ; on ne meurt pas de chagrin. Suis-je morte? Une fois, j'ai pensé au suicide, quand j'ai cru qu'Hervé m'était à jamais enlevé. Depuis, en mes jours de rapide bonheur, je me suis reproché mon découragement comme une lâcheté. Une mère n'a pas le droit de défaillir. Je lutterai jusqu'au bout, me fallût-il broyer votre bonheur et le mien!

— Et, moi je vous repète que vous vous trompez! s'écria le jeune homme d'une voix vibrante. C'est pour votre malheur que vous m'avez naguère éloigné de vous. Si j'étais resté à Blankenberghe, j'aurais deviné le piège qu'on vous tendait. Est-ce qu'une femme

seule peut se défendre? Ces espions dont vous ignoriez la présence, je les aurais découverts ; ce laquais qui vous a trahie, je lui aurais arraché son masque ! Lutter jusqu'au bout, vous, faible, vous, veuve, vous que nul homme n'a le droit de protéger ! Vous vous trompez. En quoi ma présence peut-elle vous nuire? Elle voudrait dire : « Vous accusez cette femme? Je lui donne le nom que mon père a noblement porté. » Et si l'un de ces avocats, l'un de ces journalistes vous manquait de respect, je serais là du moins pour souffleter le misérable ! Mais non. Vous vous grisez de votre sacrifice ; il vous semble que l'amante doit s'immoler à la mère. Et vous ne pensez pas à notre jeunesse perdue, à nos illusions envolées, à nos espérances détruites !

— Je pense à mon fils ! Et si j'y avais toujours pensé, nous ne serions pas, vous et moi, où nous en sommes. Vous me promettiez d'obéir si je commandais... Je n'ordonne pas, Bertrand, je supplie... Par grâce, écoutez-moi, par grâce faites ce que je vous demande. j'ai tort... Respectez mon erreur, car elle me brise le cœur, car je sens que je ne peux sauver le bonheur de mon enfant qu'en me sacrifiant moi-même... Non, non, voyez, je ne commande plus,.. j'implore... Oh ! partez ! ne laissez pas à ma faiblesse le temps de me dominer. Je ne suis qu'une femme ; je n'ai pas votre courage et votre volonté. Au nom de votre tendresse pour moi, partez,.. partez !..

Les larmes coulaient sur son visage pâle. Elle aimait, et elle sacrifiait son amour. Mais elle sentait son cœur déchiré à la pensée de perdre à jamais cet être bon, loyal et chevaleresque. Comme il avait raison ! comme elle serait seule et abandonnée lorsqu'il serait loin !

— Adieu ! dit-il brusquement. Vous voulez que je mette un monde entre nous : j'irai si loin que je n'entendrai pas vos sanglots si vous m'appelez, que vous n'entendrez pas mon désespoir si je pleure !

Il marchait vers la porte. Elle jeta un grand cri :

— Bertrand !

D'un bond il fut auprès d'elle.

— Solange !..

Il ouvrait les bras pour l'enlacer... Elle le repoussa violemment. Alors, comme un fou, il s'élança au dehors. Elle écouta les pas diminuer, diminuer encore, puis a porte de la villa retomber brusquement :

— J'ai rêvé !.. murmura-t-elle. Maintenant, il faut combattre et il faut vaincre !

Mme Fosca, Antoinette et les amis de Solange ignoraient ce qui

s'était passé. Herminie, inquiète, sans nouvelles depuis plusieurs jours, venait d'écrire à la comtesse, quand on lui dit que celle-ci était dans le salon. Elle eut tout de suite le pressentiment d'un malheur. Solange à Paris! Qu'est-ce que cela signifiait? Elle courut au-devant de son amie, mais elle ne put retenir un cri de douleur en voyant ces traits tirés, ce visage pâle, ces yeux rouges de larmes.

— Grand Dieu! qu'est-il arrivé?

Solange raconta tout. Et le voyage imprévu de Bertrand, et l'enlèvement d'Hervé, et le départ du jeune homme, qui s'en allait pour ne plus revenir. Herminie écoutait, stupéfaite. Non qu'elle s'étonnât du rapt ordonné par la douairière. Elle retrouvait là le génie implacable, la volonté souveraine de cette femme, qu'un échec enhardissait toujours; mais elle s'épouvantait à l'avance du combat suprême qui s'engageait. Elle comprenait que la vie et le bonheur de Solange en étaient l'enjeu. Jamais la jeune femme n'aurait assez de forces pour supporter ces émotions nouvelles. Recommencer son martyre! La discussion publique, la pleine lumière jetée sur ses intimités mises à nu! Elle se rappelait le désespoir de Solange quand elle disait de sa voix brisée :

— Je veux mourir!..

Cependant, à mesure qu'Herminie l'écoutait, elle ne la retrouvait plus comme elle l'avait laissée. La faible créature semblait durcie par la souffrance et raidie contre la destinée mauvaise. Son regard brûlait. On devinait en elle une volonté que rien ne lasserait.

— Tant que je pourrai humainement me défendre, je me défendrai. Aidez-moi de vos relations, de vos conseils, de votre expérience. Ne croyez pas que je me décourage. Je n'agis pas seulement pour moi, mais aussi pour mon fils. Comment se passerait-il de moi? Comment vivrait-il sans moi? Vous voyez que je suis forte : ne me ménagez point la vérité.

Et elle lui expliqua combien elle-même se trouvait menacée. Elle lui dit toutes ses réflexions à Blankenberghe, pendant la nuit fatale qui suivait le crime. Mme Fosca partageait l'opinion de Solange. Elle aussi considérait la situation de son amie comme très compromise. A quoi bon lui donner encore une espérance vaine? La pauvre femme tombait si rudement du haut de ses rêves!

Les affaires de Mme de Croix-Saint-Luc étaient restées interrompues après la fuite en Belgique. Avocats, avoués, tout le monde considérait comme inutile d'aller plus avant. Me Cîmier, lui-même, sans détourner la douairière de soutenir le procès en appel, ne lui cachait point le péril. Il fallait maintenant tout recommencer.

Néanmoins, comme les délais légaux avaient marché, en dépit de cette interruption apparente, M[me] Fosca apprit dès le lendemain que l'arrêt définitif ne tarderait point à être rendu. C'étaient trois semaines encore d'attente, il est vrai : donc trois semaines d'angoisses pour Solange. Mais au moins on aurait le temps de faire agir certaines influences, de remuer les indifférens et de réchauffer les tièdes.

La baronne Bersier fut admirable d'entrain et de confiance. Sous son apparence de Parisienne légère et coquette elle cachait une solidité de sentimens très rare. Ceux qui la jugeaient à première vue la croyaient banale. On vit bientôt le contraire. Elle comprit que l'opinion publique serait plus influente encore sur les conseillers que sur les juges. Elle résolut de diviser la tâche entre elle et M[me] Fosca. Herminie verrait le sous-secrétaire d'état, le directeur des affaires civiles et le garde des sceaux. Elle, Antoinette, se chargeait des salons et de la presse.

— Ne perdez pas de temps! dit-elle en riant à M[me] Fosca. On parle beaucoup d'un changement de cabinet depuis quelques jours. Ce serait une jolie déveine! Le ministre est pour nous; seulement, on n'est jamais sûr de rien avec les députés qui nous gouvernent.

La duchesse de Solférino fut enrôlée, comme la première fois, et toujours à son corps défendant. Non point qu'elle ne fût de tout son cœur dévouée à Solange.

— Je vous affirme que vous me compromettez! disait naïvement la pauvre maréchale. Cela n'a pas de bon sens de rôder ainsi dans les ministères! Une fois, passe; mais s'il faut que je recommence!..

Antoinette éclatait de rire à toutes ces doléances :

— Vous oubliez la devise de votre illustre époux, madame la maréchale : « En avant! » C'est un blason qui engage. Vous compromettre? Est-ce qu'une femme se plaint jamais d'être compromise!

Ce beau zèle ne rassurait pas Humbert. Non que le baron se permît de critiquer sa despotique compagne : cependant il sentait qu'on serait obligé de faire violence à bien des gens pour ranimer les anciens partisans de Solange. Ceux-là même qui s'intéressaient le plus à ses malheurs se lassaient déjà de cette lutte tenace entre la belle-mère et la bru. En ce bas monde, il ne faut pas trop longtemps avoir tort ou raison. Amis et ennemis se découragent vite. Et, dans la situation critique de Solange, ce qu'on devait redouter le plus, c'était l'indifférence publique. Attaquée avec acharnement, la jeune femme n'eût pas été soutenue avec moins d'énergie. Si, au contraire, l'opinion détournait la tête, sa cause tombait dans le vulgaire et restait livrée au jugement de quelques magistrats indécis.

Heureusement, le baron Bersier usa d'habileté. Il s'était lié au

cercle avec deux ou trois journalistes influens. Il leur expliqua en toute franchise ce qu'il attendait d'eux. La première campagne de la presse avait mal tourné, parce que les uns et les autres s'étaient bornés à discuter les faits allégués contre la jeune comtesse de Croix-Saint-Luc. Or une femme discutée est à moitié compromise. Cette fois, il ne fallait plus s'occuper de l'épouse, mais de la mère. Le drame de Blankenberghe y prêtait admirablement.

Le premier article qui parut, produisit une grande impression. Cet enlèvement, machiné comme un coup de théâtre, préparé de longue main ; ces espions, grassement payés, et faisant dans l'ombre leur vilaine besogne ; enfin, cette mère luttant presque corps à corps avec le ravisseur de son fils et se jetant intrépidement au milieu des vagues, tout cela eut un énorme retentissement. On réveilla toutes les sympathies. Soutenue par Herminie, par Antoinette, par la maréchale, la jeune femme voyait revenir à elle bien des gens demeurés jusque-là dans le parti de sa belle-mère. Bien plus, il semblait que la douairière ne voulût point répliquer. Il ne parut pas un article en sa faveur. Sauf dans un clan aristocratique très fermé, Solange trouva bon accueil partout.

De son côté, Herminie et la duchesse ne restaient pas inactives. Puisqu'on craignait un changement de cabinet, il n'y avait pas de temps à perdre. Le plus important était de bien connaître les conseillers qui siégeaient à la cour de Dijon. Cependant les trois semaines s'écoulèrent, puis trois autres encore, et l'affaire ne sortait pas du rôle. Solange vivait très retirée chez Mme Fosca. On ne la voyait que chez Antoinette Bersier et chez la maréchale. Et tous ceux qui l'apercevaient restaient effrayés par sa pâleur, par ses gestes automatiques et nerveux, par cette fièvre intense qui la consumait et la soutenait à la fois. L'espérance seule la faisait vivre. Découragée, elle serait tombée comme une machine délicate dont le grand ressort est brusquement cassé. Herminie se demandait avec terreur ce que la pauvre créature deviendrait si la fortune lui réservait une trahison suprême.

Solange affectait de ne point parler de son fils. Mme Fosca, ayant exprès prononcé le nom d'Hervé, avait vu le visage de son amie se contracter. Cependant si la comtesse n'en parlait pas, elle y pensait toujours. Elle s'enfonçait en de cruelles songeries, les yeux perdus dans le vide, suivant de loin la gracieuse image de son enfant prisonnier. Par instans, ses lèvres remuaient comme si elle lui parlait tout bas. Tous les jours plus pâle, plus défaite, elle traversait la vie ainsi qu'un spectre immobile.

Un matin, Antoinette vint la voir de bonne heure.

— Tu es si tourmentée toi-même, lui dit-elle, que je n'ai pas voulu te faire part de mes inquiétudes à moi. En te quittant à Blan-

kenberghe, Bertrand m'avait simplement écrit : « Je pars... » Et depuis, pas un télégramme, pas une nouvelle. Enfin, j'ai reçu un mot de lui hier soir.

La comtesse tressaillit.

— Pauvre garçon ! reprit la baronne en hochant la tête ; il est bien malheureux. Il m'écrit d'Aden, à une escale du paquebot. Tu lui as ordonné de mettre un monde entre vous. Tu es obéie. Il s'en va dans l'extrême Orient. Quand le reverrons-nous maintenant ?

Solange baissa la tête. Elle pleurait. Ainsi elle portait malheur à tous ceux qu'elle aimait, à tous ceux dont elle était aimée. Antoinette avait raison. Quand reviendrait-il de ces pays chimériques? Elle forçait le jeune homme à l'exil ; elle privait sa famille de sa tendresse. Était-elle donc une créature maudite ?

Le soir même, une lettre importante arrivait. M. le bourgmestre de Blankenberghe lui écrivait que le sieur Ehrmann, son ancien valet de chambre, ayant eu l'audace de revenir dans le pays, avait été saisi et amené au parquet de Bruges comme coupable de complicité dans l'enlèvement. Les conseils de Solange furent enchantés de l'aventure. Cette manifestation de la justice belge influerait sans doute sur la justice française. Enlever à la mère la tutelle de son enfant, ce serait faire profiter l'adversaire d'un acte qualifié crime par la loi. Malheureusement, l'effet de cette bonne nouvelle fut bientôt perdu.

Le cabinet qui était alors au pouvoir semblait menacé depuis quelque temps. Mais les politiciens avisés affirmaient qu'il tiendrait au moins six mois. Six mois ! L'éternité pour un ministère ! Un incident inattendu bouleversa tout. Au beau milieu d'une séance assez terne, à l'heure indécise où les représentans du peuple songent avec plaisir au dîner qui les attend, un député lança tout à coup une proposition incendiaire. Il y eut un grand tumulte ; on criait, on se débattait ; les uns disaient oui, les autres disaient non. Et comme on n'était pas d'accord, on résolut de renverser les ministres. Il y eut séance de nuit ; puis deux séances le lendemain. La bourse baissa ; le télégraphe joua dans toutes les directions ; des sommes énormes furent gagnées et perdues. Tout cela parce qu'un député obscur, médecin sans cliens, avocat sans causes ou professeur sans élèves, — on ne savait pas au juste, — avait fait une sottise. C'est ce qu'on appelle un incident parlementaire.

Le résultat atteignait Solange. Le garde des sceaux qui avait pris parti pour elle donnait sa démission. La pauvre maréchale ne pouvait pas se consoler :

— Ah ! vous m'avez entraînée dans une jolie campagne ! dit-elle à Mme Fosca.

— Bah ! riposta Herminie, nous en recommencerons une autre !

Elle se trompait. Le nouveau ministre de la justice aimait assez à pêcher en eau trouble. Des influences occultes agirent sur lui avant même que les amis de Solange pussent entreprendre la moindre démarche. Huit jours après, un décret paraissait à l'*Officiel*, qui nommait M. Duprier conseiller à la cour de Dijon. La jeune femme retrouvait son dangereux adversaire. On ne pouvait plus compter sur les sympathies promises. Mme Solange de Croix-Saint-Luc perdait toutes ses chances à la veille même du jour où la justice humaine allait prononcer son arrêt décisif.

XXI.

Dès onze heures du matin, la salle se peuplait. Le bruit s'était répandu que la jeune femme viendrait à l'audience. Et Solange était là, en effet, toute pâle dans sa robe de deuil, assise derrière son défenseur, Me Fomberteau, entre la baronne Bersier et Mme Fosca. M. le Premier présidait. Dans la salle, toutes les notoriétés bourguignonnes ; quelques Parisiens en déplacement de chasse ou venus exprès pour assister aux débats ; enfin les correspondans des grands journaux.

La première impression de Solange fut très douloureuse. Elle sentait qu'on la regardait, qu'on la lorgnait. Chez tout public il y a quelque chose de la férocité qui luisait dans les yeux ardens des populaces romaines. Le peuple souverain venait se repaître des terreurs du gladiateur mourant : ce petit monde de province venait épier sur le visage livide de la comtesse le contre-coup de ses maternelles angoisses. De temps en temps la malheureuse se sentait près de défaillir. Alors Herminie lui serrait la main. Et Solange retrouvait son courage.

Me Fomberteau parla le premier. Il glissa rapidement sur la question de droit, s'adressant au cœur des conseillers et du public. Il montrait la mère toujours active, toujours tendre, entourant de soins et d'amour l'enfance débile d'Hervé. Puis, reprenant les dépositions des témoins, il dépeignait ces gens soumis à l'autorité de la douairière. Pouvait-on admettre des récits aussi notoirement intéressés ? Tous étaient naguère, et encore maintenant, au service de la belle-mère de Solange. Joseph, Mlle Ernestine, pas un qui ne fût suspect. Avec beaucoup de netteté il esquissait le caractère du feu comte : bon, mais faible ; loyal, mais craintif ; amoureux, mais sensuel. Et le portrait ressortait si vrai, si vivant, qu'un frisson secouait l'auditoire.

Il venait ensuite à la douairière. Me Fomberteau ne craignait pas d'attaquer en face sa redoutable ennemie. Non qu'il manquât

de déférence envers cette femme hautaine, grande par ses vertus et sa vie de sacrifices. Il commençait par louer ce qui était vraiment admirable en elle : sa piété ferme et sévère, sa charité infatigable, sa bonté pour les humbles et les souffrans. Très habilement, il demandait pourquoi elle ne gardait point un peu de cette bonté-là pour sa bru, pourquoi elle s'acharnait contre une femme sans défense? Et, brusquement, sans laisser à la réflexion le temps d'agir, il racontait le drame de Blankenberghe ; et avec des accens si élevés, si pathétiques, que des applaudissemens éclataient. Le président était forcé d'intervenir. Un long murmure prouvait au défenseur qu'il avait ému le cœur de la foule.

Me Cîmier se leva pour répliquer. Contre son habitude, il fut plutôt froid qu'emporté. Son adversaire s'était adressé au cœur de l'auditoire : lui s'adressait à sa raison. Avec une clarté lumineuse, il faisait revivre les dépositions, accablant Solange sous des faits nets, précis, irréfutables. Si bien irréfutables qu'on ne les niait pas. On aimait mieux discuter la moralité des témoignages que la véracité des témoins. Procédé commode! Comme si le caractère de la comtesse douairière, auquel le défenseur rendait un si juste hommage, ne la mettait pas au-dessus de pareilles allégations! L'orateur en arrivait rapidement à l'enlèvement d'Hervé, comprenant bien que c'était le point délicat du procès. On osait blâmer sa cliente! Que faisait-elle, sinon exécuter elle-même la volonté du tribunal? Et sans hésiter, cet homme supérieur entonnait le chant de bravoure accoutumé des avocats médiocres. « Respect aux décisions de la justice! Honneur aux magistrats français! Un conseiller est un être à part, admirabl et merveilleux, et quand un conseiller a rendu un arrêt, malheur à qui ne vénère point l'arrêt du conseiller! » Me Cîmier n'eût pas osé risquer devant la cour de Paris ces banalités ronflantes. Mais à Dijon!..

On remit au lendemain pour entendre les conclusions du ministère public. A la fin de cette première journée, quelques personnes seules tenaient encore pour la douairière. Le chef des gommeux de Dijon, celui qui r présentait l'élégance et la haute vie pour les grisettes de la rue Saint-Guillaume, eut même une pensée lumineuse. Au cercle, il offrait de prendre Solange contre sa belle-mère à un contre trois. Cette idée, pleine de délicatesse, eut du succès.

On pouvait craindre cependant que la cour ne partageât point le sentiment du public. La plaidoirie de Me Cîmier devait avoir porté sur les conseillers. La banalité plaît toujours aux médiocres. Le lendemain, il y eut échange de répliques entre les avocats. Le public était aussi nombreux que la veille. Il croyait cependant avoir épuisé toutes les émotions. Mais les amusemens sont si rares dans les petites villes!.. On se trompait. Un incident imprévu allait clas-

ser ce triste procès parmi les plus célèbres. Me Cîmier venait de prononcer quelques mots quand Solange se pencha vers Me Fomberteau. L'avocat fit un signe d'approbation, et se levant :

— Monsieur le premier président, dit-il, Mme la comtesse de Croix-Saint-Luc désirerait parler dans l'intérêt de sa défense.

Solange était debout, pâle comme une morte, soutenue par l'effort de sa volonté. Oh ! cette fois, tout le monde la regardait ! Et une profonde pitié entrait dans les cœurs. On eût dit la statue du Désespoir, se dressant en face du Christ immobile, et adjurant la justice de Dieu d'éclairer la justice des hommes.

— Messieurs, dit-elle d'une voix tremblante, ô messieurs, je vous en supplie, ayez pitié de moi ! Vous avez des enfans ; vous les aimez, vous seriez très malheureux si l'on vous les enlevait. Pourquoi m'enlèveriez-vous mon fils ? Je n'ai que lui, voyez-vous !.. Mon père et ma mère sont morts. Je n'ai ni frères ni sœurs ; je n'ai plus de parens. Aucun des miens n'est vivant pour me défendre. Qui me protégera si ce n'est pas vous ? On a tout fait pour me perdre. Que j'aie commis des fautes, hélas ! je ne suis qu'une créature faible... et puis j'en ai été si cruellement punie ! Comment vous montrer que je ne suis pas celle qu'on vous a dépeinte ? On peut toujours prouver à une femme qu'elle est coupable,.. elle ne peut jamais prouver qu'elle est innocente !

Elle s'arrêta une minute. Les mots s'étranglaient dans sa gorge. Un silence presque religieux régnait dans la grande salle. Il semblait à Solange qu'elle parlait dans le vide.

— Je n'ai plus que mon fils... C'est ma seule consolation et ma dernière joie. On vous a dit que je l'élèverais mal. Pouvez-vous croire cela ? Ce n'est pas seulement moi que vous frapperiez, c'est lui. Que deviendra-t-il, ce cher mignon ? Songez donc qu'il s'est sauvé la nuit, à travers champs, pour venir me rejoindre ! Je ne suis pas une mauvaise mère. J'en mourrais, et lui aussi, peut-être. Ayez pitié de nous deux... Ayez pitié, messieurs... Si j'avais la force, je vous raconterais, je vous expliquerais,.. mais je ne peux pas... Je vous en supplie, ayez pitié de moi, ne me prenez pas mon enfant !..

Et, la main levée vers le Christ, qui étendait ses bras sanglans au-dessus du tribunal, la jeune comtesse restait debout, tremblante, entraînée par son élan de désespoir. Dans la salle on pleurait. Les femmes surtout ne cachaient ni leur émotion ni leur sympathie. Quelques-unes auraient volontiers applaudi. Quand le trouble fut un peu calmé, on s'attendait à voir l'avocat-général se lever afin de présenter ses conclusions. Personne ne remarqua un geste expressif de Me Cîmier. Et presque aussitôt le premier président annonça que la séance était de nouveau remise au lendemain.

— Quel est votre avis? demanda Herminie à M[e] Fomberteau quand on fut de retour à la communauté.

— Eh bien! madame, je crois nos affaires en bon chemin. Sans doute, il aurait mieux valu en finir tout de suite. Les conseillers eussent délibéré sous le coup immédiat de l'émotion du public. Mais, en somme, je suis satisfait.

— Et l'avocat-général? que dira-t-il?

M[e] Fomberteau eut le geste vague d'un homme qui ne veut pas s'engager ou qui ne sait trop que répondre. Quant à Solange, pour la première fois depuis l'enlèvement d'Hervé, elle se sentait un peu de joie au cœur. La confiance lui revenait. Elle avait parlé à ces hommes avec son âme, avec sa douleur saignante, et il lui semblait impossible qu'ils n'entendissent pas son cri de maternité.

— J'ai la foi, dit-elle. J'ai trop souffert, mes chers amis. Il est juste que Dieu me prenne à merci.

Antoinette n'avait pas moins d'assurance. Elle aussi croyait au succès. M[me] Fosca seule conservait de secrètes appréhensions. La soirée fut comme un rayon de bonheur dans la tristesse de Solange. Peu à peu sa confiance se changeait en certitude. Elle avait un tel besoin d'espérance qu'elle ne doutait plus. Elle faisait des projets; elle emporterait Hervé dans ses bras; elle irait si loin qu'on ne pourrait plus le lui reprendre. Sa pâleur habituelle avait disparu. Un sang plus vivace colorait ce visage, naguère livide. Une exaltation fébrile se trahissait dans ses yeux plus vifs, dans ses gestes plus brusques. De toute la nuit, elle ne put dormir. Mais c'était une heureuse insomnie; l'insomnie d'une femme torturée longtemps et qui goûte enfin le repos intérieur. Au matin, elle se sentait toujours forte et vaillante. Elle trouvait le temps long. Elle aurait déjà voulu être à l'audience, dans cette salle du Palais de justice, où elle avait si peur de se montrer quelques jours auparavant.

— Elle m'épouvante, dit Herminie à la baronne Bersier.

— Pourquoi?

— Vous ne songez pas à l'énergie, au courage qu'elle a dépensés! Je crains qu'il ne lui en reste plus à l'heure décisive.

— Mais si elle a gain de cause!

— Et si elle perd?

— Vous craindriez?...

— Je ne crains pas, mais je ne sais pas.

L'avocat-général fut très bref. Il n'entra dans aucun détail, et se contenta de demander que la cour confirmât purement et simplement le premier jugement. Ce fut une stupeur dans le public, et un désappointement général. Solange ne dit pas un mot, ne fit pas un geste; mais sa tête se pencha comme si elle était frappée par la foudre. La vie se retirait d'elle. Et sur son visage la pâleur reve-

nait, cette pâleur effrayante de morte. Herminie lui prit le bras doucement pour l'entraîner, pour la soustraire à la curiosité bienveillante de la foule. Elle se laissait faire sans résister, sans parler, avec la mollesse indifférente d'une créature humaine qui ne tient plus à rien.

Rentrée chez elle, Solange se coucha. Elle défaillait. Herminie et Antoinette essayaient de la soutenir, de la consoler, de lui donner une espérance qu'elles-même ne partageaient pas. Mme Bersier affectait toujours une assurance complète. Ce n'était pas le moment de s'avouer vaincue. Le ministère public se prononçait contre Solange; mais elle avait pour elle l'auditoire tout entier. La jeune femme remuait doucement la tête sans répondre, ou répondait quelques mots vagues, empreints d'une profonde lassitude. A l'heure du repas, ellé refusa de rien prendre; elle n'avait pas faim. Elle voulait dormir.

Ses deux amies la quittèrent. Herminie n'y tenait plus. Elle fondit en larmes.

— La pauvre enfant est perdue! s'écria-t-elle.

Un tel coup de massue après une telle espérance! Quelle force humaine pourrait y résister? Mme Fosca couchait dans une petite chambre, à côté de la comtesse. Au milieu de la nuit, Herminie fut réveillée par un grand cri. Elle courut chez son amie. A demi soulevée sur son lit, Solange, les yeux hagards, écartait de la main une image terrible qui la hantait.

— Qu'as-tu, mon enfant? est-ce que tu souffres?

— Non, non,.. ce n'est rien...

Et, serrant la main d'Herminie dans la sienne :

— Oh! restez auprès de moi... j'ai peur.

Était-ce un cauchemar ou une hallucination? A l'aube seulement, la jeune femme retrouva un peu de sommeil, un sommeil lourd et agité. L'un des meilleurs médecins de Dijon, le docteur Meunier, venait chaque matin à la communauté. C'était un homme encore jeune, modeste, d'un grand savoir, estimé de tout le monde. Herminie s'enquit de l'heure de sa visite accoutumée et le pria de passer chez elle. Il se présenta presque aussitôt. Comme le public, il éprouvait une grande sympathie pour Solange. Il devinait bien que Mme Fosca le mandait pour lui parler de la comtesse.

— Est-ce que Mme de Croix-Saint-Luc est malade? demanda-t-il?

— Malade,.. je ne sais, mais elle m'effraie.

Et elle expliqua au docteur le caractère, la nature de cette pauvre femme, que soutenaient depuis de si longs mois ses nerfs et sa volonté. Elle avait passé par de telles alternatives d'espérance et de découragement! Une dernière fois, avant la lutte suprême dont on

prévoyait le triste dénoûment, Solange s'était raidie contre le destin. Et, son énergie vaincue, elle retombait écrasée. M. Meunier écoutait en silence. Quand Mme Fosca en vint à l'hallucination de la nuit précédente, l'attention du médecin redoubla. Il se fit raconter à plusieurs reprises comment Herminie avait trouvé la jeune femme. Naturellement il refusa de se prononcer.

— Laissez-moi le temps de voir, d'observer, madame.

— Mais êtes-vous inquiet?

— Je ne peux rien vous dire. Je désire me rendre compte par moi-même. Avant tout, il faut que la comtesse ne se doute pas que je viens ici à cause d'elle. Prétextez une indisposition légère et faites-moi demander.

Le lendemain, Herminie se plaignait de névralgies et témoignait le désir de consulter le docteur Meunier. Dès lors, celui-ci vint tous les matins. Il était temps. Chaque nuit, Solange redevenait la proie de ces hallucinations qui la brisaient. Le jour, elle semblait dominée par un ennui maladif. Elle gardait un silence farouche. Impossible d'obtenir qu'elle sortît, qu'elle prît de l'exercice. Elle s'obstinait à s'enfermer dans son appartement. Elle ne voulait même pas se promener dans le jardin. On eût dit qu'elle craignait de se montrer, qu'elle avait un âpre besoin de solitude. Le docteur Meunier notait tout cela. Il ne se contentait pas d'observer par lui-même. Il revenait le soir, parfois, à l'insu de Solange, pour interroger Mme Fosca et la baronne Bersier, contrôlant le témoignage de l'une par celui de l'autre. Il suivait pas à pas la malade. Il savait son manque complet d'appétit; il lisait sur son visage une impression de tristesse uniforme. La veille du jour où la cour allait prononcer son arrêt, le docteur Meunier pria Mme Fosca de lui accorder un entretien.

— Elle est malade?

— Très malade.

— Mon Dieu! êtes-vous inquiet?.. Malade!.. Qu'elle soit lassée, brisée, soit; mais en péril?..

— En péril, oui, madame. Vous êtes étonnée. Hélas! je voudrais me tromper. Mais mon observation patiente ne me laisse aucun doute. Mme de Croix-Saint-Luc est atteinte de *mélancolie dépressive*, si vous voulez connaître le terme scientifique. Ce ne sont pas de simples accès de tristesse, comme le croient les gens du monde, mais une affection nerveuse des plus graves. Les anciens l'ont devinée; le moyen âge en a connu les symptômes. Seuls, les savans modernes l'ont étudiée et décrite avec une précision mathématique. Tout ce que j'ai observé, le silence, l'inappétence absolue, la répugnance au mouvement, l'ennui maladif, les hallucinations fréquentes, autant de preuves qui me permettent de me prononcer

avec autant de certitude que si je lisais dans le cerveau de Mme de Croix-Saint-Luc.

Herminie était épouvantée. Elle ne se doutait pas de cette cruelle vérité.

— Pouvez-vous la guérir?

— Je l'espère, madame, mais je ne peux pas l'affirmer. La mélancolie est une affection variable dont la marche et le développement sont capricieux à l'infini. Sans doute verrez-vous s'aggraver tous les symptômes que nous avons observés déjà. La comtesse s'enfermera de plus en plus dans le silence; elle sera ombrageuse, réservée, comme si elle concentrait toute son attention sur des idées inexplicables pour elle. Peu à peu elle manifestera du dégoût pour la vie. La circulation du sang se ralentira, et l'action du cœur sera comme engourdie. Si les germes de cette maladie étaient héréditaires chez elle, je désespérerais de la guérison. Mais je vous ai interrogée l'autre jour, et vous m'avez répondu que M. et Mme de Chanlieu n'étaient atteints d'aucune affection nerveuse.

— Oh! docteur, je vous en supplie, dites-moi que vous la sauverez, qu'elle n'est point irrévocablement perdue?

— Hélas! madame, je vous le répète, je ne puis rien affirmer. Et comment l'oserais-je, quand il s'agit d'un hasard, quand une violente émotion heureuse peut brusquement la guérir du jour au lendemain? Mme de Croix-Saint-Luc n'a que vingt-huit ans, et avant trente-cinq ans on a plus de chances de se remettre. Un pathologiste distingué, M. Aubanel, a obtenu quatre-vingt-deux cas de guérison sur cent quatre-vingt-deux cas de mélancolie.

— Mais quel traitement suivre? Ne me cachez rien, docteur. Je considère cette enfant comme ma fille. Dussé-je la disputer à la mort comme je l'ai disputée à la souffrance, je ne veux plus la quitter.

— Alors, madame, vous serez un médecin meilleur encore que moi, car votre patience et votre seule volonté peuvent appliquer des soins efficaces. Ce traitement dont vous parlez puise ses indications dans la thérapeutique ordinaire: beaucoup d'exercice, une médecine morale, une hygiène régulière, de l'hydrothérapie. Il faudra forcer Mme de Croix-Saint-Luc à se soigner, à exécuter mes ordres. Ne craignez rien: vous aurez en moi un collaborateur assidu. Maintenant, permettez-moi de vous quitter. Notre conversation a été longue; et, dans la disposition d'esprit où elle est, la comtesse croirait que nous tramons des projets contre son repos.

Antoinette fut aussi effrayée qu'Herminie lorsqu'elle apprit la vérité. La malheureuse Solange était-elle donc vouée à mourir en plein désespoir? Le lendemain, la cour prononça son arrêt. Mme de Croix-Saint-Luc ne voulut pas retourner au palais. D'avance, elle

connaissait sa destinée. Et, en effet, la cour adoptait les conclusions du ministère public. Solange était autorisée à voir son fils le premier dimanche de chaque mois, mais chez sa belle-mère, et en présence de celle-ci. Me Fomberteau ne cacha point à Mme Fosca que cette disposition était purement illusoire.

— Comment voulez-vous que nous puissions contraindre Mme de Croix-Saint-Luc douairière à la respecter? Elle refusera de recevoir sa bru, voilà tout. Alors, nouvelles discussions, nouveaux procès. Les forces de votre pauvre amie s'épuiseront vite à ce jeu terrible. Sans compter que toujours elle se heurtera aux mauvaises dispositions des uns et des autres. Est-ce que notre adversaire n'a pas le droit d'emmener son petit-fils à l'étranger?

Solange ne témoigna aucune surprise, aucune douleur apparente en apprenant l'arrêt définitif. Quand Herminie revint auprès d'elle, la jeune femme, à demi étendue dans un fauteuil, restait immobile et silencieuse, les yeux dans le vide. Antoinette travaillait à son côté.

— Comment es-tu, mon enfant? dit Mme Fosca en embrassant la comtesse.

— Vous êtes bonnes, mes chères amies, oui, bien dévouées toutes les deux, répliqua-t-elle de sa voix lente, sans inflexions. Je ne veux pas abuser de vous plus longtemps, et demain je vous dira adieu.

— Adieu? s'écria la baronne.

— Mais oui, mes amies. Vous ne pouvez pas changer votre existence pour moi; et moi, je ne veux plus quitter ce pays. Je reste là où est mon fils.

— C'est tout simple, mon enfant, dit Mme Fosca. Je pensais bien que tu agirais ainsi et j'ai pris mes mesures. Antoinette est forcée de rentrer à Paris. Elle a son mari, sa famille, des devoirs à remplir. Mais moi, je suis libre. Ta mère était ma meilleure amie. Tu es presque ma fille : je ne te quitte pas.

Solange serra la main d'Herminie. Mais, en cette effusion de gratitude, son visage gardait une sombre immobilité. Mme de Croix-Saint-Luc rêvait d'aller s'enfermer auprès de Léry, à Fresnoy ou à Lamargelle. Mme Fosca eut beaucoup de peine à lui prouver la folie de ce projet. Tout le monde la connaissait. Elle ne serait pas installée depuis vingt-quatre heures que la douairière serait prévenue. Alors, pour empêcher qu'une rencontre fortuite mît le fils et la mère en face l'un de l'autre, elle s'expatrierait avec Hervé. Elle s'en irait si loin que Solange ne saurait pas où retrouver son fils.

Sans doute, il fallait demeurer dans le pays, cependant assez loin de Léry pour que les soupçons de Mme de Croix-Saint-Luc ne fussent

pas éveillés. Herminie avait son plan bien arrêté. Elle désirait que son amie fût soignée par le docteur Meunier, qui lui inspirait confiance. De plus, pour suivre ce traitement à l'eau froide que le médecin recommandait, il était urgent de ne pas s'éloigner d'une ville de ressources comme Dijon. Tout serait compromis si elles allaient s'enfouir en pleine campagne. Et elle appuyait ses conseils de raisonnemens pratiques. En s'installant aux portes de Dijon, Solange restait près de son fils. Si, par malheur, il tombait malade, elle serait tout de suite informée : il suffisait de se créer des intelligences au château pour qu'on reçût des nouvelles chaque jour. Qui sait même si, plus tard, l'un des serviteurs de la douairière ne prendrait pas Solange en pitié? Quand la pitié ne s'émeut pas d'elle-même, eh bien! on l'achète. La comtesse fut obligée de se rendre. Que pouvait-elle répondre?

Le docteur Meunier approuva complètement Mme Fosca.

— Je me charge de vous trouver, près de Dijon, une maison convenable, et en bon air, dit-il. Donnez-moi quelques jours, et j'espère que vous pourrez vous installer dès la semaine prochaine.

Quarante-huit heures plus tard, c'était fait. Une maison très simple, assez bien meublée, était à louer sur la route de Gemeaux, à un quart d'heure à pied de la ville. En quelques jours, il serait facile à Mme Fosca d'y faire les changemens indispensables.

Pendant cette semaine, le docteur Meunier visita les trois femmes très assidûment; mais toujours en ayant soin de ne pas traiter Solange comme une malade. Une observation patiente lui suffisait. D'ailleurs la mélancolie suivait son cours régulier. Les symptômes déjà notés ne s'aggravaient pas. Antoinette ne voulut retourner à Paris que la veille du jour où Solange et Herminie devaient s'installer dans leur nouvelle demeure.

— Pauvre créature! disait elle à Mme Fosca, pendant que celle-ci l'accompagnait à la gare; elle paie cruellement les rares jours de bonheur qu'elle a connus. Le destin est injuste : on dirait que la douleur se plaît à frapper toujours sur les mêmes êtres. Qui sait si je la reverrai maintenant?

— Vous la reverrez, Antoinette! s'écria Herminie d'une voix ferme. Vous savez combien j'aime Solange ; et certes, une tendresse comme la mienne devrait être prompte à désespérer. Cependant j'espère. Chez moi c'est irraisonné et instinctif. Dans le premier moment je me suis laissé abattre. Mais j'ai bien vite retrouvé mon courage. Il y a une justice là-haut! Dieu n'est pas sans miséricorde. Il ne châtiera pas une femme innocente aussi durement que si elle était coupable. Ce serait une iniquité du ciel si elle n'avait pas, elle aussi, sa part de bonheur!

XXII.

Herminie avait bien choisi. La maison était grande, joyeuse, bâtie sur une colline au milieu d'un bouquet d'arbres odorans. A quelque distance, la route d'Is-sur-Tille déroulait son long ruban jaune. Au-delà, une vaste plaine accidentée, coupée de monticules, et vers l'horizon bleuâtre, les premiers faubourgs de la ville. M[me] Fosca avait installé la malade au premier étage, dans une grande chambre bien éclairée par trois hautes fenêtres qui s'ouvraient sur un balcon. Tout de suite, le traitement commençait : traitement long, pénible, qui exigeait d'Herminie une patience angélique. Il se composait surtout de soins constans et réguliers. Beaucoup d'exercice, des marches violentes en plein air, de telle sorte que l'esprit fût dompté par la fatigue du corps. Aux heures de repos, pendant que le tiède soleil se jouait entre les branches des sapins, Herminie faisait traîner une chaise longue sur le balcon. Et, bien enveloppée, Solange restait là, écoutant son amie, toujours d'égale humeur. M[me] Fosca s'efforçait d'être gaie, de distraire l'attention de la comtesse. Elle pratiquait rigoureusement cette « médecine morale, » que M. Meunier croyait si efficace.

Avant tout, il fallait occuper cette imagination malade, toujours tendue par une pensée unique. Intéresser la sensibilité de Solange, c'était déjà la moitié de la guérison. Pendant leurs longues courses à travers champs, à travers bois, Herminie interrogeait les paysans de Gémeaux qu'elle rencontrait çà et là, penchés sur leur labeur quotidien. Bientôt elle connut tous les pauvres, tous les souffrans ; elle éveillait la pitié de la jeune femme en faveur d'une vieille paysanne, ou d'une ouvrière mise à mal. Et peu à peu, tous les malheureux prirent l'habitude de frapper à la porte de cette maison, d'où l'on ne partait jamais les mains vides.

Sans doute, Herminie avait à vaincre bien des résistances, bien des lassitudes. Alors elle s'en prenait au cœur de Solange : n'avait-elle point la veille promis d'aller, ici ou là, consoler un deuil ou aider une misère? La souffrance n'aigrit que les âmes inférieures. Les êtres nés bons, pour se venger de leur douleur, s'habituent à prendre en pitié celle des autres. La comtesse ne répliquait rien quand sa compagne invoquait sa charité pour l'entraîner dans des courses lointaines. Puis elle éprouvait une telle gratitude pour Herminie qu'elle eût trouvé égoïste de lui désobéir.

— En vérité, ma pauvre amie, disait-elle, je ne sais ce que je dois admirer le plus de votre bonté ou de votre patience. Je vous fais une si triste société !

Celle-ci haussait les épaules ou répondait par une plaisanterie.

— Si tu crois me devoir quelque chose, fais ce que je te demande, et nous serons quittes!

Quand le motif manquait d'une visite charitable, Mme Fosca employait un autre stratagème.

— Décidément, je vieillis. Tu es bien heureuse d'être jeune! Moi, j'ai besoin d'air... Tu n'auras pas le courage de me laisser m'en aller seule.

— Je suis si lasse!

— Rien qu'une petite promenade sur la route.

Et une fois sur la route, tous les prétextes devenaient bons pour aller plus loin. Au bout d'une quinzaine, le docteur Meunier soumit la malade à un énergique traitement d'eau froide.

Le médecin venait régulièrement tous les deux jours. Il n'était ni satisfait ni mécontent. Les symptômes ne s'aggravaient plus, mais ils ne diminuaient pas. Solange manquait de sommeil, d'appétit; la circulation du sang se ralentissait toujours, et surtout rien ne pouvait la tirer de sa prostration. La nuit, elle se plaignait de ses hallucinations, qui ne se faisaient ni plus rares, ni plus fréquentes.

Lentement elle témoigna une telle horreur du mouvement que Mme Fosca ne réussissait plus guère à l'entraîner dans ses courses. Alors, elle s'efforçait de la maintenir en plein air, de distraire son esprit par des lectures à haute voix. Mais, toujours sombre, les yeux immobiles, Solange restait silencieuse ou distraite, comme si elle n'entendait pas. Peut-être sa pensée s'envolait-elle, par-delà l'horizon cruel, pour causer tout bas avec son enfant. Elle ne parlait jamais d'Hervé. On eût dit qu'il était pour elle comme un de ces morts adorés dont on ne prononce pas le nom, parce qu'ils vivent toujours dans le souvenir. A quoi bon nommer ceux-là auxquels on songe sans cesse? La fidélité de la tendresse n'est jamais bavarde, et les lèvres n'ont pas besoin de parler pour que le cœur se rappelle. Cependant ce mutisme obstiné inquiétait M. Meunier.

— J'aimerais mieux qu'elle fût plus expansive, dit-il un matin. Peut-être faudrait-il violenter ce silence maladif; j'y songerai.

Il y songea si bien, que quelques jours plus tard, Herminie entra de très bonne heure dans la chambre de Solange :

— Habille-toi. Aujourd'hui nous sortons en voiture.

La comtesse voulait résister; elle se plaignait d'une lassitude extrême. Herminie n'entendit à rien. Il s'agissait d'une surprise. Il ferait beau voir que Solange ne l'écoutât point! Devant la porte, attendait un landau attelé de deux chevaux de poste, qui secouaient gaîment leurs grelots. Trois quarts d'heure après, les amies par-

taient, rapidement entraînées sur la route d'Is-sur-Tille. On s'y arrêta pour déjeuner. Un repas tout simple, très frugal, que la comtesse sembla goûter avec moins de répugnance que d'habitude. Une demi-heure après, le landau traversait le bourg de Dienay, facilement reconnaissable à sa vieille église.

Mais Solange ne regardait point autour d'elle; et d'ailleurs, Mme Fosca paraissait vouloir distraire son attention. Elles étaient parties d'Is-sur-Tille depuis deux heures à peu près, quand Herminie s'écria tout à coup :

— Vois donc le beau paysage!

Solange, arrachée à son rêve, regarda machinalement.

La Douix roulait avec fracas son eau argentée entre les peupliers minces; la prairie, pareille à un immense tapis d'émeraude, coupé par des ondulations bleues, s'étendait à perte de vue pour aller mourir au pied d'une large colline; à droite et à gauche, d'épaisses forêts s'étageaient en cascades de feuillage sombre. De loin en loin, un murmure argentin : une source fraîche qui jaillissait du flanc d'un rocher, ou un mince filet d'eau vive qui était né dans la profondeur des bois sourds; parfois, une charrette lourde prenait péniblement sa droite pour laisser passer l'équipage, ou, sur le seuil d'une ferme, accourait au bruit une de ces grosses Bourguignonnes au visage rouge et luisant. Et tout au loin, à l'horizon, un château monumental, pareil à un enchanteur, gardien de la vallée, se dressait dans les rayons lumineux du soleil. Solange regardait toujours. Elle dit très bas :

— Léry!

Son corps tremblait. Une émotion intense secouait cette malheureuse.

— Descendons! prononça-t-elle d'une voix ferme, qu'Herminie ne lui connaissait plus.

Elle chancelait. Mme Fosca fut obligée de la soutenir. Bientôt elle reprit :

— Non, non, je suis vaillante, maintenant.

Elle se dégagea des bras de son amie et courut sur un chemin montueux qui gravissait lentement la colline. Elle ne sentait plus ni lassitude ni fatigue. La joie lui redonnait l'agilité de ses quinze ans, quand heureuse, insouciante, elle errait à travers les allées du couvent, à Saint-Bertrand-de-Comminges. Brusquement elle s'arrêta. Du point où elle était arrivée, sa vue embrassait le château tout entier et une partie du parc. Elle reconnaissait les appartemens aux fenêtres familières; et le grand salon, et sa chambre, et la haute cheminée rouge, où pendait encore un nid d'hirondelle. L'hirondelle était revenue fidèlement au gîte; et elle revenait, elle aussi,

avec les premières tiédeurs du printemps. Elle tomba sur les genoux, et, tendant les bras comme pour enlacer une ombre insaisissable, elle dit trois fois :

— Hervé ! Hervé ! Hervé !

Elle demeurait ainsi, les yeux étincelans, le visage illuminé, telle qu'une sainte perdue dans une extatique adoration. Elle rêvait, elle était heureuse. M[me] Fosca n'osait pas l'arracher à sa vision intérieure. Le docteur Meunier voulait qu'une émotion violente la secouât. L'émotion était venue. Un bruit de pas fit tressaillir Herminie. Elle tourna les yeux et vit une femme, mise simplement, en bonnet, qui descendait lentement le chemin. Cette femme s'arrêta court en l'apercevant :

— Dieu ! madame la comtesse ! murmura-t-elle.

C'était Virginie, cette Bressane qui prenait tant en pitié la douleur filiale d'Hervé. Elle courut vers Solange, qui se releva, un peu effrayée d'être surprise par une domestique aux gages de sa belle-mère.

— Madame, M. Hervé va bien !..

— Il va bien, Virginie !

— Si triste, le pauvre enfant !.. On le surveille... Il ne sort jamais seul, même dans le jardin ; et cependant toutes les portes sont fermées. Il est un peu pâle, mais si beau !.. Oh ! comme il ressemble à madame !

Solange tenait les mains de Virginie nerveusement serrées entre les siennes, elle buvait les paroles de la Bressane.

— Encore !.. encore !.. murmura-t-elle.

— Si madame savait !.. continua Virginie, heureuse de cette joie qu'elle donnait à la pauvre créature. Tous les jours, M. Hervé se glisse en cachette dans la chambre de madame et il reste là, sans rien dire, à regarder son portrait. Au château, personne ne s'en doute. Si on pouvait le soupçonner, on aurait bien vite fait de condamner la porte !

— Encore !.. encore !.. dit de nouveau Solange.

— Si ce n'était que M. Hervé ne peut pas vivre sans madame, il ne serait point malheureux. Je crois que madame la comtesse... (et Virginie baissait la voix instinctivement) l'aime vraiment. Comme il serait joyeux de savoir que madame est si près de lui ! Je voudrais bien l'amener, mais c'est impossible. Il est trop surveillé, et moi aussi... Mais j'y pense... Restez là, madame, je vais courir au château. Je dirai tout bas à M. Hervé de monter dans sa chambre et de se mettre à la fenêtre. Vous pourrez le voir de loin.

Solange sauta au cou de la bonne femme.

— Merci, merci, Virginie !.. Oh ! oui, faites cela, je vous en prie.

Tenez, je vous embrasse encore... Portez-lui ce baiser que je vous donne...

Virginie était déjà loin. Elle courait maintenant. Tant qu'elle put, Solange la suivit des yeux. En cette humble servante il y avait quelque chose de son fils ; ses mains calleuses, raidies par le dur labeur de tous les jours, avaient frôlé les mains d'Hervé. Et elle enviait cette disgraciée de la vie et du destin, qui allait serrer dans ses bras ce qu'elle aimait le plus au monde.

A présent Solange restait debout, immobile au milieu du chemin, les yeux fixés sur le château. Elle saisit brusquement la main d'Herminie.

— Elle arrive... je vois comme si j'étais là-bas. Elle guette pour savoir si personne ne la surveille. A cette heure, Hervé doit être au jardin. Virginie est près de lui... Elle parle... Il ne dit rien... O le cher trésor, c'est un homme déjà ! Il monte dans sa chambre et...

La fenêtre s'ouvrait, et une ombre blanche s'encadrait entre les jalousies. La mère et l'enfant s'apercevaient de loin. La distance les séparait : ils étaient rapprochés par leur tendresse commune. Et ce furent des baisers, des baisers sans fin. Oh ! ils n'avaient point besoin de parler pour se comprendre ! Ils entendaient l'un et l'autre le langage muet de leur cœur. « Si tu savais comme je suis malheureuse d'être séparée de toi, mon mignon ! Je ne peux plus te voir. Je ne peux plus rire et causer avec toi ; ni te caresser, ni baiser ta tête blonde. Il n'y a pas une heure de ma vie où je ne pense à toi ! » Et l'enfant disait de son côté : « O maman ! maman ! moi aussi, je suis bien malheureux, va ! On m'enferme, on me tient prisonnier, on m'empêche de courir vers toi. Tous les matins et tous les soirs, je mets ton nom dans ma prière, et la seule chose que je demande à Dieu, c'est de nous réunir comme autrefois !.. »

Ils seraient restés longtemps ainsi à se contempler, à s'adorer de loin. Mais, sans doute, il y eut du bruit dans la chambre, ou Hervé craignait d'être surpris : l'ombre blanche disparut et bientôt la fenêtre se referma. Solange était toujours à la même place, immobile, avec une flamme étrange dans les yeux, les mains tendues vers la chère apparition envolée. Le rêve s'était évanoui, et cependant elle se sentait bien heureuse. Elle en était là que c'était une joie précieuse pour elle d'apercevoir de loin l'ombre de son enfant. Elle pouvait s'en aller maintenant. Elle pouvait recommencer son chemin de croix ; un peu de courage lui revenait, et elle emportait dans son cœur assez de force pour supporter de nouvelles souffrances.

Le jour baissait. La nuit descendait lentement du haut des col-

lines boisées. L'épaisse forêt s'emplissait d'ombres et de tristesses. La rivière prenait des teintes grises et courait avec mélancolie entre les peupliers agités par le vent. Avant de remonter en voiture, Solange jeta un long regard sur ce paysage connu, où elle laissait le meilleur de sa vie. Et ses yeux tombèrent sur la Seconde-Croix immobile au sommet de la montagne, étendant ses bras sur la vallée silencieuse. Elle se signa lentement. Il était implacable pour elle, le Dieu de miséricorde et de bonté, le Christ qui saignait là-haut, sur son gibet de pierre. Il l'avait maudite. Et que de larmes elle avait répandues depuis le jour où son mari se brisait le crâne contre ce piédestal rouillé !

Mme Fosca devinait toutes les pensées qui remuaient dans le cerveau de Solange.

— Allons, viens, dit-elle.

— Encore une minute ! murmura la jeune femme.

Elle n'avait pas le courage de partir. Il lui semblait qu'en s'éloignant elle perdrait son enfant encore une fois. Elle ne pouvait arracher ses yeux de ce château féodal, bien vaste prison pour un si petit être. Mme Fosca lui saisit le bras, et, presque de force, l'obligea de monter dans le landau. Les chevaux prirent le grand trot. Et quelques minutes après, lorsque Solange pencha la tête par la portière pour regarder derrière elle, elle ne vit plus qu'une ombre informe, où le gris du ciel et le vert des feuillages se mêlaient confusément. Le soir, elles étaient de retour à Gémeaux.

Pendant les quatre ou cinq jours qui suivirent, le docteur Meunier remarqua un léger changement chez sa malade. Le teint était moins pâle, les yeux plus vifs. Solange éprouvait un certain plaisir à écouter la causerie de Mme Fosca. Elle avait l'air de se reprendre à quelques-unes de ses distractions anciennes. Elle priait Herminie de se mettre au piano et de lui faire de la musique. Puis, c'étaient de longues conversations, mais toujours sur le même sujet. Elle revenait sans cesse sur cette promenade à Léry, sur cette excursion rapide qui lui avait donné un jour de joie après tant de semaines de souffrance, sur cette vision lointaine qui lui laissait le vague parfum d'un souvenir embaumé. Elle n'osait pas d'abord découvrir toute sa pensée. Mais dans les yeux supplians de Solange, dans ses interrogations muettes, Herminie devinait tout ce que son amie ne voulait pas lui dire.

— Oh ! je te comprends, ma pauvre petite. Tu voudrais bien retourner là-bas. Je t'en prie, sois raisonnable. Eh ! mon Dieu, c'est pour toi que je te parle ainsi. Si l'on te revoit dans les environs de Léry, ta belle-mère saura fatalement ta présence dans le pays. Tu la connais. Elle est femme à prendre Hervé entre ses bras et à l'emporter si loin que tu ne sauras plus où le trouver.

Solange baissait la tête et ne répondait rien. Les symptômes rassurans notés par le docteur Meunier s'effaçaient peu à peu. De longs mois s'écoulaient encore, et le mal s'aggravait toujours. Mme Fosca voyait tout revivre autour d'elle. La sève puissante de la nature montait dans les arbres, faisait éclore les fleurs, parfumait les buissons semés d'aubépines, emplissait le grand jardin de chansons et de murmures. Seule, Solange dépérissait, minée par son mal invisible, comme une de ces belles fleurs droites sur leur tige et qui se penchent, rongées avant l'heure par un insecte jaloux. De jour en jour, sa faiblesse devenait plus grande. L'inappétence augmentait. Le docteur Meunier s'avouait qu'il serait bientôt obligé de la soutenir uniquement avec du lait. Les délires nocturnes se faisaient plus fréquens. Mme Fosca, effrayée, prit le médecin à part.

— Je vous en prie, docteur, dites-moi la vérité.

Il eut un geste de découragement.

— Hélas! madame, il suffit de regarder.

— Vous m'aviez fait espérer cependant...

— Et j'espère encore. Les racines de la vie sont si puissantes chez une jeune femme! Mme de Croix-Saint-Luc est terrassée par un mal devant lequel la science humaine est impuissante. Je puis observer la mélancolie, qui est une maladie classée, dont on connaît la décroissance ou l'aggravation. Je suis désarmé quand je me trouve en présence des causes qui la font naître ou la développent.

— Elle est donc perdue!

— Pas encore... Je crois fermement qu'une émotion violente détournerait le mal. Voyez comme cette promenade à Léry lui avait fait du bien. Malheureusement, l'émotion que je cherchais a été trop rapide. Et quand la joie s'est envolée, la souffrance est revenue.

De grosses larmes roulaient sur le visage d'Herminie. Elle sentait qu'à moins d'un hasard providentiel, Solange était perdue, bien perdue. Elle verrait donc mourir la fille comme elle avait vu mourir la mère!

— Vous savez que je suis forte, docteur, dit-elle. Eh bien! je préfère ne rien ignorer. Que dois-je faire?

— Attendre, madame.

— Mais si je la trouve morte un matin?

— Si Mme de Croix-Saint-Luc doit succomber, elle souffrira bien des mois encore, murmura-t-il en étouffant un soupir. Ce que je crains pour elle, ce qui peut être le dénoûment fatal, c'est une méningite. Nous en sommes loin, heureusement.

Quelques jours après, vers le milieu de la journée, Solange était étendue au soleil dans le jardin. Assise près d'elle, Mme Fosca lui faisait la lecture. Tout à coup, la comtesse mit la main sur la page commencée, puis très doucement :

— J'ai quelque chose à vous demander, mon amie, dit-elle.

— Et quoi donc?

— Je voudrais voir l'abbé Lenoir, le curé de Léry.

Mme Fosca fut effrayée.

— Quelle idée, mon enfant!.. Tu te crois donc si malade?..

Un pâle sourire effleura les lèvres de la jeune femme.

— Je sens bien que ma vie s'en va lentement, murmura-t-elle. J'ai dans le cœur une blessure ouverte et mon sang coule goutte à goutte. Il me serait très doux de voir l'abbé Lenoir. C'est un saint homme que j'aime et que je respecte. C'est lui qui fera faire la première communion d'Hervé. Je veux m'y prendre à l'avance pour qu'il me connaisse bien, pour qu'il sache la femme que je suis. Et, plus tard, quand mon fils sera grand, il pourra lui dire qu'il m'a vue souvent dans les derniers mois de ma vie. Écrivez-lui tout cela, mon amie. Envoyez-lui le landau demain. Je vous le répète, c'est un saint homme. Il viendra souvent, j'en suis sûre.

Solange ne se trompait pas. Dès qu'il fut mandé par Mme Fosca, l'abbé Lenoir n'hésita pas et vint tout de suite, malgré la distance. Il avait suivi de loin le drame qui brisait la jeune comtesse. Chez lui, le prêtre était doublé d'un homme clairvoyant et sûr. S'il appréciait les qualités supérieures et les hautes vertus de la douairière, il connaissait aussi son caractère dominateur et son implacable volonté. Que Solange fût coupable de légèretés, d'inconséquences, il en était sûr; qu'elle eût failli à ses devoirs, il ne le croyait pas.

Sa visite fit tant de bien à Solange, que Mme Fosca le supplia de revenir. Il y consentit volontiers. Il fut convenu que, deux fois par semaine, la voiture irait chercher le curé de Léry, après sa messe du matin. Il passerait la journée à Gémeaux. Le soir, on le ramènerait à son presbytère. Il en fut ainsi pendant un mois. Et lentement, l'abbé Lenoir se prit d'affection pour cette jeune femme que la vie châtiait si rudement. Elle lui dit tout, franche et sincère, comme si elle se fût agenouillée au tribunal de la confession. Et son amour pour Bertrand, et les luttes anciennes, et la victoire remportée sur elle-même. Elle ne lui cacha rien des pensées qui hantaient son cerveau. Bertrand! elle l'aimait comme au premier jour, ardemment et passionnément. Et cependant elle l'exilait, elle le chassait loin d'elle. Elle sacrifiait son amour de femme à son amour de mère. Et la mère et la femme n'avaient plus ni espoir ni consolation. Bertrand était loin; Hervé était loin. Elle allait mourir sans revoir ni l'un ni l'autre. Elle suppliait l'abbé de prier pour elle, d'intercéder pour elle. Elle lui peignait toutes ses souffrances, toutes ses tentations. Elle avait envie, parfois, d'écrire à Bertrand : » Je vais mourir. Revenez; » ou à sa belle-mère : « Je vais mourir. Laissez-moi voir mon fils. »

Le prêtre sortait de ces entretiens le cœur brisé. Les rigidités de sa vie austère augmentaient encore sa pitié pour les souffrances des autres. Que pouvait-il pour consoler cette malheureuse créature? Il demandait à Dieu de l'inspirer. Et c'est ainsi qu'une idée germa lentement dans son cerveau ; elle y prit racine. Et peu à peu il se demanda s'il remplissait bien tout son devoir en n'intervenant pas entre la belle-mère et sa bru. La crainte vague que lui inspirait la douairière était remplacée par un sentiment plus haut. Un soir de la fin de mai, il allait quitter Solange. Elle était étendue sur sa chaise longue, le visage pâle comme la cire. Ses doigts effilés jouaient avec sa cordelière de soie, et elle semblait une statue couchée sur un tombeau. L'abbé Lenoir la regardait silencieusement, les bras croisés. Tout à coup, il lui dit d'une voix grave :

— Espérez, ma fille. Je vais demander à Dieu de faire un miracle.

Cette phrase mit-elle un peu d'espoir dans le cœur de Solange? Le lendemain, elle dit à Herminie :

— Je veux écrire une lettre.

Et comme elle la regardait tout étonnée :

— Oui, reprit-elle, je veux écrire à ma belle-mère.

— Ah !

La lettre n'était pas bien longue. Elle contenait ces quelques lignes, d'une écriture toute tremblée : « Madame, je suis vaincue. Dans quelque temps, je ne serai plus de ce monde. Je vous en supplie, ne me laissez point partir sans avoir embrassé mon fils... »

Et la petite lettre parfumée s'en alla par les chemins, à travers les collines, à travers les bois mouillés; et des mains indifférentes la touchèrent sans se douter qu'il y avait là dedans un grand cri de désespoir; et elle arriva au château de Léry; et Solange, qui comptait les heures, qui comptait les jours, qui comptait les semaines, attendait, attendait vainement une réponse qui n'arrivait point. Alors elle sentit que tout était fini. Il lui sembla qu'elle n'avait plus qu'à fermer les yeux pour mourir. Elle se trompait. Dieu lui réservait une joie bien douce. Un matin, Mme Fosca entra dans la chambre de Solange.

— Antoinette est là, dit-elle.

— Antoinette !..

— Oui, mais,.. mais c'est... c'est qu'elle n'est point seule.

Solange se souleva à demi sur son lit; et, jetant un grand cri :

— Bertrand ! dit-elle.

— Oui, Bertrand. Il est de retour. Il sait que tu es malade.

— Bertrand ! dit pour la seconde fois Solange.

Un divin sourire illuminait son visage. Elle pensait que Dieu

était bon, puisqu'il lui permettait de revoir au moins l'un des deux êtres qu'elle avait le plus aimés.

XXIII.

Assise dans un grand fauteuil de chêne, aux coins armoriés, la comtesse douairière posa son ouvrage en entendant la porte s'ouvrir.

— Que vous a dit M. le curé, Ernestine?

— Qu'il allait me suivre et se rendre aux désirs de Mme la comtesse.

Mme de Croix-Saint-Luc se leva, quitta son oratoire et se dirigea vers l'appartement d'Hervé. L'enfant était assis à côté de la fenêtre. A travers le rideau soulevé, ses yeux contemplaient l'immensité du parc. Mais sa pensée était bien loin. Depuis l'heure où Ehrmann l'avait arraché à sa mère, il ne cessait de songer à la chère absente. A dix ans, cet être précoce et réfléchi connaissait déjà les souffrances de l'homme fait. Il ne se consolait pas de son bonheur entrevu et sitôt envolé. Où était sa mère? Dans quels pays inconnus pleurait-elle? Comme elle devait souffrir, elle aussi! C'était l'obsédante image de son rêve qu'il cherchait à travers les arbres du jardin. Elle s'était promenée naguère au milieu de ces chênes et de ces hêtres aux ramures puissantes; elle avait joué avec lui sur cette pelouse verte, où les herbes et la folle-avoine s'entremêlaient capricieusement aux coquelicots et aux marguerites. Il se leva silencieusement en voyant entrer son aïeule et lui tendit son front.

— Vous êtes pâle ce matin, Hervé; vous ne vous êtes pas promené assez longtemps.

Il était fort pâle, en effet. Sa figure s'amincissait. Et, dans la blancheur de cette figure d'enfant, les yeux noirs brillaient d'un feu sombre. La douairière reprit:

— M. le curé dîne avec nous. Je vais vous envoyer Ernestine; elle vous habillera.

— Bien! grand'mère.

L'abbé Lenoir arriva quelques minutes avant sept heures. Le repas ne fut pas bien gai. Les convives parlaient peu. Mlle Gaulin en profita pour s'étendre à son aise sur ses malheurs imaginaires. Personne ne l'écoutait. La vieille fille ne se troublait pas pour si peu. Elle entama une grande histoire où il était question d'un chien, d'un évêque et d'un navire. Et elle entremêlait si bien les *qui*, les *que*, les épithètes et les conjonctions, qu'on pouvait croire

à la fin que le navire était monté à bord de l'évêque, lequel mordait le bouledogue à belles dents.

A la fin du repas, Mme de Croix-Saint-Luc proposa à l'abbé de faire quelques pas dans le jardin. Celui-ci répliqua doucement :

— Si vous le permettez, madame, je vous demanderai la faveur d'un entretien particulier.

La douairière crut que son confesseur voulait, comme d'habitude, lui signaler une souffrance ou une misère. Elle le conduisit dans son oratoire.

— Vous vous absentez beaucoup depuis quelque temps, monsieur le curé, dit-elle. Je vous ai fait demander l'autre jour au presbytère ; on m'a répondu que vous étiez en voyage, et que deux fois par semaine, vous quittiez Léry toute la journée.

— En effet, madame. Deux fois par semaine, je vais rendre visite à Mme votre belle-fille.

— Ah ! s'écria-t-elle avec un geste brusque.

Une flamme de colère s'alluma dans ses yeux gris. L'abbé reprit, toujours sur le même ton froid et calme :

— Mme Solange de Croix-Saint-Luc va mourir. Elle voudrait revoir son fils ; je vous conseille de le lui envoyer.

— Monsieur l'abbé !..

— Je suis votre confesseur, madame. Je suis le pasteur de cette commune. J'ai charge d'âmes. Le respect que j'ai pour vous ne m'empêchera pas de remplir mon devoir. Je vous affirme que vous dépassez les droits que la loi et la nature vous ont donnés. Votre belle-fille est au plus mal. Ah ! si vous voyiez la malheureuse créature ! Ce n'est pas à la maladie qu'elle succombe, c'est à la douleur. Que vous ayez enlevé à cette mère son enfant, soit : vous craigniez une influence qui vous choquait ; vous ne vouliez pas que votre petit-fils fût élevé en dehors de vos idées, que je comprends, puisque je les partage. La situation n'est plus la même. Il ne s'agit pas maintenant d'une éducation à refaire, mais d'un devoir à remplir. Vous ne pouvez pas empêcher la mère de dire adieu à son enfant ; vous ne pouvez pas être sans pitié pour celle que Dieu jugera bientôt.

Mme de Croix-Saint-Luc s'était levée. Un pli se creusait sur son front blanc. Elle hésitait avant de répondre. Cette femme, habituée à respecter dans le prêtre l'oint du Seigneur, craignait la violence de sa nature. Elle répliqua d'nne voix un peu tremblante :

— Je vous sais gré de votre démarche, monsieur le curé. Ma résolution est inébranlable. Ma belle-fille m'a écrit, je ne lui ai pas répondu. Il n'y a plus rien de commun entre cette mère et son fils. Hervé est d'une nature trop nerveuse, trop impression-

nable pour que je le soumette à une émotion qui laisserait en lui des traces profondes.

— Elle vous a écrit et vous ne lui avez pas répondu! murmura l'abbé.

La douairière ouvrit le tiroir d'un petit meuble et lui tendit la lettre de Solange, cette pauvre petite lettre que la jeune femme avait écrite avec tout son cœur, avec toutes ses larmes! L'abbé la parcourut des yeux et la laissa tristement retomber sur la table.

— Je vous plains, madame. Vous ignorez la plus douce des sensations humaines.

— C'est l'accomplissement du devoir.

— Non, c'est l'exercice de la bonté. Eh! quoi, vous avez pu lire ces lignes sans être émue, sans vous dire qu'une créature humaine subissait, par votre volonté, un martyre qu'il dépendait de vous de soulager! Voilà plusieurs semaines que je vois souvent Mme votre belle-fille. Je connais la vie et les hommes; j'ai assez souffert pour ne les point ignorer. Eh bien! je pourrais affirmer devant Dieu que cette femme que vous avez vaincue est innocente des fautes qu'on lui reproche.

— Permettez-moi de vous dire, monsieur l'abbé, que ce sont là des affaires de famille, et que votre caractère sacré ne vous donne point le droit d'intervenir entre nous.

— Elle va mourir, madame!

— Eh bien! elle mourra mal, comme elle a mal vécu.

— Vous êtes implacable!

— Je suis juste.

— Je n'ajoute rien, madame, et je me retire.

Mme de Croix-Saint-Luc ne répliqua rien. Elle sonna pour faire reconduire le curé de Léry, le salua d'un froid signe de tête, et resta seule. Comme toutes les grandes dévotes, elle avait une religion purement subjective. Elle respectait dans le prêtre le ministre du Seigneur, mais elle le considérait seulement comme un trait d'union entre elle et Dieu. Elle était Croix-Saint-Luc. De quel droit cet homme, né roturier, s'occupait-il des affaires de sa famille? De quel droit intervenait-il là où son ministère ne lui commandait rien? Connaissait-il seulement sa belle-fille? A peine. Elle, au contraire, elle était sa pénitente. Et voilà maintenant qu'il prenait parti contre elle pour cette étrangère! Solange se mourait? C'était une punition de Dieu. Désormais, il n'y aurait plus rien à craindre. Hervé ne chercherait plus à s'évader. On ne tenterait pas de le détourner à nouveau. Envoyer l'enfant à sa mère? Ce serait renoncer au but poursuivi avec acharnement. Ces deux êtres s'aimaient trop déjà. Vainement elle s'efforçait d'arracher du cœur d'Hervé son amour

pour Solange. Voilà que la mort venait, qui ferait l'œuvre à elle seule.

Le surlendemain était un samedi. Comme d'habitude, la douairière alla entendre la messe du matin. Après cette messe du samedi, elle se confessait pour communier le dimanche. Fidèle à la tradition de sa race, elle estimait que les seigneurs devaient donner l'exemple. C'est pour cela qu'elle avait toujours pour confesseur le curé de sa paroisse, et qu'à la grand'messe de sa paroisse, chaque dimanche, elle voulait communier. L'exemple, venant de haut, devait frapper davantage ces âmes obscures de paysans. Pour rien au monde, elle n'aurait voulu manquer à cette tradition. Selon sa coutume, après l'office, l'abbé Lenoir mit son surplis et s'enferma dans le confessionnal. Sa pénitente l'attendait. Elle commença sa confession : presque celle d'une sainte qui n'a rien à se reprocher. Ne remplissait-elle pas tous ses devoirs? Elle était pieuse et charitable. Grâce à ses aumônes, il n'y avait plus de pauvres dans le pays. Pas un malade qu'elle n'eût soigné; pas un souffrant qu'elle n'eût secouru. Elle ne pouvait s'accuser que de ces menus péchés qu'une conscience timorée se reproche à l'égal d'une faute. Elle courbait déjà la tête pour recevoir l'absolution quand l'abbé Lenoir lui dit :

— Ma conscience ne consent pas à vous la donner. Dans l'état d'âme où vous êtes, je ne puis vous permettre d'approcher de la sainte table.

— Vous refusez, mon père?

— Je refuse. Pourquoi Dieu vous pardonnerait-il, à vous, qui ne savez point pardonner?

La comtesse se leva brusquement et sortit presque chancelante du confessionnal. Le coup était rude pour cette âme religieuse. Il lui semblait qu'elle était en opposition avec Dieu. Toute la journée, elle fut en proie à cette incertitude poignante. Le lendemain, à la grand'messe, pour la première fois depuis de longues années, les paysans ne la virent point s'approcher de la sainte table. Il y eut comme un murmure dans l'église. Ils se regardaient les uns les autres. Ils ne comprenaient pas. Agenouillée à son banc seigneurial, toute pâle, la douairière priait avec ferveur. Mille pensées contradictoires remuaient en elle. L'orgueil livrait un combat à sa piété. Sans doute elle aurait pu aller à Fresnoy ou à Lamargelle, dont le curé ne lui aurait point refusé l'absolution. Mais ce n'était pas seulement une pratiquante. Sa foi religieuse avait toute l'austérité des premiers âges chrétiens : le fidèle doit se confesser au curé de sa paroisse, et c'est à l'église de sa paroisse qu'il doit recevoir la communion.

Le dimanche soir, selon sa coutume, l'abbé Lenoir dînait au château. La comtesse ne fit aucune allusion au différend qui les séparait. Toute la semaine, Mme de Croix-Saint-Luc resta troublée et

indécise. A ses yeux, l'abbé Lenoir était un saint : depuis de longues années, elle connaissait les hautes vertus du prêtre ; mais son caractère entier, hautain, dominateur ne pliait pas aisément. Il ne lui convenait pas d'entamer une discussion nouvelle. Elle croyait fermement qu'à une heure donnée, il céderait et s'avouerait vaincu. Cette femme, toute-puissante à l'évêché, à qui il aurait suffi de prononcer un mot pour faire disgracier ce prêtre, n'eut pas même l'idée d'user d'armes pareilles. Il lui semblait qu'elle n'avait pas le droit de lutter contre cette conscience. Pour elle, l'abbé Lenoir se trompait. Il jugeait la vie avec sa miséricorde et non avec sa justice. Soit, elle devait attendre qu'il s'aperçût de son erreur.

Le samedi suivant, elle se présenta de nouveau au confessionnal, et, de nouveau, l'abbé refusa l'absolution. La profonde piété de Mme de Croix-Saint-Luc souffrait. Elle n'eut qu'un mot de plainte :

— Vous m'éloignez de Dieu, mon père !

Il répondit lentement, d'une voix plus triste encore que sévère :

— N'est-il pas une créature que vous éloignez de Dieu, peut-être ? Ne savez-vous pas si votre belle-fille ne mourra pas en maudissant le ciel ?

Encore une fois, elle ne répliqua rien. Cependant un trouble profond l'agitait. Elle revint au château et monta droit à son oratoire. Là, elle prit cette lettre de Solange et la relut pour la dixième fois, peut-être. Eh bien ! non, elle ne céderait pas. Elle ne voulait pas qu'Hervé revît sa mère. Tous liens étaient brisés entre ces deux créatures ; la mort elle-même ne devait pas les renouer pour un instant. Elle avait un devoir sacré à remplir. Pétrir à nouveau le caractère de cet enfant, arracher de lui tout ce qui venait de Solange, en faire un vrai Croix-Saint-Luc, digne de son nom, digne de sa race, digne de ses aïeux. Elle tenait entre ses doigts le fin papier sur lequel la jeune comtesse avait écrit son adieu désespéré, et elle sentait bouillonner en elle les colères d'autrefois. Ainsi cette femme avait osé lui disputer la tendresse et la volonté de Raymond ! Et, même absente, même vaincue, elle osait lui disputer encore la tendresse et la volonté d'Hervé !

Elle songeait ainsi quand on l'avertit qu'une femme du village la demandait. Le mari de cette paysanne venait de faire une chute grave, et, comme toujours, à Léry, lorsqu'il arrivait un accident, on s'adressait à la douairière. Elle se leva et descendit, ne pensant pas que la lettre de Solange restait toute ouverte sur le bureau.

Elle était partie depuis un quart d'heure peut-être quand Hervé entra. Le soleil riait gaîment à travers les hautes fenêtres, illuminant la pièce tout entière. L'enfant croyait trouver sa grand'mère ; il s'arrêta un peu étonné en voyant l'oratoire vide. Il allait se reti-

rer quand ses yeux tombèrent sur la lettre de Solange bien en évidence au milieu des papiers. Du premier regard il reconnut l'écriture. Une lettre de sa mère! Que disait-elle? Depuis si longtemps on ne lui en parlait plus! Ses yeux ne quittaient point la lettre. C'était comme un aimant qui l'attirait. Il fit quelques pas vers le bureau; puis il étendit la main, puis il l'avança de nouveau, n'osant prendre ce papier qui brûlait son regard. Sa respiration était plus courte : l'angoisse le tenait. Enfin, d'un mouvement brusque, il saisit la lettre et lut : « Madame, je suis vaincue... Dans quelque temps, je ne serai plus de ce monde. Je vous en supplie, ne me laissez point partir sans avoir embrassé mon fils!.. »

Mourir! Sa mère allait mourir! Et on ne l'envoyait pas vers elle! Et on les séparait violemment l'un de l'autre! Un immense désespoir secouait l'âme et le corps de ce petit être. Mourir! sa mère! cette créature qu'il avait connue si belle, si jeune, si vivante! Il prit sa course et alla s'enfermer dans la chambre de Solange, cette chambre tiède et parfumée, où il se réfugiait pour penser bien à son aise à sa bien-aimée. Il ne craignait rien. La douairière était absente. On ne le surveillerait pas. Il s'agenouilla devant le portrait de Solange, qui l'appelait et lui souriait toujours. Et joignant désespérément ses petites mains : « — Oh! ne meurs pas, ne meurs pas, maman, je t'en supplie! » Il fondit en larmes. Quoi! il ne la verrait plus! Une séparation n'est pas éternelle dans la vie. On les éloignait l'un de l'autre, mais il espérait toujours la revoir. Et voilà que brusquement il apprenait qu'elle allait mourir et que tout serait fini!..

Il songeait. Avant tout, il ne pouvait pas admettre qu'elle mourût sans l'avoir embrassé. Comment obtenir qu'on le conduisît près d'elle? Dix projets insensés se heurtaient dans sa petite tête. Fuir? Impossible. Dès qu'il descendait au jardin, on ne le perdait pas de vue. Joseph ou Mlle Ernestine étaient toujours là. S'adresser à sa grand'mère, la supplier? Inutile. Et cependant c'était le seul moyen qui lui restât. Une dernière fois, il contempla le portrait de Solange, lui envoyant un long baiser, un de ces baisers pleins d'adoration où les enfans mettent toute leur âme. Et il se glissa doucement hors de la chambre, où il craignait toujours d'être surpris.

Il était à peine rentré chez lui que Mme de Croix-Saint-Luc arrivait. La grand'mère venait chercher son petit-fils pour le déjeuner. Tout de suite elle s'aperçut de l'altération de ses traits; elle vit la trace des larmes dans ses yeux.

— Qu'avez-vous donc, Hervé? dit-elle.

Il la regarda bien en face avec ce courage précoce qui était la marque de son caractère.

— Maman va mourir, dit-il. Elle me demande. Je veux aller près d'elle.

Le visage de la douairière resta immobile. Pas un muscle ne tressaillit dans cette figure impassible. Le combat continuait. Elle allait lutter contre son petit-fils maintenant comme elle avait lutté contre son confesseur :

— Vous n'irez pas voir votre mère, répliqua-t-elle lentement.

Le visage de l'enfant devint tout pâle. Une flamme luisait dans ses yeux. Elle reprit :

— Le déjeuner est servi; venez.

M[lle] Gaulin attendait déjà dans la salle à manger. On se mit à table. Hervé refusa tous les plats qu'on lui offrait les uns après les autres. Et comme sa grand'mère, comme la demoiselle de compagnie s'étonnaient, il répliqua simplement qu'il n'avait pas faim. M[me] de Croix-Saint-Luc crut que la terrible nouvelle l'avait indisposé. Elle n'insista pas. Après le repas, Hervé demanda la permission de monter dans sa chambre :

— Non, lui dit sa grand'mère. Le temps est beau; je vais faire atteler. Vous sortirez avec Ernestine.

— Bien! grand'maman.

Le soir, à sept heures, l'abbé Lenoir arriva :

— Est-ce que M. Hervé est souffrant? demanda-t-il à la comtesse.

— Vous lui trouvez mauvaise mine?

— Il est bien pâle, répliqua-t-il à voix basse.

— Je suis un peu inquiète, en effet; il n'a pas déjeuné ce matin.

On se mit à table. M[me] de Croix-Saint-Luc affectait toujours de n'éprouver aucun ressentiment contre le curé. Elle ne se reconnaissait pas le droit de lui en vouloir. Elle pouvait souffrir, mais elle s'inclinait respectueusement devant l'arrêt d'un ministre du Seigneur. Comme le matin, Hervé refusa de manger; et de nouveau il répondit qu'il n'avait pas faim.

— Je crois que vous feriez bien de surveiller votre petit-fils, madame, dit le prêtre après le repas.

M[me] de Croix-Saint-Luc appela Hervé, qui, pensif, regardait des images dans un coin du salon. Elle l'examina longuement.

— Vous n'avez pas mal à la tête, mon enfant?

— Non, grand'mère.

— Vous ne souffrez pas?

— Non, grand'mère.

— Alors, pourquoi n'avez-vous point déjeuné ni dîné?

Il leva sur elle ses yeux noirs, où luisait une volonté immuable, la volonté d'un homme plutôt que celle d'un enfant.

— Je ne mangerai pas tant que je n'aurai pas vu maman, dit-il.

La douairière eut un geste violent. Elle ne répliqua rien et renvoya son petit-fils. Elle était seule avec l'abbé. Celui-ci restait immobile, le regard dans le vide, enfoncé dans une songerie profonde. Cette résolution d'enfant, cette énergie précoce, le bouleversaient. Pour la première fois, il voyait poindre la lutte entre l'aïeule et son petit-fils. Ces deux volontés se heurtaient. Laquelle des deux l'emporterait? Celle de la grand'-mère? celle de l'enfant?

— Vous avez entendu, monsieur le curé, dit-elle d'une voix un peu tremblante.

— Oui, madame, j'ai entendu. Ce n'est pas un conseil que vous me demandez: vous savez quel est celui que je vous donnerais. Cependant, permettez-moi d'ajouter un mot. J'ai beaucoup étudié Hervé. Dans cet être de dix ans, je vous retrouve tout entière. La nature, par un mystère étrange, a coulé votre âme indomptable dans cette frêle créature. Jusqu'à présent il a cédé à la force. Il adore sa mère, il voulait la rejoindre. Rappelez-vous ce qu'il a fait naguère. S'il n'a point recommencé, c'est qu'il ne pouvait plus. Aujourd'hui, il la sait malade, mourante. Prenez garde!

— Ce n'est qu'un enfant! s'écria-t-elle violemment. La volonté d'un enfant est vacillante.

— Cet enfant est votre petit-fils, madame. Je vous le répète encore, prenez garde!

Hervé s'était plaint d'être fatigué, et s'était couché presque aussitôt. Sa grand'mère monta auprès de lui. Il sommeillait à demi, tout pâle. Le sommeil du pauvre petit être semblait agité. Un court frisson convulsif le secouait de temps à autre. M[me] de Croix-Saint-Luc le contemplait. Et le doute se glissa lentement dans le cerveau de cette femme, comme filtre un rayon de soleil dans une chambre fermée. Elle avait voulu séparer violemment le fils de la mère, et voilà que tout la condamnait. Sa religion, d'abord. Son confesseur lui disait: « Vous n'êtes pas digne de recevoir le Dieu qui pardonne, vous qui ne pardonnez pas. » Son petit-fils lui disait: « J'aime mieux mourir de faim que de ne pas voir maman. » Qui donnait à Hervé cette volonté implacable, au-dessus de son âge? Qui lui prêtait la force nécessaire pour souffrir volontairement de la faim, sans se plaindre? Et de nouveau, comme naguère, elle eut un vague sentiment d'orgueil en se retrouvant tout entière dans cet être qui réunissait en lui la tendresse de cœur de Solange et la volonté d'âme de son aïeule. Elle se rappelait ses premières années. Elle dit presque à haute voix: « A son âge, j'étais comme lui... » Alors, elle se souvenait des rapports qu'elle recevait lorsque Hervé était au collège. Elle se souvenait des preuves d'énergie, de courage qu'il donnait. L'abbé avait

raison. La lutte commençait entre elle et lui. Si elle se trompait cependant? Si sa haute vertu l'abusait? Avait-elle le droit d'empêcher une mère mourante d' mbrasser son enfant? Et ce que n'avaient pu faire ni les larmes de Solange, ni le cri désespéré d'une mourante, ni les menaces de la religion, l'implacable volonté d'un être de dix ans commençait à le faire lentement.

Eh bien! non, elle ne se trompait pas. C'était impossible. Elle obéissait à la tradition de toute sa vie, à la règle immuable de sa conduite. Cependant, le doute continuait à l'obséder. A qui demander conseil? Elle ne voyait personne à qui elle pût s'adresser. Personne? Elle se trompait. Elle sortit doucement de la chambre, pour ne pas éveiller Hervé. Et jetant une mante sur sa tête, elle se dirigea vers l'église à pas rapides.

Depuis une demi-heure, une pluie fine et pénétrante tombait. La comtesse était à peine couverte. Elle descendit la grande rue du village, ne sentant point l'eau qui la pénétrait. Elle entra dans l'église et s'agenouilla devant l'autel. Autour d'elle s'étalaient les dalles grises sous lesquelles les Croix-Saint-Luc dormaient leur dernier sommeil. Les yeux de la comtesse erraient à droite et à gauche, interrogeant ces tombes muettes, comme pour leur demander un suprême conseil. Depuis le premier de la race, le héros de Bouvines, jusqu'au hardi maréchal tombé dans les champs flamands, lorsqu'il montrait à ses soldats son bâton fleurdelisé; depuis l'humble capitaine qui entraînait sa compagnie au feu, dans la sombre journée de Rosbach, en criant: « Dieu sauve le roi! » jusqu'à l'héroïque martyr d'une émeute terroriste; ils étaient là, couchés dans leur linceul, les vaillans, les illustres, les obscurs, tous ces Croix-Saint-Luc dont elle descendait; et de cette race puissante, de cet arbre énorme qui projetait une ombre plusieurs fois séculaire, un seul rameau survivait : ce petit être au corps frêle, au cœur tendre, à la volonté robuste, qui aimait mieux mourir avec sa mère que de vivre sans l'avoir revue!

Elle s'abîmait en ses pensées. Au dehors, le vent soufflait et la pluie faisait rage. Un froid glacé tombait comme une chape de plomb sur les épaules de la comtesse. Elle ne sentait rien, ni le froid, ni l'humidité de l'église qui suintait le long des murs. L'autel, vaguement éclairé par la petite lampe allumée perpétuellement, se découpait sur l'ombre avec des arêtes précises. Elle priait maintenant, oh! elle priait Dieu ardemment! Elle levait les yeux sur le grand crucifix d'ivoire, quand elle vit une ombre à quelques pas d'elle. C'était le curé, tout pâle, l'œil illuminé. Il étendit la main vers le Chemin de croix, dont les tableaux s'espaçaient le long de la muraille. Et d'une voix lente, grave, comme s'il eût été à l'office :

— Ici, Jésus est tombé sur la route, écrasé par le fardeau de la croix. Ici, un soldat lui a ouvert le côté d'un coup de lance. Ici, il demandait à boire, et on lui a tendu une éponge pleine de vinaigre. Et cependant, il a pardonné à ses bourreaux. Et cependant, il a dit : « N'entreront dans mon royaume que ceux-là qui n'auront ni haine ni colère, car avant d'être un Dieu de justice, mon Père est un Dieu de miséricorde ! »

Sans répliquer un mot, sans discuter, la comtesse se signa longuement et sortit de l'église. La pluie tombait à flots maintenant, glaçant cette femme, la pénétrant jusqu'aux os. Elle ne s'en apercevait même pas. Une toux sèche et douloureuse déchirait sa poitrine; elle marchait vite, ayant hâte de rentrer, de monter auprès de son petit-fils. Sa mante, ses cheveux, sa robe dégouttaient d'eau lorsqu'elle entra dans la maison. Elle prit à peine le temps de changer de vêtemens, et alla droit vers la chambre d'Hervé.

Une lueur pâle emplissait la pièce. Assise près de la table, Ernestine veillait. La comtesse la renvoya d'un geste. Et elle s'avança vers le lit, glissant sur le tapis comme une ombre silencieuse. L'enfant était éveillé, mais sa veille ressemblait au sommeil. Il restait immobile, les mains croisées sur sa poitrine, les yeux grands ouverts et perdus dans une contemplation muette. Il n'avait pas entendu venir sa grand'mère. Sur son blanc visage perlaient çà et là de fines gouttes de sueur. Un vague sourire flottait sur sa lèvre entr'ouverte. Physiquement, il souffrait; mais on eût dit qu'il s'envolait dans un songe délicieux. Était-ce la faiblesse du corps qui donnait à l'esprit comme un délire passager? Il rêvait qu'il voyait sa mère, qu'il était près d'elle, qu'il lui souriait. Deux fois il murmura : « Maman!.. maman!.. » Oui, l'altière comtesse était bien vaincue. Un sentiment tout neuf, une immense pitié entrait dans son cœur, écrasant la rébellion obstinée de son orgueil. Cette femme qui ne pleurait jamais sentait les sanglots la secouer. Elle se pencha sur le lit d'Hervé et l'embrassa longuement, tendrement. Et comme il se soulevait à demi, étonné, ne comprenant pas, croyant rêver encore, elle lui dit avec une douceur infinie :

— Dormez,.. dormez bien, mon chéri. Demain, vous irez embrasser votre mère...

XXIV.

Bertrand était presque agenouillé auprès de la chaise longue. Il tenait dans ses mains les mains brûlantes de Solange. Un divin sourire illuminait les traits de la jeune femme.

— Et je vous revois, et je vous retrouve, et je ne m'en irai pas sans vous avoir dit adieu !

— Mourir ? vous ! C'est impossible. Je ne suis pas revenu de si loin pour avoir le désespoir de vous perdre ! Vous ne savez pas que votre souvenir m'a toujours accompagné, que votre image ne m'a pas quitté un instant. J'ai tout fait pour me distraire de la pensée persistante qui m'obsédait. Et toujours je vous revoyais. Et toujours je frissonnais quand je prononçais votre nom ! Vous perdre ! Allons donc ! Rien ne nous séparera plus, maintenant que nous sommes réunis. Vous m'avez permis de revenir ; vous êtes bonne, merci !.. J'étais trop malheureux, je ne vivais plus...

— C'est moi qui bientôt ne vais plus vivre, dit-elle doucement.

— Ah ! ne parlez pas ainsi. C'est le chagrin qui vous tuait. Vous étiez séparée d'Hervé, vous étiez séparée de moi. Mais Dieu a voulu vous rendre au moins la moitié du bonheur que vous méritez...

Il prenait ce corps frêle entre ses bras, et ardemment, passionnément :

— Je t'aime !.. Tu es la créature d'élection de mon cœur. Tu n'es éloignée de ton fils que pour un temps. Seule, tu ne pouvais pas agir. Je suis là maintenant ; je t'aiderai ; j'emploierai la force ; et si la force échoue, j'emploierai la ruse. Aie confiance en moi. Je l'enlèverai, ton fils, je te l'amènerai. Nous partirons tous les trois. Nous irons loin, si loin que nul ne pourra nous rejoindre. Et nous vivrons côte à côte, et nous chanterons un hymne éternel au bonheur et à l'amour.

Solange souriait. Il y avait si longtemps qu'elle était malheureuse ! Ces promesses de bonheur la grisaient doucement. Elle se laissait aller à l'enivrante félicité de ce rêve. Elle prit la tête de Bertrand et l'appuya sur sa poitrine.

— Moi aussi, je t'adore !.. Savez-vous que je vous ai aimé tout de suite, Bertrand ? J'ai eu si peu de joie dans la vie ! Il me semblait que Dieu vous mettait sur mon chemin pour me payer de toutes mes peines... Si je te disais !.. Mais je vais te raconter des folies ! Une femme n'aime vraiment qu'une fois, vois-tu ! Elle marche indécise dans la vie jusqu'au jour où elle rencontre celui qu'elle doit adorer toujours... Je me rappelle ce bal, chez la duchesse. J'étais jolie, n'est-ce pas, ce soir-là ? Je n'étais point amaigrie et défaite comme maintenant. Tu étais avec ta sœur. Elle t'a présenté à moi. Je t'ai tendu la main et je t'ai dit : « Je vous connais depuis longtemps... » Oui, je vous connaissais depuis longtemps, Bertrand. Vous étiez celui que je devais aimer. Le hasard nous réunissait dans l'éclat d'une fête. Mais à l'avance nous étions marqués l'un pour l'autre...

— Et vous avez le courage de parler de mort, quand des milliers de lieues nous séparaient, et que maintenant je tiens vos mains dans les miennes et que je vous serre entre mes bras!..

Il se pencha plus près d'elle encore, et, tout bas :

— Ah! si tu t'étais donnée à moi, si tu ne t'étais point refusée quand nous étions là-bas ensemble, à Blankenberghe!..

La fièvre la brûlait. Elle laissa tomber sa tête sur l'épaule de son ami. Et, avec une douceur infinie :

— Eh bien! oui, je peux te le dire maintenant, puisque je n'ai presque plus rien de commun avec la vie. J'aurais dû t'appartenir; j'ai eu tort de me refuser. C'est mal, ce que je dis là, je le sais bien. Au moins, j'aurais goûté quelques heures d'ivresse et je n'aurais pas le désespoir de m'en aller en me disant que je n'ai jamais été heureuse. Jamais!.. jamais!

Il la serrait étroitement contre lui. L'union de ces deux âmes était complète. Par la fenêtre, grande ouverte, entraient des parfums délicieux, qui chargeaient l'air d'aromes embaumés. Il ne songeait plus qu'elle était si malade. Elle-même oubliait sa douleur, et ils se perdaient dans l'extase infinie de leur rêve. Cette jeune femme, qui se sentait si près de la mort, avait le poignant regret de sa vie manquée. La vertu, le devoir, l'honneur, ne lui apparaissaient plus que comme des ombres décevantes et vaines. La fatalité voulait qu'elle n'eût connu de l'amour que les douleurs et les angoisses. Et voilà maintenant, à l'heure où Bertrand revenait de si loin, qu'il était trop tard pour recouvrer tant de bonheurs perdus.

Ils se regardaient; ils ne disaient plus rien. Et leurs yeux parlaient quand leurs bouches restaient muettes... Il se pencha vers elle et leurs lèvres s'unirent.

— Ah! si je pouvais vivre, s'écria-t-elle, vivre et me donner à toi, et t'appartenir pour toujours!

A ce moment, un son argentin traversa l'air, vibrant à l'oreille de Solange. C'était l'*Angelus* du soir. Trois tintemens séparés, qui venaient à la malade dans la douceur tiède de l'atmosphère. Trois tintemens encore, et enfin la volée de cloches sonnant joyeusement l'*Alleluia* et saluant la Vierge. C'était un hosanna triomphant, une fanfare joyeuse, qui montaient bruyamment vers le ciel. Solange écoutait. Dans son œil très doux remuait une flamme claire, comme si ce salut des hommes à la Divinité réveillait en elle les pensées divines. Elle glissa lentement des bras de Bertrand et laissa retomber sa tête sur l'oreiller.

— Eh bien! non, mon bien-aimé, je me trompais, je blasphémais. Je vous ai trop aimé pour regretter que notre tendresse ait toujours été pure. Il y aurait un remords de plus dans mon cœur.

Tout ce que Dieu fait est bien fait. Nous nous serons adorés. Et quand je ne serai plus là, pas une pensée charnelle ne ternira votre souvenir. Mon corps, qui n'est que poussière, ne vous aura pas appartenu; mais mon âme, qui est divine, vous aura tendrement chéri. Je serai pour vous plus qu'une femme que vous aurez perdue; je serai l'éternelle fiancée que vous retrouverez là-haut. Et si nous n'avons pas eu l'étreinte des réalités qui passent, nous aurons la possession du rêve qui ne finit jamais...

Elle était radieusement belle. Il jaillissait de ses yeux une flamme si puissante, que Bertrand était ébloui. Il tomba à ses genoux vaincu, couvrant de baisers les mains de la jeune femme, aveuglé par ses larmes et ne sachant que répondre à la sainte qui lui parlait ainsi.

— Et maintenant, partez, dit-elle tendrement. Mon cœur a des pensées si douces! Je veux rester avec elles. Mais vous reviendrez demain, n'est-ce pas? Je veux vous voir tous les jours maintenant.

Bertrand sortit. Solange se sentait dans une sorte de béatitude. Elle demeura longtemps ainsi, rêvant, se disant qu'elle avait chassé de son cœur tout ce qui était impur et mauvais. Elle avait l'intuition vague que son cruel destin allait s'apaiser, que Dieu ferait quelque chose pour elle, qu'elle était au bout de ses peines et de ses désespoirs. Quand Mme Fosca entra dans la chambre, accompagnée d'Antoinette et du docteur Meunier, elle ne put retenir un cri.

— Quelle belle mine tu as! dit-elle.

Le médecin était stupéfait. Il ne reconnaissait plus sa malade.

La baronne l'entraîna dans un coin de la chambre.

— Il est impossible qu'elle soit condamnée, docteur. Je ne suis arrivée que de ce matin et je ne la reconnais plus déjà. Voyez quelle animation dans ce regard! quelle vie dans ces yeux!

— Que voulez-vous que je vous dise, madame? La maladie de Mme de Croix-Saint-Luc est de celles qui échappent à toutes les analyses ou qui trompent toutes les prévisions. J'ai prévenu Mme Fosca qu'une émotion violente sauverait son amie. Sans doute l'esprit de la comtesse vient d'être fortement frappé, et le physique subit le contre-coup du moral. Si elle pouvait éprouver souvent une secousse pareille, je répondrais de son salut.

Mme Fosca s'éloigna de la chaise longue et se dirigea vers la fenêtre. Elle entendait marcher dans le jardin. La nuit était venue doucement, et Herminie croyait voir deux ombres remuer entre les arbres. Elle se pencha, regardant; elle ne se trompait pas. Il lui semblait qu'une femme et un enfant s'avançaient vers la maison.

Tous les deux marchaient vite. Elle eut un frisson : elle s'imaginait reconnaître la douairière tenant Hervé par la main.

— Mon Dieu, murmura-t-elle,... si c'était vrai?

D'une voix étouffée, elle appela le docteur. Et très bas, de telle façon que lui seul pût entendre :

— Son fils ! balbutia-t-elle.

M. Meunier fit un geste violent. Et lui saisissant le bras :

— Taisez-vous ! dit-il... si c'est son fils, elle est sauvée...

Solange n'avait rien vu, rien entendu. Maintenant elle causait avec Antoinette, qui s'était rapprochée de la table. Tout à coup, la porte s'ouvrit, et, dans l'encadrement de la boiserie, Hervé parut suivi de la douairière.

— Maman ! maman ! cria-t-il.

Et il s'élançait déjà vers le lit, les yeux étincelans, ouvrant les bras, tendant ses lèvres affamées de baisers. Solange, elle, était livide. Elle tremblait convulsivement comme un arbuste secoué par la tempête. Ses yeux étaient hagards. Cette terrible émotion allait-elle la briser ou la faire vivre? Elle ne disait pas un mot. Elle couvrait de caresses le front, les yeux, le cou de son enfant; elle se baignait dans ses cheveux ; elle le collait contre elle ; elle l'étreignait avec frénésie; et soudain, comme elle le tenait éperdument serré dans ses bras, elle fondit en larmes, éclatant en sanglots, disant seulement d'une voix entrecoupée :

— C'est toi,.. mon mignon!.. toi! toi!

Puis se tournant vers sa belle-mère :

— Ah! madame, soyez bénie ! Dieu vous fasse des jours longs et heureux ! Je peux vous le dire aujourd'hui : vous me croirez. J'ai été coupable de légèreté, d'inconséquence ; mais je vous jure que je n'ai jamais failli, que je n'ai jamais été une épouse coupable !

La douairière se tenait debout devant le lit. Elle contemplait cette jeune femme qu'elle avait connue si belle et si vivante. Et, de même qu'elle avait eu pitié de l'enfant, maintenant elle avait pitié de la mère. Solange poussa doucement Hervé dans les bras de son aïeule :

— Aime-la bien, mon chéri : c'est la mère de ton père. C'est elle qui va t'élever, qui sera ton guide, ton soutien, ton conseil. Oublie que j'ai pleuré quelquefois, en souvenir de la joie suprême qu'elle m'apporte. Et si l'on te fait du mal dans la vie, rappelle-toi que ce qu'il y a de meilleur, c'est encore de pardonner...

Elle s'arrêta, reprenant son fils entre ses bras. De nouveau, elle le couvrait de baisers, ivre de bonheur, secouée de frissons, toute pâle dans la pâleur mate des draps et de l'oreiller. On n'en-

tendait que des sanglots à demi étouffés, que des mots incohérens et la voix de cette mère heureuse qui disait, à demi perdue dans son délire :

— Oh! que je t'aime!.. Dieu est bon... Tu es là, dans mes bras... Mon chéri, mon mignon... mon fils!.. Ah! je t'adore!

XXV.

Depuis trois semaines qu'elle était revenue au château de Croix-Saint-Luc, la douairière n'était plus que l'ombre d'elle-même. Il y avait quelque chose de cassé dans son cœur. L'abbé Lenoir, Mlle Gaulin, ses serviteurs, ne la reconnaissaient plus. Les pauvres et les malades retrouvaient seuls leur bienfaitrice telle qu'elle avait toujours été. Elle se levait avec l'aube. Et quand, à sept heures du matin, les cloches sonnaient la messe, elle avait déjà secouru bien des misères. Elle usait ses journées en travaux de toutes sortes. Dans la grande pièce du rez-de-chaussée, elle installait dès le matin une dizaine d'ouvrières qui tricotaient des bas, cousaient des chemises, raccommodaient du linge, taillaient des vêtemens, comme si cette grande dame voulait habiller tous les loqueteux du canton. On remarquait dans sa charité quelque chose de plus profond et de plus doux. Elle n'accompagnait plus ses aumônes de sermons et de remontrances. Dans ses longues journées, toutes vouées au travail et à la prière, elle ne se reposait que pendant les visites quotidiennes de l'abbé Lenoir.

Cependant sa santé s'affaiblissait. Depuis sa visite à l'église, sous une pluie battante, elle toussait péniblement, douloureusement. Le froid vif qui la saisissait naguère dans la nef humide avait attaqué sa poitrine. Elle ne daignait même pas s'en occuper, malgré les remontrances de l'abbé.

Un après-midi, celui-ci vint plus tôt que d'habitude.

— Vous croyez à ma respectueuse amitié, n'est-ce pas? dit-il. Eh bien! votre santé inquiète tous ceux qui vous entourent. Vous êtes une femme trop courageuse pour qu'on vous cèle la vérité. Vous maigrissez beaucoup et votre toux opiniâtre devient chaque jour plus mauvaise. Pourquoi ne verriez-vous pas un médecin?

Elle eut un geste brusque, et, d'une voix lente :

— Je sais que je suis malade, monsieur le curé. J'ai du feu dans la poitrine. Qu'importe ? Je tenais à vivre parce que je me croyais une tâche à remplir. Il paraît que je m'étais trompée. Une seule fois depuis que j'existe, ma volonté a plié devant une fatalité supérieure. Ce jour-là, tout a été fini. J'étais au bout du chemin.

Quand le laboureur a rentré sa moisson, il s'assied au foyer et se repose. Moi aussi, j'ai gagné mon repos, je n'ai plus qu'à l'espérer et à l'attendre.

— Êtes-vous sûre que Dieu ne vous demande pas davantage? qu'il ne vous commande pas de vous soigner et de vous guérir pour tous ceux à qui vous êtes secourable?

Elle eut un sourire d'une amertume profonde, et, presque à voix basse :

— Je sais ce que Dieu me veut, murmura-t-elle. Je l'entends si souvent me parler! Autre chose, monsieur le curé. Pourquoi gardez-vous toujours le silence sur ma belle-fille, sur mon petit-fils? Hervé m'écrit deux fois par semaine. Mais vous les voyez, vous? Comment vont-ils?

— Vous avez sauvé votre belle-fille! dit l'abbé.

— Chose singulière que le corps humain!

— Le docteur Meunier l'avait prédit. Une émotion violente pouvait seule la guérir. Et cette émotion, c'est vous qui la lui avez donnée.

Un éclair traversa les yeux de la douairière. L'abbé Lenoir se redressa. Il parlait maintenant, non plus comme parle un humble prêtre à une grande dame, mais comme un confesseur à sa pénitente.

— Ne regrettez rien, ma fille... Oh! je connais bien tous les sentimens contraires qui se combattent dans votre esprit! Prenez garde! C'est l'orgueil qui ne veut pas s'avouer vaincu. Vous avez cédé à un instinct de pitié, à un mouvement qui vous paraît inexplicable quand vous tentez de l'analyser. Et par momens, vous avez un immense regret de votre action généreuse.

— C'est vrai, dit-elle nettement.

— Étrange nature que la vôtre!

Bien étrange, en effet. Un incident, vulgaire en apparence, allait montrer qu'elle ne négligeait rien pour achever de vaincre en elle le démon. Toute sa vie, la comtesse douairière de Croix-Saint-Luc s'était montrée sans pitié pour les filles qui commettaient une faute. Cette femme, d'une charité si féconde, restait alors implacable. Un jour, elle apprit qu'une journalière de Fresnoy avait été prise des dernières douleurs en plein champ. Cette malheureuse, de mœurs équivoques, nommée Louise Bernard, gisait dans une misérable cabane mal fermée, sans secours et sans pain. Mme de Croix-Saint-Luc, dès qu'elle sut la nouvelle, fit atteler et courut à Fresnoy. Et pendant huit jours, elle s'assit au chevet de cette abandonnée. On racontait des choses affreuses sur cette Louise Bernard. On riait d'elle dans le pays. L'austère comtesse

devint sa protectrice et ne la quitta plus. Durant toute une semaine, elle veilla, elle soigna cette fille, qui n'était rien de plus qu'une prostituée campagnarde. Elle loua une maison pour qu'elle fût mieux logée ; elle fit coudre toute une layette par ses ouvrières. Mieux encore : elle entreprit de sauver cette âme comme elle avait sauvé ce corps. Elle qui était si haut, elle se dépensa pour cette créature si basse. Et tout cela pour dompter les dernières convulsions de son orgueil. Elle ne voulut pas même interrompre toutes ses bonnes œuvres. Plus elle allait, plus elle semblait mettre une sorte d'âpreté violente à faire le bien. Et plus elle allait aussi, plus on remarquait l'épuisement de ses forces. Un matin, l'abbé Lenoir lui demanda si elle ne consentirait pas à recevoir la visite de Solange et d'Hervé.

— Pourquoi non ? répliqua-t-elle. Quand je pardonne, je ne pardonne pas à demi.

— C'est vrai, répliqua-t-il, avec un sourire un peu triste. Vous avez traversé la vie avec une rigidité qui n'était pas humaine.

Elle hocha la tête et doucement :

— Aussi le jour où j'ai plié, j'ai senti que j'étais blessée à mort. Ainsi, *elle* peut sortir maintenant ?

— Oui, madame. Après la violente secousse que lui a causée la vue de son fils, votre belle-fille a été prise d'une fièvre épouvantable. Le délire ne l'a plus quittée. Puis sont venues des convulsions. Mme Fosca me racontait que le corps de cette pauvre femme brûlait comme un fer rouge. C'est la marche accoutumée, paraît-il, de cette maladie nerveuse. Enfin, la température du corps s'est abaissée, la fièvre a diminué, les nerfs se sont détendus, et elle est entrée en convalescence. On lui a permis de sortir en voiture. Elle a voulu que sa première visite fût pour vous. Donc, vous lui permettez de venir ?

— Dans quelques jours je la recevrai, reprit-elle. En attendant, vous m'avez conseillé de voir un médecin. Appelez celui de Saint-Seine.

Pendant les jours qui suivirent, la douairière fut obligée de s'aliter. Elle avait tenu bon jusque-là, parce que sa volonté de fer la soutenait. Une heure vint où le corps dut plier comme naguère l'âme avait plié, elle aussi. La toux qu'elle affectait de mépriser devenait constante. Elle produisait maintenant des secousses, qui se rapprochaient de plus en plus. La pneumonie, non soignée dès le début, marcha bientôt rapidement. La comtesse ne respirait plus qu'avec peine. L'abbé Lenoir comprit que la fin approchait. Toute autre aurait pu se sauver peut-être, mais le prêtre connaissait trop sa pénitente pour l'espérer. Il savait qu'elle avait le désir ardent

de la mort, que le grand ressort était brisé dans cette créature humaine. Pourquoi aurait-elle tenu à vivre? Le but de son existence était manqué : elle n'avait plus qu'à disparaître.

Mme de Croix-Saint-Luc vit arriver sa dernière heure sans trouble, avec son calme hautain, avec sa fermeté inébranlable. Elle dicta son testament, par lequel toute sa fortune revenait à Hervé. En quelques lignes très dignes, elle avouait s'être trompée au sujet de sa belle-fille. Elle demandait que la tutelle d'Hervé lui fût rendue et qu'on nommât M. d'Artis subrogé-tuteur. Et quand elle sentit que la fin approchait, elle dit à l'abbé :

— Vous pouvez *les* faire venir maintenant !..

... La dernière nuit... Une pâle veilleuse éclairait faiblement la chambre de la mourante. Solange et Hervé étaient auprès d'elle. L'enfant, vaincu par la fatigue, sommeillait à demi dans un fauteuil. La jeune femme, agenouillée, la tête entre ses mains, enfonçait son front dans les draps. Et Mme de Croix-Saint-Luc les contemplait tous les deux avec cette lucidité aiguë des êtres qui vont monter à Dieu. Elle se rappelait tout : et son enfance, et son mariage avec son cousin, et toutes les espérances qu'elle mettait sur la tête de Raymond, son fils unique. La guerre éclatait; alors ses angoisses maternelles, son orgueil en voyant reparaître, avec une fière cicatrice, le descendant des preux anciens. Ensuite, Raymond épousait Solange; Hervé venait au monde, ajoutant un rameau nouveau à la floraison séculaire des Croix-Saint-Luc. Puis, c'étaient les luttes sourdes entre la belle-mère et sa bru; Raymond succombait et la belle-mère semblait victorieuse. Son petit-fils lui appartenait. Elle pouvait l'élever à son gré, pétrir cette âme d'enfant, couler dans ce tendre cerveau toutes ses idées, toutes ses ambitions, toute sa foi. Elle touchait à son but. Le dernier de sa race serait bien l'homme qu'elle avait rêvé! Et tant d'efforts, tant de luttes, tant de victoires aboutissaient... à quoi? A rien! Une seconde de pitié, une lueur d'attendrissement détruisaient le labeur de tant d'années!

Elle contemplait Solange et Hervé. Ainsi, cet enfant serait élevé par cette jeune femme, — par cette jeune femme qui allait épouser un autre homme, par cette jeune femme qui n'avait rien de ses croyances! Mme de Croix-Saint-Luc voyait sombrer tous ses sublimes espoirs, comme avaient sombré toutes ses vaines fidélités. Son roi était mort; sa religion subissait les assauts d'une foule stupide. Cette ligueuse, cette femme du XVIe siècle, pouvait s'en aller dans l'autre monde. Toutes les choses en qui elle avait cru, tout ce qu'elle avait aimé croulaient autour d'elle. Sa vie tout entière n'était qu'un

immense naufrage. Et elle contemplait toujours sa belle-fille et son petit-fils. Comme Hervé lui ressemblait peu! Dans cet être aux cheveux blonds, au visage mince et pâle, à l'esprit précoce, au corps frêle et délicat, il n'y avait rien de la robustesse des aïeux. Seule, la volonté accusait l'entêtement des vieilles races. Et comme elle le regardait, de ses yeux gris, où l'aube de l'éternité allumait déjà quelque chose de surhumain, elle dit cette parole étrange et grandiose :

— Il n'y a plus de Croix-Saint-Luc... *J'étais le dernier!*

. . . .

Vers le commencement de cette année, il y avait beaucoup de monde au « cinq heures » d'Antoinette. Mme Fosca habillait de la jolie façon quelques Parisiennes dont on parlait trop ; Maurice de Croilly, qui avait décidément rompu avec Mme de Savigny, flirtait de fort près avec la jolie Mme de Bricourt. Quant au baron Bersier, il regardait le feu mélancoliquement, laissant Lucien de Chavenay faire la cour à sa femme. Il y eut presque coup sur coup des sorties et des nouvelles entrées. Lucien de Chavenay en profitait pour prendre congé, lorsque Humbert l'arrêta.

— Eh bien! mon pauvre ami, vous ne réussissez donc pas dans la cour que vous faites à la baronne?

Lucien devint tout rouge. Et, bêtement, il balbutia :

— Quelle... quelle baronne?

— Mais ma femme, donc!

— Je vous assure...

— Ne vous troublez pas, mon cher. Voilà six ans que je suis marié! Eh bien! je vous en donne ma parole : je ne suis guère avancé... Ayez sept ans de patience!

Lucien restait tout interloqué, lorsque Mme de Bricourt dit :

— Comment va votre belle-sœur, Antoinette? Depuis six mois qu'elle s'appelle Solange du Manoir, on ne sait pas ce qu'elle devient.

Ce fut Mme Fosca qui répliqua :

— Elle est toujours à San-Remo, en plein bonheur, entre son mari et son fils. Elle a bien gagné le droit d'être heureuse! L'Évangile dit : « Soyez du petit nombre! » Elle est du petit nombre des heureux... Dieu l'y conserve!

ALBERT DELPIT.

LES

COMMENCEMENS D'UNE CONQUÊTE

IV[1].

LE COMMANDEMENT DU GÉNÉRAL VOIROL

AVRIL 1833 — SEPTEMBRE 1834

I.

Pendant que le duc de Rovigo rentrait en France avec l'espoir de rétablir sa santé et d'être bientôt en état de reprendre le commandement dont il demeurait titulaire, la question d'Alger se discutait, comme l'année précédente, devant la chambre des députés, mais ne se décidait pas davantage. Néanmoins, dans la séance du 19 février 1833, le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, avait fait une déclaration dont la netteté donnait pleine satisfaction, sur un point délicat, à la dignité nationale. « On a paru craindre, avait-il dit, qu'il n'y eût, à l'égard de cette possession de la France, quelque convention secrète qui empêchât le gouvernement de prendre tel parti que bon lui semblerait. Je dois rassurer la chambre : il n'existe aucune convention, aucun engagement quelconque; la France est parfaitement maîtresse de faire d'Alger ce qui paraîtra conforme à son honneur et à ses intérêts. » C'était une moitié de la question, non la moins importante, qui se trouvait résolue; restait l'autre, dont les partisans de l'occupation donnaient ainsi la formule : « Si, à l'égard des puissances étrangères, nous sommes libres de garder

(1) Voyez la *Revue* du 1er janvier, du 1er février et du 1er mars.

Alger, vis-à-vis de la France nous y sommes engagés d'honneur. » Malheureusement le langage du maréchal Soult, ministre de la guerre, n'était pas fait pour les rassurer : « J'ai annoncé, disait-il dans la séance du 7 mars, en rappelant le débat de l'année précédente, qu'à moins de considérations politiques d'une telle nature qu'il soit dans l'intérêt de la France et de son honneur d'y renoncer, le gouvernement n'avait aucun projet d'abandonner la côte d'Afrique. » Trois mois plus tard, le 18 juin, forcé de répondre à une interpellation du maréchal Clauzel, il ne voulut pas s'expliquer davantage : « Je répéterai que le gouvernement n'a pris aucun engagement avec aucune puissance, qu'il est entièrement libre de faire tout ce que l'honneur et l'intérêt de la France pourraient exiger, mais que, jusqu'à présent, il n'est pas entré dans sa pensée d'évacuer Alger, que sa conduite dans tout ce pays et sur toute la côte d'Afrique est d'affermir l'occupation et de n'y avoir rien à craindre contre tout venant. »

Si réservée qu'eût été l'attitude du ministère français, elle fut à Londres trouvée presque agressive. Le 13 mars, M. de Talleyrand avait eu, avec lord Grey, au sujet des discussions de la chambre des députés, une conversation dont il rendait, le lendemain, compte en ces termes : « Il m'a exprimé des regrets très vifs du langage qui avait été tenu et qui lui causera, m'a-t-il assuré, de très grands embarras à la chambre des lords, où la question sera incessamment traitée. Il aurait désiré que le gouvernement du roi évitât de prendre des engagemens aussi positifs, après surtout que les promesses faites à l'Angleterre par le dernier gouvernement français ont été si hostilement révélées, l'année dernière, par lord Aberdeen. Il serait, je pense, utile de faire vérifier la nature des promesses qui, d'après lord Aberdeen, auraient été faites par le prince de Polignac. J'ai plus d'une fois regretté que, dans notre chambre des députés, on ne comprît pas mieux les véritables intérêts de la France et qu'on soulevât imprudemment des questions pour lesquelles le silence serait utile. » A cette communication le duc de Broglie répondait, le 18 mars : « Je sens comme vous l'inopportunité de semblables débats, mais il ne dépend pas du gouvernement du roi de les éviter. Au surplus, je dois vous dire que, ainsi que lord Grey l'a reconnu l'année dernière dans la chambre des lords, le précédent gouvernement français s'est constamment refusé à prendre, par rapport à Alger, aucun engagement avec l'Angleterre, et qu'au moment même où a éclaté la révolution de juillet, ce refus venait d'occasionner entre lord Aberdeen et le duc de Laval les explications les plus violentes. C'est ce que j'ai dit à lord Granville, qui m'a d'ailleurs avoué que ses instructions lui prescrivaient de ne jamais nous parler d'Alger. » Quand, au mois de juin, l'interpellation du maréchal

Clauzel eut réveillé à Londres l'écho des débats de nouveau soulevés à Paris, M. de Talleyrand ne manqua pas non plus de renouveler aussi ses doléances : « Je viens, écrivait-il le 20 juin, de connaître par les journaux le résultat de la séance de la chambre des députés relativement à l'affaire d'Alger. Elle m'a fait relire les instructions que j'avais reçues du gouvernement au mois de septembre 1830, et dans lesquelles elle occupe une grande place. J'avais cru que la conduite que nous avions à tenir devait être très mesurée, et, en conséquence, je me décidai à éviter sur cette question toute discussion avec les membres du cabinet anglais. J'aurais vivement désiré que la chambre des députés eût la même manière de voir et laissât le temps tout seul consolider cette affaire. » A quoi le duc de Broglie répliquait, le 24 : « Vous comprendrez que, dans des questions de cette nature, les considérations de politique extérieure ne sont pas les seules dont on soit obligé de tenir compte. J'ajouterai que ce qui nous a forcés de sortir du ton de réserve où nous nous étions renfermés, ce sont moins les attaques de la tribune et de la presse françaises que les assertions émises dans le parlement britannique et les réponses ambiguës de lord Grey et de lord Palmerston, dont au surplus nous concevons très bien que le langage a pu être impérieusement dicté par la situation dans laquelle ils se trouvaient placés. »

Quinze jours avant l'interpellation du maréchal Clauzel, le duc de Rovigo était mort. A son départ d'Alger, le 4 mars 1833, il avait laissé l'intérim des affaires au général Avizard, le plus ancien des maréchaux de camp de service en Afrique. Cet intérim fort court, car il ne dura pas plus de sept semaines, fut signalé par la création d'un service à la fois militaire et administratif, destiné à devenir le principal organe du commandement dans ses rapports avec les indigènes. Le bureau arabe fut institué sur les conseils du général Trézel, et le capitaine de La Moricière, des zouaves, en fut le premier chef.

Racontée par La Moricière lui-même, l'institution est curieuse à connaître : « Au mois de février 1833, l'intendant civil s'est enfin imaginé de faire faire une sorte d'inventaire de tous les biens du gouvernement, tant en ville que dans l'intérieur de nos lignes, biens qui sont immenses et dont on ne connaît ni le nombre ni l'étendue. Pour examiner cette question, il faut connaître la constitution de la propriété dans ce pays, savoir par les indigènes ce qui se faisait avant notre arrivée, et enfin être à l'abri de toute séduction de la part de ceux qui ont usurpé ces biens. L'intendant civil m'a fait nommer secrétaire de cette commission spéciale, ce qui exige mon séjour à Alger, mais ne m'empêchera pas de marcher avec ma compagnie, le cas échéant. J'étais à peine depuis deux jours à ce travail

que l'on m'a chargé d'un nouvel emploi, mais bien plus important et plus intéressant que le premier, et qui surtout me rattache tout naturellement à mon état militaire. Voici le fait : le duc de Rovigo était parti, et avec lui son secrétaire particulier et un autre individu qui remplissait près de lui des fonctions analogues à celles de secrétaire. Ces deux hommes avaient dans les mains la direction d'un bureau, dit cabinet arabe, où se traitaient, sous les yeux du duc, qui n'y voyait rien, toutes les affaires diplomatiques avec les gens du pays, c'est-à-dire avec tous les Arabes de l'intérieur, avec ceux de Bougie et des divers points importans de la côte, enfin avec ceux qui environnent Constantine. En présence de gens qui n'entendaient pas l'arabe, les interprètes avaient beau jeu ; aussi tout allait à la diable ; ces derniers s'étaient même trouvés, depuis le départ du duc, avoir la haute main sur tout ce qui se faisait. Le général Trézel et le commandant en chef par intérim, sentant que les choses ne pouvaient continuer ainsi, me proposèrent de me charger d'établir un bureau arabe, en régularisant ce qui se faisait avant et en organisant d'une manière convenable le service des relations extérieures. On me donnait sous mes ordres quatre interprètes et secrétaires, et tous les employés indigènes dont on s'était servi jusqu'alors. On me confiait en outre l'administration des fonds secrets, qui montent à soixante mille francs par an. J'acceptai sans hésiter cette charge et je suis aujourd'hui établi comme chef du bureau arabe ; en cette qualité, on m'a donné un beau local dans une dépendance de la maison du général en chef, et c'est là que je me suis installé. »

II.

Le 26 avril, arriva le lieutenant-général Voirol, nommé par le roi inspecteur-général et commandant en second du corps d'occupation d'Afrique. Intérimaire, comme le général Avizard, il demeura intérimaire, même après la mort du duc de Rovigo, et il le fut pendant dix-sept mois, — *longum ævi spatium*, — car aucun des titulaires, ses prédécesseurs, n'avait eu la chance de parcourir une aussi longue carrière. Avant de donner une organisation définitive à ses possessions d'Afrique, le gouvernement voulait prendre le temps de réfléchir. En fait, quoique intérimaire, le général Voirol n'en fut pas moins général en chef, avec pleine autorité sur Oran et sur Bône comme sur Alger. Le total des forces dont il avait le commandement supérieur s'élevait au chiffre imposant de vingt-trois mille cinq cents hommes et de dix-huit cents chevaux. Ses premiers actes, inspirés par une fermeté sans rigueur, firent bien augurer de lui.

Les villages, ou plutôt les amas de gourbis qui portaient le nom

de Bouagueb et de Guerouaou, non loin de Bou-Farik, étaient habités par une population turbulente qui, dans l'intervalle des insurrections, où elle s'était toujours fait remarquer par sa violence, ne cessait pas de molester et de piller les gens paisibles qui voulaient trafiquer avec les Français. Sur le rapport du bureau arabe, une expédition, commandée par le général Trézel, se dirigea dans la nuit du 3 mai contre ces villages; La Moricière, avec les zouaves, tenait la tête de la colonne qui marchait à Bouagueb. Il y eut là quelques coups de fusil; dès la première décharge, les Arabes se réfugièrent dans la montagne, où ceux de Guerouaou, plus prudens encore, n'avaient pas même attendu l'approche du combat pour s'enfuir. Après avoir mis le feu aux gourbis, la colonne revint, poussant devant elle cinq cents têtes de gros bétail et un millier de moutons. Suivant l'usage, des groupes de cavaliers la suivaient tiraillant de très loin; au défilé de Bou-Farik, ils se rapprochèrent avec l'espoir d'entamer l'arrière-garde. Un escadron du 1er régiment de chasseurs d'Afrique, envoyé contre eux, poussa trop loin son élan; il fut enveloppé; pour le dégager, il fallut en faire charger un second, que mena le général de Trobriand. Dans ce conflit qui ne dura que quelques minutes, le fils du duc de Rovigo, sous-lieutenant au corps, renversé, son cheval tué sous lui, avait déjà le yatagan sur la gorge lorsque le capitaine de Cologne, d'un coup de pistolet, abattit l'homme qui allait lui couper la tête. Le bétail capturé fut réparti à titre d'indemnité entre les victimes de ces pillards, que personne, même de leurs anciens associés, ne plaignit. C'était la justice comme pouvaient la comprendre les Arabes; c'était ainsi que le général Duzer se faisait obéir et respecter à Bône.

Quelques jours après, commença la grande affaire qui avait tant préoccupé, dans les derniers jours de son commandement, le duc de Rovigo, la fauchaison des foins dans les prairies de l'Oued-Hamise. Comme le général Voirol avait auprès de lui le chef d'état-major de son prédécesseur, il n'eut pas un nouveau plan à faire. Cette opération mi-agricole, mi-guerrière, qui dura du 15 au 30 mai, fut d'abord une fête pour les troupes. Six cents travailleurs, pris dans les 4e et 67e de ligne, dans la légion étrangère et dans les bataillons d'Afrique, étaient campés au milieu de la prairie sous la protection d'un bataillon du 10e de ligne, des zouaves, de deux sections d'artillerie et des chasseurs d'Afrique cantonnés dans l'enceinte de Haouch-Rassauta. Le foin récolté, conduit au Fort de l'Eau par les prolonges de l'artillerie et du train, devait être transporté dans les magasins d'Alger par les soins de la marine; le total de la récolte était évalué à 3,500 quintaux métriques. Pendant ces quinze jours, il n'y eut pas le moindre désordre; le marché du camp, largement approvisionné, permettait aux soldats de varier leur ordinaire, et les Arabes,

après les avoir vus à la besogne sans être tentés d'y prendre part, ne dédaignaient pas de goûter à leur cuisine.

Ce temps-là ne fut pas perdu pour La Moricière. Il avait sans cesse des entrevues avec les cheikhs, avec les grands des tribus voisines; il s'efforçait d'effacer de leur esprit le souvenir d'El-Arbi et de Meçaoud. « Le lieu des séances du congrès, écrivait-il, c'est le pied d'un palmier dans la Métidja; on y va armé jusqu'aux dents, et les négociateurs sont chargés d'exécuter les résolutions prises dans l'assemblée. Tout cela fait que, sur notre petit théâtre, il se joue des scènes fort intéressantes, fort poétiques et toujours pleines d'originalité. De plus, j'ai la conscience que je puis agir efficacement sur la civilisation des Arabes; cela m'intéresse et me fait supporter le métier, fort pénible au physique et au moral, que je suis obligé de faire. »

Sa réputation de loyauté, de justice, d'intérêt pour les indigènes, s'était promptement répandue d'un bout de la plaine à l'autre. Un jour, les Hadjoutes, les plus défians de tous, consentirent à parlementer avec lui. La scène vaut d'être racontée par le héros lui-même: « Depuis longtemps, cette tribu puissante, qui a six cents cavaliers bien montés, était, par rapport à nous, dans des dispositions assez équivoques. On avait, sous le duc de Rovigo, violé le droit des gens en faisant venir deux de ses cheikhs, qui avaient été arrêtés, jugés et exécutés, malgré un sauf-conduit portant le cachet du duc lui-même. Renouer avec des gens ainsi trompés était difficile. Je les fis sonder par un Arabe sûr et dévoué, car il y en a. On me demanda une entrevue, seul, à cinq lieues d'Alger. Je me fis accompagner jusqu'à une lieue de nos lignes par six hommes, que je laissai là, et je partis. Les Arabes craignaient tellement une surprise qu'ils n'osaient avancer, et, voulant leur prouver que je me fiais à eux, je traversai la moitié de la plaine et j'allai les trouver à huit lieues d'Alger. Dès qu'ils m'aperçurent, — ils étaient quatre-vingts à cent, — ils fondirent sur moi ventre à terre; je partis de même au galop pour les joindre. Quand j'arrivai à eux, tous nos chevaux s'arrêtèrent tout d'un coup, suivant la manière du pays, et l'on forma le cercle autour de moi. J'étais entouré de l'élite de la tribu; je n'avais jamais vu un si bel escadron réuni. Je commençai à leur parler; nous devisâmes, comme à l'ordinaire, tous à cheval. La conversation dura une heure et demie; après quoi, nous nous séparâmes, fort contens les uns des autres. Un vieux cheikh à barbe grise me dit en me faisant ses adieux: « Tu es venu ici sans sauf-conduit écrit, tu t'es fié à la parole de l'Arabe; tu as eu raison. Sa parole, il ne la fausse jamais. Il ne tombera pas un cheveu de ta tête. Pars et que la paix t'accompagne! » J'espère un beau résultat de cette démarche, elle est la première de ce genre. J'étais parti sans ordres, ne pouvant en prendre dans ce genre de choses, où je sens mieux que personne

ce que je dois faire. Cette démarche, qui peut paraître aventureuse, mais qui l'est moins qu'il ne le paraît pour qui connnaît bien son monde, a fait ici assez d'effet. Elle avait réussi, chacun a trouvé les mesures bien prises; un rien l'eût-elle fait manquer que tout le monde me fût tombé sur le dos. » Peu de temps après, La Moricière obtint du général Voirol la liberté du marabout Si Allal et du cadi de Koléa, que le duc de Rovigo avait fait prendre par le général de Brossard; il voulut les ramener lui-même, sans escorte française, mais avec un nombreux cortège arabe. Son entrée à Koléa fut un triomphe et son retour une fête; deux cents cavaliers, dans leurs plus beaux costumes, lui donnaient la *fantasia* et faisaient en son honneur parler la poudre.

C'était mieux qu'un succès personnel : la cause française venait de faire avec lui un pas considérable; elle gagnait parmi les indigènes des adhérens tous les jours. Des prairies de l'Oued-Hamise, les troupes avaient rapporté des germes de fièvre paludéenne; l'été venu, le mal avait étendu ses ravages; comme l'année précédente, les hôpitaux étaient encombrés, le poids du service écrasait les hommes valides. A Bône, dans des circonstances analogues, le général Duzer avait su tirer des gens du pays un parti utile; pourquoi ne réussirait-on pas aussi bien aux environs d'Alger? On réussit. La gendarmerie eut désormais des auxiliaires dans les spahis d'El-Fhas, et les troupes françaises furent relevées, dans la garde des blockhaus et des postes les plus insalubres, par des volontaires qui venaient s'offrir des douars ou des villages voisins. Encouragé par cet essai favorable, le général Voirol résolut d'associer les indigènes à de grands travaux. Tandis qu'il faisait ouvrir, par tout ce que son infanterie pouvait lui fournir de disponible, de belles routes à travers le Fhas et commencer la vaste enceinte d'un camp à Douéra, il donnait des ordres pour assécher le marais de Bou-Farik, dégager les alentours, abattre les taillis, réparer la chaussée, consolider les ponts, supprimer, en un mot, les chances périlleuses du défilé. Le hakem de Blida et le kaïd de Beni-Khelil se prêtèrent à ses vues et s'engagèrent à fournir des travailleurs.

Tout marchait au gré des optimistes; l'avenir s'annonçait mieux encore, quand soudain l'embellie cessa. Appelé à servir ailleurs, La Moricière n'était plus là pour imposer aux indigènes. Lui disparu, la Métidja redevint houleuse. Comme il n'y avait plus auprès du général Voirol un seul officier sachant bien la langue du pays, il mit à la tête du bureau arabe le chef des interprètes, un très honnête homme, orientaliste éminent, mais qui était âgé, ne montait plus à cheval et n'était pas militaire. Le prestige qui, aux yeux des indigènes, entourait La Moricière, jeune, actif, excellent cavalier, brillant capitaine, son successeur ne pouvait pas s'en prévaloir. Les

hommes et les choses qu'il aurait fallu voir de près, il ne les apercevait que de loin ; il n'était plus averti à temps et ses informations n'étaient plus sûres. Le général Voirol venait de visiter les travaux de Bou-Farik, il avait vu cent cinquante hommes à la besogne : la chaussée, les ponts étaient en état, un canal se creusait, un pont de chevalets traversait le marécage. Par la route de Douéra, poussée jusqu'à Sidi-Haïd, on pouvait aller directement d'Alger à Bou-Farik. A peine revenu, très satisfait de sa visite, il apprenait qu'une bande de mécontens avait envahi l'atelier et chassé les travailleurs. Une reconnaissance, envoyée le lendemain, trouva en effet les outils semés çà et là et le terrain désert. Les gens de Bouagueb avaient disparu. Étaient-ils les coupables? Personne n'en pouvait rien savoir. Les travaux furent abandonnés : c'était reculer devant les agitateurs et les encourager à faire pis.

Sur ces entrefaites, Alger accueillait au bruit du canon, avec tous les honneurs militaires, quelques hauts personnages qui venaient officiellement faire une enquête sur l'état des choses en Afrique. Deux pairs de France, le lieutenant-général Bonet et le comte d'Haubersart ; quatre membres de la chambre des députés, MM. Laurence, Piscatory, de La Pinsonnière et Reynard ; le maréchal-de-camp Montfort, inspecteur du génie, et le capitaine de vaisseau Duval d'Ailly composaient cette commission, dont le général Bonet avait la présidence. Après avoir visité la ville et les environs immédiats, les commissaires voulurent se rendre à Blida. Le général Voirol les y conduisit, le 10 septembre, avec une escorte de 4,000 hommes, commandée, sous sa direction, par le général Bro. En chemin, on apprit une mauvaise nouvelle. La veille, au soir, au moment où le marché de Bou-Farik venait de finir, le kaïd de Beni-Khelil, Bouzeïd-ben-Chaoua, partisan dévoué des Français et serviteur énergique de leur cause, avait été assassiné. La colonne passa sur le lieu du meurtre ; on n'apercevait pas un seul Arabe. A peu de distance de Blida, une députation se présenta, demandant comme toujours que les troupes demeurassent en dehors de la ville ; seuls, les commissaires, accompagnés des généraux et de l'état-major, y entrèrent. Après une halte de deux heures, on reprit le chemin d'Alger. Au défilé de Bou-Farik, un spectacle atroce attendait la commission ; trois cadavres décapités gisaient en travers de la route : c'étaient un cantinier, sa femme et un ami qui le matin avaient suivi la colonne. Pendant la retraite, une centaine de cavaliers avaient, selon l'usage, tiraillé de loin contre l'arrière-garde qui avait riposté. Emporté par une ardeur qui n'était plus de circonstance, le général Bonet était un instant sorti de son rôle ; il avait pris le commandement et fait faire aux troupes des mouvemens inutiles. Elles rentrèrent fatiguées, mécontentes, particulière-

ment irrespectueuses à l'endroit du *vieux général* et des *pékins*, qui s'imaginaient avoir vu une bataille. Quelques jours après, la commission s'embarqua pour Bone.

Effrayés par le sort de Bouzeïd, les kaïds de Khachna et de Beni-Mouça étaient venus se réfugier dans Alger même; ils ne se décidèrent qu'à grand'peine à retourner, sur l'ordre formel du général Voirol, à leurs fonctions. Le bureau arabe imputait avec beaucoup de vraisemblance l'assassinat du kaïd aux Hadjoutes. Le 26 septembre, le général de Trobriand leur fit une visite qu'ils n'attendirent pas et dont tout le résultat fut la destruction de quelques gourbis et l'incendie de quelques gerbiers. On retombait dans la routine énervante des petites promenades sans effet et des petits bulletins sans valeur. L'attention publique s'y attachait d'autant moins, en ce temps-là, qu'une grande et sérieuse expédition l'attirait sur un autre point et la captivait tout entière.

III.

Comme Alger et comme Bône, Bougie s'élève au-dessus de la mer; mais la montagne qui la domine n'est pas comme pour Alger une parure, comme pour Bône une décoration; elle est une menace. Alger n'a rien à craindre de la Bouzaréa, Bône rien à craindre de l'Edough; le Gouraïa semble prêt à s'écrouler sur Bougie. Si c'est la campagne qu'on regarde, la différence est encore plus saisissante: autour d'Alger, la Métidja se développe; sur les deux rives de la Seybouse, Bone a de l'espace; ce qu'on nomme la plaine, à Bougie, n'est que le préau d'une prison. En effet, c'était bien une prison gardée par des geôliers impitoyables. L'homme ici est pareil à la nature: âpre, dur, inhospitalier, farouche. Le montagnard de Bougie est le type du Kabyle; les gens de Soumata sont des civilisés en comparaison. Pour cet indépendant, jaloux de son droit jusqu'à la fureur, les liens sociaux sont les plus légers possible; il ne reconnaît pas de chefs de naissance; ceux qu'il veut bien admettre pour un temps, c'est lui-même qui se les donne, et, deux ou trois fois par an, il les change. Quant à l'étranger, pour lui comme pour le vieux Romain, c'est l'ennemi. Cependant, il faut bien qu'il échange quelque part et avec quelqu'un les produits de son sol, l'huile de ses oliviers, la cire de ses abeilles, le bois de ses forêts; c'est pourquoi il tolère la ville, qu'il tient sous ses pieds, où il lui serait odieux de vivre, mais où il entend dominer toujours.

Grande autrefois, capitale d'un royaume à l'époque brillante de la conquête arabe, Bougie, en 1832, flottait dans la vaste enceinte de ses murailles croulantes; sa population, bien réduite, ne comptait pas plus de 2,000 ou 3,000 habitans : Arabes, Turcs et Maures,

marins, pêcheurs, gens de commerce. Au mois de mai de cette année, le brick anglais *Procris* fut insulté en rade, comme au bon temps de la piraterie barbaresque. La presse de Londres prit feu, et l'éclat fut tel qu'on prêta généralement au gouvernement britannique, sinon l'intention, du moins la menace de se faire justice lui-même et d'occuper Bougie. Ni dans la correspondance du ministre des affaires étrangères, ni dans les dépêches de l'ambassadeur de France, on ne trouve rien qui justifie en quoi que ce soit cette rumeur; il n'y a pas, même à l'état de conversation, la moindre trace de cette affaire. Quoi qu'il en soit, le gouvernement français jugea bon d'envoyer en observation devant Bougie, au mois d'octobre, le brick de guerre *Marsouin*. Il y avait six jours qu'il était au mouillage quand, à l'improviste, les forts lui envoyèrent des boulets; naturellement, il leur adressa les siens; après quoi, le capitaine vit arriver à son bord des notables désespérés, qui rejetèrent la responsabilité de l'agression sur les Kabyles. La scène était à peu près la répétition de ce qui s'était passé à Bône, après la catastrophe du malheureux Huder. Le lendemain, ce fut un chef kabyle, Hadji-Mehemet, qui se présenta; il se vanta d'avoir fait cesser le feu et chasser les auteurs du méfait dans la montagne; il apportait une lettre d'excuse au nom du cadi, des notables de la ville et des cheikhs de Mzaïa, la grande tribu qui est la plus voisine de Bougie.

L'idée d'une occupation avait alors tenté le duc de Rovigo; mais les moyens manquaient et la saison était bien avancée; il ne laissa pas de nouer, en attendant mieux, des relations avec le Maure Boucetta, kaïd de la ville, et avec Oulid-ou-Rebah, cheikh des Oulad-Abd el Zebbar, rivaux des Mzaïa; l'intermédiaire était un négociant, nommé Joly, depuis longtemps établi à Alger et connu sur le marché bougiote. Il y avait encore cette analogie avec l'aventure de Bône que, du côté des indigènes, on manquait absolument de sincérité. L'intrigue menée par Oulid-ou-Rebah, Boucetta et Joly, n'avait pas d'autre mobile que l'intérêt d'une association commerciale, et pas d'autre objet que le monopole des échanges. Entre eux trois ils comptaient bien accaparer le trafic, mais, pour assurer le succès de leur entreprise, il eût été bon que Joly fût paré du titre de consul de France; ils n'aspiraient à rien de plus, et c'est ce qu'ils voulaient dire lorsque, reprenant avec le général Voirol les pourparlers interrompus par le départ du duc de Rovigo, ils assuraient que la population de Bougie verrait avec satisfaction arriver les Français. De l'installation d'un consul à l'occupation militaire il y avait loin; on employait bien de part et d'autre les mêmes mots, mais on ne leur attribuait pas le même sens. En tout cas, pour sortir de doute, le général Voirol résolut d'envoyer à Bougie l'homme qui

lui parut le plus capable d'examiner de près les hommes et les choses, le capitaine de La Moricière.

Celui-ci s'embarqua, le 15 juin 1833, sur le brick *Zèbre*; le commandant de Tinan, aide-de-camp du ministre de la guerre, avait voulu faire la reconnaissance avec lui; il y avait en outre le sous-officier Allegro, des chasseurs d'Afrique, trois indigènes dévoués au capitaine, le kaïd Boucetta et quatre cheikhs des environs de Bougie. L'attitude de ces derniers personnages était singulière; très assurés d'abord, ils paraissaient de plus en plus préoccupés et soucieux; leur langage était tout autre qu'au départ : il aurait fallu, selon eux, arriver de nuit, à l'insu des Kabyles; si un seul chrétien mettait pied à terre, ils ne voulaient plus répondre de ce qui pourrait advenir; bref, ils essayaient tout pour empêcher le débarquement. Le 17, dès que le brick eut jeté l'ancre, La Moricière se hâta de descendre avec M. de Tinan, Allegro, deux des serviteurs indigènes, tous bien armés, Boucetta et deux cheikhs; les autres étaient gardés à bord. A peine les visiteurs avaient-ils jeté un coup d'œil sur la ville, entourés de groupes dont la physionomie n'avait rien de sympathique, il leur fallut d'abord s'enfermer dans la maison du kaïd, dont une douzaine de Kabyles, à grands coups de crosse, s'efforçaient d'enfoncer la porte, puis, tandis que les assaillans étaient allés quérir du renfort, regagner leur canot à la hâte. Le soir, on vit la lueur d'un incendie; c'était la maison du kaïd qui brûlait; le lendemain matin, on apprit que sa femme et ses enfans avaient dû se réfugier dans la montagne. Au moment où le brick, déjà sous voiles, s'apprêtait à prendre la mer, une barque arabe l'accosta; elle portait le gendre d'Oulid-ou-Rebah, qui venait de sa part avec de grandes protestations de dévoûment; on pensa qu'il aurait mieux fait d'en donner des marques la veille, alors qu'on n'avait même pas entendu parler de lui.

En fait, La Moricière n'avait pu voir que fort peu de chose; néanmoins, au retour, l'imagination échauffée, il poussa de toutes ses forces à l'occupation de Bougie, et sur les informations qu'il avait recueillies d'ailleurs, il fit tout un plan d'attaque. Avec 600 hommes, dit-il en ce premier moment, on en verrait la fin, et comme on se récriait, il voulut bien reconnaître qu'il en faudrait peut-être mille. Six cents ou mille, le général Voirol n'était ni en mesure ni en disposition de les donner. Cette expédition ne lui plaisait pas; il en voyait clairement les difficultés et n'en distinguait pas bien les avantages. A Paris, le maréchal Soult, qui pourtant n'avait jamais été jusque-là bien favorable aux affaires d'Afrique, parut s'intéresser à celle-ci; l'ardeur de son aide-de-camp, que l'enthousiasme de La Moricière avait séduit, le gagna lui-même; mais, en homme de grande et vieille expérience, il jugea prudent de porter du simple au double les

moyens demandés. Comme la division d'Alger, réduite par les maladies, n'était évidemment pas en état de les fournir, il décida que l'expédition serait organisée en France et qu'elle comprendrait deux bataillons du 59e, deux batteries d'artillerie dont une de montagne, une compagnie de sapeurs, une compagnie du train, un détachement d'ouvriers d'administration, soit au total 1,800 hommes, avec une réserve de 300,000 cartouches, des vivres pour trois mois et un matériel proportionné. Le général Trézel, appelé d'Alger pour en prendre le commandement, arriva vers la fin d'août à Toulon avec ses aides-de-camp et le capitaine de La Moricière ; mais l'embarquement ne se put faire qu'un mois plus tard. L'état-major et les troupes prirent passage sur sept navires de l'état : la frégate *Victoire*, les corvettes *Ariane* et *Circé*, la corvette de charge *Oise*, les gabares *Caravane* et *Durance*, le brick *Cygne* ; huit bâtimens de commerce avaient été nolisés pour le transport du matériel. M. de Parseval, capitaine de vaisseau, commandait la division navale ; contrariée par les vents, elle ne parut que le 29 septembre, après six jours de mer, dans la rade de Bougie.

Réunis sur la dunette de la frégate, le général, l'état-major, les officiers d'artillerie et du génie étudiaient l'aspect général et les principaux accidens du terrain, le tracé de la fortification, la disposition de l'armement. La ville apparaissait en amphithéâtre au pied du Gouraïa, sur deux croupes séparées par une gorge profonde, commun débouché d'un triple ravin dont les branches convergentes divisaient autrefois les hauts quartiers de l'ancienne Bougie. De ces quartiers, comme de ceux qui occupaient au même temps la croupe orientale, comme de l'enceinte qui les protégeait, il ne restait à peu près rien que des ruines ; la vie, qui s'en était retirée, s'était concentrée au nord et à l'ouest de la gorge de Sidi-Touati. Là, parmi les jardins et les vergers, on apercevait disséminées et comme enfouies dans la verdure quelques centaines de petites maisons proprettes et blanches. De cette vue d'ensemble, si le regard du spectateur s'arrêtait au détail, il apercevait au premier plan les défenses du front de mer, à sa droite, sur la pointe qui limitait à l'est l'anse du port, la batterie Déli-Ahmed et la tour carrée du fort Abd-el-Kader ; en face, tout au milieu de la courbe décrite par la plage, le quai de débarquement, et couvrant l'issue du grand ravin, *Bab-el-Bahar*, la Porte de mer ; à gauche, un peu avant la pointe occidentale, la batterie Sidi-Hussein, à la pointe même, le bastion de Choulak. Au second plan, de ce même côté, commençaient à se dessiner les murs de la Kasba, dont le bastion de Choulak n'était que l'ouvrage inférieur et qui s'élevait à mi-côte jusqu'à la masse du fort de l'Agha, son réduit. Au-dessus, au point culminant de la croupe occidentale, se dressait l'ouvrage le plus considérable de Bougie, le fort Mouça ;

de l'autre côté du ravin, la croupe orientale, la croupe de Bridja, qui domine le fort Abd-el-Kader, était nue, déserte et sans défense.

Embossés à courte distance, les navires de combat ont bientôt éteint le feu des batteries de côte et des forts. A dix heures du matin, les canots chargés d'infanterie accostent au mur de quai; les hommes débarquent; la porte de mer est enfoncée; on est au seuil de la ville. Dans un ordre communiqué la veille aux troupes, tout a été réglé, composition des colonnes, formations de combat, directions à suivre; de ce programme rien n'est suivi. Est-ce la faute du général Trézel? Non; c'est l'instrument qui est défectueux. Le 59e, qui vient de France, ne connaît pas la guerre d'Afrique, ni même absolument la guerre; les hommes n'ont jamais vu le feu; les officiers hésitent, l'attaque est molle. Cependant il faut faire qu lque chose. Le capitaine Saint-Germain et le lieutenant Mollière, l'un aide-de-camp, l'autre officier d'ordonnance du général, tournent, le premier à gauche vers la kasba, l'autre à droite vers le fort Abd-el-Kader; une ou deux compagnies les suivent et pénètrent avec eux dans les ouvrages qui ne sont pas défendus. Au fort Mouça, le résultat est le même; La Moricière y est entré à peu près sans résistance. Victoire donc! Ville gagnée! — Pas encore. Ce n'est pas là que sont les Kabyles. C'est au-dessus de la croupe de Bridja, au marabout de Sidi-Touati, entre les branches du ravin supérieur; c'est là qu'ils se tiennent, nombreux, actifs, aux aguets dans toutes les ruelles, embusqués derrière toutes les haies, dans toutes les maisons, à l'abri de toutes les clôtures. Sur le sol dénudé de Bridja où les Français sont à découvert, c'est une pluie de balles; un chef de bataillon, un capitaine, beaucoup d'hommes sont atteints; il faut hisser jusque-là deux obusiers de montagne pour répondre à ce feu terrible. Avec des troupes neuves, étonnées, le général ne peut que se tenir sur la défensive; tenter de déloger l'ennemi serait une trop grosse aventure. Cependant tout son monde est engagé; il fait appel au commandant de Parseval, qui envoie deux cents matelots à la Porte de mer. Il y a vingt morts et cinquante blessés; aux autres il faut du repos. Le soir vient, mais non pas l'ombre; une lune magnifique éclaire la montagne, la ville et la mer. Toute la nuit le combat dure; l'ennemi se coulant dans la gorge de Sidi-Touati essaie d'isoler Bridja du fort Mouça. Le 30 au matin, la communication directe est rétablie, mais dans les quartiers hauts les Kabyles se maintiennent, plus nombreux, plus acharnés que la veille; des pièces de canon qu'une compagnie escorte sont attaquées; toute la journée s'écoule dans l'ascension lente de l'infanterie française, pendant que les boulets et les obus fouillent les jardins et ruinent les maisons. C'est seulement le

1er octobre que le marabout de Sidi-Touati, à l'entrée de la gorge, peut être occupé; dès lors la violence du combat s'apaise; la lutte peut être considérée comme suspendue. Dans la dernière affaire, le général Trézel a été blessé d'une balle à la jambe. Par la corvette *Circé* qui met à la voile pour Alger, il fait demander au général Voirol un bataillon de renfort. La pluie qui tombe à torrens aide à la trêve, mais elle retarde les travaux de défense exécutés à gauche par la compagnie de sapeurs, pendant que, sur la droite, l'artillerie couvre d'un épaulement la batterie de Bridja.

Le camp des Kabyles occupait à 1,500 mètres dans l'ouest un mamelon couronné par une sorte de construction qui avait assez l'apparence d'une tour à moulin et qui en a gardé le nom de moulin de Demous; de là ils avaient des postes échelonnés sur les pentes, jusqu'au marabout de Gouraïa, tout au sommet de la montagne. Dans la nuit du 2 au 3 octobre, deux heures avant le jour, cinq compagnies du 59e, suivies de cent cinquante marins en réserve, se mirent en marche; successivement et sans trop de peine, elles enlevèrent le poste des Tours d'abord, puis le poste des Ruines; mais quand elles s'attaquèrent au marabout, elles échouèrent; les marins ne furent pas plus heureux; ils eurent cinq blessés, dont deux officiers; la perte totale était de quinze blessés et de deux morts. Dans cette affaire, le kaïd Boucetta, qui avait voulu guider le détachement, fut pris dans l'obscurité pour un Kakyle et tué à bout portant par un soldat. L'erreur était regrettable, non le personnage; dans le combat du 1er octobre, il avait profité du tumulte pour envahir la maison du cadi, qu'il haïssait, et y faire égorger quatorze femmes et enfans de sa famille.

La pluie continuait; un blockhaus n'en fut pas moins élevé à l'angle nord-ouest de la ville; la redoute qui l'entourait reçut un obusier de 24 et une pièce de 8; dès lors ce coin fut assuré contre toute attaque. Dans la soirée du 5, on vit débarquer, venant d'Alger, un bataillon de 4e de ligne, le lieutenant-colonel Lemercier, du génie, avec une compagnie de sapeurs et un gros envoi de matériel. Quelques jours plus tard arrivèrent deux cents *zéphyrs* du 2e bataillon d'Afrique. Dans l'intervalle, le génie avait établi un blockhaus sur la hauteur de Bou-Ali, au-dessus de Bridja, disposé la mosquée de la kasba pour l'installation d'un hôpital et commencé à construire des fours. Les troupes, lasses du biscuit et du lard salé, soupiraient après le pain de munition et la viande fraîche; une gabare était allée embarquer des bestiaux à Bône.

Les renforts arrivés permettaient de reprendre l'offensive. Le 12 octobre, une heure avant le jour, les Kabyles furent dépostés en même temps du marabout de Gouraïa et du moulin de Demous. Au marabout, le succès fut enlevé en un tour de main; à Demous

il fallut se battre sérieusement et longtemps. Le lieutenant-colonel Lemercier, qui conduisait cette attaque avec le bataillon du 4e, une demi-compagnie de sapeurs et cinq obusiers de montagne, avait devant lui tout le gros des Kabyles, qui, d'abord surpris, revinrent plusieurs fois à la charge. La marine dut mettre à terre ses compagnies de débarquement, et l'ennemi ne reconnut sa défaite qu'après onze heures de combat. Depuis l'occupation du Gouraïa, dont le marabout fortifié devint un excellent ouvrage, Bougie n'avait plus rien à craindre du côté de l'est; à l'ouest, le colonel Lemercier voulut donner à la place une double ligne de défense; d'abord un retranchement continu, suivant la ligne des anciennes murailles, et poussé jusqu'au dernier escarpement du Gouraïa; puis, à 4 ou 500 mètres en avant, échelonnés de bas en haut sur une même ligne, dite du contrefort vert, le poste crénelé du marché, le blockhaus Khalifa, le blockhaus Salem et le blockhaus Roumane. Le 25 octobre, le 1er et le 4 novembre, les Kabyles essayèrent d'empêcher ces travaux, dont ils comprenaient bien l'objet et l'importance.

Ils ne se résignaient pas; évidemment Bougie était pour longtemps encore sous la menace de leurs attaques; il fallait pour y commander un officier intelligent et résolu. Le maréchal Soult y envoya Duvivier, qui, rentré depuis dix mois en France, rongeait son frein au 15e de ligne. Il arriva le 6 novembre; dès le lendemain, il prit le commandement de la place et des troupes. Pour un chef de bataillon, c'était une situation exceptionnelle; il avait sous ses ordres un des deux bataillons du 59e, l'autre étant envoyé avec le colonel à Bône, un bataillon du 4e, deux compagnies de zéphyrs et quatre de zouaves, qui venaient d'arriver d'Alger.

La mission du général Trézel était accomplie; l'état de sa blessure, qu'il avait négligée d'abord, le retint près d'un mois encore à Bougie; il ne put s'embarquer que le 4 décembre. Avec lui rentraient à Alger le lieutenant-colonel Lemercier, les officiers détachés de l'état-major général, et le commandant de La Moricière, car le ministère venait de récompenser son zèle et de combler ses vœux en le mettant à la tête du bataillon de zouaves.

IV.

Quand La Moricière avait créé le bureau arabe, il s'était attaché deux aides sur l'intelligence et le dévoûment desquels il pouvait absolument compter, le sergent-major Vergé, des zouaves, et le Tunisien Allegro, maréchal des logis aux chasseurs d'Afrique. Allegro l'avait suivi à Bougie; Vergé, retenu par le général Voirol, avait été d'abord chargé de diriger et de surveiller le jeune Oulid-Bouzeïd, que le général venait de nommer kaïd de Beni-Khelil à la

place de son père assassiné sur le marché de Bou-Farik, selon toute probabilité, par les Hadjoutes, puis il avait été envoyé en mission dans l'outhane de Khachna. A son retour, peu s'en fallut qu'il ne prît dans Beni-Khelil la place de son pupille, qui n'avait, sur les Arabes, aucune autorité ; mais la création d'un kaïd français parut au général Voirol une nouveauté trop hasardeuse, et ce fut l'épaulette de sous-lieutenant qui récompensa les services de Vergé comme ceux d'Allegro.

L'hiver venu, la Métidja eût été parfaitement calme, si les Hadjoutes avaient permis à leurs voisins de vivre tranquilles, ou plutôt s'il leur eût convenu de rester tranquilles eux-mêmes ; mais la turbulence, l'esprit d'aventure et surtout le goût du pillage étaient depuis trop longtemps chez eux à l'état d'habitudes invétérées pour qu'on pût espérer sérieusement de les voir changer de conduite. Sans doute ils avaient beaucoup promis à La Moricière, et La Moricière avait beaucoup présumé d'eux ; la vérité est qu'on s'était fait illusion de part et d'autre. L'influence de La Moricière sur les Hadjoutes avait été un moment grande, mais il ne faudrait pas l'exagérer ; son départ pour Bougie a pu hâter la rupture ; sa présence l'aurait retardée peut-être ; elle ne l'eût empêchée certainement pas. Quand il revint, elle était consommée ; la première expédition qu'il fit, en 1834, à la tête de son bataillon de zouaves, ce fut contre les Hadjoutes. Il était parti un soir avec 300 de ses hommes et 100 chasseurs d'Afrique, comptant surprendre dans Haouch-Hadji des chefs de bandes que les espions y disaient rassemblés. La distance était énorme, 14 ou 15 lieues à franchir en une nuit ; le capitaine d'état-major Pellissier, aide-de-camp du général Voirol, qui guidait la colonne, ne la croyait pas aussi grande ; le jour s'était fait quand la cavalerie cerna le repaire ; elle n'y trouva que des femmes, des enfans et des vieillards ; on ne leur fit aucun mal. Les hommes ne se montrèrent qu'au retour en reconduisant, selon l'usage, à coups de fusil les visiteurs. Une opération manquée a le plus souvent de mauvaises conséquences ; cependant le lundi suivant, le capitaine Pellissier, le sous-lieutenant Vergé et le sous-lieutenant Allegro se rendirent au marché de Bou-Farik, où les indigènes leur parurent tranquilles ; il est vrai qu'à peu de distance était le général Bro avec deux bataillons, deux escadrons et deux obusiers de montagne.

De la fin de janvier au milieu de mai, il y eut une période de calme que le général Voirol sut employer d'une manière très utile et très sage. Il réorganisa les kaïdats de Beni-Khelil, Beni-Mouça et Khachna en divisant chaque outhane en cantons administrés chacun par un cheikh responsable de la tranquillité publique ; pour en assu-

rer le maintien, les kaïds et les cheikhs eurent à leurs ordres un certain nombre de spahis soldés à raison d'un franc par jour; la solde mensuelle des kaïds était de 80 francs, celle des cheikhs de 60.

C'est par des soins d'un autre ordre que le général Voirol a recommandé d'ailleurs sa mémoire aux habitans d'Alger. Sur la colline de Moustafa-Pacha, au point culminant, s'élève une colonne de marbre; l'inscription rappelle au passant que la route sur laquelle il chemine est l'œuvre du général, comme presque toutes celles qui rayonnent autour de la ville. Les terrassemens ont été faits, sous la direction des officiers du génie, par les troupes, les travaux d'empierrement par le service des ponts et chaussées. C'est aussi sous le commandement du général Voirol qu'a été entrepris le desséchement des marais de l'Harrach, aux environs de la Ferme modèle et de la Maison-Carrée; on y employait les compagnies de discipline, aidées de travailleurs indigènes. Enfin, le camp de Douéra, qui avait été construit l'année précédente, mais évacué au moment des pluies, fut occupé définitivement; au mois de mai, la brigade du général Bro vint s'y établir. C'était le prélude d'une grande opération dans l'ouest de la Métidja.

Exaspérés par les incursions continuelles et les déprédations des Hadjoutes, les gens de Beni-Khelil et même de Beni-Mouça étaient disposés à se joindre aux Français pour les punir. Rendez-vous fut donné à leurs kaïds, le 17 mai, dans la nuit, aux ponts de Bou-Farik; ils s'y rendirent avec 600 cavaliers. Le général Bro, parti du camp de Douéra, avait avec lui deux bataillons du 4e de ligne, un bataillon de la légion étrangère, 300 zouaves, 100 chasseurs d'Afrique et quatre pièces d'artillerie. Ses instructions lui prescrivaient de n'employer la force que si les Hadjoutes refusaient de venir à composition. Ils refusèrent. Le 18 mai, leur territoire fut envahi; les auxiliaires arabes, qui marchaient les premiers, engagèrent le combat sans hésitation. Entre l'Oued-Djer et le Bouroumi s'étendait le bois de Kareza, refuge accoutumé des pillards; on le fouilla, on y trouva une énorme quantité de bétail qui fut immédiatement réparti entre les auxiliaires. Le lendemain, la recherche allait être reprise quand un cavalier se présenta, demandant à être entendu. Le capitaine d'état-major Pellissier, le futur auteur des *Annales algériennes,* venait d'être nommé chef du bureau arabe. Assisté du sous-lieutenant Vergé, il alla trouver le parlementaire. L'Hadjoute assura que, si l'on voulait accorder la paix aux gens de sa tribu, ils s'engageaient à indemniser ceux de Beni-Khelil et même à recevoir un kaïd des mains du grand chef d'Alger. Le général Bro voulut qu'on le lui amenât; il hésitait; pour lui donner confiance, Vergé passa seul du côté des Hadjoutes.

On ne put pas s'entendre. Le parlementaire refusant de promettre les otages qu'exigeait le général, les hostilités furent reprises. Le butin fut ce jour-là plus considérable encore que celui de la veille, troupeaux, tentes, tapis, ballots de laine, et, comme celui de la veille, il fut distribué aux auxiliaires. Le 20 mai, un nouvel envoyé se présenta; moins fier que l'autre, il apportait la soumission de la tribu. Les Hadjoutes reçurent pour kaïd Kouider-ben-Rebah, depuis longtemps désigné par le général Voirol; ils ne réclamèrent pas la restitution de ce qui leur avait été pris. Le 21, les troupes rentrèrent au camp de Douéra, et les auxiliaires rapportèrent dans leurs douars les dépouilles opimes qu'ils devaient à la libéralité des Français. Quelques jours après, les Hadjoutes et les gens de Beni-Khelil députèrent quelques-uns des leurs à Blida pour consacrer par une cérémonie solennelle le rétablissement de la bonne intelligence entre les uns et les autres. Une fosse fut creusée; on y déposa un plat de couscoussou, et, pendant qu'on le recouvrait de terre, tous les assistans récitèrent une formule de malédiction contre les violateurs de la paix. Satisfait de la soumission des Hadjoutes, le général Voirol rendit à la liberté le marabout Sidi-Mohamed, le dernier des otages de Koléa.

C'était assurément une grande nouveauté que d'avoir vu des indigènes marcher avec les *Roumi*, contre des hommes de même religion et de même race; mais il y avait un autre spectacle non moins intéressant à voir, des *Roumi* mêlés tous les jours aux indigènes, allant et venant au milieu d'eux, acceptés par eux, en commerce habituel avec eux. Quand on aurait vu pendant un certain temps pareille chose, alors on pourrait commencer à prendre confiance. L'expérience était à faire. Pendant le mois de juin, le chef, les officiers et les agens du bureau arabe se montrèrent fréquemment dans la plaine; des Européens se rendirent le lundi au marché de Bou-Farik; d'autres, par curiosité, poussèrent jusqu'à l'Oued-Hamise, afin de voir des émigrés du Sahara, les Arib, à qui le général Voirol avait confié un terrain de culture, près de Haouch-Rassauta, et qui, en retour, devaient fournir la garde du fort de l'Eau et de la Maison-Carrée; leurs douars comptaient déjà quarante-cinq tentes; ils allaient prochainement atteindre la centaine.

Pendant le mois de juillet, le bureau arabe, le service topographique et l'administration des domaines s'entendirent pour faire dans les trois kaïdats de Beni-Khelil, Beni-Mouça et Khachna la recherche des biens du beylik. Cette opération, bien conduite, fit reconnaître l'existence de dix-neuf haouch entourés de terres d'une vaste étendue, très fertiles et d'un grand rapport. Des indigènes s'y étaient installés comme chez eux, sans aucun titre; au lieu de les faire déguerpir, on les y laissa, moyennant une très légère rede-

vance, à titre de locataires, mais pour une année seulement. La mesure, parfaitement juste, ne fit que des mécontens ; de vrais propriétaires spoliés ne se seraient pas plaints davantage, et leurs plaintes réveillèrent l'agitation, que les optimistes s'imaginaient avoir vue disparaître. Les Maures, comme toujours, intriguaient contre la France en se donnant l'air de la servir. L'ex-bey de Médéa, Ben-Omar, s'était fait bien venir du général Voirol ; il avait même réussi à se faire donner une commission extraordinaire avec de grands pouvoirs dans l'outhane de Beni-Khelil, où l'administration d'Oulid-Bouzeïd était absolument insuffisante ; puis, sous couleur de ramener à l'autorité française les gens de Blida et les Beni-Sala de la montagne, en flattant leur amour-propre, il persuada au général de nommer à la place d'Oulid-Bouzeïd un cheikh de Beni-Sala, El-Arbi-Ben-Brahim, qui avait à Blida sa résidence habituelle. Dès que ce nouveau kaïd fut en fonctions, l'état des affaires, qui, suivant Ben-Omar, allait s'améliorer, devint pire.

Quand, après la recherche des biens du beylik, le capitaine Pellissier parut sur le marché de Bou-Farik, sa présence excita une émotion qui faillit passer au désordre. Deux jours après, El-Arbi et Kouïder, le kaïd des Hadjoutes, écrivirent au général Voirol, avec force protestations de dévoûment et de regrets, que, dans l'état d'esprit où étaient les Arabes, la seule apparition des Européens à Bou-Farik risquerait d'être considérée comme une déclaration de guerre. Gêné par ses instructions et par les avis qu'il recevait de Paris, le général Voirol essaya d'un moyen terme ; il institua un marché à Douéra ; mais les kaïds lui déclarèrent qu'aucun de leurs administrés n'y viendrait, et aucun n'y vint. El-Arbi avait fait serment de ne pas mettre le pied dans Alger tant que les Français en seraient maîtres. Néanmoins, satisfait de la victoire qu'il venait de remporter sur eux en les expulsant virtuellement de la Métidja, il consentit à paraître aux fêtes de juillet avec les grands des tribus : démonstration vaine qui, après tout ce qui venait de se passer, ne pouvait plus faire illusion, même aux optimistes. Du commerce des deux races et du rapprochement des intérêts, il ne restait à peu près rien ; l'épreuve avait mal tourné, l'expérience était faite.

V.

A Bône, au contraire, l'épreuve était satisfaisante ; l'expérience paraissait en voie de réussir ; c'est que, de ce côté, l'autorité française bénéficiait de tout ce qu'inspirait d'horreur à certaines tribus le despotisme cruel du bey de Constantine. Ahmed leur était plus odieux que les Français ne leur étaient sympathiques ; mais elles ne pouvaient s'empêcher de reconnaître le soin que ceux-ci mettaient à

les défendre contre les partisans de leur ennemi commun. A la tête d'une troupe de plus de trois cents cavaliers, composée de Turcs, de spahis et d'auxiliaires, Jusuf, chef d'escadron au 3e chasseurs d'Afrique, faisait la police de la plaine; quand il était besoin d'une démonstration plus forte, le général Duzer sortait avec les troupes régulières. C'est ainsi qu'il alla chercher, près du lac Fezzara, les Oulad-Attia au mois d'avril 1833, refouler les Beni-Yacoub au mois de mai, châtier les Merdès au mois de septembre.

Intéressant pour l'histoire locale et pour les chroniques régimentaires, le récit de ces petites expéditions risquerait d'être ici monotone. C'est un peu l'inconvénient de ces guerres d'Afrique, où, soulèvemens et répressions, les incidens sont nombreux sans être variés. Si l'historien, non par ignorance ou par oubli, mais volontairement et réflexion faite, en élimine beaucoup, s'il ne met en lumière que ce qui a du relief, il use de son droit, qui est de choisir, et fait son devoir, qui est de ménager le lecteur.

L'été de 1833, comme celui de l'année précédente, fut pour les troupes de Bône un temps de ravage. Quelle valeur a le mot *décimer* quand on voit, au mois de juillet, le 55e de ligne, sur un effectif de 2,430 hommes, n'en avoir pas beaucoup plus de 500 à mettre en ligne, et le 6e bataillon de la légion étrangère souffrir encore davantage? Au mois d'août, il y avait 1,600 malades; du 15 juin au 15 août la garnison perdit plus de 300 morts. Un mois après, Bône vit débarquer la commission d'enquête; elle fut témoin de cette misère; elle put signaler tout ce qu'il y avait à faire, après ce qui avait été fait déjà, pour abriter les troupes autrement que dans des masures détrempées par la pluie, surtout pour assainir et purifier la ville. Avec la chaleur, les fièvres avaient heureusement diminué; au 1er octobre, il n'y avait plus que 700 hommes à l'hôpital; le 55e allait être relevé par deux bataillons du 59e. L'hiver acheva de rétablir la santé publique.

Bône comptait un millier de juifs, autant de Maures, environ 800 Européens, Maltais et Mahonais pour la plupart. Au dehors, l'influence française gagnait du terrain; les douars protégés couvraient les deux rives de la Seybouse; jusqu'à sept ou huit lieues de distance, deux spahis pouvaient sans crainte porter aux tribus les ordres du général. Les Européens commençaient à faire des acquisitions de terres; le général Duzer avait donné l'exemple; il ne pensait pas qu'il s'exposait aux soupçons, aux attaques, aux morsures venimeuses dont le maréchal Clauzel avait déjà souffert et dont il devait souffrir encore.

Les fêtes du Ramadan furent encore plus brillantes, les courses de chevaux plus animées qu'en 1833; tous les grands y étaient venus avec leurs plus riches vêtemens et leurs plus belles armes.

Le cheikh de La Calle étant mort, une députation des notables offrit au général Duzer le choix entre les candidats qui se disputaient sa succession, et celui qu'il désigna fut accepté d'un commun accord. A chaque instant, on voyait arriver des fugitifs de Constantine ou des fractions de tribus qui venaient se mettre sous la protection du drapeau français. Un odieux guet-apens du bey Ahmed ne fit que précipiter ce courant d'émigration. Les Segna, une grande tribu dont les douars, établis à quatre journées de Bone et à deux de Constantine, vers la Tunisie, ne comptaient guère moins de deux mille tentes, lui refusaient le paiement des contributions. Ahmed convoqua leurs grands; il leur envoya des sauf-conduits; les messagers jurèrent en son nom qu'il ne leur serait fait aucun mal; tout ce qu'il souhaitait d'eux, c'était le concours de leurs nombreux cavaliers contre les Français. Ils vinrent suivis de leurs goums. Dès la nuit suivante, ils furent surpris et, pour la plupart, égorgés : deux cents têtes furent envoyées à Constantine avec les troupeaux et les richesses de la tribu. Après cette exécution, Ahmed vint s'établir, au mois d'août 1834, près de Guelma, sur la haute Seybouse; il avait avec lui 4,000 hommes, dont 2,500 réguliers, infanterie et cavalerie. A son approche, le vide s'était fait autour de lui; les grands des Oulad-Bouazis étaient venus planter leurs tentes sous le canon de Bône; toutes les tribus avaient refusé de répondre à l'appel du bey. Au mois de septembre, il s'éloigna, maudissant les chrétiens et les faux musulmans qui aimaient mieux vivre en paix auprès d'eux que de venir à lui sous le coup de ses exactions et de ses fureurs.

VI.

Ce que le bey Ahmed essayait vainement d'obtenir par la terreur, Abd-el-Kader, à l'autre extrémité de la régence, l'obtenait par la persuasion, par la souplesse et l'activité de son génie. Ce n'est pas qu'après l'acclamation des premiers jours, il n'eût rencontré, parmi es siens, des jalousies, des rivalités, des obstacles; il ne s'en était pas étonné; il s'attendait à en rencontrer de plus grands encore et il se préparait à les vaincre. Le titre de sultan, qui lui avait été décerné, aurait pu déplaire à Fez : il prit celui d'émir, qui veut dire prince; quand il avait besoin de ses voisins du Maroc, il s'intitulait khalifa du sultan de Gharb; quand il voulait entraîner les Arabes contre les Français, il était celui qui fait triompher la religion, *Nacer ed dine*.

De Mascara il surveillait Oran, où le commandement venait de passer, à dater du 23 avril 1833, entre les mains du maréchal de camp Desmichels. Le général Boyer léguait à son successeur une

bonne situation militaire, trois mille huit cents baïonnettes, cinq cents sabres, deux batteries de campagne, le corps de place bien réparé, les ouvrages extérieurs accrus de la mosquée de Kerguenta, convertie en caserne défensive. Le successeur arrivait avec des idées très belliqueuses, blâmant l'inaction qui ne faisait qu'encourager l'ennemi et déprimer le moral des troupes. Le 7 mai, à minuit, il sortait avec 1,600 hommes du 66ᵉ de ligne et de la légion étrangère, 400 chasseurs d'Afrique et 4 obusiers de montagne. Les hommes n'emportaient qu'une ration de pain, les chevaux qu'une ration d'orge ; il ne s'agissait que d'un coup de main sur les Gharaba, qui étaient venus camper à six lieues d'Oran, dans la plaine du Tlélate. Au point du jour, on les surprit, on tua quelques hommes, on prit une trentaine de femmes et d'enfans, beaucoup de moutons et de bœufs, une vingtaine de chameaux, quelques chevaux, et l'on s'en revint. La retraite dura sept heures, harcelée par une masse de cavaliers, car des douars voisins accouraient sans cesse des alliés aux Gharaba ; cependant les pertes furent à peine sensibles, parce qu'au lieu de se servir de leurs longs fusils, les Arabes, ce jour-là, ne combattirent guère qu'à l'arme blanche. Le bétail fut particulièrement bien accueilli dans la place, qui, depuis deux mois, manquait presque absolument de viande fraîche.

Cette sortie était une provocation. Abd-el-Kader y répondit en venant s'établir, le 25 mai, à trois lieues et demie d'Oran, au santon du Figuier ; il paraissait avoir une dizaine de mille hommes. Le lendemain, le général Desmichels se tint en observation en avant du fort Saint-André ; la position lui paraissant bonne, il y fit préparer l'emplacement d'un blockhaus, que le génie se mit à établir, le 27, au point du jour. A ce moment, l'ennemi parut, toutes les troupes sortirent d'Oran, et l'affaire s'engagea. Les Arabes s'avançaient sur deux colonnes ; l'une se déploya pour une attaque de front, l'autre manœuvrait pour tourner la gauche française. Ce fut surtout un beau combat de cavalerie, plus émouvant que meurtrier. Enfin, après sept heures de lutte, les adversaires épuisés se séparèrent ; les uns retournèrent au Figuier, les autres rentrèrent dans la place, laissant le blockhaus solidement planté avec une petite garnison de 40 hommes.

Très étonnés, très intrigués à l'aspect de ce singulier édifice qui s'était tout à coup dressé là comme par enchantement, une centaine des plus hardis parmi les Arabes s'en approchèrent pendant la nuit, d'abord avec précaution ; ils tournaient autour ; ils se consultaient ; ils examinaient les palissades ; enfin l'un d'eux tenta l'escalade ; descendu dans l'enceinte, il s'avança vers cette maison de bois, sombre, silencieuse, la frappa du poing et se mit à rire ; au même instant, il tomba mort, et ses compagnons qui s'apprêtaient à le

rejoindre, s'enfuirent au plus vite : la garnison avait fait un peu trop tôt sa décharge. Le 30, vers deux heures du matin, une autre bande plus nombreuse vint, avec une pièce d'artillerie de très petit calibre, attaquer le monstre ; un boulet brisa l'extrémité d'une poutrelle de l'étage supérieur, et ce fut tout. Le 31, les tirailleurs arabes se présentèrent en assez grand nombre ; mais cette démonstration n'était que pour masquer un mouvement général de retraite ; en effet, le soir même, les tentes furent repliées et les contingens se dispersèrent. Le monument de cette prise d'armes reçut le nom de blockhaus d'Orléans.

Le 11 juin, le général Desmichels fit, sans rencontrer d'ennemis, une promenade militaire à Misserguine et à Bridia, où fut établi le bivouac ; c'était la première couchée que les troupes d'Oran faisaient hors des murs ; elles y rentrèrent le lendemain, saluées enfin de quelques coups de fusil. Pendant cette excursion, un cheikh des Beni-Ameur, ayant trouvé libre le chemin d'Oran, y avait amené un convoi de chameaux et d'ânes chargés d'orge et de blé. Ce cheikh, très intelligent, parlait bien l'espagnol ; le général, à son retour, voulut se servir de lui pour amener d'autres chefs arabes à nouer avec les Français des relations de commerce et de bon voisinage ; afin de l'accréditer, il le chargea de ramener aux Gharaba les femmes et les enfans qui leur avaient été enlevés dans la surprise du 8 mai.

Depuis sa dernière tentative sur Oran, Abd-el-Kader travaillait à recruter de nouvelles forces en étendant de plus en plus le rayon de son autorité. C'était Tlemcen surtout qu'il souhaitait d'y soumettre. Mascara sans doute était une ville importante ; mais Tlemcen, la reine du Moghreb, l'ancienne capitale d'un royaume, avait aux yeux des Arabes un bien autre prestige. Deux partis divisaient la cité, ou plutôt il y avait deux cités dans la même enceinte, le Méchouar, château fort, ancien palais, occupé dès avant 1830 par un millier de Turcs et de Coulouglis, et la ville où dominaient les *Hadar*, ainsi nommait-on dans la régence les Maures, habitans des villes ; ceux-ci avec leur kaïd, Ben-Nouna, étaient en grande majorité partisans du Maroc. Quand Abd-el-Kader se présenta devant eux, réclamant leur soumission, ils essayèrent de résister, mais, attaqués de front par les goums de l'émir et pris à revers par les Coulouglis du Méchouar, ils furent facilement battus ; Ben-Nouna s'enfuit de l'autre côté d la frontière marocaine. Par son habile et sage modération, le vainqueur se concilia si bien les vaincus qu'ils abandonnèrent la cause du sultan de Fez et se donnèrent sans réserve à l'émir de Mascara. Pour achever son triomphe, il aurait fallu que les Coulouglis, dont la diversion dans le combat lui avait été si utile, lui ouvrissent les portes du Méchouar ; avec force complimens, ils les

tinrent fermées, alléguant que leurs affaires et les siennes étaient distinctes, et que, s'ils étaient sortis la veille contre les Hadar, c'est qu'ils avaient eu à se plaindre d'eux pour leur propre compte. Le Méchouar était fort, la garnison nombreuse et décidée ; Abd-el-Kader n'avait pas les moyens de la réduire ; il se contenta du succès déjà considérable qu'il avait obtenu et reprit le chemin de Mascara. En route, il apprit deux mauvaises nouvelles, la mort de son père Mahi-ed-Dine, et l'occupation d'Arzeu par le général Desmichels.

Arzeu était une petite ville maritime dont le cadi, depuis l'établissement des Français à Oran, avait entretenu de bons rapports avec eux et fourni même quelques chevaux pour la remonte des chasseurs d'Afrique jusqu'au jour où, enlevé par les ordres d'Abd-el-Kader, il avait été conduit à Mascara et finalement étranglé, disait-on. Dès le mois de mai, le ministre de la guerre avait recommandé le port d'Arzeu à l'attention du commandant d'Oran. Le 1[er] juillet 1833, le nouveau cadi, accompagné de quelques membres de sa famille, était venu annoncer au général Desmichels le triste sort de son prédécesseur, qui était son propre neveu, et solliciter la protection de la France. Le général, aussitôt, avait organisé une colonne de 2,000 hommes, composée de deux bataillons du 66[e], d'un bataillon de la légion étrangère, du 2[e] régiment de chasseurs d'Afrique, d'une batterie d'artillerie et d'une compagnie de sapeurs, et l'avait fait mettre en mouvement le 3 juillet au soir, sous les ordres du général Sauzet, tandis qu'il s'embarquait de sa personne, avec son état-major, à Mers-el-Kébir, sur le brick *Alcyon*, suivi d'une petite flottille qui portait des vivres, des munitions et les matériaux d'un blockhaus.

Il y a 37 kilomètres d'Oran au port d'Arzeu. La route traverse, du sud-ouest au nord-est, une plaine sans arbres, hérissée de broussailles et de palmiers nains, à peine accidentée par les dernières ondulations de la montagne des Lions, qu'on laisse sur la gauche. Après avoir marché toute la nuit, la colonne arriva, dans la matinée du 4, en même temps que la flottille, à la Mersa, qui était le port d'Arzeu. La ville proprement dite étageait, à 6 kilomètres au sud-est, sur la pente d'une colline, au milieu des ruines d'une cité romaine, ses petites maisons de pierre entourées de nopals. Elle n'avait guère plus de 500 habitans, c'était le port seul qui lui donnait quelque importance. Aussi, quand le lendemain on s'aperçut que la population avait déguerpi, le général Desmichels ne s'en mit pas en peine ; il tenait la Mersa, qui lui suffisait. Les rares partisans du cadi, n'ayant pas voulu passer à l'ennemi avec les autres, demandèrent à s'embarquer pour Mostaganem. Ainsi désertée, la pauvre ville n'avait plus à perdre que son nom ; elle le perdit : le principal disparut derrière l'accessoire, et la Mersa devint l'unique Arzeu.

Sauf quelques coups de fusil tirés dans la journée du 5, l'installation française se fit paisiblement. Le blockhaus s'éleva au centre d'une redoute armée d'artillerie ; un vieux fort, voisin de la plage, fut mis en état, un four construit ; le blockhaus reçut une garnison de 25 hommes ; deux compagnies du 66e, avec quelques sapeurs du génie, occupèrent le fort qui fut bien approvisionné ; après quoi, le 10 juillet, la colonne reprit la route d'Oran, sous la conduite du général Desmichels. A moitié chemin, un escadron de chasseurs fut détaché, avec une compagnie de voltigeurs, pour reconnaître le chemin entre la montagne des Lions et la mer. Il ne put rentrer à Oran que fort avant dans la nuit ; le gros des troupes y était arrivé quatre heures plus tôt.

Quelques jours après, un bruit vint de Mascara que, pour se dépiquer d'Arzeu, Abd-el-Kader allait prendre sa revanche à Mostaganem. Au sujet de Mostaganem, Paris n'avait pas envoyé d'instructions ; en provoquer d'Alger n'était pas dans la tradition des généraux d'Oran. En effet, le général Desmichels ne témoignait pas plus de déférence au général Voirol que le général Boyer n'en avait montré au duc de Rovigo. D'ailleurs, le temps pressait et les courriers se seraient trop fait attendre. En homme qui ne craint pas la responsabilité, le général prit son parti résolument et sans retard. La frégate *Victoire* venait à point de mouiller à Mers-el-Kébir, amenant en renfort à la garnison d'Oran le 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique. A peine mis à terre, les zéphyrs furent remplacés par 900 hommes du 66e ; 550 autres, grenadiers et voltigeurs de la légion étrangère, artilleurs, sapeurs du génie, cavaliers démontés, prirent passage à bord d'une flottille. En vingt-quatre heures, troupes, munitions, vivres, matériel, tout était embarqué. La mer était mauvaise ; partie le 23 juillet de Mers-el-Kébir, forcée de relâcher à Arzeu, l'expédition dut atterrir, le 27, à Mers-el-Djedjad, le Port-aux-Poules, à l'embouchure de la Macta. Le soir même, les troupes prirent leur bivouac à la fontaine de Stidia ; le lendemain matin, à quatre heures, elles se remirent en marche. Quelques partis d'Arabes galopaient sur le flanc droit de la colonne : aux approches de Mazagran, vers huit heures, la fusillade devint assez vive ; l'avant-garde continua de marcher ; aussitôt on vit la population sortir précipitamment et fuir dans la plaine. De l'autre côté de la ville abandonnée, on apercevait un groupe assez nombreux d'hommes à pied et à cheval. Un cavalier s'en détacha et rapidement se dirigea vers l'état-major ; c'était un officier turc que le kaïd de Mostaganem, Ibrahim, envoyait saluer le général Desmichels.

Ibrahim avait fait, en moins de deux ans, une fortune étonnante. Turc de Bosnie, simple janissaire sous le dernier bey d'Oran, il était devenu, pendant l'intérim tunisien, chef des chaouch, puis

commandant de Mostaganem. Après le départ de Kheredine-Agha, il avait repoussé les avances des Arabes et spontanément reconnu l'autorité française. Cependant on l'avait desservi auprès du général Desmichels; on lui reprochait de s'être attribué le titre de bey alors qu'Abd-el-Kader avait reçu à Mascara celui de sultan, de percevoir des droits de douane et d'octroi dont il ne rendait compte à personne et d'avoir accaparé, avec le concours de quelques juifs, tout le commerce de Mostaganem. Quand son envoyé eut débité les complimens d'usage, le général répondit sévèrement que le kaïd aurait dû les apporter lui-même. Il se présenta une heure après, avec l'appareil fastueux d'un pacha. Six chaouch, richement vêtus, marchaient devant lui; deux nègres, à droite et à gauche, conduisaient son cheval par la bride; autour de lui, sa garde turque; derrière lui, sa maison militaire. En face, les troupes françaises, sévères d'aspect, blanches de poussière, noires de poudre, quel contraste! Mal impressionné, soupçonneux, les sourcils froncés, le général Desmichels regardait et écoutait ce Turc grave, impassible, incertain du sort que les Français allaient lui faire, mais toujours maître de son visage, de sa parole et de son geste. L'état-major, moins prévenu que le général, lui fit bon accueil et lui donna place dans ses rangs. A onze heures, les troupes s'arrêtèrent sous les murs de Mostaganem.

La ville avait été grande autrefois. Des quatre quartiers dont elle se composait jadis, deux, Tijdit au nord, et Digdida au sud, n'étaient plus que des ruines; des deux autres, séparés par le ravin de l'Aïn-Seufra, le plus considérable, la ville proprement dite, à l'ouest, était commandé par le fort des Cigognes; l'autre, Matmore, plus élevé, moins étendu, était lui-même sous le feu du fort de l'Est. A 900 mètres de distance s'étendait la plage, dominée par un escarpement d'une dizaine de mètres, d'où s'élevait la coupole d'un marabout. Le général s'installa dans la ville, à l'ancien palais du bey, près du fort des Cigognes; toutes les troupes bivouaquèrent au dehors. Les habitans reçurent l'assurance que leurs usages seraient respectés et qu'ils seraient toujours libres de sortir de la ville.

Le 29 juillet, au matin, les grand'gardes établies au nord, dans les ruines de Tijdit, furent attaquées par des bandes arabes; le soir, l'anniversaire officiel de la révolution de 1830 fut célébré, sur ce coin de terre, devant l'ennemi, par une revue des troupes et par une salve de vingt et un coups de canon, à laquelle répondit l'artillerie de la frégate. Le 30, profitant de la liberté qui leur avait été accordée la veille, la plus grande partie des habitans de Mostaganem abandonnèrent la ville; les Arabes du dehors poussèrent l'insolence jusqu'à s'offrir pour aider à leur déménagement,

et ils s'y seraient prêtés en effet, si le général ne leur avait pas fait donner la chasse. Le 31, le nombre des assaillans était décuplé; la fusillade ne dura pas moins de sept heures. Dans la nuit suivante, le marabout de la plage fut entouré de fossés et crénelé. La journée du 1er août fut assez calme; dans la soirée, toutes les troupes, moins les détachemens qui occupaient les forts et le marabout, reçurent l'ordre de s'installer dans Matmore; l'entrée de Mostaganem, réservée aux Turcs et à ce qu'il y avait encore d'indigènes, fut interdite aux Français; la place du Marché, extérieure au rempart, demeura commune aux deux quartiers. Le 2, le général Desmichels, laissant le commandement provisoire au lieutenant-colonel Du Barail, s'embarqua sur la frégate avec son état-major et le kaïd Ibrahim. Cent cinquante Turcs, anciens habitans d'Oran, demandèrent à y rentrer; ils trouvèrent place sur la flottille. Les autres, au nombre de soixante-dix, eurent la garde de Mostaganem.

Le 3, du bord de la frégate contrariée par le vent, on entendit la fusillade et des coups de canon ; quelques heures après, le brick *Hussard*, venant de Mers-el-Kébir, accosta et fit passer au général des dépêches d'Oran ; elles annonçaient un grand mouvement des Arabes entraînés par Abd-el-Kader vers Mostaganem. Cette fusillade entendue le matin, c'était, en effet, le bruit de son attaque. Elle fut ce jour-là dirigée surtout contre le marabout de la plage, qui eut à soutenir, le 5, un assaut encore plus violent. Mouillé tout près de terre, le brick *Hussard* lui prêta le secours de son artillerie : les assaillans, balayés par la mitraille, se rejetèrent vers Matmore, tandis que d'autres bandes attaquaient Mostaganem. A défaut de canon, ils essayèrent de la sape. Il y avait beaucoup d'endroits où la courtine était mal flanquée ; avec beaucoup d'intelligence, ils en choisirent un où elle ne l'était pas du tout ; la nuit venue, sous la protection de leurs meilleurs tireurs embusqués dans les plis du terrain parmi les broussailles, des volontaires élus entre les plus braves attaquèrent à coups de pic le pied de la muraille ; tout près d'eux, la musique arabe de l'émir jouait pour les encourager ses airs les plus sauvages. Pour achever le tableau, à cheval sur la crête du mur, exposés à découvert au feu des tireurs abrités, les grenadiers du 66e fusillaient de haut en bas les hardis travailleurs. A minuit, ces audacieux se retirèrent, emportant leurs morts. Le 6, arriva le colonel de Fitzjames, nommé par le général Desmichels commandant supérieur de la place, avec quatre compagnies du 1er bataillon d'Afrique, un renfort d'artillerie, 150,000 cartouches, 500 obus et des vivres. L'ardeur de l'ennemi s'affaiblissait ; ses attaques devenaient plus molles ; après une derrière et vaine tentative contre le marabout, il s'éloigna, le 9 ; son véritable effort avait duré six jours.

Le général Desmichels n'avait quitté Mostaganem que pour essayer d'une diversion sur le territoire des Sméla, qui, malgré le voisinage d'Oran, obéissaient aux ordres d'Abd-el-Kader. Le 5 août, à huit heures du soir, le colonel de Létang, du 2ᵉ chasseurs d'Afrique, prit le commandement d'une colonne d'un millier d'hommes : ses instructions lui prescrivaient de marcher au sud-est par le Figuier et de traverser l'extrémité orientale de la plaine de Mléta jusqu'au pied du Djébel Tafaraoui : c'était là qu'il devait surprendre les douars des Sméla. Les soldats, équipés à la légère, n'emportaient que leurs bidons pleins d'eau. La marche de nuit se fit allégrement : le matin, au point du jour, le campement était investi, envahi, mis au pillage ; la foule éperdue s'enfuyait, et la colonne ralliée se remettait en marche, emmenant avec elle quatre-vingt-deux prisonniers, des femmes et des enfans surtout, des chameaux, des bœufs, une grande quantité de moutons. Le commandant Leblond, du 66ᵉ, menait l'avant-garde avec un peloton de chasseurs d'Afrique et son bataillon ; à droite et à gauche du butin, marchaient deux escadrons de chasseurs, une compagnie de la légion étrangère, cent Turcs à pied, deux obusiers de montagne ; à l'arrière-garde venaient deux compagnies de la légion et deux escadrons. Sur les flancs de ce rectangle allongé, des tirailleurs d'infanterie et des pelotons de cavalerie étaient chargés de tenir à distance l'ennemi qu'on s'attendait à voir bientôt paraître. Il parut, en effet, beaucoup plus nombreux qu'on n'aurait cru, armé, furieux, se ruant à la vengeance.

La double colonne, alourdie par tout ce qu'elle traînait avec elle, marchait lentement. Au mois d'août, le soleil d'Afrique est à redouter, même aux premières heures du jour ; quand le terrible vent du sud y vient ajouter son haleine brûlante, la place n'est plus tenable. Le vent du sud souffla tout à coup ce jour-là, et la plaine devint littéralement une fournaise, car les Arabes avaient mis le feu aux broussailles. L'infanterie, à l'arrière-garde surtout, était haletante ; il n'y avait plus une goutte d'eau dans les bidons ; des hommes tombaient inanimés ; d'autres se couchaient volontairement, insensibles à l'idée de la mort qui accourait sur eux avec les Arabes ; ceux qui conservaient la force de marcher n'avaient plus l'énergie nécessaire pour combattre. Ce fut la cavalerie qui les sauva ; elle fut admirable de dévoûment et de constance. Ses charges répétées, soutenues par le feu des deux obusiers de montagne, continrent assez l'ennemi, sinon pour lui arracher toutes ses victimes, du moins pour empêcher de plus grands malheurs. Enfin, on atteignit le santon du Figuier. La veille au soir, le puits avait donné tout ce qu'il contenait d'eau saumâtre ; il n'y restait plus que de la vase. Arrivés là, les fantassins à bout de forces refusèrent absolument d'aller plus loin ; il n'y eut ordre, ni menace, ni prière

qui pût agir sur des hommes démoralisés. Les chasseurs d'Afrique, en cercle autour d'eux, face à l'ennemi, les protégeaient. Cependant il y avait péril en la demeure. Un officier d'ordonnance du général Desmichels, M. de Forges, se dévoua; grâce à son sang-froid, il sut échapper aux Arabes et gagner vite Oran. Aussitôt averti, le général emmena tout ce que la garnison avait de disponible; des prolonges suivaient, chargées d'eau, de vin, d'eau-de-vie, de rations de pain. A mi-chemin, on rencontra l'avant-garde qui, seule, ne s'étant ni découragée ni défaite, amenait les prisonniers avec le butin. Au marabout de Mouley Abd-el-Kader, une troupe de Douair essaya d'arrêter le secours; le canon qui la dispersa fut pour les malheureux du Figuier le signal de la délivrance ; à six heures du soir, toutes les troupes étaient rentrées dans leurs casernes.

Il n'était bruit que des chasseurs d'Afrique et de leur attitude héroïque : trois semaines après ils mettaient toute la ville en rumeur. Un brigadier avait insulté dans la rue une femme turque et battu un nègre qui l'accompagnait; dans la lutte, elle avait été renversée; il se trouva que c'était la femme du kaïd Ibrahim. Le général Desmichels fit arrêter le coupable et donna l'ordre de le mener par mer à Mers-el-Kébir. Pendant que les gendarmes le conduisaient, des camarades essayèrent de le délivrer; il y eut une rixe; un piquet d'infanterie dut intervenir. Quand il fut embarqué, on en vit se jeter à la nage ou monter dans des canots pour le suivre; bientôt tout le régiment fut en révolte. Dans ce fâcheux désordre, le général Desmichels ne rencontra pas chez tous les officiers des chasseurs le concours qu'il était en droit d'attendre. La valeur morale du corps se ressentait de la hâte avec laquelle avaient été formés les cadres; il y était entré des élémens qu'un examen attentif n'eût pas trouvés dignes et dont l'élimination était devenue nécessaire.

Au mois d'octobre, la commission d'enquête, qui avait visité d'abord Alger, puis Bône, voulut voir Oran. Après lui avoir montré la place, les forts et Mers-el-Kébir, le général Desmichels la conduisit, le 9 octobre, par le chemin des crêtes, à Misserguine et l'en ramena par Aïn-Beïda, le bord de la Sebkha et la plaine. Au retour, il fallut combattre ; 3,000 cavaliers attaquèrent les 1,800 hommes que la commission avait pour escorte. Plus réservé qu'il n'avait été naguère à l'excursion de Blida, le vieux général Bonet ne se mêla pas du commandement, laissa faire le général Desmichels et se contenta de se tenir au feu sur la ligne des tirailleurs; on crut, ou du moins on lui dit, pour lui faire honneur, qu'il avait eu dans cette journée en face de lui Abd-el-Kader en personne.

Depuis deux mois, par une suite de cette mobilité d'imagination qui agit sur la conduite des Arabes comme un coup de vent sur la

mer, quelques tribus avaient dérivé du côté d'Oran. Quatre douars des Sméla, de ceux qu'avait atteints la surprise du 5 août, s'étaient même fait rendre par le général Desmichels leurs femmes, leurs enfans et leurs troupeaux à la condition de faire soumission à la France et de venir planter leurs tente à Misserguine. Le traité, car il y avait un engagement écrit, était en chemin de s'exécuter, quand Abd-el-Kader, voulant couper court à ces essais de rapprochement qui étaient d'un mauvais exemple, porta son camp dans la plaine du Tlelate, fit arrêter par l'influence des marabouts les convois qui se dirigeaient sur les marchés d'Oran, de Mostaganem et d'Arzeu, parvint à ramener les Sméla dissidens sous son obéissance et ne reprit le chemin de Mascara qu'en laissant derrière lui la menace de sa vengeance contre les traîtres qui auraient commerce avec les Français. Déjà même, il avait fait enlever plusieurs grands des Bordjia coupables d'avoir envoyé du grain à Mostaganem.

Effrayé du sort qui les attendait et jaloux de gagner les bonnes grâces de l'émir, un cheikh de la même tribu, Kaddour, qui venait d'avoir avec Arzeu des relations suivies, s'y présenta un jour avec trois ou quatre bœufs; quand il les eut vendus, il affecta la crainte de tomber entre les mains des partisans d'Abd-el-Kader et demanda d'être escorté jusqu'à un endroit qu'il désigna. C'était une faveur qui avait été plusieurs fois accordée à d'autres. On le fit accompagner par un maréchal des logis et quatre cavaliers des chasseurs d'Afrique. Ils n'avaient guère fait plus d'un kilomètre quand une soixantaine d'Arabes, embusqués par Kaddour, se jetèrent sur eux; deux des chasseurs furent tués; un troisième fut pris avec le sous-officier; un seul parvint à regagner le fort. Les deux prisonniers, conduits à Mascara et livrés à l'émir, furent en vain réclamés par le général Desmichels. Abd-el-Kader soutint que la capture était de bonne guerre et que, s'il consentait à les rendre, ce ne serait qu'au prix de mille fusils par homme. En même temps, l'émir défiait le général au combat, dans la plaine, à deux journées de marche de Mascara et d'Oran.

Le 2 décembre, une division de deux mille baïonnettes, de quatre cents sabres et de deux batteries d'artillerie se mit en marche à six heures du soir; les hommes n'emportaient que deux rations de pain et de viande salée. C'était encore une surprise à tenter, mais, cette fois, contre Abd-el-Kader campé à Temezoura, dans la plaine de Mléta. A cinq heures du matin, le colonel Oudinot, qui avait remplacé à la tête des chasseurs le colonel de Létang, se lance avec trois escadrons sur les premières tentes qui sont en vue; tout est emporté; par malheur, ce n'est pas le camp d'Abd-el-Kader, qui est plus loin et d'où l'on voit de nombreux cavaliers sortir. La surprise est

manquée. La colonne se reforme, comme au 5 août, pour la retraite, les prisonniers et le bétail au milieu du rectangle; mais il n'y a pas à craindre, comme au 5 août, de succomber sous le poids d'une chaleur accablante. Malgré la présence et les excitations d'Abd-el-Kader, les efforts des Arabes échouèrent contre la solidité des troupes. Rendues à Oran après une course de trente heures et treize heures de combat, elles n'avaient laissé en arrière ni un homme ni un cheval.

Malheureusement, l'année 1834 s'ouvrit par une affaire d'autant plus désagréable pour le général Desmichels qu'elle marqua le terme de ce qu'on peut appeler la période militaire de son commandement. Le 6 janvier, presque sous les murs d'Oran, deux escadrons de chasseurs, entraînés à la poursuite d'une troupe ennemie, tombèrent au milieu d'une masse de 1,200 cavaliers. Accouru de toute la vitesse de son cheval, tandis que le gros du régiment prenait les armes, le colonel Oudinot fit sonner la retraite; les hommes ralliés avaient commencé de se replier en bon ordre quand tout à coup, par un de ces incidens inexplicables, mais dont l'exemple n'est pas rare, même dans les meilleures armées, la panique s'empara d'eux; si rapidement qu'eût pu arriver le régiment à leur aide, un officier et seize chasseurs avaient déjà payé de leur vie cette malheureuse défaillance.

VII.

Une révolution s'était faite dans l'esprit du général Desmichels. Après avoir voulu tout emporter par la force, il avait vu ses opérations, même les mieux conduites, demeurer stériles. Continuer d'agir offensivement avec l'obligation d'occuper fortement Mostaganem, suffisamment Arzeu, quand, au lieu de renforcer sa division, le ministère paraissait plutôt enclin à la réduire, c'était aller peut-être au-devant d'un échec; se renfermer dans la défensive, comme avait fait le général Boyer, c'était prendre en face d'un adversaire orgueilleux une attitude trop humiliante. Pourquoi n'essaierait-on pas des moyens pacifiques? On avait commencé de traiter avec les Sméla; sans l'opposition d'Abd-el-Kader, ce traité eût donné des résultats utiles; pourquoi ne chercherait-on pas à négocier directement avec Abd-el-Kader? Ces idées communiquées, non pas au général Voirol, mais au ministre de la guerre, n'avaient pas été repoussées par lui; le seul danger qu'il y eût à craindre, en prenant l'initiative d'une démarche aussi délicate, c'était d'exalter l'orgueil et d'accroître les prétentions de l'émir.

Quatre jours après l'affaire de Temezoura, le 6 décembre 1833, le général Desmichels lui avait adressé, sous prétexte de réclamer

de nouveau les prisonniers d'Arzeu, une lettre dont l'intérêt essentiel se trouvait résumé dans cette dernière phrase : « Vous ne me trouverez jamais sourd à aucun sentiment de générosité, et s'il vous convenait que nous eussions ensemble une entrevue, je suis prêt à y consentir, dans l'espérance que nous pourrions, par des traités solennels et sacrés, arrêter l'effusion du sang entre deux peuples qui sont destinés par la Providence à vivre sous la même domination. » Abd-el-Kader ne répondit pas; la paix à lui demandée, accordée par lui, ne pouvait que le grandir; mais ni sa dignité, ni sa finesse ne lui conseillaient la hâte, bien au contraire. Inquiet de son silence, le général commençait à désespérer, lorsque deux juifs d'Oran, Busnach et Mardochée Amar, qui avaient des relations avec Mascara, vinrent le trouver comme pour lui apporter des nouvelles. Il leur était revenu, assuraient-ils, qu'Abd-el-Kader avait convoqué les grands et les marabouts afin d'examiner avec eux si la loi musulmane, qui interdisait aux fidèles de demander la paix aux chrétiens, ne permettait pas de l'accepter quand c'étaient les chrétiens qui l'offraient; il était donc probable, à leur avis, que des propositions conciliantes seraient facilement acceptées. Le général écrivit une nouvelle lettre sous le même prétexte et dans le même esprit que la précédente. Abd-el-Kader, sur cette instance, répondit enfin qu'il rendrait les prisonniers lorsqu'un traité aurait fait cesser les ravages du sabre et que, pour le conclure, il attendait les propositions du général; de l'entrevue souhaitée pas un mot.

Quelque temps après, sur une invitation venue d'Oran, deux envoyés de l'émir, personnages considérables, Miloud-ben-Harach et Khalifa-ben-Mahmoud, se présentèrent à la porte de la ville, mais jamais ils n'y voulurent entrer. Les conférences se tinrent sous leur tente entre eux et Mardochée Amar. De son côté, le général, après avoir pris conseil des principaux officiers et des fonctionnaires civils, mit par écrit les conditions suivantes : 1° soumission des Arabes à la France sans restriction; 2° liberté de commerce pleine et entière; 3° remise immédiate des prisonniers. Ces préliminaires furent portés, le 4 février 1834, par le sous-intendant civil, M. Sol, et par le chef d'état-major de la division, aux envoyés de l'émir, qui retournèrent à Mascara. Dix jours après, Abd-el-Kader fit répondre qu'il attendait des propositions plus explicites et que Mardochée pouvait les lui apporter sur l'Habra, où il allait planter ses tentes. Le 20, le général Desmichels fit partir, avec Busnach et Mardochée, le commandant Abdalla d'Asbonne, des chasseurs d'Afrique, un Syrien qui était au service de la France depuis la grande expédition d'Égypte. Le 25, ils étaient de retour, accompagnés de Miloud-ben-Harach, de Khalifa-ben-Mahmoud, de deux

cheikhs, d'une centaine de cavaliers arabes et des prisonniers d'Arzeu, que l'émir renvoyait généreusement, sans conditions; mais la lettre qu'il adressait en même temps au général élevait, sous une forme habile, modérée, presque caressante, d'étranges prétentions. Non content de réclamer la restitution de Mostaganem aux Arabes, il prenait sous sa protection les tribus de la province d'Alger, qui le reconnaissaient déjà pour bey, disait-il, et chez lesquelles il s'assurait de maintenir l'ordre et la tranquillité.

Pendant ce temps, de Paris, le ministre de la guerre expédiait, le 19 février, à Oran, les instructions suivantes : Abd-el-Kader pourrait être investi du titre et de l'autorité de bey sur un certain nombre de tribus, à la condition de reconnaître la souveraineté de la France et de renoncer à toute liaison contraire à ses intérêts, de prêter hommage au roi et de payer un tribut annuel, de n'acheter qu'en France les armes et les munitions dont il aurait besoin, d'envoyer à Oran des otages qui seraient employés comme guides au service de la division. La dépêche ministérielle n'était pas arrivée encore que déjà l'affaire était faite. En vingt-quatre heures, le traité avait été conclu, tant le général Desmichels avait hâte d'en finir. En voici le texte : « Article 1er. A dater de ce jour, — 26 février, — les hostilités entre les Français et les Arabes cesseront. Le général commandant les troupes françaises et l'émir ne négligeront rien pour faire régner l'union et l'amitié qui doivent exister entre deux peuples que Dieu a destinés à vivre sous la même domination. A cet effet, des représentans de l'émir résideront à Oran, Mostaganem et Arzeu. De même, pour prévenir toute collision entre les Français et les Arabes, des officiers français résideront à Mascara. — Article 2. La religion et les usages musulmans seront respectés et protégés. — Article 3. Les prisonniers seront rendus immédiatement de part et d'autre. — Article 4. La liberté du commerce sera pleine et entière. — Article 5. Les militaires de l'armée française qui abandonneraient leurs drapeaux seront ramenés par les Arabes. De même, les malfaiteurs arabes qui, pour se soustraire à un châtiment mérité, fuiraient leurs tribus et viendraient chercher un refuge auprès des Français, seront immédiatement remis aux représentans de l'émir résidant dans les trois villes maritimes occupées par les Français. — Article 6. Tout Européen qui serait dans le cas de voyager dans l'intérieur sera muni d'un passeport visé par le représentant de l'émir à Oran et approuvé par le général commandant. »

Aussitôt le traité conclu et expédié à Paris pour être soumis à l'approbation du roi, le général Desmichels remit aux envoyés d'Abd-el-Kader, pour lui être offerts en cadeau de sa part, cent fusils et cinq cents kilogrammes de poudre; mais, en même temps,

il leur confia une autre mission dont la convenance était pour le moins douteuse, à savoir le soin de faire parvenir au général d'Alger, comme disaient les Arabes, la dépêche qu'avait enfin daigné lui écrire le général d'Oran. Ce fut ainsi que, dans le courant du mois de mars, le général Voirol vit arriver huit cavaliers de l'ouest qui lui remirent, avec la communication bien tardive de son oublieux subordonné, une lettre personnelle d'Abd-el-Kader. Il y répondit froidement, sans donner à l'émir aucun titre; il se félicitait du rétablissement de la tranquillité dans la province d'Oran et promettait son aide à l'homme habile qui saurait, de ce côté-là, réprimer l'anarchie parmi les Arabes, mais il le dispensait d'étendre sa sollicitude aux affaires de la province d'Alger, dont l'état s'améliorait tous les jours; puis, ayant fait aux messagers d'Abd-el-Kader de petits présens, il les chargea de lui porter, comme il aurait fait pour un chef de tribu quelconque, un simple burnous d'honneur.

A Paris, au ministère de la guerre du moins, le traité Desmichels, — c'est le nom sous lequel il est entré dans l'histoire, — fut accueilli d'abord avec une surprise désagréable. Assurément il ne répondait pas aux instructions du 19 février : la soumission d'Abd-el-Kader ne ressortait pas avec assez de relief des termes ambigus du premier article; au lieu d'otages à fournir, c'étaient des agens qu'il allait avoir à Oran, Arzeu et Mostaganem; enfin la triple obligation de payer un tribut, de demander exclusivement aux Français les armes et les munitions dont il aurait besoin et de renoncer à toute liaison contraire aux intérêts de la France était absolument passée sous silence. Néanmoins, pris comme point de départ d'un état de choses que d'autres arrangemens pourraient rendre meilleur, l'acte du 26 février 1834 reçut l'approbation royale. Tout bien considéré, c'était la paix, et cette considération, opposée à d'honorables scrupules, ne tarda pas à entraîner l'opinion de Paris et d'Alger comme celle d'Oran. C'était la paix et la liberté du commerce. Les Arabes affluaient sur les marchés; des arrêtés prescrivaient l'emploi de poids et de mesures sévèrement vérifiés, et réglaient, par rapport au boudjou, à l'exclusion de toute autre monnaie, le cours des pièces d'argent françaises. Le commandant Abdalla d'Asbonne, accompagné de deux officiers d'état-major, allait prendre à Mascara les fonctions de consul de France, et l'émir annonçait l'envoi prochain de ses *oukils* ou représentans dans les villes maritimes; pour Oran, il avait choisi un de ses parens, Habid-el-Hadji; pour Arzeu, l'un des négociateurs du traité, Khalifa-ben-Mahmoud.

Dans ce dernier port, qui semblait appelé à devenir, pour le commerce des céréales, le marché le plus important de la province, des négocians d'Alger s'étaient hâtés d'ouvrir un comptoir; à leur grande surprise, quand leur agent voulut commencer ses achats, il

apprit des indigènes qu'il leur était interdit de vendre directement aux Européens et que toute affaire de négoce devait passer par l'*oukil*, représentant de l'émir, lequel absorbait ainsi, au bénéfice de son maître, le monopole des transactions. Aux réclamations des négocians intéressés, le général Desmichels répondit qu'en droit le commerce était libre et qu'il ne devait y avoir qu'un malentendu. Cependant de nouveaux faits ne tardèrent pas à contredire l'assertion du général. Un Français ayant traité avec un Arabe de quelques charges d'orge, Khalifa ben Mahmoud maltraita le vendeur et vint, sous les yeux mêmes de l'acheteur, saisir les sacs, dont il s'empara au prix du tarif arrêté par Abd-el-Kader. Sur la plainte du Français, le commandant d'Arzeu lui déclara que, d'après ses instructions, il ne lui était pas permis de se mêler des affaires de commerce. Vers le même temps, le sous-intendant civil d'Oran, M. Sol, dans un rapport adressé à M. Genty de Bussy, se plaignait d'une autorisation donnée à l'*oukil* d'Arzeu de charger des grains pour l'Espagne, au mépris d'un arrêté du 10 juillet 1832 qui en prohibait absolument l'exportation. Cette autorisation, aussi bien que le fait du monopole, M. Sol l'attribuait à des concessions imprudentes accordées secrètement par le général Desmichels à l'émir. Le commandant d'Oran, en réponse aux observations que lui adressa le général Voirol, prétexta de son ignorance au sujet de l'arrêté relatif à l'exportation et protesta contre le fait du monopole, qui serait, — il était le premier à le reconnaître, — en contradiction manifeste avec le traité qu'il avait conclu.

Cependant il y avait d'autres incidens fâcheux et bien plus inexplicables encore. Au milieu d'Oran même, l'*oukil* d'Abd-el-Kader exerçait sa juridiction sur les indigènes, les faisait arrêter et maltraiter. Un Coulougli du nom de Kaddour avait été conduit de force à Mascara, un juif dénoncé parce qu'il s'y rendait avec un passeport français, le kaïd Ibrahim menacé publiquement par le représentant de l'émir. Un cheval qu'un Arabe voulait vendre était saisi, envoyé à Mascara, l'Arabe mis en prison, et, comme le commandant de place en témoignait de l'étonnement, l'*oukil* alléguait l'ordre qu'il avait reçu d'empêcher les particuliers de vendre des chevaux parce qu'à l'émir seul appartenait le droit de fournir aux Français tous ceux qui leur seraient nécessaires.

M. Sol avait pénétré le secret. Le général Desmichels s'était laissé duper; Abd-el-Kader le tenait par des engagemens qu'il n'osait ni avouer ni rompre. Après avoir reçu, vers le milieu de février, la note qui contenait les conditions françaises, telles, à peu de chose près qu'elles figurèrent ensuite dans le traité, l'émir avait, de son côté, mis par écrit les conditions arabes et il avait confié les deux pièces à Miloud-ben-Harach. La première, sur laquelle il avait apposé

son cachet, Miloud avait ordre de la rendre, ainsi approuvée, au général Desmichels ; quant à l'autre, toute son adresse devait tendre à obtenir du général, non sa signature, qu'il eût sans doute refusée, mais l'empreinte de son sceau, le seul témoignage d'authenticité qui eût de valeur aux yeux des Arabes, et à faire rentrer cette pièce entre ses mains. La note de l'émir était ainsi conçue : « 1° les Arabes auront la liberté de vendre et d'acheter de la poudre, des armes, du soufre, enfin tout ce qui concerne la guerre ; 2° le commerce de la Mersa-Arzeu sera sous le gouvernement du prince des croyans, comme par le passé, et pour toutes les affaires. Les cargaisons ne se feront pas autre part que dans ce port. Quant à Mostaganem et Oran, ils ne recevront que les marchandises nécessaires au besoin de leurs habitans, et personne ne pourra s'y opposer. Ceux qui désireront charger des marchandises devront se rendre à la Mersa ; 3° le général nous rendra tous les déserteurs et les fera enchaîner ; il ne recevra pas non plus les criminels. Le général commandant à Alger n'aura pas de pouvoir sur les musulmans qui viendront auprès de lui avec le consentement de leurs chefs ; 4° on ne pourra empêcher un musulman de retourner chez lui quand il voudra. »

Entre la note arabe et les conditions françaises la contradiction saute aux yeux ; cependant le général Desmichels ne s'en aperçut, ou du moins ne s'en inquiéta pas. Il s'imagina, dans ses idées françaises, que ces pièces intéressantes pour l'histoire de la négociation n'avaient aucune valeur effective, et, pour complaire au désir d'Abd-el-Kader, il consentit à l'échange des deux notes, en laissant à Ben-Harach la pièce arabe avec l'empreinte de son sceau. Il ne se doutait pas alors que ce qu'il venait de faire équivalait à la signature authentique d'un traité. Quand la conduite d'Abd-el-Kader et de ses représentans lui eut révélé son erreur, il était trop tard. L'acte du 26 février que les Arabes ne voulaient pas reconnaître, il aurait dû leur en imposer la reconnaissance par la force, sinon le déchirer publiquement de la même main qui venait de le souscrire. Il n'eut pas le courage héroïque d'avouer la duperie, de confesser sa faute, qui ne fut connue tout entière que l'année suivante. Cette paix à laquelle il avait attaché son nom et dont, à peu d'exceptions près, l'opinion publique avait accueilli l'annonce avec plaisir, cette paix qui n'était pourtant qu'un leurre, il se persuada qu'après tout elle valait encore mieux que la guerre. Après s'être laissé conduire par légèreté dans une fausse voie, il s'y enfonça de parti-pris, avec entêtement. Étrange contradiction ! Bien loin de s'irriter contre Abd-el-Kader qui l'avait joué, il s'attacha opiniâtrément à favoriser ses desseins. Il se complaisait en lui comme en sa créature, et de son agrandissement il fit sa propre affaire. Au moment ou la fortune

sembla se détourner de l'émir, ce fut le général Desmichels qui releva son courage.

La paix qu'Abd-el-Kader venait d'accorder aux chrétiens en la tournant toute à son avantage, les envieux, les jaloux de sa domination, ses ennemis de race la lui reprochaient comme une insulte à la loi du Prophète; il était partout dénoncé aux croyans comme l'ami des infidèles. Il réclamait l'*achour*, la dîme prescrite par le Coran; les Beni-Ameur le lui refusent: l'*achour* est pour la guerre, l'*achour* est pour le service d'Allah; il a fait la paix avec les chrétiens, à quel titre réclame-t-il donc l'*achour?* Mais tout à coup, domptés, séduits, charmés par l'éloquence de l'émir, les cheikhs des Beni-Ameur qu'il a fait venir à Mascara se soumettent. Pour les réduire à contribution, appel avait été fait aux vieilles tribus du *maghzen*, Douair et Sméla; ce sont celles-ci maintenant qui ne veulent plus s'arrêter, qui refusent d'obéir. Depuis longtemps une sourde jalousie anime contre Abd-el-Kader leur chef célèbre dans tout le beylik, l'ancien agha du bey d'Oran, Moustafa-ben-Ismaïl. Voyant les siens mécontens, frustrés du butin dont ils ont eu la convoitise, il se révolte, marche contre Abd-el-Kader, le surprend dans la nuit du 12 avril et le bat. L'émir, qui a eu deux chevaux tués sous lui, qui a couru les plus grands dangers, est rentré presque seul à Mascara. Aussitôt l'insurrection éclate et les plus grands se déclarent, Sidi-el-Aribi dans la vallée du Chélif, Kaddour-ben-Morfi chez les Bordjia, El-Gomari chez les Angad. Dans la société arabe, comme autrefois dans la nôtre entre la robe et l'épée, la rivalité est constante entre la noblesse religieuse et la noblesse guerrière. Issu d'une lignée de saints et d'ascètes, Abd-el-Kader n'est pas un homme de grande tente; l'aristocratie militaire, froissée dans son orgueil, se dresse contre la suprématie du marabout.

C'est ici qu'intervient le général Desmichels. Après sa victoire, Moustafa-ben-Ismaïl s'est offert à lui : il a repoussé son offre; une grande fraction des Douair, menacée par un retour offensif des Beni-Ameur, s'est retirée sous le canon de Mers-el-Kébir: l'*oukil* d'Oran proteste, leur intime l'ordre de s'éloigner, et le général est tout près d'appuyer l'*oukil*, quand l'arrivée du général Trézel l'empêche de commettre ce mauvais acte; mais il a déjà écrit à l'émir que, sous la protection de la France dont il peut s'assurer, il ne doit désespérer de rien; il lui a conseillé de rassembler sur le Sig les tribus qui lui sont restées fidèles et promis d'aller s'établir lui-même à Misserguine, afin de surveiller et de contenir les Sméla et les Douair. Quatre cents fusils et des barils de poudre sont livrés, sur ses ordres, par les magasins de l'artillerie à Ben-Harach.

Ainsi fortifié, plus qu'en sécurité du côté d'Oran, Abd-el-Kader écrase ses ennemis tour à tour, Sidi-el-Aribi. Kaddour-ben-Morfi,

enfin Moustafa-ben-Ismaïl, le 12 juillet, trois mois jour pour jour après sa défaite. Victorieux, il pardonne aux Sméla et aux Douair, et pour agha nomme El-Mzari, le propre neveu du vieux Moustafa, qui, défait, mais non abattu ni soumis, va demander au Méchouar de Tlemcen un asile contre l'humiliante générosité du vainqueur. C'est aussi à Tlemcen que le vainqueur apporte les drapeaux conquis. La cité maure le reçoit avec enthousiasme; habile à s'attacher les populations des villes, il rend aux *hadar* leur ancien kaïd Ben-Nouna que le sultan de Fez a réconcilié avec lui. Seuls, les Coulouglis du Méchouar continuent de lui refuser l'obéissance, et cette fois encore, trop mal armé pour les réduire, il est contraint de dissimuler sa colère impuissante. Cependant l'artillerie d'Oran stupéfaite tirait le canon pour célébrer comme une victoire française les succès d'Abd-el-Kader, et le général Desmichels faisait porter ses félicitations à l'émir. L'expression d'un seul regret y était jointe : pourquoi l'émir ne consentait-il pas à se rencontrer avec lui? Le rêve caressé d'une entrevue reculait toujours comme le mirage.

Oran, Mostaganem, Arzeu, le Méchouar de Tlemcen à part, l'autorité d'Abd-el-Kader s'étendait sur tout le beylik. Impatiente de rencontrer dans le Chélif une limite, son ambition n'attendait qu'une défaillance du commandement d'Alger pour la franchir, et certes l'incroyable faiblesse du commandant d'Oran était bien faite pour lui donner confiance. Il écrivit donc au général Voirol qu'après avoir pacifié la partie occidentale de la régence, il allait porter également dans l'est l'ordre et la sécurité. Le messager qu'il avait chargé de remettre sa lettre, Sidi-Ali-el-Kalati, marabout de Miliana, était loin d'être un aussi habile homme que Miloud-ben-Harach. Au lieu de circonvenir doucereusement le commandant d'Alger, il le heurta de front; il lui reprocha d'avoir châtié les Hadjoutes, qui étaient les sujets d'Abd-el-Kader. Le commentaire était encore plus maladroit que la lettre n'était hardie. Le général Voirol répondit à l'émir qu'il le croyait trop sage pour mettre en péril, en franchissant le Chélif, ses relations nouvelles avec la France, et que la paix régnait autour d'Alger depuis le châtiment infligé aux Hadjoutes.

Le ton simple et ferme de cette réponse fit impression sur Abd-el-Kader; elle arrêta pour un temps son essor, mais elle piqua singulièrement Sidi-Kalati, qui mit dès lors tout en œuvre pour exciter contre le général d'Alger l'irritation du commandant d'Oran. Il prêta donc au premier les propos les plus blessans pour le second et il réussit à les faire passer jusqu'à celui-ci par les officiers français détachés à Mascara, puis il confirma son mensonge dans une lettre adressée directement au général Desmichels : « Je puis vous

dire, lui écrivait-il, que le général d'Alger est jaloux de vous, parce que c'est vous qui avez conclu la paix, et ce qui le prouve, c'est qu'il veut écrire au roi des Français pour lui demander de traiter avec l'émir. Il veut faire comme vous ou plutôt défaire ce que vous avez fait; mais il est impossible qu'il réussisse, car votre conduite est connue de l'orient à l'occident. » Décidé à trouver tout bien et à tout croire de ce qui lui venait d'Abd-el-Kader, le général Desmichels poussa l'infatuation jusqu'à l'aberration d'esprit, ce n'est pas trop dire, car il fit déclarer à l'émir qu'il le rendrait grand bien au-delà de ses plus grands désirs, et que pour le faire régner du Maroc à Tunis, il n'attendait que le prochain départ du général Voirol et l'arrivée de son successeur.

VIII.

La commission d'enquête, instituée au mois de juillet 1833, avait eu pour mission de recueillir les élémens d'une réponse aux questions suivantes : 1° Notre conquête doit-elle être conservée? 2° Si l'occupation est avantageuse, quel est le système à suivre? 3° Doit-on se borner à la soumission des indigènes? 4° Doit-on consolider notre établissement par la colonisation? 5° Quelle est l'organisation administrative la plus convenable? 6° Quel est enfin l'état général du pays sous les différens rapports? Après le retour des commissaires enquêteurs, une ordonnance royale du 12 décembre 1833 institua, pour entendre et discuter leurs dires, une commission supérieure composée de dix-neuf membres dont voici les noms : duc Decazes, président; général Guilleminot, général Bonet, comte d'Haubersart, pairs de France; La Pinsonnière, Laurence, Piscatory, Reynard, Duchâtel, Dumon, Passy, de Sade, Baude, députés; général Bernard, vice-amiral de Rosamel, général Montfort; Volland, intendant militaire; Duval d'Ailly, capitaine de vaisseau.

Les travaux de la commission supérieure, résumés dans un rapport de son président, aboutirent à ces conclusions : « 1° l'honneur et l'intérêt de la France commandent de conserver les possessions sur la côte septentrionale de l'Afrique. (Ce paragraphe fut adopté à la majorité de 17 voix contre 2.) 2° en réservant les droits de la France à la souveraineté de toute la régence d'Alger, il convient de borner, pour le moment, l'occupation militaire aux villes d'Alger et de Bône protégées par des lignes d'avant-postes dont les travaux de fortification pourront être ajournés, ainsi qu'aux villes d'Oran et de Bougie; 3° les forces effectives entretenues dans la régence doivent être fixées à 21,000 hommes, qui auront comme auxiliaires des forces indigènes; 4° la puissance législative, dans les possessions d'Afrique, devra être déléguée au roi; 5° un gouver-

neur général, nommé par le roi, et dépositaire de son autorité, devra réunir dans ses mains les pouvoirs civils et militaires; les commandans de Bône, Oran et autres places ne devront correspondre qu'avec lui; 6° l'administration civile sera exercée, sous les ordres du gouverneur général, par des administrateurs placés à Alger, Bône et Oran; 7° il convient que le gouverneur général soit assisté d'un conseil; 8° il y a lieu d'établir un budget spécial du gouvernement d'Alger. »

Battus dans la commission supérieure, les deux membres qui avaient voté contre l'occupation, MM. Hippolyte Passy et de Sade, ne désespérèrent pas de leur cause; à l'occasion des crédits supplémentaires et du budget, la question ne pouvait manquer d'être soumise à la chambre des députés. Indépendamment des économistes, qui étaient scientifiquement hostiles à l'Algérie, un grand nombre de membres, sans prétention aucune à la science, sans esprit de système, avaient leurs préjugés personnels contre une entreprise coûteuse et, suivant eux, sans avenir. Dans la séance du 7 mars 1834, le rapporteur des crédits supplémentaires, M. de Rémusat, commença l'attaque. La question d'Alger, disait-il, est une question réservée; tout ce qui a été fait jusqu'à présent doit être tenu pour provisoire. « La chambre a droit d'attendre que, dans le cours de l'année, et avant la solution définitive du problème, aucune expédition nouvelle, aucun développement des établissemens coloniaux ou militaires ne viendra grever le budget de surcharges imprévues. » Ce n'était qu'une escarmouche; la bataille ne s'engagea qu'un mois plus tard, sur le budget de la guerre pour l'exercice 1835.

M. Hippolyte Passy en était le rapporteur. Chef des économistes, on savait par avance ce qu'il ne pouvait pas manquer de dire : « N'allons pas nous croire engagés à réaliser l'impossible, à poursuivre à grands frais un système de conquête et de colonisation auquel manque toute garantie, toute certitude de succès. » M. de Sade fut beaucoup plus explicite. Les économistes, selon lui, avaient démontré que les colonies étaient désavantageuses à la mère patrie, et il ajoutait nettement : « Mon avis est que nous devons le plus tôt possible évacuer les possessions éloignées sur le littoral que nous avons en Afrique, et nous borner à l'occupation d'Alger en renonçant à toute idée d'occupation permanente. Nous laissons au gouvernement le soin de décider le moment de l'abandon définitif; ce n'est que lui qui peut choisir le temps et les personnes avec lesquelles il doit traiter. » Même dans l'opinion favorable à l'occupation, il y avait des réserves : « Ma conviction sincère, disait M. Piscatory, est qu'il serait heureux pour la France de n'avoir jamais conquis Alger. Si Alger devait rester sous l'autorité mili-

taire ou être administré par elle comme il l'a été jusqu'ici, il vaudrait mieux l'abandonner; mais je suis convaincu qu'on peut arriver à un bon système qui nous assurera des avantages dans l'avenir et nous permettra de réduire nos dépenses en hommes et en argent. »

La séance du 29 avril fut agitée par un violent réquisitoire de M. Dupin. On n'a pas respecté les mosquées, on a insulté les tombeaux; a-t-on respecté les propriétés? « Non; et ce ne sont pas seulement des spéculateurs, mais, il faut le dire, des fonctionnaires publics de l'ordre civil comme de l'ordre militaire, et quelquefois du rang le plus élevé, qui ont déshonoré leur double caractère en se livrant à des spéculations qu'ils auraient dû s'interdire. On envoie des gens qu'on n'oserait pas mettre en évidence dans la métropole, et quand ils sont loin de la surveillance, il est évident que des abus très graves doivent en résulter. Quand les spéculateurs ont fait leurs affaires, ils voudraient que le pays entier s'armât pour faire valoir leurs spéculations. On a vendu des terres à Alger comme des quantités algébriques ; la plaine de la Métidja a été vendue cinq ou six fois sa contenance. La colonisation est une chose absurde; point de colons, point de terres à leur concéder, point de garanties surtout à leur promettre. Il faut réduire les dépenses à leur plus simple expression et hâter le moment de libérer la France d'un fardeau qu'elle ne pourra et qu'elle ne voudra pas porter longtemps. » A la suite de ce discours, marques nombreuses et prolongées d'adhésion, dit le *Moniteur*. Visé par la diatribe du virulent procureur-général, le maréchal Clauzel repoussa les insinuations blessantes comme les accusations formelles.

L'occupation restreinte, réclamée par M. Pelet de la Lozère, était combattue par M. de La Pinsonnière, partisan du système progressif : « Ce n'est qu'une retraite déguisée, disait-il; en attendant, c'est le vol du chapon. » Dans un sens contraire à l'opinion de M. Dupin, M. Viennet n'était pas moins ardent : « On n'ose pas dire : Abandonnez Alger, s'écriait-il ; mais on tend à nationaliser la pensée d'un abandon qui deviendrait le déshonneur éternel de la révolution de juillet. N'abandonnez pas votre conquête; il y va de votre honneur. Le ministère qui aurait cette lâcheté ne pourrait plus se présenter devant la France, et à tant de mécontentemens qui entravent notre marche vous en ajouteriez un qui entraînerait peut-être votre ruine. »

Le gouvernement ne s'était pas encore prononcé. Le 30 avril, le maréchal Soult, président du conseil, parut à la tribune. Son langage, comme l'année précédente, comme l'année d'avant, ne satisfit personne. « La question principale, dit-il, est trop controversée, dans un système comme dans un autre, pour que, au nom du gouvernement, je puisse émettre une opinion. Une grande discus-

sion s'est ouverte et je ne sais encore de quel côté de la chambre je pourrais en prendre une. Il ne m'a pas paru qu'elle se fût manifestée de telle sorte que je pusse dire au conseil : Voilà l'opinion de la chambre, il est à présumer que c'est celle du pays. Dans cet état, je ne crois pas qu'il soit en mon pouvoir d'entrer plus avant dans la discussion. » Sensation prolongée, ajoute le *Moniteur*. Ainsi délaissée par le ministre de la guerre, la cause d'Alger était bien compromise, quand un remarquable discours de M. Laurence vint la relever à propos. Membre de la commission d'enquête, il avouait que son impression, au débarquer en Afrique, avait été mauvaise; on ne voyait que des ruines; on n'entendait que des plaintes; indigènes et colons se lamentaient également. Il y avait à blâmer l'exagération des moindres faits militaires, l'abus des correspondances privées, bien d'autres choses encore. Néanmoins, un examen attentif a porté la lumière au sein de ces nuages et, pour lui du moins, les a dissipés. Il est partisan de l'occupation et il a foi dans l'avenir. « L'honorable M. Dupin, ajoute l'orateur, a paru croire que la commission d'Afrique avait proposé, pour le gouvernement de ce pays, une espèce de despotisme militaire : c'est un pouvoir civil et intelligent que la commission a demandé. » Après ce discours très écouté, le maréchal Soult, mal satisfait de la sensation fâcheuse que ses équivoques avaient produite, reprit la parole et dit, avec l'adhésion, cette fois, d'une grande partie de la chambre : « Il n'est jamais entré dans la pensée du gouvernement d'évacuer la régence d'Alger. Je répète que c'est la pensée du gouvernement tout entier de conserver Alger et de ne point l'abandonner. »

Cette déclaration ne faisait pas le compte des économistes; aussi M. Hippolyte Passy revint-il le lendemain à la charge; il déclara onéreuse et dangereuse la possession d'Alger. « Je le donnerais volontiers, s'écriait-il, pour une bicoque du Rhin. » Le ministre de la guerre, la veille, avait parlé du traité Desmichels avec une certaine confiance : sur ce point-là M. Passy, mieux inspiré, fit ses réserves : « J'en demande pardon à M. le ministre qui crie victoire; il y a à mes yeux un grand danger. Abd-el-Kader traite avec vous d'égal à égal; c'est un souverain qui règne à côté de vous. Il pense à étendre sa domination à l'intérieur du pays. Dans un tel arrangement je ne vois rien qui affermisse votre conquête; loin de là, je vois s'élever une puissance formidable qui, lorsqu'elle sera développée, vous deviendra hostile et vous livrera de nouveaux et plus rudes combats. » La discussion allait finir comme elle avait commencé, un peu vulgaire, quand un discours de M. de Lamartine vint lui donner l'éclat et l'essor : « Si l'or a son poids, la politique, l'honneur national, la protection désintéressée du faible,

l'humanité, n'ont-ils pas le leur? La pensée de l'abandon d'Alger, qu'heureusement le ministère vient de répudier, resterait éternellement comme un remords sur la date de cette année, sur la chambre et sur le gouvernement qui l'aurait consenti. » Des hauteurs où l'avait emporté le poète orateur, M. Odilon Barrot ramena le problème au terre-à-terre et à l'équivoque. Le gouvernement avait demandé 400,000 francs pour un essai de colonisation; la commission était d'avis de n'en accorder que 150,000. « Le vœu de la chambre, dit M. Odilon Barrot, est de ne rien préjuger par le vote qu'elle va porter sur l'amendement de la commission. Je n'énonce pas une opinion sur la question. Je prends pour règle de décision la déclaration de M. le ministre de la guerre; elle a été très affirmative sur ce point que le gouvernement n'abandonnerait pas l'occupation d'Alger, mais il a déclaré que le gouvernement n'avait pas encore d'opinion sur ce qu'il avait à faire de cette occupation. La dépense de 400,000 francs préjugerait la colonisation, c'est pour cela que je vote contre. » La majorité de la chambre se prononça contre également.

Au point de vue parlementaire, le problème restait donc à résoudre; la question d'Alger devait être encore plus d'une fois débattue dans les assemblées politiques. Cependant le gouvernement lui fit faire un grand pas lorsqu'il adopta les conclusions de la commission d'Afrique. Une ordonnance royale, du 22 juillet 1834, décida qu'un gouverneur général serait chargé de l'administration des possessions françaises dans le nord de l'Afrique. Qui allait-ce être? Le maréchal Clauzel, le général Guilleminot, le duc Decazes? Car l'idée d'un gouverneur général civil ne déplaisait ni à beaucoup de députés, ni même à quelques-uns des ministres. Le maréchal Soult, il est vrai, avait déclaré qu'il ne signerait jamais l'ordre de faire commander une armée de 30,000 hommes par un fonctionnaire civil; mais, depuis le 18 juillet, il n'était plus ministre de la guerre. Enfin, à la surprise générale, le choix du gouvernement tomba sur le lieutenant-général Drouet, comte d'Erlon. Ce glorieux débris de Waterloo n'avait pas moins de soixante-neuf ans. C'était le maréchal Gérard, successeur du maréchal Soult, qui, parmi les candidats, avait fait choisir le plus âgé, un vieux camarade de 1815.

IX.

Le commandant intérimaire dut attendre pendant deux mois encore l'arrivée du gouverneur général. Une autorité qui n'est que provisoire est toujours incertaine de son droit, inquiète de sa responsabilité, hésitante et circonspecte. Dès le début de son com-

mandement, le général Voirol en avait senti la gêne, et quelques-uns de ses subordonnés avaient profité audacieusement de son embarras pour la lui rendre plus insupportable encore. Ainsi faisaient, à Oran, le général Desmichels, et, dans Alger, M. Genty de Bussy, l'intendant civil. Ce personnage, dont l'activité tracassière et brouillonne n'a laissé guère d'autre souvenir durable de son administration que l'établissement du Hamma, le jardin des plantes d'Alger, avait pris en face de son chef une attitude indépendante, inconvenante souvent, et, dans les derniers jours, tout à fait provocante.

Deux affaires surtout achevèrent d'offenser le général Voirol et de pousser à bout sa patience. Un juif, nommé Sofar, lui avait adressé une requête où l'équité, la probité même du tribunal des rabbins était mise en suspicion. Aux termes de l'arrêté rendu, le 22 octobre 1830, par le général Clauzel, toute plainte pour cause de forfaiture, de prévarication ou de déni de justice, contre les juges des tribunaux musulmans et israélites, devait être portée devant le général en chef, qui en ordonnerait. En conséquence, le général Voirol suspendit l'exécution du jugement rendu contre Sofar, et fit procéder à une enquête qui justifia les allégations du plaignant; mais alors l'intendant civil, prenant fait et cause pour les rabbins, éleva le conflit, soutint que l'arrêté du 22 octobre 1830 avait été implicitement réformé par celui qu'il avait fait souscrire lui-même au duc de Rovigo, le 16 août 1832, et qu'en matière civile rien ne pouvait contrarier l'action des tribunaux indigènes. La question de principe, renvoyée à Paris, dans les bureaux de la guerre, fut décidée en sa faveur; le général fut blâmé de son intervention et, malgré l'évidence des faits qui indignaient son caractère équitable, il eut le chagrin de voir le triomphe de M. Genty de Bussy et des juges prévaricateurs.

L'autre affaire avait plus d'importance encore et devait avoir des suites plus graves. Une Mauresque divorcée, qui voulait épouser un Français, avait annoncé sa résolution de se faire chrétienne : grand émoi dans la population musulmane. Le cadi prétendait non-seulement que cette femme n'avait pas le droit de changer de religion, mais que, pour en avoir manifesté l'intention seulement, elle méritait d'être punie. Le général, devant lequel il avait soutenu ce thème exorbitant, lui répondit que, d'après la loi française, chacun étant libre de suivre le culte qui lui convenait, la Mauresque était absolument dans son droit, et qu'il ne souffrirait pas qu'elle fût violentée ni inquiétée même. En dépit de cet avertissement qui était sérieux, le cadi, voyant la néophyte persister dans son dessein, malgré tout ce qu'il avait pu lui dire, la fit enlever par ses agens. Aussitôt averti, le général lui dépêcha un de ses aides-

de-camp; mais, dès que le juge vit entrer l'officier français dans la salle d'audience, il se leva et sortit en criant que la justice du Prophète n'était plus libre. Quant à la Mauresque, il était temps qu'elle fût délivrée, car le chaouch du cadi s'apprêtait à lui donner la bastonnade; elle s'en alla tout de suite à l'église catholique, où elle reçut le baptême. Du tribunal, le cadi avait couru chez le moufti, et tous deux étaient tombés d'accord que le cours de la justice devait être suspendu. C'était grave. Le lendemain, les Maures s'attroupèrent devant la salle d'audience, dont les portes restèrent fermées. Il ne fallait pas laisser l'agitation s'étendre. Sommés de reprendre sur-le-champ leurs fonctions, le moufti et le cadi refusèrent : ils furent aussitôt révoqués et remplacés. Ce coup de vigueur étonna le moufti, qui fit amende honorable et rentra dans sa place. L'installation du nouveau cadi eut lieu le 10 septembre; les amis de l'ancien voulurent faire du désordre : on en arrêta deux ou trois, et la justice musulmane reprit paisiblement son cours.

Le jour où elle avait été brusquement interrompue, l'intendant civil, mandé chez le général Voirol, avait affecté, avec un étonnement qui sentait l'impertinence, de ne rien savoir de ce qui se passait, ou du moins d'en ignorer la cause. Pour le coup, c'était trop; ce jour-là pourtant, le général prit sur lui de se contenir encore; mais le lendemain, dans une conversation relative à la nomination du nouveau cadi, la discussion devint tellement vive qu'il éclata, le prit de très haut et, dans toute la vérité du terme, remit l'intendant civil à sa place. S'il ne s'ensuivit pas une rencontre, ce fut apparemment le subordonné qui calcula les conséquences fâcheuses qu'elle aurait pu entraîner après elle. Il avait à continuer en France sa carrière interrompue en Afrique.

Un nouvel intendant civil arrivait avec le gouverneur général. M. Genty de Bussy partit d'Alger sans y laisser de regrets; le général Voirol en laissa beaucoup au contraire. On lui avait offert de conserver le commandement des troupes sous le comte d'Erlon; il refusa; il consentit seulement à demeurer quelque temps encore afin de mettre le général Rapatel, son successeur, et le gouverneur général au courant des affaires. Il était aimé; il avait fait tout le bien que, dans une situation douteuse, il lui avait été permis de faire; l'armée, la population civile, les indigènes eux-mêmes, le regrettaient; en témoignage de reconnaissance, une médaille d'or lui fut offerte. Son départ, au mois de décembre 1834, fut un triomphe.

CAMILLE ROUSSET.

NOS DIPLOMATES

SOUS LOUIS XIV

SUÈDE ET FRANCE

Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la révolution française, publié sous les auspices de la commission des archives diplomatiques au ministère des affaires étrangères : — *Autriche*, avec une introduction et des notes, par M. Albert Sorel, 1 vol. gr. in-8°; Alcan, 1884. — *Inventaire sommaire des archives du département des affaires étrangères, Mémoires et Documens. France*, avec une introduction de M. Georges Picot, 1 vol. gr. in-8°. Paris, 1882; Imprimerie nationale. — *Commission des archives diplomatiques*, rapports imprimés, etc. — Armand Baschet, *Histoire du dépôt des archives des affaires étrangères*. Paris, 1875; Plon.

Une publicité intelligente et libérale va enfin mettre en possession d'une partie des trésors conservés au ministère des affaires étrangères ceux qui s'intéressent à notre histoire nationale, ceux qui prennent à cœur la belle et juste renommée de notre ancienne diplomatie. Ne serait-ce pas un double profit si, de l'aveu d'une postérité repentante, un regain de bonne gloire revenait à ces hommes dont l'obstination patriotique, la sagesse et les longs desseins nous ont fait l'ancienne France?

La commission permanente instituée près nos archives diploma-

tiques par M. le duc Decazes en 1874, renouvelée en 1880 par M. de Freycinet, et présidée aujourd'hui par M. Jules Ferry, commence toute une série de publications diverses qui montreront au grand jour l'admirable travail de cette politique nationale. On entreprend d'abord de faire connaître, d'après les originaux ou les minutes conservées, et en les entourant de toute lumière, la suite des *Instructions* données par le gouvernement français de 1648 à 1789 à ses agens du dehors : ce sera le tableau fidèle d'une si forte tradition, à la fois une belle page d'histoire et un solide enseignement. Le volume concernant l'Autriche a déjà paru, par les soins de M. Albert Sorel ; le volume concernant la Suède est sous presse. Rien qu'avec ce commencement, on aura une claire idée de ce qui fut le principal objet de notre politique étrangère, particulièrement sous le règne de Louis XIV. Avec le seul travail de M. Sorel, il ne serait pas difficile de montrer en quelques traits ce que sera la publication entreprise par la commission des archives, et de caractériser en même temps une belle école de diplomatie. M. Sorel a fort bien fait connaître la nature des documens qu'on veut mettre en usage ; il a très heureusement défini les *Instructions* et les *Dépêches ;* il en a marqué finement la différence. Les Instructions, dit-il, traitent les questions sous une forme toute technique, sans appareil de composition, sans rhétorique de chancellerie. Elles vont droit au fait, des numéros de paragraphes tenant quelquefois lieu de transitions. « Le lien est dans la pensée, qui est forte, précise et claire, se suit, et embrasse sans peine tant d'objets divers, parce qu'elle les rapporte tous à un objet supérieur et parfaitement déterminé : l'intérêt bien entendu de la France en toutes ces affaires... Le rédacteur ne se soucie pas de cet art dangereux qui, sous prétexte d'élégance et de belle littérature, raffine aux dépens de la précision et subtilise au détriment de la clarté. Il ne joue pas au plus fin avec l'agent qu'il veut instruire, il ne négocie pas avec son propre négociateur... »

On ne saurait mieux apprécier les élémens de grande valeur qu'il s'agit de mettre en œuvre. Le volume relatif à l'Autriche suffirait à montrer la prudence hardie, la continuité de vues, l'assiduité infatigable, les prévisions prophétiques des hommes d'état qui conduisaient les affaires extérieures. Je ne sais pourtant si les Instructions et les dépêches relatives à la cour de Suède n'offriraient pas un tableau encore plus complet de cette action diplomatique, et cela par deux raisons : la première, c'est que, très glorieuse alors, et par là puissante, la Suède a été pour Louis XIV, moins encore qu'il ne l'aurait voulu, un instrument contre la maison d'Autriche, qui continuait d'être l'ennemie héréditaire ; la seconde raison, conséquence naturelle de la première, c'est que Louis XIV a destiné

à la cour suédoise tous ses meilleurs ambassadeurs. Il n'y a pas une seule cour étrangère, pendant cette période, qui ait reçu un si grand nombre d'agens français du premier mérite. Un Chanut, un d'Avaux, un Feuquière, un Pomponne, comme plus tard un Breteuil et un Vergennes, comptent parmi les plus illustres de nos négociateurs (1).

I.

Les rois de France ont accompli, surtout au XVIIe siècle, cette double tâche qui s'impose très légitimement à tous les grands pays dès qu'ils sont en ferme possession de leur existence nationale et d'une force intérieure suffisante, de tendre à l'acquisition de leurs frontières naturelles et à la revendication d'une influence extérieure absolument nécessaire. En ce double sens, la politique de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIV n'a été, dans son inspiration première et pour un certain temps au moins, ni excessive ni blâmable. Louis XIV a été, faisant lui-même si bien son métier de roi, admirablement secondé par des ministres, des hommes de guerre, des diplomates d'un talent extraordinaire et d'un éclat incomparable. Les Instructions et les dépêches que nous a léguées leur activité féconde ne témoignent pas seulement de leur zèle patriotique et de leur intelligente énergie ; elles ont encore une véritable valeur littéraire, elles portent le reconnaissable cachet de cet esprit de discipline qui animait toute une société polie, heureuse d'échapper aux guerres civiles sous la protection d'une royauté encore respectée.

La première impression du lecteur qui parcourt les innombrables registres conservés dans les archives de notre ministère des affaires étrangères est l'étonnement du travail immense que ces hommes s'imposaient. Un ambassadeur de France devait correspondre alors non-seulement avec le roi et le secrétaire d'état chargé des affaires étrangères, mais avec les autres ministres, et avec tous les agens français occupant des postes extérieurs de quelque importance au point de vue d'une action commune. D'Avaux, étant près du roi d'Angleterre, rendait compte des affaires générales, dit Saint-Simon, aux deux ministres de la guerre et des affaires étrangères ; des troupes, des munitions, des mouvemens et des projets de guerre à Louvois ; des négociations du cabinet, de la conduite du roi d'Angleterre, de l'intérieur de l'Irlande à Colbert de Croissy.

(1) Le cabinet de Versailles a été représenté à Vienne pendant le règne de Louis XIV par le président Colbert, le chevalier de Grémonville, le marquis de Vitry, le marquis de Sebeville, les comtes de Cheverny, de La Vauguyon, de Lusignan, et par le marquis de Villars. — La première des deux listes ne pâlit certainement pas devant la seconde.

On reste confondu si l'on calcule, rien que d'après les volumes subsistans, ce qu'écrivait en une semaine un Pomponne ou un Feuquière. Il n'y avait de comparable que l'assiduité du roi, cent fois attestée, à se faire lire ou à lire lui-même les dépêches reçues du dehors et les minutes préparées pour les principales réponses. Il les voulait précises, substantielles et justes. « Je ne vous dirai rien de nouveau, écrit Pomponne à Courtin (18 novembre 1672), quand je vous assurerai que le roi voit toujours vos dépêches avec beaucoup de plaisir. C'est assez que vous connoissez pour cela la délicatesse du goût de Sa Majesté. »

L'obstacle des distances et le temps considérable qu'il fallait aux ordres royaux et aux dépêches ministérielles pour les franchir avaient pour conséquence nécessaire une large part d'initiative et de responsabilité laissée aux représentans du roi, et c'est ce qui contribue à la haute valeur de ces vastes correspondances ; mais il faut se représenter aussi, pour apprécier les dévoûmens, de quelles difficultés matérielles, — d'autant plus pénibles quand il s'agissait de pays lointains comme le paraissait alors la Suède ou le Danemark, — l'activité de ces agens diplomatiques était embarrassée. Il leur fallait d'abord transporter à grand'peine avec eux un énorme bagage et un nombreux domestique. « Je n'ai que quarante ballots et vingt-huit personnes, » écrit l'un d'eux. On allait en cinq jours à Dunkerque s'embarquer sur un vaisseau du roi. Cependant la tempête empêche pendant plusieurs jours de suite Courtin de s'embarquer : elle brise au sortir du port plusieurs navires ; quand elle a cessé, il doit attendre encore, jusqu'à ce que le vent devienne favorable. Le vaisseau se rendait à quelque port de Norvège, par exemple à Christiansand ; mais de là il faut à d'Avaux, en février 1693, douze journées pour gagner seulement Gothenbourg. « M. de Béthune vient d'arriver, mande-t-on de Stockholm en janvier 1692. C'est un miracle comment il a pu passer dans une saison si avancée. Comme la tempête l'a contraint d'aborder dans un lieu qui n'est pas un port fréquenté, on a voulu l'empêcher de mettre pied à terre. Ensuite on a défendu aux paysans de lui donner des chevaux, et il est demeuré dans un fort méchant lieu jusqu'à ce que je lui eusse envoyé un ordre du gouverneur de la province sur lequel il a eu ce qui lui était nécessaire pour continuer son voyage. » Le comte de Guiscard, en novembre 1701, subit jusqu'à onze jours de traversée pour aller par mer de l'est à l'ouest de la Baltique, de Revel en Esthonie à Stockholm. — Regnard, l'auteur du *Joueur*, met six jours pour aller d'Elseneur à Stockholm, et dit qu'il a été très vite. Les trajets par la voie de terre, soit pour franchir la distance du port d'arrivée à la capitale étrangère, soit qu'on ait choisi la route d'Alle-

magne, sont singulièrement laborieux et dispendieux. De Christiansand à Gothenbourg, il n'y a pas de sorte de véhicule que d'Avaux n'ait essayée pour aller plus vite, galères et chaloupes sur les fiords, traîneaux, carrioles, berlines... « Rien ne vous peut représenter, écrit d'Avaux, ce que nous avons souffert trois jours de suite. Le temps s'étant radouci, la surface de la neige s'était fondue et couverte d'eau, qui, venant à être gelée la nuit, faisait un verglas épais d'un pied sur les rochers rendus encore plus glissans. Il fallait grimper sur des montagnes gelées de cette sorte, et en descendre, quoiqu'elles fussent droites comme des échelles; la berline, après être montée au milieu de la montagne, retombait avec les six chevaux qu'elle entraînait... Nous n'avons eu pendant toute la route ni vin qu'on pût boire ni une seule goutte de bonne eau, mais de la bière détestable, et ce pain que les paysans de Suède cuisent une fois l'an et qui est pendu à leur plancher. » — M. Courtin, parti de Paris le 24 septembre 1671 par la voie de Dunkerque, a pris ensuite par l'Allemagne; il est en Westphalie le 3 novembre seulement; il lui faut onze heures, le 12 de ce même mois, pour traverser l'Elbe pendant la nuit. Il arrive à Stockholm après un dangereux voyage de plus de deux mois et demi, le 12 décembre.

Mais qu'est-ce que cela auprès de ce que subira l'ambassadeur s'il doit suivre ou seulement joindre des rois farouches ou batailleurs comme Charles X Gustave ou Charles XII? En temps de paix, Charles-Gustave vit solitaire, silencieux, enfermé avec quelques favoris, ou variant sans cesse, pour échapper aux affaires, des résidences dont ses propres ministres sont à peine informés; il faut s'engager à sa poursuite, au risque de ne jamais l'atteindre. Ou bien il fait la chasse à l'ours, parfois corps à corps, et volontiers il y invite. En temps de guerre, c'est dans son camp qu'il faut visiter le roi de Suède, et ce camp, il le transporte avec une rapidité inouïe en Pologne, en Prusse, en Poméranie, dans le Holstein. D'Avaugour meurt de fatigue à le suivre; Terlon l'accompagne en traîneau lors du fameux passage de l'armée suédoise, en 1658, sur les Belts glacés: « Je puis dire qu'il y avait quelque chose d'affreux à marcher de nuit sur cette mer, parce que la multitude des chevaux qui étaient avec le roi de Suède avait, en frayant le chemin, fait fondre la neige, en sorte qu'il y avait deux pieds d'eau par-dessus la glace, et l'on était toujours dans la crainte de trouver la mer ouverte en quelque endroit. Il y eut plusieurs traîneaux qui périrent pour avoir trouvé la glace trop faible... » Charles XII, lui, donnait audience aux diplomates étrangers dans la tranchée même, parmi la poussière du combat et sous les balles. Besenval et Colbert de Croissy y furent souvent, et ne s'en plaignirent jamais. « Envoyer un homme à la

tranchée ou en ambassade auprès de Charles XII, c'était, dit Voltaire, presque la même chose. Le roi entretenait Croissy des heures entières dans les endroits les plus exposés, pendant que le canon et les bombes tuaient du monde à côté et derrière eux, sans que le roi s'aperçût du danger ni que l'ambassadeur voulût lui faire seulement soupçonner qu'il y avait des lieux plus convenables pour parler d'affaires. »

Ces diplomates sont insuffisamment et irrégulièrement payés. Il faut songer toutefois qu'un ambassadeur de France en Pologne est mal en ordre s'il n'a que vingt-cinq chevaux et le domestique correspondant, car beaucoup de seigneurs polonais sont suivis de cinq ou six cents valets ou écuyers. Le luxe de la représentation, à Stockholm, pour être moins excessif, leur est encore une lourde charge. Il faut tout au moins à l'ambassadeur, selon Rebenac, un gentilhomme, un secrétaire, un aumônier, un maître d'hôtel, un officier, un cuisinier, deux valets de chambre, — dont l'un soit tailleur, — trois laquais, deux palefreniers, de huit à dix chevaux. On ne s'étonne donc pas de lire, dans ses *Lettres*, qui ont été publiées, les incessantes lamentations de Feuquière sur le délabrement de sa fortune et l'abandon de sa famille pendant les dix années de son ambassade suédoise. Comme il doit suivre l'armée du roi de Suède et s'associer à ses combats, il faut qu'il ajoute un équipage de guerre à ses dépenses d'ambassadeur. « Trente chevaux ne me suffisent pas, dit-il; je n'ai pas de tentes ni beaucoup d'autres ustensiles qu'il faut avoir dans un camp. Mon train est de plus de quatre-vingts bouches; j'ai à faire de continuelles distributions à des Français déserteurs et autres... Voyez où cela peut aller, avec le vin, dont il faudrait avoir une source! Comment soutenir tant de dépenses avec 36,000 livres et de rares gratifications? — Je paierai de la grandeur de mon maître, et c'est, à la vérité, une monnaie de bon aloi, qui a cours partout. » Il ne s'écrie pas moins, après plusieurs instances : « Je manquerai d'argent! je suis résolu de me retrancher jusqu'à l'indécence plutôt que de faire l'escroc ou le Jérémie! » D'Avaux mande de même : « Je n'ai pas touché un sou de mes appointemens depuis dix-neuf mois que j'ai quitté Paris... J'ai vendu il y a quelque temps un peu de ma vaisselle d'argent; j'en viens de mettre pour 4,000 livres en gage, sur quoi on m'a prêté 2,000 livres; je ne sais plus de quel côté me tourner... » Il apprend enfin, en septembre 1694, qu'il va être payé de la première moitié de 1693, et qu'il recevra en décembre la seconde moitié, et le voilà qui se répand en actions de grâces au ministre : « Sans vos sollicitations et l'honneur de votre protection, j'aurais eu bien de la peine à tirer cet argent, et je ne sais comment j'aurais pu fournir aux frais de cette ambassade. »

Ce n'en est pas moins par ces agens mal payés que passent les innombrables gratifications que Louis XIV distribue. Le roi de France paie non-seulement les ministres étrangers, mais leurs femmes, non-seulement les hommes d'état, les princes ecclésiastiques, les conseillers, mais les princes, les rois et les reines. Une quittance de Charles II d'Angleterre, 6 janvier 1674, monte à elle seule à 8 millions de livres. Encore au milieu du XVIII[e] siècle, le roi et la reine de Suède, Adolphe-Frédéric et sa femme, Louise-Ulrique, sœur du grand Frédéric, obtiendront du roi de France 1,100,000 livres pour payer leurs dettes personnelles : leur lettre de remercîment est du 3 avril 1767. Louis XIV eut presque constamment à sa disposition, par de tels moyens, les petits princes allemands, les électeurs ecclésiastiques ou séculiers, y compris l'électeur de Brandebourg, le plus cher à tous égards, et la cour de Suède entre toutes. Quelques grandes puissances avaient tenté de faire de même, et les petits gouvernemens en étaient venus à compter au nombre de leurs ressources régulières ce qu'ils appelaient les « subsides ; » il allait de soi que les armées devaient être au service de qui les avait le mieux payées. Assisté d'un Colbert, Louis XIV ne redoutait en ce genre aucune concurrence sérieuse ou durable ; ses bonnes finances lui assuraient pour cela aussi d'abondantes ressources. C'était à ses ministres des affaires étrangères et à ses ambassadeurs qu'il laissait le soin de conseiller et de diriger tout ce négoce : ils acquittaient les subsides, ils répartissaient les grâces ; mais ils refusaient pour eux-mêmes les présens des souverains étrangers. Déjà, pendant les négociations de Westphalie, la vénalité des envoyés de l'empereur et de la Suède avait fait contraste avec le caractère de d'Avaux, de Servien et du duc de Longueville. Le chancelier Séguier disait de Pierre Chanut qu'il n'avait jamais connu d'homme ayant eu plus de moyens et d'occasions de s'enrichir et d'établir sa maison et les ayant méprisés plus glorieusement, ne prétendant pas d'autre récompense que celle d'avoir bien servi (1). Feuquière, en mai 1674, tout gêné qu'il est avec sa nombreuse famille, n'accepte pas une assignation de 20,000 écus dont le roi de Suède veut obstinément lui faire cadeau. Colbert de Croissy, en mai 1715, refuse un diamant que lui offre le roi de Prusse (2).

(1) Linage de Vauciennes, *Mémoires... tirés des dépêches de M. Chanut.* Préface.

(2) Il n'y a pas de pratique sans exception. L'abbé de Gravel, envoyé de France en Allemagne, et frère du diplomate de ce nom bien connu, est moins scrupuleux et plus avisé pour éviter les embarras. Il propose nettement à Louvois, en octobre 1673, qu'une petite contribution de guerre, à son profit personnel, soit levée sur le pays voisin de sa résidence : cela lui sera un petit avantage, dit-il, sans qu'il en coûte rien. (*Correspondance administrative de Louis XIV*, publiée par Depping, IV, 741.)

Ces diplomates, quoi qu'il leur en coûte, représentent le roi au dehors avec fierté et magnificence. Très exacts à ne rien abandonner, dans le cérémonial, de ce qui lui est dû, ils prétendent montrer autour d'eux à l'étranger quelque image de la cour de Versailles. Cette protection des lettres, des sciences et des arts que le roi de France exerce au dedans et au loin, ils veulent y concourir, et ils font de cela une partie de leur office. Si les pays du Nord ne laissent point place à un Nointel, qui, comme Choiseul-Gouffier plus tard, fit un si noble butin en Grèce et enrichit notre musée du Louvre, du moins un Chanut seconde la reine Christine à former ses riches collections; il relit avec elle Épictète, Tacite et Virgile; avec elle il discute, en bel esprit peut-être, mais aussi en honnête homme, les questions de philosophie et de morale; il assiste Descartes mourant. Un Pomponne dispute les restes du grand philosophe français aux nombreux disciples du Nord qui se sont attachés à sa doctrine (1). Tous deux, Pomponne et Chanut, recherchent

(1) Registre Suède n° 19 aux archives des affaires étrangères. Pomponne à Colbert, 8 mai 1666. — Il est regrettable que nous n'ayons pas encore un recueil complet des *Lettres de Chanut;* le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à Paris, offrirait, pour une telle publication, de très riches élémens. On peut lire, en particulier, dans *le Fonds Harlay*, p. 244, 2, 317 une longue et bien curieuse lettre de Chanut à Descartes (11 mai 1647) à propos d'une épître adressée par le philosophe sur ces mêmes sujets à la reine Christine. Chanut rapporte ses conversations avec la reine. Elle a voulu se récuser sur l'amour, « pour ce, disoit-elle, que, n'ayant pas ressenti cette passion, elle ne pouvoit pas bien juger d'une peinture dont elle ne connoissoit point l'original. » Mais elle pouvait au moins, réplique Chanut, parler de l'amour intellectuel, « qui regarde un bien pur et séparé des choses sensibles, » etc. — Chanut se plaisait fort, ce semble, à ces entretiens avec Christine : « Il me semble, écrit-il à Brienne, le 12 octobre 1648, que la reine de Suède prend, dans la conduite de son intérieur, le chemin d'une haute vertu. Depuis ces trois semaines dernières que j'ai l'honneur d'être auprès d'elle plus de huit heures par jour, je vois plus de force et de lumière dans son esprit que je n'en saurois comprendre. Elle mêle si bien l'étude de la sagesse et l'innocence de la vie avec la prudence et la dignité du commandement qu'on ne la peut voir sans admiration. Tout ce voyage s'est passé dans la lecture de l'Épictète, du Tacite et du Virgile, dont elle explique les pensées en notre langue avec une incroyable facilité. Si Dieu me fait la grâce de me donner quelque inclination aux choses bonnes, il est impossible qu'elle n'augmente auprès d'un si grand exemple, et quand il plaira à Votre Éminence de me tirer de cet emploi pour la servir en une autre condition, elle me trouvera plus ferme dans le bien et plus capable d'être, Monseigneur, de Votre Éminence, etc... » — (Suède, registre 14.) — Il écrit le 3 septembre 1650 : « La reine de Suède a eu la curiosité d'appeler ici M. de Saumaise, que ses admirateurs appellent un homme divin, qui n'ignore rien de ce qui a été su dans tous les siècles passés. Je les croirois en une matière qui n'est pas de mon ressort, et j'irois à l'adoration comme les autres, s'il n'étoit calviniste si aheurté, car je ne puis croire qu'un homme soit fort éclairé au reste quand il est aveugle en ce qu'il devroit le mieux connoître. » *Ibid.* — Nous n'en finirions pas avec ces citations, qui auraient leur prix.

pour Mazarin et Colbert les livres rares, les gravures, les médailles et les manuscrits.

L'idée suprême qu'ils se sont faite du pays et du roi qu'ils servent leur est une force ; ils s'en expriment en mainte occasion avec une franchise de langage qui traduit leur fier sentiment. Arnauld de Pomponne écrit à Lionne, le 20 juin 1668 : « La Suède affecte depuis trop d'années un ressentiment mal fondé de quelque mépris qu'elle n'a point en effet reçu, et elle veut trop se faire honneur d'une égalité en toutes choses en négligeant la France comme elle se plaint à tort d'en avoir été négligée. Ce n'est pas que tous rois ne soient rois ; mais, pour me servir des termes dont on dit que M. de Charnacé usa autrefois en parlant à Gustave-Adolphe sur le même sujet, quoique tous velours soient velours, il y en a de moins forts et il y en a à trois poils. » Ils affirment couramment, ces diplomates français, que le roi de France est le premier des rois, et la couronne de France la première des couronnes, et ils n'en souffrent pas le démenti.

Avec cela, ils ont l'entière conscience de leur dévoûment et de leur mérite. Le succès d'une négociation dont le roi exprimera son contentement leur sert de récompense, et ils savent se féliciter entre eux avec une fine et sincère appréciation du talent véritable. Des ministres tels que Lionne, Arnauld de Pomponne, Loménie de Brienne, traduisent l'approbation royale à des agens tels que Chanut, Terlon, Courtin, en des termes exquis, avec un accent très personnel. Loménie de Brienne écrit à Chanut, qui lui demande une direction et des conseils, 29 septembre 1650 : « Monsieur, je vois bien que vous aurez l'approbation de tout le monde avant que de la pouvoir obtenir de vous-même ; c'est une qualité ordinaire aux honnêtes gens que la défiance de leurs propres forces ; mais si l'expérience, les bons succès, l'applaudissement de ceux qui en savent juger, peuvent donner assurance à un homme qui manie de grandes affaires, vous la devez avoir tout entière. Vous voulez pourtant de moi quelque information sur le sujet du traité qui va se faire, et moi je proteste que, si j'avois à y être employé, je tâcherois d'obtenir de vous ce que vous me demandez. » — Lionne écrit à Terlon et à Pomponne, qui sont ensemble dans le Nord (25 juin 1666) : « Vous ne vous contentez pas de faire de delà des merveilles ; vous en faites encore dans le compte que vous en rendez, qui ne peut être ni plus net ni mieux couché par écrit. » — Citons encore cet incomparable billet de Lionne à Pomponne, 28 janvier 1667 : « Je vous vois, ce me semble, si proche de pouvoir donner la dernière main à votre traité que j'ai cru devoir me réjouir avec vous, par avance, de la gloire que l'habile négociation et l'heureuse conclu-

sion d'un aussi important ouvrage va vous donner dans l'histoire de notre siècle, et qui passera, je m'assure, encore à la postérité la plus reculée, si les effets qui s'ensuivront de votre travail peuvent répondre à nos belles espérances. Il me seroit malaisé de vous exprimer la joie que j'en ai, car elle va jusqu'à quelque espèce de sensualité. Je ne croyois pas, monsieur, vous aimer la moitié tant que je fais; permettez, s'il vous plaît, ce terme à ma tendresse. M. Le Tellier ne se peut lasser de louer votre suffisance, et cela se passe en très bon lieu, ce qui mérite bien que Mme de Pomponne lui en fasse un remercîment de votre part sur ce que je vous en ai témoigné. Pour moi, afin qu'elle ne se donne pas cette peine inutile, je ne fais que crier, parlant de vous au même lieu : « Ha le malhabile homme! Ha le butor! Ha l'écrivain de balle! » — La plaisanterie franche ne dissimule ici qu'à peine la gravité affectueuse et l'obligeant office (1).

Chacun de ces hommes d'élite occupait une grande place dans l'estime des contemporains, soit par la gravité du caractère, soit par les dons de l'intelligence, la vivacité de l'esprit, la finesse du goût. Ils ont presque tous mérité d'avoir en Saint-Simon un témoin respectueux. Pour Saint-Simon, Claude de Mesmes est « le célèbre d'Avaux, le grand d'Avaux, dont la parole valait un serment. » L'incomparable historien moraliste, en rendant hommage au droit sens, à la modération austère, aux signalés services de cet honnête homme, le venge des duretés de Servien et de l'injustice de son temps. D'Avaux avait négocié pour le roi de France, toujours avec la même habileté et le même succès, à Rome, à Venise, à Mantoue, à Turin, à Florence, auprès de la plupart des princes d'Allemagne, en Pologne et en Danemark aussi bien qu'à Münster et Osnabrück et en Suède. — Saint-Simon (2) vante aussi les talens de Jean-Antoine, comte d'Avaux, petit-neveu de Claude, qui fut également à quelques-unes de ces ambassades, négocia la paix de Nimègue et prépara la paix de Ryswick.

Comme les d'Avaux avaient été de la famille de Mesmes, célèbre dans la magistrature française, Pomponne appartenait, lui, à cette famille des Arnauld qui répandit sur Port-Royal et reçut de lui, au commencement du siècle, une si vive lumière. L'amour de la justice était le même parmi eux, qu'ils adoptassent la vie religieuse

(1) Je n'ai pas besoin de redire que tous ces textes sont empruntés à la correspondance politique de Suède, chronologiquement disposée dans les registres reliés des Archives du ministère des affaires étrangères. Je n'ai pas besoin de répéter qu'ils sont tous inédits.

(2) IV, 262.

ou bien qu'ils servissent le pays dans les grandes affaires. Saint-Simon rend à l'ambassadeur, fils du célèbre Arnauld d'Andilly, et neveu du grand Arnauld, devenu en 1671 le successeur de Lionne au ministère des affaires étrangères, ce beau témoignage qu'il excellait par un sens juste, exquis, par une modestie et une simplicité admirables, par la piété la plus éclairée et la plus solide. « Ses yeux, dit-il, montroient de la douceur et de l'esprit ; toute sa physionomie, de la sagesse et de la candeur, un art, une dextérité, un talent singulier à prendre ses avantages en traitant, une finesse, une souplesse sans ruse qui savoit parvenir à ses fins sans irriter, une patience qui charmoit dans les affaires, et avec cela une fermeté et, quand il le falloit, une hauteur à soutenir l'intérêt de l'état et la grandeur de la couronne que rien ne pouvoit entamer. »

Saint-Simon en parle à distance, avec ce respect ; mais Mme de Sévigné en parle de tout près, avec son cœur. On sait quel charme familier et fidèle tous deux goûtaient dans une amitié qui avait précédé de vingt ans la faveur royale et l'applaudissement public enfin décernés à Pomponne. C'est à lui qu'étaient adressées les célèbres lettres sur le procès de Fouquet, à cause de sympathies communes. Avec cet ami, dans un intérieur sévère et simple où respiraient la sécurité morale et la confiance réciproque, Mme de Sévigné conversait à perte de vue, de sa fille d'abord, dont il parlait tendrement. et puis de la Providence, doctrine qu'à son avis il entendait fort bien, et de l'amour de Dieu, et de la gloire, et des travers humains, et de la cour et de la ville, et des « dessous de cartes. » Quel chagrin lors de sa disgrâce, en novembre 1679 ! « Quel changement ! quel retranchement ! quelle économie dans cette maison ! Huit enfans ! n'avoir pas eu le temps d'obtenir la moindre grâce ! » Mais il « n'étoit pas de ces ministres sur qui une disgrâce tombe à propos pour leur apprendre l'humanité ; la fortune n'avoit fait qu'employer les vertus qu'il avoit pour le bonheur des autres. » Ces vertus allaient de nouveau servir, accrues encore, à l'honneur de sa vie privée, jusqu'à ce que le roi lui rendît de nouveau justice, et lui donnât l'occasion de former aux affaires son gendre Torcy.

Chanut, avant Pomponne, s'était fait admirer par sa science en même temps que par son habileté aux affaires. Il excellait dans la philosophie, la jurisprudence et les mathématiques. Il parlait latin, grec, hébreu, dit l'éditeur de ses *Mémoires*, comme sa langue naturelle, et de sa langue naturelle il connaissait toutes les ressources et toutes les beautés. Au retour de voyages qu'il fit tout jeune pour s'instruire, il réfléchit sur le véritable prix de la vie et sur le mauvais usage qu'il en voyait faire autour de lui. Il résolut de régler sa conduite sur les plus sévères principes de la philosophie chrétienne,

et l'on a retrouvé parmi ses papiers, après sa mort, le texte latin du contrat passé avec lui-même le 22 février 1631 : « *De vitæ ratione instituí ut quoscunque mihi Deus indulgeret annos sciens prudensque viverem...* » Il s'était d'ailleurs profondément instruit des institutions et des mœurs chez les peuples étrangers. Il parlait l'italien, l'espagnol, l'anglais, le suédois. Nous avons dit ses soins littéraires à la cour de Christine.

Auprès de cette reine fantasque, il fut toujours le très bien venu, même après l'abdication de 1654. C'est ce qui lui donna occasion de recevoir d'elle deux lettres bien curieuses, encore inédites. Je les ai déchiffrées, non sans peine, aux archives du ministère des affaires étrangères, écrites et rédigées qu'elles sont avec un égal emportement.

Le 23 novembre 1657, Mazarin écrivait à Terlon, notre ambassadeur en Suède, ce qui suit : « Je suis obligé de vous dire avec grand déplaisir que, par quelque mauvais conseil, la reine de Suède a fait tuer le marquis Monaldeschi, personne de condition, qui étoit son grand écuyer, et que les circonstances de cette action la font regarder avec horreur dans un pays où l'on n'est pas trop accoutumé de voir de semblables tragédies... » Immédiatement après le meurtre, Mazarin avait dépêché à Christine Chanut, qui, de retour en France, était resté en relation avec la reine. On faisait dire à celle-ci, de la part de Louis XIV, qu'elle agirait sagement si elle s'abstenait de paraître dans Paris, où elle serait mal accueillie du peuple. Voici ce qu'elle répondit au cardinal :

« Mon cousin,

« Monsieur Chanut, qui est un des meilleurs amis que je pense avoir, vous dira que tout ce qui me vient de votre part est reçu de moi avec estime ; et, s'il a mal réussi dans les terreurs paniques qu'il a voulu susciter dans mon âme, ce n'est pas faute de les avoir représentées aussi effroyables que son éloquence est capable de les figurer. Mais, à dire vrai, nous autres gens du Nord sommes un peu farouches et naturellement peu craintifs. Vous excuserez donc si la commission n'a pas eu tout le succès que vous auriez désiré ; et je vous prie de croire que je suis capable de tout faire pour vous plaire, hormis de craindre. Vous savez que tout homme qui a passé trente ans ne craint guère les sornettes. Et moi, je trouve beaucoup moins de difficulté à étrangler les gens qu'à les craindre. Pour l'action que j'ai faite avec Monaldeschy, je vous dis que, si je ne l'avois faite, que (*sic*) je ne me coucherois pas ce soir sans la faire ; et je n'ai

nulle raison de m'en repentir (1)... Voilà mes sentimens sur ce sujet : s'ils vous plaisent, je serai aise; si non, je ne laisserai pas de les avoir et serai toute ma vie votre affectionnée amie.

« CHRISTINE. »

Et à Chanut lui-même, elle écrivait le même jour :

« Je vous envoie la lettre que j'ai écrite à M. le cardinal. Je n'ai rien à y ajouter, sinon de vous prier de l'assurer de ma part que je suis capable de tout faire pour lui et pour le roi son maître, hormis de craindre et de me repentir. Je ne connois personne assez grand ni assez puissant pour me faire démentir mes sentimens ni pour m'obliger à désavouer mes actions. Je ne vous dis pas ceci comme un secret que je vous confie comme à un ami; mais je vous le dis comme un sentiment que je suis prête à déclarer à toute la terre, et qu'on ne pourra m'empêcher de l'avoir ni le déclarer qu'en m'empêchant de vivre. »

Leibniz a beau démontrer à sa manière (2) que la reine Christine était dans son droit : *jure suo non abusa est;* la férocité de ces lignes, avec ce qui se laisse deviner de l'action qu'elles soutiennent, dément une fausse fierté, et nous gâte en même temps la femme, la précieuse et la reine, sans parler de la nouvelle convertie.

Si nous revenons, après cette parenthèse, à nos négociateurs, il faut placer au second rang, après les hommes de principal mérite que nous avons nommés, le marquis de Feuquière, Isaac de Pas, parent des Arnauld par sa mère, ami familier de M[me] de Pomponne, descendant d'une race jugée fort bonne par Henri IV à la journée d'Ivry, et qui remontait aux croisades. Fils de Manassès de Feuquière, l'habile ambassadeur et homme de guerre que le père Joseph protégeait, père d'Antoine de Feuquière, auteur de *Mémoires* bien connus, duquel M[me] de Sévigné disait : « Il a un coin d'Arnauld dans la tête qui le fait mieux écrire que les autres, » Isaac déploya pendant dix années d'ambassade en Suède une énergie et un entrain extraordinaires, sans cesse la plume ou l'épée à la main, accompagnant dans ses campagnes un roi belliqueux, appre-

(1) Ici quelques mots peu lisibles : « mais que c'est plus de ceci qu'il doit être ravi (?) ». Les lettres de Christine sont d'une grande écriture hâtive souvent difficile à lire. Celle-ci, je le répète, écrite avec furie, de haut en bas, avec des taches d'encre, est quelquefois absolument indéchiffrable : l'effet de cet horrible billet n'en est que plus saisissant. — Les curieux pourront le retrouver au registre *Suède, supplément*, 22, page 142.

(2) Voyez l'édition des *OEuvres* de Leibniz par Dutens, t. IV, p. 348.

nant coup sur coup la mort de deux de ses fils et la blessure d'un troisième sur les champs de bataille : « Dieu soit loué de tout! dit-il; mais toujours le roi voit-il bien que nous n'épargnons rien pour son service! » Il faudrait rappeler encore le spirituel Courtin, et ce marquis de Béthune, si séduisant que le roi de Suède interdisait à ses ministres d'aller dîner chez lui, et que les Hongrois pensèrent lui donner leur couronne. — Pour combien ne doit-on pas compter la part que prirent de tels diplomates au prestige et à l'autorité du nom français pendant le XVIIe siècle?

II.

Si le gouvernement de Louis XIV réserve pour l'ambassade de Suède les meilleurs peut-être de ses agens diplomatiques, c'est, nous le disions, que les relations politiques de la France avec cette couronne offrent alors une importance capitale. L'alliance suédoise n'est rien de moins, entre les mains de Louis XIV, qu'un principal moyen pour la direction générale de l'Europe.

La France a terminé, de concert avec la Suède, la grande œuvre de la paix de Westphalie. La paix de 1648 vient de fixer la condition religieuse, civile, politique de la société européenne pour toute la période qui s'étend jusqu'à la révolution française. En ouvrant à la France une brillante carrière de progrès, elle l'a récompensée de ses longs efforts conformes à d'autres intérêts aussi que les siens propres. En faisant de la Suède une puissance vraiment européenne et continentale, elle l'a payée de sa victorieuse action, sous un glorieux règne, dans le même sens. Elle a sauvegardé l'Allemagne et l'Europe contre une souveraineté ambitieuse et redoutable. Elle a constitué l'empire en face de l'empereur. Elle a fait faire un pas notable aux idées de tolérance religieuse et d'indépendance nationale. Mais, pour que les résultats en soient confirmés et assurés, le vaste travail dont les traités de Münster et d'Osnabrück ont été une première fois le prix et la sanction doit se poursuivre; la lutte n'est pas terminée, puisque la maison d'Autriche est encore debout et menaçante, et qu'elle prétend, par exemple, ne pas rompre avec l'Espagne; il faut la contenir ou bien la subjuguer, soit par les négociations, soit au besoin et de nouveau par les armes.

Dans l'œuvre entreprise de concert avec la Suède, la part de la France a été certainement et doit rester la première. Aux ambitions passionnées et complexes, aux sourdes et confuses agitations, aux mouvemens énergiques et vastes, expressions de sentimens et comme d'instincts inconsciens qui composaient la vie du moyen

âge, ont succédé d'abord les guerres religieuses du XVI[e] siècle : elles en étaient la suite naturelle et comme la synthèse ardente. Puis, sous l'enveloppe religieuse, l'esprit politique a grandi ; la guerre de trente ans a mis aux prises avec les passions survivantes l'idée moderne, qui, au nom de la logique, au nom de la raison générale, au nom même d'une religion devenue plus intérieure et mieux réfléchie, tendait à séparer les élémens dissemblables. Les souverains allemands ou espagnols de la maison d'Autriche paieront de leur défaite l'obstination à demeurer dans une confusion d'autant plus dangereuse qu'elle est désormais aperçue et dénoncée. La Suède elle-même, avec son Gustave-Adolphe, bien qu'elle fût alors un des organes ou tout au moins un des auxiliaires du mouvement moderne, ne s'est guère écartée du terrain confessionnel. La France au contraire, avec Henri IV, Richelieu, Mazarin, a distingué très nettement et de bonne heure l'imminence d'un partage nécessaire ; elle a compris que les intérêts politiques et les intérêts religieux doivent se concilier et non pas se confondre, puisqu'ils réclament, les uns et les autres, un respect particulier et absolu ; et finalement une si vive intelligence des choses lui a montré comme salutaire et logique ce système de l'équilibre européen duquel plus tard certains politiques ont pu médire, mais qu'ils n'ont pas récusé sans amener de grands malheurs sur la patrie.

Un des négociateurs français adjoints à Servien et d'Avaux pour la paix de Westphalie, Henri Groulart, seigneur de La Court, dont M. Chéruel a fait connaître par fragmens l'intéressante correspondance (1), a noblement exprimé dans une lettre confidentielle à son ami, Nicolas Bretel de Grémonville, frère du célèbre diplomate de ce nom, quelle grande situation était faite à la France à Münster et Osnabrück : « Je vous avoue, écrit-il en 1647, que M. d'Avaux a pris le plus beau poste du monde, ayant ici l'empereur et tous les princes d'Allemagne soumis et demandant à la France justice comme à leur souveraine. Les protestans avouent qu'ils étoient perdus sans son secours, et les catholiques, que la religion étoit perdue dans l'Allemagne si elle avoit voulu continuer la guerre encore six mois, parce que, le duc de Bavière ruiné, le parti catholique étoit sans ressource. Je vous ai mandé que nous donnions des audiences depuis huit heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, dans lesquelles nous voyions les estats de l'empire avec humilité rendre la France arbitre de tous leurs différends. Cela se fait si absolument que nous n'avons qu'à régler les conditions. » Ce triomphe de la politique française était la récompense d'une vue

(1) *Revue des sociétés savantes*, 2[e] série, tome IV.

générale très juste, d'une appréciation équitable de ses propres droits et de ceux des autres puissances de l'Europe.

Que la France dût toutefois, pour achever l'œuvre, retenir la Suède dans son alliance contre la maison d'Autriche et ses futurs alliés, il suffit d'un coup d'œil sur la carte de l'Europe au XVIIe siècle pour s'en convaincre.

En premier lieu, cette alliance devait nous servir à envelopper la Baltique, où se croisaient tant d'influences diverses, politiques ou commerciales. La Suède pouvait y devenir souveraine. Elle en occupait les rives orientales, puisqu'elle possédait la Finlande depuis le XIIe siècle. Elle avait acquis, dès 1561, Revel et l'Esthonie, c'est-à-dire l'entrée du golfe de Finlande. Elle avait obtenu, en 1617, par la paix de Stolbova, l'Ingrie, c'est-à-dire le territoire dont Pierre le Grand se fera le maître et où il fondera Pétersbourg en 1703. Douze ans après, elle avait eu, par la trêve de Stumsdorf, une partie de la Livonie, au sud de ce même territoire. L'île d'OEsel, à l'entrée du vaste golfe de Riga, lui appartenait, ainsi que la belle et grande île de Gottland, au milieu de la Baltique méridionale. La paix de Brömsebro, conclue le 13 août 1645 par les soins du roi de France, lui avait valu quelques acquisitions du côté de la Norvège, possession du Danemark; mais cette dernière puissance avait encore les trois provinces situées au sud de la péninsule scandinave, Scanie, Bleking et Halland, de sorte que le détroit du Sund était entièrement danois. D'ailleurs, la paix de Westphalie venait de donner à la Suède l'archevêché de Brême sécularisé et converti en duché, l'évêché de Werden avec le titre de principauté, et la ville de Wismar, dans le Mecklembourg. Surtout l'article 10 du traité signé le 24 octobre 1648 à Osnabrück cédait à la couronne suédoise la Poméranie occidentale, en-deçà de l'Oder; Stralsund en était le chef-lieu : c'est le même territoire que la Suède retint après ses désastres du temps de Charles XII et jusqu'en 1814. On y comprenait Stettin, capitale de tout le duché, le Bas-Oder et ses diverses embouchures. La Suède conservait ainsi une partie considérable d'une province par elle occupée pendant la guerre de trente ans et qu'elle avait toujours prétendu garder.

Elle était donc maîtresse d'une grande partie des côtes de la Baltique. Alliée au Danemark, elle pouvait fermer le détroit du Sund aux puissances maritimes, l'Angleterre et la Hollande. Or, combien de rivalités ardentes, combien d'occasions de lointains succès et de vastes profits n'y avait-il pas à surveiller sur ce champ maritime où la France était presque aussi intéressée que la Suède? Il fallait, en vue de la sécurité suédoise, mais dans l'attente aussi

d'alliances et de combinaisons commerciales qui pouvaient, selon les circonstances, favoriser ou gêner nos constans efforts de ce côté, observer la république polonaise : si elle acquérait un port, elle pouvait s'entendre avec les villes de la Hanse et avec l'Espagne pour prendre sa part du commerce des Flandres. Les Moscovites n'étaient pas encore redoutés ; cependant, les royaumes du Nord commençaient à voir en eux des voisins suspects et gênans, et ils occupaient d'importantes routes de commerce. S'il arrivait, comme on le croyait assez probable, qu'avec l'aide des Cosaques la Pologne les attaquât, on n'était pas éloigné, à Stockholm, de songer à faire cause commune avec cette dernière puissance, afin d'acquérir entre la Finlande, possession suédoise, et l'état moscovite une bande de terre jusqu'au golfe d'Arkhangel. Par une suite de canaux réunissant les nombreux lacs, on ouvrirait de là une route aux marchandises de la Russie septentrionale vers le port suédois de la Baltique, Revel, et l'on devancerait ainsi dans la voie commerciale les Hollandais, qui ne communiquaient avec Arkhangel que par une longue navigation au nord du continent européen.

Le complot suivant, tramé en 1638, s'il faut en croire les *Mémoires* rédigés et publiés par Linage de Vauciennes d'après les dépêches de Chanut, montre sous un jour saisissant de quelles ambitions et de quelles luttes commerciales la Baltique pouvait être alors le théâtre. Ces *Mémoires* assurent que l'Espagne et le Danemark, de concert avec le duc de Holstein, avaient résolu d'en finir avec le commerce rival de la Hollande. Ils se proposaient de mettre la main sur la Suède, et d'exclure entièrement du Nord les vaisseaux hollandais. Pour accaparer le trafic du Levant, ils avaient imaginé de détourner le commerce des soieries avec la Perse en ouvrant à ce négoce un chemin plus rapide et plus sûr à travers les états du grand-duc de Moscovie, limitrophes de la monarchie persane. On se serait servi, pour amener les marchandises, des diverses rivières qui affluent à la Baltique ; on aurait ensuite, par un canal creusé à travers le duché de Holstein, évité le détroit du Sund, qui oblige à un assez long circuit : c'est précisément l'entreprise que l'empire d'Allemagne poursuit de nos jours. Déjà, paraît-il, on se mettait à l'œuvre pour cette communication nouvelle entre l'océan et la Baltique ; une ambassade était reçue amicalement en Perse, et les ambassadeurs, au retour, achetaient du grand-duc de Moscovie pour une grosse somme annuelle le transit par ses états. Il ne restait plus à obtenir que le passage à travers la Livonie, que détenaient les Suédois... Une victoire de l'amiral Tromp sur la flotte espagnole, envoyée au roi de Dane-

mark prêt à envahir la Suède, avait suffi pour renverser ces grands desseins, qui supposent tout au moins une ardeur mémorable.

Les desseins de Colbert, plus sûrement fondés, n'étaient guère moins étendus. A peine arrivé au pouvoir, il calculait avec un patriotique ressentiment l'infériorité commerciale de la France, surtout dans le Nord; quinze ou seize mille bâtimens (sur les vingt mille chargé du commerce du monde) appartenant à la république hollandaise et cinq ou six cents tout au plus à la France ; la compagnie néerlandaise des Indes orientales donnant à ses actionnaires un intérêt de 40 pour 100 alors que les compagnies françaises, fondées et soutenues à force de subventions, ne rapportaient pas plus de 4 pour 100. Sa guerre de tarifs visera en particulier le commerce de la Hollande dans la Baltique. On sait combien il s'intéressait à une compagnie dite du Nord, qui devait établir des comptoirs sur les côtes de cette mer, introduire dans les contrées riveraines les sels et les vins français, sans préjudice des produits naturels des îles d'Amérique et des pays d'Orient, que lui transmettraient les compagnies des Indes orientales et occidentales en échange des bois, du goudron et des fers de l'Europe du Nord. Lui aussi il voulait nouer des relations avec la Moscovie et faire pénétrer notre commerce dans ces régions presque inconnues; mais il ne dédaignait pas des communications moins lointaines, qui pouvaient servir d'anneaux à une chaîne toujours plus solide et plus vaste. Non-seulement il concluait des traités de commerce avec le Danemark et la Suède pour lutter contre l'influence de l'Angleterre et de la Hollande; mais il ouvrait encore des négociations avec les petits souverains, avec les villes, pour multiplier les liens réciproques. On le voit accueillir d'utiles propositions du duc de Courlande, et lui laisser espérer que le roi donnera les mains pour lui faire acheter un port sur nos côtes, Marennes, auprès de Brouage, où il trouvera toute sorte de commodités pour son commerce. On le voit encourager l'électeur de Mayence au projet d'une colonie mi-française, mi-allemande en Guyane, et l'on mesure aisément par ces incessans et patriotiques efforts l'importance que devait avoir à ses yeux l'alliance intime avec la principale puissance établie sur les côtes de la Baltique.

L'amitié de la Suède ne permettrait pas seulement à Louis XIV d'intervenir dans les rivalités politiques et commerciales qui choisiraient pour théâtre les mers du Nord; elle lui donnerait en outre un moyen de faire pénétrer l'action de la France en Allemagne, de s'y faire écouter et obéir. Cette grande machine de l'empire allemand n'avait toujours d'autre constitution que celle qu'elle avai reçue au XIVe siècle; la Bulle d'or de 1356 était encore sa charte

politique. L'empereur voyait son action limitée et menacée pour chaque mesure par les résolutions des électeurs et des princes. Il s'ensuit que le roi de France, s'il disposait d'un ou de quelques membres influens de l'empire, pouvait susciter des ligues, obtenir des résolutions, suggérer des votes dans la diète impériale de nature à paralyser toutes les entreprises de l'empereur. La diplomatie française s'était montrée de bonne heure fort habile à s'avancer sur ce terrain. Dès le temps des négociations de Westphalie, elle avait lié fort utilement, par exemple, avec l'électeur de Mayence, qui, en qualité de premier électeur, avait sous son influence *le directoire* de la diète. Groulart raconte qu'elle avait acquis un certain député de cet électeur, « un vieux stoïque, dit-il, avec une casaque et une barbe datant de la même époque. » Singulièrement instruit du pur droit constitutionnel impérial, ses citations et ses commentaires étaient écoutés, et de la sorte, ajoute Groulart, « de son poêle il faisait branler tout l'empire. »

A côté de ces liens plus ou moins secrets, une alliance ouverte comme celle de la Suède ne pouvait que nous être d'un puissant secours en vue des affaires même intérieures de l'Allemagne. Il ne faut pas oublier que la paix de Westphalie avait fait du roi de Suède un prince de l'empire. La Suède avait été reçue, en raison de ses récentes acquisitions en Allemagne, comme état immédiat de ce grand corps, de sorte que ses souverains étaient désormais appelés aux diètes, avec trois voix, comme ducs de Brême, de Werden et de Poméranie (1). Il leur serait assigné une place aux assemblées impériales, dans le premier des trois collèges, celui des princes. La Suède était en outre chargée, conjointement avec la France, de prendre en main la garantie de toutes les stipulations de 1648. Il est clair qu'elle aurait par là mainte occasion, mainte obligation même d'intervenir, et ses alliés à sa suite, dans les affaires impériales. Ajoutez qu'elle avait occupé dans l'intérieur même de l'Allemagne un bon nombre de places pendant la guerre. Groulart écrit à Grémonville en 1647 que « quand toute l'Allemagne seroit réunie contre les Suédois, il faudroit quinze ans et des prospérités continuelles pour les chasser de toutes les places qu'ils tiennent, n'y ayant pas un état allemand dans lequel ils n'eussent quelque chose ; » et Flassan, dans son *Histoire de la diplomatie* (III, 90), assure qu'un arrangement pris pendant la même année 1647 avec l'électeur bavarois avait donné à la Suède et à la France un grand nombre de villes fortes en Allemagne. La Suède en était venue, sui-

(1) Pfeffel, *Nouvel Abrégé chronologique de l'histoire et du droit public d'Allemagne*, à l'année 1648.

vant lui, à détenir jusque dans le centre du pays allemand cent trente-deux villes considérables, voisines les unes des autres. Ces possessions avaient été sans nul doute rendues lors de la paix de Westphalie; mais assurément elles avaient laissé après elles des souvenirs et des relations utiles.

La Suède, au sortir de la guerre de trente ans et des négociations de Westphalie, jouissait d'un très grand crédit en Allemagne. Elle passait pour être t ujours, comme au temps de Gustave-Adolphe, la protectrice des protestans dispersés sous la domination des divers princes de l'empire. Plus d'une fois après 1648, les évangéliques de Hongrie invoquèrent son assistance, et même un asile. Charles XI alla jusqu'à leur proposer un établissement en Poméranie, avec une réduction d'impôts pendant vingt années. C'est ce qui explique pourquoi la révocation de l'édit de Nantes causa une émotion particulière à Stockholm. Les luthériens chassés de France reçurent des offres de la couronne suédoise, qui leur ouvrait des refuges dans le duché de Deux-Ponts et dans le Palatinat (on sait que les rois de Suède étaient, depuis Charles X Gustave, successeur de Christine, comtes palatins du Rhin, comtes de Sponheim et de Weldentz). Charles XII sera encore appelé comme un libérateur par les protestans de Silésie et de Bohème, et on lui prêtera même le dessein de faire alterner la couronne impériale entre les protestans et les catholiques. Louis XIV saura plus d'une fois, mieux inspiré qu'en 1685, mettre à profit ce moyen de diversion religieuse que lui offrira le reste d'autorité confessionnelle conservé à la Suède; il tiendra parfois pour nécessaire d'avoir la seule promesse publique d'un concours militaire des Suédois, afin de rassurer en Allemagne les princes protestans sur ses propres desseins (1).

Un curieux récit d'Arnauld de Pomponne dans ses *Mémoires* (2) montre clairement que ces Suédois avaient conscience de la bonne renommée dont ils jouissaient encore sur le continent, et qu'ils prétendaient bien escompter cette force d'opinion. Lorsqu'en 1653

(1) Encore en 1776, la France invoque ce droit de garantie et de protection qu'avait la Suède. Je lis dans une dépêche inédite du comte de Creutz, ambassadeur de Suède en France, à Gustave III, 30 mai de cette année : « Le comte de Vergennes me parla de la rupture de la chambre de visitation de Wetzlar, et il me dit que tout le corps des protestans était très irrité contre le subdélégué de Votre Majesté, qui avait abandonné leur cause. Comme garant de la paix de Westphalie, Votre Majesté était le protecteur du corps évangélique en Allemagne, et il était essentiel, suivant lui, de conserver ce beau fleuron de la couronne de Suède. Il croyait donc conforme à la sagesse de Votre Majesté de ne pas aliéner ce corps, mais de conserver son attachement même en ménageant la cour de Vienne, ce qui devenait fort facile en se rendant le conciliateur des deux partis. »

(2) Publiés par M. Mavidal, 1860, p. 306.

les commissaires se réunirent à Stettin pour régler les limites de la Poméranie selon le traité d'Osnabrück, les ministres de Christine, dont le principal était Salvius, abusèrent, dit-il, de la puissance et de l'autorité de leur cour, qui étaient grandes en Allemagne. L'article 10 du traité portait que le cours de l'Oder en Poméranie resterait à la Suède en souveraineté, avec la largeur du bord oriental qui serait réglée par les commissaires. Ceux de Brandebourg soutinrent que le bord d'une rivière ne se peut étendre au plus qu'aussi loin que les eaux se peuvent répandre dans les plus grands débordemens de l'hiver. A quoi Salvius objecta qu'il se pouvait bien que tel fût le droit commun, mais que ce droit ne valait pas à l'égard des couronnes, et que celles-ci, pour assurer les bords des rivières qui leur appartenaient, devaient porter leurs limites aussi loin que la sûreté de leurs places et de leurs pays le requérait : « Il fit valoir en cette sorte, dit Pomponne, un nouveau mot et une nouvelle prétention de *littus regium*, et se fit céder à titre de *rivage royal* un pays large en quelques endroits d'une lieue, en d'autres de deux et de trois tout le long du cours de l'Oder. »

En résumé, pour ce qui concerne l'Allemagne, le roi de Suède, maître de la Poméranie occidentale, pouvait avoir constamment des troupes à la disposition du roi de France son allié, et concourir de la sorte à ses démarches contre la maison d'Autriche. Maître de Brême, il pouvait agir sur les princes allemands des bords du Rhin, il pouvait aider à les liguer contre l'empereur pour faire interdire le passage des troupes impériales vers l'ouest, c'est-à-dire vers les ennemis qu'allait combattre Louis XIV. Une armée suédoise menaçait facilement de Brême soit les Pays-Bas espagnols, soit au besoin les frontières des Provinces-Unies. — Louis XIV ne négligea aucun de ces moyens d'action, et, dans toute la première partie de son règne, c'est-à-dire jusqu'au moment où la Suède, lassée de le suivre en des luttes devenues excessives et passionnées, se replie vers une politique plus restreinte et plus nationale, on trouve l'alliance suédoise intimement et utilement mêlée à presque toutes ses entreprises. Louis XIV a été sans cesse préoccupé de faire servir l'Allemagne à ses longs desseins, non pas seulement pour l'abaissement de la maison d'Autriche, mais pour la satisfaction de certaines ambitions qui peuvent paraître excessives. Mazarin, lors de la formation de la Ligue du Rhin, avait songé pour le jeune monarque à la couronne impériale ; le souverain tout-puissant de Nimègue a certainement voulu se faire élire roi des Romains : Pomponne a été chargé expressément de négocier cette affaire en octobre 1679 avec l'électeur de Saxe. Ces préoccupations constantes et ces ambitions

expliquent que la bonne entente avec la Suède fût une tradition et une règle pour la politique française pendant ce règne.

III.

Beaucoup d'autres volumes, outre ceux des Instructions pour l'Autriche et pour la Suède, seront publiés plus ou moins prochainement par les soins de la commission supérieure des archives. Le directeur même de ces archives, M. Girard de Rialle, s'est chargé de la Turquie ; M. Hanotaux, ancien élève de l'École des chartes, aujourd'hui conseiller d'ambassade, prépare les Instructions pour Rome, qui formeront au moins deux volumes, sinon trois ; M. Lavisse donnera la Prusse, M. Armand Baschet l'Angleterre, et M. Rambaud la Russie. Mais l'activité de la commission ne s'est pas bornée à cette seule série. Elle en commence une autre qui offrira aux historiens, aux littérateurs, aux curieux, sans compter les politiques, de précieux attraits. De même que l'administration du *Master of the Rolls* à Londres publie sous le titre de *Calendars* les analyses, avec longues et nombreuses citations, des correspondances envoyées par les divers agens diplomatiques des pays étrangers près la cour britannique sur chaque règne d'Angleterre, sans exclure les autres documens originaux, de même la commission française prend à tâche de donner au public lettré un Inventaire analytique, avec citations, de la correspondance politique des agens français à l'étranger. Nos voisins font connaître leur propre histoire racontée par ces témoins diplomates; nous, nous ferons connaître l'histoire des autres états racontée par nos agens extérieurs, et celle de nos relations avec ces mêmes états. La commission française a voulu commencer par les correspondances régulières les plus anciennes que nos archives diplomatiques possèdent : telles sont les dépêches de M. de Castillon, puis de Charles de Marillac, ambassadeur à Londres en 1538 et en 1542. On est en plein règne de Henri VIII, de sorte que tout à côté des grandes affaires débattues avec François Ier ou Charles-Quint, on rencontre les aventures matrimoniales de ce redoutable royal époux : les drames sanglans côtoient les recherches galantes. M. de Castillon raconte les nombreux épisodes en courtisan alerte et spirituel, Charles de Marillac en grave témoin. Ajoutez le charme de cette forte et nerveuse langue française du XVIe siècle, que manient avec une belle aisance ces fermes esprits.

C'est le chef même du bureau historique institué près les archives, M. Kaulek, un ancien membre, lui aussi, de l'École des chartes, qui s'est chargé de faire ces extraits et ces analyses. L'intérêt d'un tel recueil ne sera pas seulement, disions-nous, de devoir

servir à l'histoire politique. En effet, indépendamment des dépêches sur les grandes affaires courantes, les correspondances diplomatiques traitent naturellement aussi d'un nombre infini de sujets variés. Elles contiennent des lettres de princes et de rois, d'hommes de guerre, de savans, d'artistes ; elles comprennent des notes ou mémoires communiqués à nos ambassadeurs ou bien rédigés par eux sur les travaux publics, l'économie sociale, les arts et les lettres. L'ambassadeur qui tient la plume est-il un homme d'esprit, la cour où il traite compte-t-elle des personnages d'une réelle valeur, on a des portraits qui peuvent mériter de devenir des pages à la fois littéraires et historiques. Est-il homme du monde en même temps qu'agent habile, il décrit les salons et les cercles qui lui offrent son meilleur butin. Est-il sérieux et réfléchi, il note avec soin les progrès de la richesse publique autour de lui et les moyens par lesquels cette richesse s'acquiert. Il serait trop facile de citer des exemples connus de ce caractère de richesse anecdotique que présentent les registres de nos archives des affaires étrangères. Pour ne parler que des correspondances concernant la Suède ou émanées de Suède, que n'y trouvera-t-on pas en dehors de l'histoire générale (je parle d'après mes seuls extraits, que j'ai sous les yeux), sur les protestans officiellement enlevés pour être instruits dans la religion catholique, sur les rivalités sourdes des divers états qui s'efforcent de se dérober réciproquement les ouvriers tisserands ou autres? Un certain Français, nommé Mazaire, a établi une manufacture de bas de soie à Stockholm qui fait une redoutable concurrence à la fabrique de Lyon ; réclamé par son gouvernement, il craint de subir chèrement en France ce que l'ambassadeur appelle « la peine de son crime. » (juin 1787.)

Ici les dépêches enregistrent une lettre de M. de Montyon, « conseiller d'état, qui s'occupe d'un grand travail sur les finances de toutes les puissances de l'Europe. » (10 décembre 1785.) Là le célèbre comte de Saint-Germain offre le secours de ses inventions surprenantes : « un canon qui ne recule pas, qui tire dix fois plus qu'un autre dans le même temps, qui coupe en deux une ficelle ou un cheveu, et peut être servi par un seul homme ; un navire sans mâts, excepté celui de vedette, sans voiles ni matelots (car tout le monde sera pour le diriger suffisamment habile), et qui ira et reviendra à point nommé d'un bout à l'autre du monde sans craindre ni orage, ni calme, ni courant, ni tempête, ni côtes. (22 décembre 1759.) » Ailleurs (13 juillet 1790), la correspondance diplomatique transmet les prophéties de la demoiselle Labrousse, de Vauxhin en Périgord. Elle prédit qu'en 1792 « il y aura au ciel un météore que verront les habitans de toute la terre, qu'il res-

tera un an visible, qu'alors le règne de la justice sera entièrement établi : le pape renoncera à son séculier, et on lui donnera une liste civile... Si cela ne se réalise pas, c'est qu'il y aura eu une grande saignée en Europe... » — Voici des quittances des artistes Roslin et Vanloo pour les portraits de personnes royales qui leur ont été confiés, des descriptions de *gobelins* ou de riches pièces d'orfèvrerie ou de porcelaines données par le gouvernement français à l'étranger, des listes de manuscrits recherchés ou acquis par l'ambassadeur pour quelques Français protecteurs des lettres. On pense bien que la correspondance politique de Rome informe fréquemment des collectionneurs zélés, comme Mazarin ou Colbert, de tout ce qui peut intéresser les beaux-arts ou la haute curiosité. — Et nous ne parlons pas des médisances de cour, des anecdotes mondaines, des piquans récits. Tel ambassadeur, simplement correct, ou bien ayant affaire à des chefs quelque peu austères, ne donne point place dans sa correspondance à tout ce menu butin; mais tel autre, qui fera sa cour de la sorte, y prenant lui-même un certain plaisir plus ou moins délicat, tient perpétuellement à jour, dans ses dépêches, une véritable gazette qui, dans un temps où la presse n'a pas le rôle incessant et multiple d'aujourd'hui, présente un intérêt et une valeur véritables. — C'est tout ce trésor, sobrement mis à profit, sans égard superstitieux au détail inutile, que nous rendra l'Inventaire analytique de la correspondance générale.

Avant le devoir de publier elle-même, la commission avait celui de favoriser le travail d'un public d'élite en vue de publications tirées des Archives du ministère des affaires étrangères. Il fallait concilier l'intérêt scientifique et les convenances suprêmes d'un dépôt qui doit compter avec les secrets d'état et l'honneur des familles. La commission a sûrement satisfait à toutes les exigences en déclarant ouverte aux recherches scientifiques toute une période relativement ancienne, sauf autorisation pour chaque demande, le droit d'interdiction sur tel point spécial étant d'ailleurs toujours sauvegardé; l'époque contemporaine, depuis 1791 jusqu'en 1814, est, d'après le dernier règlement, particulièrement réservée, mais non pas absolument interdite.

La commission a fait plus : elle a voulu faciliter et même provoquer les demandes en révélant elle-même, par des catalogues publics, ce que le dépôt des Archives possède. En dehors de la correspondance régulière pour chaque cour, qui est disposée chronologiquement, une série considérable de volumes contient ce qu'on appelle les *Mémoires et Documens*. Ce sont d'abord les pièces de toute sorte et les mémoires sur la politique générale, sur des

questions particulières, sur le commerce, les institutions des puissances étrangères, que les représentans de la France au dehors joignent comme annexes à leurs dépêches. Ce sont, en second lieu, les résumés ou les mémoires spéciaux en vue de quelque négociation rédigés par les soins de l'administration centrale dans les bureaux du ministère. Une troisième classe comprend les documens relatifs à l'expédition des affaires courantes concernant celles de nos provinces qui relevaient autrefois de la secrétairerie des affaires étrangères. Il y faut joindre les papiers concernant l'administration générale du royaume, à laquelle les différens ministres prenaient une part plus ou moins importante. Un dernier élément constitutif de ce vaste ensemble se compose enfin des acquisitions successives faites par le dépôt : papiers de Mazarin, en quatre cent soixante-douze volumes ; papiers de Richelieu ; papiers des Noailles ; manuscrits du duc de Saint-Simon ; deux cent vingt-neuf volumes manuscrits du président de Mesmes, etc. Il ne fallait pas moins que la science et l'expérience pratique de M. Georges Picot, membre de la commission, l'historien bien connu des états-généraux, pour présider à la bonne ordonnance de tant de matières intéressant l'histoire de nos institutions et de notre politique, et pour diriger la rédaction d'un inventaire contenant dix-huit cent quatre-vingt-trois dossiers qu'il fallait définir en quelques lignes avec une clarté suffisante pour guider les recherches de l'historien. L'*Inventaire sommaire des archives du département des affaires étrangères. Mémoires et Documens. France*, imprimé en 1882 par l'Imprimerie nationale, avec une introduction explicative et un abondant index, fait le plus grand honneur et à la direction des archives et à celui de nos confrères qui en a surveillé la longue et délicate élaboration. De pareils catalogues bien faits sont à la fois des actes intelligens et de bons livres, des œuvres de science désintéressée et de dévoûment national.

Une tâche plus modeste, mais fort utile, et qui a son caractère de moralité, se poursuit par les soins de la direction des archives diplomatiques sous le contrôle, c'est-à-dire avec l'approbation reconnaissante de la commission : c'est la double opération du foliotage et de l'estampillage de tous les registres. On a calculé qu'il faudra plus de quinze ans pour l'achever, onze à douze cents volumes étant pourvus chaque année. On comprend que c'est là une des précautions les plus nécessaires contre le retour désormais irréalisable, espérons-le, des dilapidations que le secret d'autrefois a permis de commettre dans le dépôt des archives diplomatiques. Ce sont là des souvenirs irritans et douloureux. Je me rappelle encore le sentiment d'indignation qui s'empara de nous quand, aux pre-

mières séances de la commission, en 1874, nous vîmes de nos yeux les lacérations indignes dont les plus précieux registres avaient été l'objet. On sait combien de pièces ayant appartenu aux archives se rencontraient dans les ventes publiques, et bien souvent sans que le ministère des affaires étrangères les pût revendiquer en justice, faute d'estampilles suffisantes. Voilà ce qu'avait produit, — malgré les soins d'une administration digne de tous éloges, mais impuissante à réparer le passé, ou peut-être à empêcher encore certaines intrusions exceptionnelles, — cette belle garantie du secret, commode laisser-passer pour quelques privilégiés à l'abri du contrôle. La lumière publique est la seule garantie efficace contre de pareils abus, et le meilleur recours des administrateurs qui ne veulent connaître que leur devoir.

Les heureux résultats de l'esprit libéral dont la commission a été l'organe n'ont pas été seulement ses propres travaux et les diverses publications faites sous les auspices du ministre des affaires étrangères. Le public, pour qui l'on s'efforçait, a répondu avec empressement à un généreux appel. En 1884, cent onze personnes sont venues consulter, dans la salle d'étude ouverte chaque jour près les Archives, deux mille neuf cent soixante-douze volumes. Une autre statistique, plus probante encore, serait celle qui énumérerait les bons ouvrages auxquels, dans ces dernières années, les nouvelles mesures ont donné naissance. La liste en serait longue : on la trouvera complète dans les très intéressans rapports que la direction des Archives présente chaque année au ministre, et qui sont insérés au *Journal officiel*. — N'y a-t-il pas lieu de penser que les sages mesures prises depuis onze ans par le ministère des affaires étrangères ont déjà porté quelques fruits? Elles ont donné une excitation nouvelle aux travaux historiques, suscité une plus riche étude de nos annales nationales, et peut-être même contribué à fortifier le sens critique par cette naturelle séduction qu'offre pour une meilleure enquête l'abondance des informations pénétrantes?

A. GEFFROY.

LES

TREMBLEMENS DE TERRE

Le globe terrestre dans ses parties internes est loin d'être en repos; de même que sa surface, ses régions profondes sont soumises à des actions incessantes. On ne saurait en douter quand on considère les volcans qui projettent leurs éruptions dans de nombreuses régions et aux latitudes les plus diverses. Ce qui le prouve avec non moins d'évidence et pour de plus grandes étendues encore, ce sont ces agitations soudaines qui mettent en mouvement le sol, que nous sommes portés à prendre pour un type de stabilité et de fixité. Loin d'être rares, comme on serait tenté de le croire quand on habite une des contrées de l'Europe septentrionale d'ordinaire tranquilles, les tremblemens de terre sont un phénomène des plus fréquens. Il est permis de dire qu'ils sont tout à fait journaliers; car il ne se passe pas un jour, bien plus, pas une heure, sans que, d'une manière sensible, sur un point ou sur un autre, l'écorce terrestre ne se trouve ébranlée : c'est une continuelle agitation.

Depuis que les communications d'une extrémité à l'autre de la terre sont devenues aussi faciles que rapides, nos idées sur bien des sujets se modifient et deviennent plus précises. Des faits qui autrefois paraissaient singuliers et extraordinaires sont reconnus fréquens et habituels. Tel est le cas pour les tremblemens de terre. Récemment de nombreux télégrammes apprenaient, presque heure par heure, à tous les points du monde civilisé, les ébranlemens du sol de l'Andalousie. À l'étonnement et à la vive curiosité qu'excitent ces phénomènes se joint une profonde émotion, que causent

des désastres d'un caractère dramatique et douloureux. L'intérêt d'une telle étude est d'ailleurs rehaussé par les connaissances qu'elle nous apporte sur la constitution de l'écorce terrestre, connaissances qui, s'accroissant sans cesse, nous mettent à même de mieux saisir certaines parties du mécanisme de ces perturbations souterraines.

Depuis deux mille ans et plus, l'homme s'inquiète de l'instabilité du sol qui le porte. L'imagination des poètes a voulu voir dans cet ébranlement le résultat d'une lutte des Titans et d'un dieu supérieur. De leur côté, les philosophes ont cherché à les expliquer par le jeu des forces naturelles. Un de ceux qui résument les tentatives qu'a faites la raison savante des anciens pour expliquer un sujet si obscur, Sénèque, dans ses *Questions naturelles*, a magistralement résumé les connaissances de son temps : « Les causes de ces agitations, dit-il, méritent d'être approfondies. — Mais, direz-vous, que m'en reviendra-t-il? — Un avantage au-dessus duquel il n'est rien : la connaissance de la nature. » Puis, après avoir discuté les opinions d'Aristote, de Théophraste, de Thalès de Milet, de Démocrite, d'Épicure, d'Anaximène, d'Anaxagore et d'autres philosophes grecs, Sénèque conclut que « la cause des tremblemens de terre n'est ni le feu, ni l'eau, mais l'air, qui est naturellement rapide et mobile; qui, si tout moyen de fuir lui est enlevé, ébranle les montagnes au point de les briser, d'autant plus terrible que la lutte a été plus longue. Rien ne peut contenir une telle force. » Il est intéressant de mesurer la distance qui nous sépare de tels essais, souvent et vainement renouvelés jusqu'à notre siècle, faute d'observations exactes et méthodiques comme celles qui servent aujourd'hui à nous guider.

I.

Parmi les tremblemens de terre les plus récens et les plus voisins de nous, on se rappelle celui qui a bouleversé la plus grande partie de l'île de Chio. Le 3 avril 1881, vers une heure quarante minutes de l'après-midi, une violente trépidation vint secouer la ville de Chio, ainsi que trente ou quarante bourgs et villages du sud de l'île. Les maisons ébranlées et lézardées se soutenaient encore lorsque, quelques minutes après, il survint une seconde secousse, aussi violente que la première, qui acheva l'œuvre de destruction. C'est alors que cinq mille victimes furent enfouies sous les décombres ; un peu plus tard, quatre mille personnes devaient y trouver aussi la mort. En effet, à peine commençait-on à se rassurer que d'autres chocs, aussi violens que les premiers, mirent le comble à la terreur qui s'était emparée de toute la population. La stupeur augmentait à

la vue des blessés et des mourans, qui parvenaient à se dégager des décombres partout accumulés. Il ne se passait pas un quart d'heure sans qu'une nouvelle trépidation du sol fît tomber quelque mur resté debout. C'est ainsi qu'un grand nombre de blessés, après avoir pu se dégager au milieu des débris qui les avaient surpris d'abord, furent de nouveau ensevelis. « La mort, dit un témoin oculaire, semblait poursuivre les victimes avec acharnement. En moins d'une heure, la ruine de Chio était absolue. » Pendant un an, les agitations du sol continuèrent avec des interruptions de courte durée.

Depuis une haute antiquité, les tremblemens de terre sont fréquens en Asie-Mineure et particulièrement à Smyrne, ainsi que dans l'archipel, dont Chio, Metelin et Rhodes font partie. Pendant les années 1879 et 1880, l'île de Chio avait ressenti des trépidations fréquentes, jusqu'à dix dans une même journée. Il en était de même à Metelin et à Smyrne; mais aucune n'était assez forte pour causer beaucoup d'inquiétudes. C'était comme la préparation souterraine de la catastrophe qui éclata quelques mois plus tard.

Le désastre qui, l'année suivante, a désolé l'île d'Ischia n'a pas excité moins d'émotion. Le volcan qui domine cette île, l'Épomeo, a éprouvé plusieurs éruptions depuis les temps historiques. La dernière, survenue en 1301, est représentée par une imposante coulée de lave. Malgré cette inaction de près de six siècles, rien ne prouve que le volcan soit arrivé au repos, puisque antérieurement il avait passé environ mille ans avant de se réveiller. D'ailleurs, autour de lui, l'activité volcanique se manifeste encore par des jets de vapeur d'eau et par trente à quarante sources thermales, qui jaillissent principalement dans la partie septentrionale de l'île. Le sol est en grande partie constitué de couches de pierres ponces, de gravier et d'argile, dans lesquelles sont disséminées de nombreuses coquilles, appartenant à des espèces qui vivent encore dans la mer voisine; ce qui démontre que l'île d'Ischia n'a émergé qu'à une époque géologiquement très récente.

La secousse qui, le 28 juillet 1883, plongea dans la consternation cette délicieuse contrée, fut accompagnée d'un mugissement épouvantable, dont on a évalué la durée à vingt secondes environ. Ce fut d'abord un sautillement d'une violence extrême, qui déchiqueta les édifices : un mouvement ondulatoire le suivit. La ville de Casamicciola et le village de Lacco-Ameno furent comme rasés au niveau du sol et un grand nombre de victimes humaines furent ensevelies. Les points les plus ébranlés s'alignent suivant les deux fractures profondes du sol qui traversent l'île, en se croisant à peu près à angle droit, presque au-dessous de Casamicciola. Anté-

rieurement, l'île d'Ischia avait souvent éprouvé des tremblemens de terre : l'un, à la date du 2 février 1828, fut particulièrement violent; un autre était survenu le 4 mars 1881. Presque tous ont été funestes à Casamicciola; cela s'explique par sa situation sur des fractures, ainsi que par la nature argileuse et peu cohérente du sol, où les édifices souffrirent beaucoup plus que ceux qui reposaient sur la roche massive. Quelle que soit leur intensité, les tremblemens de terre d'Ischia sont généralement localisés sur un espace très circonscrit. C'est à peine si, lors de celui de 1883, quelques frémissemens ont été ressentis sur la côte d'Italie, qui n'en est distante que de quelques kilomètres.

Naples se dresse et s'étale fièrement près de ce formidable foyer d'agitation et plus près encore d'un autre foyer, le Vésuve, bravant des secousses qui paraîtraient devoir la menacer, mais qui le plus souvent l'effleurent à peine. C'est ainsi que cette belle Parthénope ne fut presque pas touchée quand, dans les années 50 et 63 de notre ère, de violens tremblemens de terre secouèrent la Campanie et détruisirent deux villes populeuses, Pompéi et Herculanum; cette dernière, à 9 kilomètres seulement de ses murs. Naples restait de nouveau indemne, lorsque, peu d'années après, en l'an 79, eut lieu l'explosion dont les agitations sourdes étaient comme le prélude: cette première éruption du Vésuve, la plus terrible qu'aient vue ces dix-huit siècles, ensevelit sous d'épaisses déjections volcaniques les deux malheureuses villes à peine rebâties. Quoique plus tard Naples n'ait pas toujours eu le privilège d'échapper ainsi au danger, on peut dire que l'emplacement de cette ville a été choisi avec un heureux instinct, non-seulement pour les sites admirables qui l'encadrent, mais aussi au point de vue de la sûreté relative de ses constructions, dont aujourd'hui les étages nombreux s'élèvent audacieusement, oubliant les dommages considérables que les édifices antérieurs ont subis, notamment dans les années 1349, 1456, 1688 et 1732. C'est ainsi que tout s'oublie.

Moins d'un mois après les secousses d'Ischia, les 26, 27 et 28 août, survint une gigantesque explosion dans une autre île volcanique, celle du Krakatau, près Java. Cette catastrophe doit être mentionnée ici, à cause de la connexion qui la rattache aux tremblemens de terre proprement dits. Les écroulemens de montagnes, sur l'emplacement desquels s'étend aujourd'hui une mer profonde; la prodigieuse abondance de pierres ponces et de déjections solides sorties de la bouche volcanique, qui ont causé au loin une nuit intense pendant plusieurs heures et dont le volume a été évalué à 18 kilomètres cubes; les parties les plus fines, qui, répandues dans l'atmosphère, en ont troublé la transparence pendant des semaines, et les lueurs crépus-

culaires qu'elles ont causées (1) ; les vagues marines qui se sont propagées jusqu'aux extrémités des océans avec des vitesses comparables à celles des marées, de 120 à 300 mètres par seconde ; les vagues aériennes, qui, d'après l'enregistrement des baromètres, ont fait dans deux sens opposés le tour du globe ; les 30,000 existences humaines qu'elle a immolées ; les villages et les cultures qu'elle a anéantis ; toutes ces circonstances ont causé une vive impression dans tous les pays civilisés.

Aujourd'hui, c'est une des plus belles parties de l'Europe, l'Andalousie, qui est frappée de désastres. Il est inutile de rappeler des faits qui sont présens à la mémoire de chacun. Déjà, le 22 décembre 1884, un premier tremblement de terre avait été ressenti dans les côtes occidentales de l'Espagne et du Portugal, et jusqu'aux Açores et à Madère. C'était comme un avant-coureur de celui qui se produisit trois jours après, avec une intensité incomparablement plus grande, dans une autre partie de la péninsule ibérique. Le 25 décembre, vers neuf heures du soir, la partie méridionale de l'Andalousie fut si fortement secouée que, dans les provinces de Malaga et de Grenade, en moins de dix secondes, cinquante-six villes et villages furent ravagés ; une vingtaine de ces localités furent détruites presque entièrement. La petite cité pittoresque et naguère si animée d'Alhama, qui comptait 10,000 habitans, est en ruines ; à Arenas el Rey, il ne reste pas une maison debout. Albunuelas, Periana, Zaffarraya, Venta de Zaffaraya, ont éprouvé le même sort. Ces diverses localités superposées au foyer d'agitation sont réparties sur une surface dont la principale dimension n'atteint pas 60 kilomètres ; mais les mouvemens du sol se sont propagés bien au-delà, vers l'ouest, jusqu'au-delà de Séville, vers l'est, au cap de Gate, et, au nord, jusqu'à Molena de Aragon, en y comprenant Madrid. Ces mouvemens du sol ont, en outre, provoqué des phénomènes de divers ordres. Des crevasses de plusieurs kilomètres de longueur et larges de quelques mètres se sont ouvertes çà et là. De l'une d'elles, à 3 kilomètres de Santa-Cruz, il s'exhale des gaz fétides à odeur d'hydrogène sulfuré ; de la même fissure jaillit une source abondante d'eau sulfureuse avec une température de 42 degrés, tandis qu'à 2 kilomètres de ce point, les sources thermales d'Alhama, utilisées depuis l'antiquité, se sont échauffées davantage et ont acquis un caractère sulfureux.

Les contrées qui avoisinent la Sierra Nevada et les sierras qui en sont comme les ramifications ont été fréquemment le centre de commotions souterraines. Souvent aussi, comme il vient d'arriver, les secousses se sont répétées pendant plusieurs semaines ; c'est un

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er mai 1884, l'étude de M. Jamin sur ce sujet.

fait qu'il ne faut pas perdre de vue. Tel a été le cas en 1802, où elles ont duré du 17 janvier au 6 février suivant. En 1804, les 13 et 21 janvier, 6 et 16 février, 20 août et du 22 au 28 du même mois, de fortes secousses étaient éprouvées, tant à Malaga qu'à Motril et en divers lieux de la province de Grenade. En 1823, le 10 janvier, des chocs se répétèrent plus de deux cents fois en vingt-quatre heures. En 1826, le 27 avril, à Grenade, commençaient des secousses qui se sont renouvelées jusqu'en juillet suivant; quelques-unes ont été très violentes, notamment le 17 mai, et, un peu plus tard, le 14 décembre. Des faits du même genre se sont reproduits en 1828, les 13, 14 et 15 septembre. En 1829, le 21 mars, un ébranlement très violent causa, dans la vallée de la Segura et dans la province de Valence, la ruine de 3,000 maisons et la mort de 389 personnes; on compta quarante à cinquante secousses par jour jusqu'au 26 du même mois, et elles continuèrent jusqu'au 16 avril. En 1836, en 1841, en 1845 et en 1863, de nouvelles agitations se sont aussi fait sentir. Les tremblemens de terre actuels de l'Andalousie n'ont donc rien d'insolite; ils ne sont que la continuation de beaucoup d'autres dont nous venons de citer quelques-uns. C'est toujours le même appareil qui fonctionne.

II.

Nous nous bornerons à ces citations sommaires de quelques tremblemens de terre récens, notre but n'étant pas de les décrire, mais d'en rechercher les causes. Pour cela il est indispensable de sortir de quelques cas particuliers et d'élargir le point de vue, en mettant en relief, d'après des observations qui ont été faites sur des milliers de phénomènes du même genre, les caractères communs les plus essentiels que présentent ces agitations.

Dans les mouvemens que subit le sol, on distingue des chocs verticaux, d'une grande énergie. Ainsi, dans le tremblement de terre de Calabre de 1783, des maisons furent projetées en l'air, comme par une explosion de mine, et dans celui de Riobamba, en Colombie, de 1812, les cadavres de plusieurs habitans furent lancés sur une colline de plus de 100 mètres de hauteur. Ce sont des mouvemens que l'on a qualifiés du nom de *succussions* et par l'épithète de *subsultoires*. Le plus souvent et sur la principale étendue, ce sont des mouvemens *ondulatoires*, se propageant horizontalement, à la manière de ces ondulations que l'on observe à tout instant sur une surface liquide. De même que celles-ci, elles peuvent, lorsqu'elles se prolongent pendant quelques minutes, causer le malaise particulier connu sous le nom de mal de mer. Ces ondulations ter-

restres ont été quelquefois assez fortes pour incliner des arbres jusqu'à leur faire toucher le sol avec leurs branches.

Ces deux modes d'ébranlement peuvent s'associer entre eux, ou se succéder à de très courts intervalles. Pour en constater avec précision l'intensité, la direction et la durée et même enregistrer leurs caractères, on se sert d'appareils variés nommés seismographes ou seismomètres, analysateurs, ainsi que de pendules convenablement disposés.

Quelle que soit leur nature, ces effets mécaniques sont d'intensité très variable. Souvent ce sont des ondulations à peine perceptibles et des frémissemens peu inquiétans, qu'au Chili et au Pérou on désigne sous le nom de *tremblores*, pour les distinguer des véritables *terremotos*; quelquefois ce sont des ébranlemens auxquels les constructions en maçonnerie ne peuvent résister. Des villes et des villages se trouvent instantanément transformés en des monceaux de ruines, sous lesquelles sont ensevelis des milliers d'habitans. Aussi certains modes de construction sont-ils employés dans les pays sujets aux tremblemens de terre, comme opposant plus de résistance, tant par leur faible hauteur que par la nature et l'agencement de leurs matériaux. Depuis longtemps déjà, au Japon, où les agitations sont absolument journalières, ce sont des pièces de bois reliées par des cloisons en bambous. De même aux Philippines et à Manille en particulier, les maisons sont construites en bois et avec des précautions que l'expérience a enseignées, pour se prémunir contre un péril toujours imminent. A Ischia, un décret royal du 29 août dernier prescrit que, dans les communes de Casamicciola, de Lago-Ameno et de Forio, zones particulièrement dangereuses, toutes les constructions seront à l'avenir faites avec enchevêtrement de bois et de fer.

Dans le mouvement ondulatoire qui est le plus habituel, l'agitation est naturellement plus prononcée au sommet des édifices qu'à leur base. Par exemple, le 25 décembre dernier, au théâtre de Madrid, la galerie supérieure subissait visiblement un balancement, tandis que le parterre était tranquille. Pour la même raison, dans l'intérieur des mines, les mouvemens sont incomparablement moins sensibles qu'à la surface du sol. Parmi de très nombreux exemples, je me bornerai à mentionner ceux que l'on observe journellement au Chili. Un jour que le savant géologue qui a, pendant plus de quarante ans, rendu d'éminens services à l'industrie minérale de ce pays, M. Domeyko, se trouvait au fond des mines d'argent de Charnacillo, à 200 mètres de profondeur, occupé à lever des plans de galeries, sa maison et beaucoup d'autres s'écroulaient au-dessus de sa tête, sans qu'il ressentît la moindre agitation.

La durée des chocs est ordinairement très courte, quelquefois une seconde ou deux. Les mouvemens ondulatoires se prolongent davantage, ainsi qu'il est facile de le comprendre. Quelques instans suffisent pour produire les effets désastreux dont il vient d'être question. Trois coups, estimés chacun à quatre secondes, causèrent la mort de plus de vingt mille personnes, le 26 mars 1812, dans la contrée de Caracas, et le bouleversement de la contrée de Riobamba, en 1797, fit aussi soudainement trente mille victimes. Aucune autre force naturelle ou artificielle, ne peut, en un temps si court, briser plus d'existences, ni accumuler tant de ruines. Ainsi, le 9 janvier 1693, quarante-neuf villes et de nombreux villages de la Sicile furent renversés et ensevelirent quatre-vingt-treize mille personnes. Moins d'un siècle après, le 5 février 1783, un désastre semblable, dans le même pays, particulièrement en Calabre, faisait presque autant de victimes. Comme plus meurtriers encore, on peut citer le tremblement de terre qui eut lieu l'an 19 sous Tibère, en Italie, et celui qui se fit sentir vers l'an 52, sous l'empereur Justin, en Asie Mineure et en Syrie et qui rasa Antioche; chacun de ces tremblemens de terre coûta, croit-on, la vie au moins à cent vingt mille habitans.

Quelque écrasans et désastreux par rapport à nos personnes et à nos édifices que puissent être les tremblemens de terre, il faut bien reconnaître cependant que l'amplitude de leurs mouvemens les plus accentués est complètement insignifiante par rapport aux dimensions du globe dont ils font vibrer l'épiderme.

Rarement un tremblement de terre est limité à une seule secousse. Ordinairement il y en a plusieurs qui se succèdent à de courts intervalles. Dans bien des cas, les mouvemens se réitèrent pendant des mois et même des années, avec des pauses d'une durée variable, de manière à former jusqu'à leur extinction totale un ensemble que l'on peut appeler période seismique.

Quelques exemples sont nécessaires pour donner une idée de ces successions d'ébranlemens, qui constituent un des traits les plus caractéristiques des tremblemens de terre. A la suite de la secousse qui, le 18 août 1851, transforma la ville de Thèbes en un monceau de ruines, des commotions agitèrent la Béotie pendant environ onze mois, se succédant jusqu'à trois fois en vingt-quatre heures; puis elles cessèrent graduellement. De longues séries de secousses ont ébranlé une partie de l'Écosse pendant plus de deux ans, du 30 octobre 1839 au 7 décembre 1841; elles partaient d'un point situé dans le Perthshire, près de Comrie, localité qui déjà antérieurement avait été un centre de commotions. Il en a été de même en Croatie, aux environs de Fiume, du 1er mars au 12 juin

1870, pour des chocs souvent violens et accompagnés de détonations. On pourrait citer des centaines d'exemples de ces périodes d'agitations répétées.

La chaîne des Alpes, dont la constitution est si instructive pour les géologues, a fourni dans beaucoup de ses parties des exemples de périodes seismiques. Ainsi, en Piémont, les environs de Pignerol ont éprouvé des séries de secousses, du 2 avril 1808 au 17 mai suivant. Dans tout cet intervalle, il ne s'est pas passé un jour sans qu'on y ressentît quelque mouvement, tantôt sans bruit, tantôt avec des détonations qui précédaient toujours l'ébranlement des édifices. Les commotions reprirent plus tard, les 26 septembre, 28 octobre et 22 novembre, et l'année suivante, les 13 mars et 26 juin. A la suite du tremblement de terre de Viège, qui eut lieu le 25 juillet 1755 et se propagea jusqu'à Paris, le Valais continua d'éprouver des secousses pendant quatre mois. Dans une autre partie de la chaîne, sur le rivage méridional du lac de Garde, aux environs de Desenzano, des mouvemens se produisirent le 2 mai 1866 et furent suivis d'une série d'autres qui continuèrent avec des intervalles plus ou moins longs, mais en augmentant d'intensité jusqu'à la fin de l'année. En 1868, le Monte Baldo, situé sur la partie orientale du même lac, fut soumis à une agitation prolongée. Cinq années plus tard, c'était le tour de Bellune; on y ressentit un premier choc le 10 mars 1873; puis il se fit un repos complet jusqu'au 29 juin, jour du choc le plus violent qui se propagea au loin. A partir de ce moment, les ébranlemens se succédèrent rapidement; il y eut cependant des journées entières et même des semaines de repos; mais une commotion violente se fit encore sentir le 26 décembre.

La période qui continue actuellement en Andalousie est du même genre. Le prélude du 23 décembre, qui a ébranlé une partie de la péninsule espagnole, le grand tremblement de terre du 25 décembre et toute cette longue succession de secousses qui, le 9 mars, continuaient encore avec assez de violence pour causer de nouvelles ruines, appartiennent à une même période. Il est remarquable que de telles séries d'ébranlemens se produisent tout particulièrement dans les pays éloignés des volcans, comme Humboldt l'avait justement remarqué.

L'effroyable surprise dont les habitans sont saisis en voyant s'agiter le sol qui les supporte ne saurait se décrire; elle a suffi pour faire perdre la raison à plusieurs personnes. Les animaux domestiques et même certains animaux sauvages, tels que les crocodiles de l'Orénoque, d'après Humboldt, manifestent souvent une véritable inquiétude.

Dans les contrées ébranlées, on reconnaît ordinairement une région de dimension restreinte où le mouvement a été surtout énergique. Elle correspond sans doute au centre d'impulsion placé dans la profondeur; aussi lui a-t-on donné le nom d'épicentre. C'est dans cette région que se font plus particulièrement ressentir les chocs verticaux, ou succussions, à partir desquels rayonnent dans le sol les mouvemens ondulatoires, avec des vitesses de propagation que l'on a souvent estimées de 350 à 500 mètres par seconde, comparables à celle du son dans l'air.

La surface ébranlée est quelquefois d'une faible étendue, lors même que le tremblement de terre est très violent, comme il est arrivé en Calabre en 1783, à Alep en 1822, et à Ischia en 1828 et 1883. D'autres fois, il est beaucoup plus étendu. Ainsi le tremblement de terre de Lisbonne de 1755 se fit sentir sur une partie de l'Europe jusqu'en Bohême, et même en Scandinavie; dans l'Afrique septentrionale, à Mogador, à Madère, et jusqu'aux Antilles et au Canada; il affecta une surface quatre fois grande comme celle de l'Europe ou d'environ 1/13ᵉ de la surface du globe. Le plus souvent les dimensions linéaires des surfaces agitées sont comprises entre 100 et 900 kilomètres, c'est-à-dire entre des longueurs qui correspondent à une amplitude de 1/400ᵉ à 1/40ᵉ de la circonférence terrestre.

Loin de présenter une forme à peu près circulaire, comme on serait tout d'abord porté à le supposer, cette aire d'ébranlement a généralement une forme irrégulière. Souvent elle est très allongée et en rapport avec les alignemens des montagnes voisines ou d'autres accidens profonds de structure. Pendant le formidable tremblement de terre de 1783, aussi bien que pendant celui d'octobre 1876, la chaîne des Apennins servit comme de mur de protection pour les provinces orientales de la presqu'île italienne; tandis que des milliers de secousses agitaient un côté de la chaîne, en y produisant de grands désastres, on ne ressentit absolument rien sur le versant opposé. Dans les Alpes, la plupart des tremblemens de terre se produisent dans les chaînes latérales du nord et du sud, qui sont formées de terrains sédimentaires, tandis que la chaîne centrale composée de roches cristallines n'est pas ébranlée. Les Andes de l'Amérique du Sud forment un barrage naturel que les plus violentes agitations du littoral de l'Océan-Pacifique, tout en s'étendant au loin parallèlement à la chaîne, ne franchissent presque jamais, et, si parfois quelques secousses se propagent au-delà, elles n'arrivent qu'extrêmement affaiblies.

Dans l'étendue ébranlée, les mouvemens sont très inégalement sensibles. Entre deux points secoués par une seule et même impul-

sion, il est des intermédiaires qui restent immobiles et que l'on a nommés quelquefois ponts ou arches.

Les secousses sont souvent accompagnées de bruits que l'on a comparés à celui que produiraient des voitures fortement chargées, roulant à allure vive sur un pavé ; quelquefois à des tonnerres souterrains et à des mugissemens ; mais l'intensité de ces bruits n'est nullement en proportion avec celle de l'agitation. Le grand tremblement de terre de Rio-Bamba du 4 février 1797 se fit en silence.

Ces bruits sont en rapport avec la nature des roches qui les transmettent. Les tremblemens de terre du nord du Chili, si fréquens à Coquimbo, en sont presque toujours précédés ou accompagnés, ce qui n'arrive pas pour ceux de la partie méridionale du même pays. D'un autre côté, il est des rumeurs souterraines qui ne sont pas associées à des secousses. Tels sont les *bramidos* ou rugissemens qui se sont succédé à Guanaxuato, au Mexique, en 1784, pendant plus d'un mois et qui causèrent l'épouvante et la fuite des habitans de cette ville. C'étaient des éclats secs et vifs comme ceux de la foudre, alternant avec de longs roulemens rappelant ceux d'un tonnerre éloigné : ce phénomène cessa graduellement. Tels sont aussi les bruits qui résonnent dans la haute région des Andes du Chili sans qu'on y ressente le moindre mouvement du sol. Au même titre, nous citerons encore l'île de Meleda, sur la côte de Dalmatie, près de Raguse, qui a offert l'exemple d'un nombre tout à fait extraordinaire de détonations, suivant le terme employé par ceux qui les ont entendues, en même temps que celui d'une longue répétition de secousses. Ces dernières commencèrent en mars 1822 et se continuèrent, avec de très courts intervalles, jusqu'en septembre ; puis elles reprirent en mars 1823, et furent particulièrement effrayantes pendant les mois d'août et septembre de cette même année. D'un autre côté, les détonations très nombreuses, quelquefois plus de cent en un jour, se produisirent aussi sans secousses. Ces deux effets, bien que n'étant pas toujours simultanés, dérivaient évidemment d'une cause unique, d'un même travail souterrain. En 1824, les bruits reparurent encore à Meleda pendant sept jours, du 14 octobre au 15 novembre, et une dernière fois, le 18 février 1826. Ce phénomène est unique dans le souvenir des habitans de l'île.

Les bruits associés aux tremblemens paraissent de la nature de ceux qui accompagnent les éruptions. Ces derniers se propagent sur des centaines de kilomètres, non par l'air, mais par le sol. Lors de l'éruption de 1877, au Cotopaxi, des détonations qui paraissaient partir des profondeurs retentirent moins distinctement au pied de la montagne qu'à Quito et à Guyaquil, c'est-à-dire à 350 kilomètres du volcan. Rien de connu en ce genre n'atteint les pro-

portions de ce qui s'est passé, le 26 août 1883, lors de l'éruption du Krakatau. Les mugissemens furent entendus à Ceylan, au Birman, à Manille, en Nouvelle-Guinée et sur la côte occidentale de l'Australie, ainsi que dans tous les lieux plus rapprochés du volcan. Si, du Krakatau comme centre, on décrit un cercle avec un rayon de 30 degrés ou 3,000 kilomètres, ce cercle passe par les points les plus éloignés où le bruit ait été perçu. La distance des points extrêmes, de l'est à l'ouest, est donc de 60 degrés, ou un sixième de la circonférence terrestre, et la superficie de ce cercle, ou plutôt du segment sphérique, est de plus du quinzième de la surface du globe. Lors de l'éruption du Tambora, dans l'île de Sumbava, en 1815, le rayon du cercle dans lequel le bruit se fit entendre était moitié moindre, c'est-à-dire de 15 degrés; la superficie était donc environ quatre fois plus petite.

Le bassin des mers est ébranlé tout aussi bien que la terre ferme. Ce qui le démontre, ce sont les chocs qu'éprouvent les navires situés au large, sans qu'on en aperçoive aucune cause extérieure, chocs qui font croire que l'on touche brusquement un bas-fond. Ce sont de véritables *tremblemens de mer*.

En outre, les mouvemens du littoral, pour peu qu'ils soient intenses, se transmettent à la masse liquide. La mer se retire du rivage, laissant le fond à sec sur une étendue qui est parfois de plusieurs kilomètres; puis elle revient rapidement sur elle-même, et, franchissant sa limite normale, elle se précipite avec fureur et comme à l'assaut vers l'intérieur du pays, sous la forme d'une énorme vague que l'on a vue souvent, au Chili, atteindre une hauteur de 30 à 40 mètres; ensuite elle se retire en ramenant au large ce qu'elle a arraché sur son passage. Cette terrible oscillation se répète trois ou quatre fois avec une énergie décroissante, à moins que les mouvemens du sol ne persistent. Ces invasions d'eau ou raz-de-marée, nommées *salida de la mar* dans l'Amérique du Sud, sont bien plus redoutées des habitans, qui en ont l'expérience, que les secousses mêmes du sol.

D'ailleurs, les grandes vagues se propagent dans l'océan, bien loin du centre initial d'ébranlement. Le 22 décembre 1854, douze heures après le tremblement de terre qui rasa la ville de Simoda, au Japon, une vague formidable se précipita, sur les côtes de la Californie, après avoir parcouru 8,900 kilomètres. En 1868, une grande vague, d'une origine semblable, détruisit Arequipa et Arica, au Pérou, en faisant périr 30,000 personnes. Cette vague paraissait venir d'Honolulu, d'où elle était arrivée en douze heures, c'est-à-dire avec une vitesse de 717 kilomètres à l'heure. Jamais on n'a mieux vu que lors de l'éruption du Krakatau combien les vagues, provoquées par des agitations souterraines, peuvent avoir

d'ampleur. D'après une communication faite par M. Ferdinand de Lesseps à l'Académie des Sciences, le 27 août 1883, à partir de trois heures et demie du soir, le marégraphe établi à Colon par la compagnie du canal Interocéanique éprouva une série d'oscillations tout à fait comparables, pour l'amplitude, aux mouvemens habituels de la marée, mais dont la durée, au lieu d'être d'environ douze heures, était seulement d'une heure à une heure et demie. Ces oscillations, qui ne pouvaient être dues qu'à un phénomène tout à fait extraordinaire, trouvèrent leur explication un peu plus tard, quand on apprit la catastrophe qui était arrivée la veille dans le détroit de la Sonde. A première vue, il est étonnant que l'ébranlement se soit fait sentir à Colon, c'est-à-dire du côté de l'Atlantique, et non à Panama, sur le Grand-Océan, à travers lequel le trajet paraît direct : la translation de la vague s'est faite réellement en contournant l'Afrique méridionale, puis en pénétrant dans l'Océan-Atlantique, entre l'Afrique et l'Amérique du Sud, jusqu'au fond de la mer des Antilles. Mais la singularité de cette marche sinueuse s'explique naturellement par cette circonstance que le trajet direct vers l'est se trouve barré par les innombrables îles et récifs du large archipel situé au nord de l'Australie, et qu'en outre, il n'y a dans tout cet archipel qu'une très faible profondeur d'eau. Dans ces conditions, l'ébranlement, en supposant qu'il pût parvenir jusque dans les profondeurs du Grand-Océan, devait y arriver presque éteint. Au contraire, du côté de l'ouest, le détroit de la Sonde s'ouvre directement dans l'Océan-Indien, et l'ébranlement s'est produit immédiatement dans des masses d'eaux profondes. Cette propagation de commotion souterraine par l'eau des mers, la plus lointaine que la science ait notée, s'est faite sur un trajet de 11,890 milles, c'est-à-dire égal à plus de la moitié de la circonférence du globe, en vingt heures cinquante minutes, et par conséquent avec une vitesse de 294 mètres par seconde, d'après l'évaluation de M. Bouquet de La Grye. Elle a été reconnue aussi sur les côtes de France.

Les tremblemens de terre peuvent apporter des changemens permanens dans le relief du sol. Ce ne sont pas seulement des crevasses et des éboulemens de rochers; on a parfois aussi signalé des exhaussemens faibles, mais appréciables, particulièrement au Chili, en 1822, en 1835 et en 1837; à cette dernière époque, des coquilles marines encore vivantes et adhérant aux rochers sur lesquels elles avaient vécu, ont apparu au-dessus du niveau de la mer et servi ainsi de témoins irrécusables du changement de niveau qui venait de se produire soudainement.

Nous ne dirons rien ici de divers effets accessoires des tremblemens de terre, de leur influence sur le régime des eaux souter-

raines, dont les environs d'Alhama viennent de fournir un exemple, des mofettes dégagées du sol, du développement d'électricité et des perturbations magnétiques qui ont été quelquefois signalés : le plus simple exposé de ces faits nous entraînerait trop loin.

Les mouvemens très accentués dont nous venons de parler, et auxquels le nom de tremblemens de terre doit être réservé, ne sont pas les seuls qui se manifestent dans l'écorce terrestre. Il s'en produit d'autres qui sont extrêmement faibles, au point qu'ils resteraient tout à fait inaperçus sans le secours d'instrumens spéciaux et fort délicats. Dès 1869, le savant et intrépide voyageur M. d'Abbadie, en examinant par un ingénieux procédé la surface d'un bain de mercure dans l'observatoire qu'il s'est fait construire à Abbadia, près Hendaye, découvrait de très légères, mais fréquentes variations dans la situation de la verticale ; il en déduisait que le sol lui-même n'est pas toujours immobile, même lorsqu'il en présente toutes les apparences. Depuis lors, le fait s'est confirmé pleinement et en bien des lieux. Des oscillations tout à fait brusques dans les lunettes astronomiques qui ont été signalées plusieurs fois à l'observatoire de Pulkowa, et récemment, le 27 novembre 1884, à celui de Nice, sont aussi des signes révélateurs d'agitations dans la croûte terrestre. Il est juste de dire que, dès 1741, les académiciens français qui allèrent à l'équateur mesurer un arc de méridien, Bouguer et La Condamine, étaient arrivés à une conclusion du même genre, en mesurant les distances apparentes des étoiles au zénith. On ne se serait pas attendu à ce que l'observation des astres vînt trahir un travail qui s'opère dans les profondeurs de notre planète.

En Italie, ces mêmes mouvemens, si faibles qu'ils ne sont pas perceptibles directement par nos sens, sont soumis à une étude journalière et attentive. Des stations, actuellement au nombre de vingt-huit, sont réparties d'un bout à l'autre de la péninsule ; et leurs résultats sont centralisés à l'observatoire géodynamique de Rome sous la direction de M. de Rossi. De même que le microscope sert à reconnaître les objets trop exigus pour être vus à l'œil nu, de même des appareils nommés tromomètres, trémitoscopes, microseismographes, décèlent ces petits mouvemens. On en distingue de deux sortes : les trépidations ou *frémissemens* très rapides et prolongés (*tremiti*), et des ondulations caractérisées au contraire par une grande lenteur, que l'on a nommées *ondulations microseismiques*. Les uns et les autres sont presque incessans. C'est ce qu'apprend un bulletin décadique dont la publication vient de commencer. Pour chaque jour, toutes les observations sont figurées sur une carte d'Italie, au moyen de signes conventionnels, de telle sorte qu'un simple coup d'œil les suit dans tous leurs détails, en

même temps que dans l'ensemble. On voit, par exemple, que pendant le mois de janvier, le centre de la péninsule et une portion des Alpes, au nord de Turin, étaient particulièrement agités. En même temps que des bruits étaient signalés dans l'Émilie, des microphones spéciaux permettaient d'en saisir de très légers dans le groupe volcanique du Latium et à Rome. Quelque faibles que soient les phénomènes que révèlent ces artifices d'observation, ils sont extrêmement dignes d'attention par leur continuité et par leur généralité; car ils décèlent dans les soubassemens du sol un travail intestin qui ne s'arrête pas et qui est incomparablement plus général et plus constant que ne pouvaient le faire supposer, malgré leur fréquence, les tremblemens de terre proprement dits.

Il importe d'ajouter que la croûte terrestre est soumise à un autre ordre de mobilité. Elle subit, en effet, des déplacemens d'une lenteur séculaire, sans accompagnement d'aucun mouvement brusque. Ces phénomènes ne seraient sans doute pas connus, si le niveau moyen de la mer n'offrait, sur le littoral, une ligne invariable de repère pour les constater. C'est ainsi que des parties, manifestement immergées depuis les temps historiques, sont aujourd'hui au-dessus du niveau des mers et constituent ce que l'on nomme des plages soulevées; que, d'un autre côté, des forêts sous-marines, dont l'histoire fait mention, sont aujourd'hui complètement submergées, par suite d'un abaissement du sol. En Suède, où ce fait important a d'abord été découvert sur des rochers granitiques, l'émersion verticale n'a été, de 1730 à 1849, que de $0^m,915$, soit de $0^m,77$ par siècle. En même temps, on a reconnu que la pointe méridionale de cette péninsule, la Scanie, s'abaisse graduellement. Il y aurait donc un mouvement de bascule dont l'axe passerait au nord de cette dernière province, aux environs de Kalmar. Très nombreuses et parfaitement constatées dans toutes les parties du globe, ces dénivellations se sont souvent produites et répétées pour un même point en sens contraire, c'est-à-dire qu'un abaissement a succédé à une élévation et inversement. Ces déplacemens lents du sol avaient été autrefois attribués, mais à tort, à des changemens dans le niveau des mers. Ils ne sont que la continuation de déformations tout à fait analogues, qui se sont manifestées, sur de vastes dimensions, pendant toutes les anciennes périodes géologiques. Il faut bien se garder de confondre ces changemens avec ceux que produisent les atterrissemens et les érosions de la mer, conjointement avec l'action des fleuves. Ces derniers, superficiels, sont évidemment de nature toute différente.

D'après ce qui précède, nous étions donc bien en droit, au début de cette étude, de dire que la croûte terrestre est loin d'être immobile. A chaque instant, et dans beaucoup de ses parties, elle

éprouve des secousses très prononcées et parfois violentes. Bien plus généralement encore, ce sont des frémissemens, qui ne sont perceptibles qu'à l'aide d'appareils spéciaux, et par une sorte d'auscultation. En réalité, ce sont des mouvemens continuels et de divers ordres. Il nous reste à rechercher à quelles causes souterraines on peut attribuer ces agitations incessantes.

III.

Quelque multipliées que soient les observations sur les tremblemens de terre, elles ne peuvent concerner que les manifestations externes d'un phénomène dont le foyer se dérobe complètement à notre regard, et dont nous sommes séparés par un revêtement de roches d'une épaisseur très considérable. Aussi, est-ce surtout à l'occasion de ce mode de réaction de l'intérieur du globe sur son écorce que l'on reconnaît combien l'esprit humain reste impuissant dans l'étude de la nature, lorsqu'il ne peut s'appuyer sur l'observation directe des faits.

Ainsi s'expliquent la diversité des hypothèses qui récemment encore ont été émises sur les tremblemens de terre et la bizarrerie de quelques-unes d'entre elles. Ils ont été attribués, soit à des orages électriques souterrains, soit à l'influence du soleil qui gouvernerait le régime des parties internes des planètes aussi bien que les mouvemens de leur atmosphère et le parcours de leur orbite : les ébranlemens seraient dus à des poussées qu'exerceraient contre la croûte terrestre les masses liquides ou pâteuses qui la supportent. Ces réactions seraient du même genre et causées par les mêmes forces que celles qui produisent le flux et le reflux de la mer. On a cherché aussi la cause de ces sortes de marées intérieures dans l'influence d'avènemens d'astéroïdes ou dans celle de conjonctions et d'oppositions de planètes, d'où résulterait, dans ce dernier cas, la prétention de prédire l'arrivée de ces actions intestines. A la suite de laborieux recensemens pour plusieurs siècles et pour tous les pays, qui sont d'une grande valeur pour la science, Alexis Perrey avait cru pouvoir déduire un fait dont l'importance aurait été capitale s'il avait été bien établi. C'est que les tremblemens de terre sont en rapport avec le passage de la lune au méridien, et, par conséquent, avec des marées qu'éprouveraient les masses internes du globe ; mais, malgré tous ses soins, il ne lui a été possible d'arriver à rien de concluant à cet égard. On a tenté aussi de trouver un lien entre la production des secousses et des baisses considérables et rapides du baromètre, qui provoqueraient l'expansion des gaz souterrains.

Des écroulemens de massifs de roches se produisant dans

de vastes cavités intérieures, ont été considérés comme devant donner naissance à des secousses qui se propageraient jusqu'à la surface, à la manière des tremblemens de terre. Voici les idées qu'exprimait déjà Anaximène, cinq siècles avant notre ère; elles méritent d'être signalées, parce qu'elles ont été reproduites parfois depuis lors, avec quelques modifications suggérées par les connaissances acquises. « Dans le sein de la terre, tombent les débris détachés d'elle-même. Les causes internes de détachement ne manquent pas, comme dans les vieux édifices. Il arrive alors à certaines parties d'ébranler ce qui est au-dessus d'elles, d'abord en se détachant, ensuite lorsqu'elles se précipitent en rebondissant sur les roches inférieures. Si ces débris tombent dans une eau stagnante, leur chute doit réagir sur tous les lieux voisins, par la secousse que donne aux eaux un énorme poids descendant tout à coup d'une grande hauteur. » Il n'est pas douteux que des effondremens ne puissent, en effet, causer l'ébranlement du sol. Le fait se manifeste clairement, lorsque les vides intérieurs laissés par l'exploitation des mines de houille provoquent des tassemens subits; mais ces explications, qui paraissent s'appliquer dans différens cas, ne peuvent certainement pas rendre compte des tremblemens de terre les plus habituels, les seuls dont il soit question ici, sans que nous prétendions assigner une origine unique à toutes les secousses du sol.

Des études nombreuses et exactes, en faisant clairement ressortir les relations des tremblemens de terre avec la structure intime des contrées qui les subissent, permettent de mieux en comprendre les causes organiques.

Un fait fondamental ressort de nombreuses et patientes statistiques; c'est l'inégalité frappante que présente la distribution géographique des tremblemens de terre. Il y a de vastes régions qui n'en ressentent que très rarement et que très faiblement, tandis que d'autres éprouvent des agitations fréquentes et parfois très violentes. Un simple coup d'œil jeté sur une mappemonde où l'on a représenté, par des notations synoptiques, les résultats du dépouillement des observations, comme l'a fait Robert Mallet, met immédiatement en évidence, et souvent dans des régions très voisines, des contrastes essentiellement caractéristiques.

La France, dans sa plus grande étendue, nous représente un type de ces contrées dont le sol est comparativement tranquille. C'est un privilège physique à ajouter à d'autres que valent à ce pays la configuration de son relief, le développement et le dessin du littoral des mers qui le baignent, et son climat si heureusement tempéré. Toutefois les tremblemens de terre n'y sont pas rares, surtout dans les Pyrénées, dans la région des Alpes et une partie

du bassin du Rhône. On en a compté, comme moyenne annuelle, six ou sept, chiffre qui est sans doute bien au-dessous de la réalité. Pendant les deux premiers mois de cette année, cinq ont déjà été signalés; dont un, le 1er février, dans le Calvados et la Manche; l'autre, le 6 du même mois, dans divers points de la Charente-Inférieure, notamment à Saintes. Il est rare que, dans ces circonstances, des maisons s'écroulent ou soient même avariées. On observe seulement, ainsi qu'il est arrivé lors du tremblement de terre ressenti dans beaucoup de nos départemens, le 14 septembre 1866, un tintement de sonnettes, des pendules dont le mouvement s'arrête, des portes secouées comme par une main qui tenterait de les ouvrir, des meubles agités, des craquemens de cloisons légères, rarement des personnes renversées, enfin un bruit sourd comme un roulement; encore ces manifestations ne sont-elles pas perçues du plus grand nombre des habitans. La Belgique, la Hollande, le nord de l'Allemagne, la plus grande partie de la Russie, à part le Caucase, et la Sibérie, excepté la région du lac Baïkal, peuvent également être considérés comme se trouvant dans des conditions de calme relatif. Toutefois, même dans ces pays les plus tranquilles, il est peu de localités où l'on n'ait pas conservé le souvenir de quelques secousses souterraines.

Ce qu'il importe de signaler, ce n'est pas tant la disposition géographique des contrées le plus souvent secouées que la constitution même de l'écorce terrestre qui correspond à ces ébranlemens.

Pour beaucoup d'entre elles, une coïncidence significative apparaît, sans qu'il soit nécessaire d'une étude approfondie: c'est la présence de volcans actifs.

Dans l'Amérique méridionale, diverses parties de la bande relativement étroite qui est comprise entre les Andes et le Grand-Océan offrent un exemple frappant de cette association de volcans avec un sol fréquemment agité, particulièrement en Colombie, dans la république de l'Équateur et au Chili. « Sur les côtes du Pérou, dit Alexandre de Humboldt, le ciel est toujours serein ; on n'y connaît ni la grêle, ni les orages, ni les redoutables explosions de la foudre; le tonnerre souterrain qui accompagne les secousses du sol y remplace le tonnerre des nuées. Grâce à une longue habitude et à l'opinion très répandue qu'il y a seulement deux ou trois secousses destructives à craindre par siècle, les tremblemens de terre n'inquiètent guère plus à Lima que la grêle dans la zone tempérée. » Or dans cette même région, du 16e au 24e degré, s'élèvent dix-huit volcans, dont l'un, le Gualatieri ou Sahama, a une altitude de 6,990 mètres, c'est-à-dire bien supérieure à celle du Mont-Blanc. Le Chili, si éminemment sujet aux tremblemens de terre, ne possède pas moins de trente-trois volcans actifs, entre le 33e et le

43e degré de latitude ; la cime de l'un d'eux, l'Aconcagua, atteint aussi l'énorme hauteur de 6,827 mètres. Les conditions sont toutes différentes à l'est de la Cordillière, où de vastes contrées, comme le Brésil, ne connaissent pas les tremblemens de terre. Plus au nord, dans l'isthme qui réunit les deux continens, il existe des pays où les secousses sont si fréquentes que l'un d'eux a reçu le nom de « Cuscutlan, » qui veux dire hamac ; le seul état de Nicaragua compte vingt-quatre volcans.

De l'autre côté du Grand-Océan, le long des côtes de l'Asie, se trouvent de nombreux pays très tourmentés, également en rapport avec des volcans. Ils s'alignent suivant une zone longue d'environ 14,000 kilomètres, c'est-à-dire égale à plus du tiers de la circonférence du globe terrestre. Cette zone commence dans la baie de Bengale à l'île Barren, traverse Sumatra, Java, les Moluques, les Philippines, se relie, par l'île de Formose et les petits archipels voisins, au Japon, puis aux Kouriles, au Kamtchatka et se termine dans le nord de l'Amérique aux îles Aléoutiennes. Or, dans toute cette série de grandes îles et de péninsules, les volcans sont extrêmement nombreux et fort actifs. Prenons comme exemple le Japon, où depuis dix ans les tremblemens de terre sont l'objet d'études approfondies et de publications pleines d'intérêt, sous la direction de M. John Milne. On peut dire que ce pays, avec ses quarante et un volcans, dont dix-sept actifs, est à chaque instant secoué ; car, pendant les années 1882 et 1883, il a éprouvé en moyenne une ou deux secousses par jour, et bien que la plupart ne soient pas très violentes, il en est arrivé de désastreuses, comme celles qui, le 11 novembre 1855, ont détruit cent mille maisons et quarante temples, en écrasant trois mille personnes. De même, aux Philippines, les mouvemens du sol sont continuels. Le seismographe de l'observatoire de Manille est sans cesse en mouvement, même quand le sol paraît tout à fait stable, et il ne se passe pas une année sans que quelque province y soit très fortement éprouvée par des tremblemens de terre, comme ceux qui ont frappé la capitale en 1863 et en juillet 1880.

La connexion entre les crises de tremblemens de terre et les crises volcaniques se révèle encore par des rapports autres que celui de leur répartition géographique. Elle se montre aussi par l'alternance que présente leur fonctionnement. On sait, en effet, que toute éruption volcanique est annoncée par des tremblemens précurseurs, dont la violence se calme quand une bouche volcanique vient à s'ouvrir et donne naissance à des torrens de vapeur d'eau. C'est après quatre-vingt-dix jours de secousses et de tonnerres souterrains que, le 29 septembre 1759, surgit tout à coup au Mexique, au milieu d'une plaine, le volcan de Jorullo, jusqu'à la hauteur de 510 mè-

tres. L'éruption de l'Ararat, du 20 juin 1840, fut accompagnée d'un des plus forts tremblemens de terre qu'ait éprouvés l'Arménie. D'après l'intrépide ascensionniste M. Whymper, l'éruption du Cotopaxi, du 9 mai 1877, a coïncidé avec un tremblement de terre très violent. Or la vapeur d'eau est la cause reconnue des éruptions volcaniques : elle en est l'émanation à la fois la plus abondante et la plus constante dans toutes les parties du globe. C'est elle qui fait jaillir, des régions profondes vers la surface, les laves qui, malgré leur haute température, la tiennent incorporée dans leur pâte ; de même que l'acide carbonique, dissous dans une eau gazeuse, emporte impétueusement le liquide hors de la bouteille qui le contient. C'est elle aussi qui lance violemment dans l'atmosphère d'abondantes matières solides, blocs, lapilli et cendres. Il est bien naturel d'admettre que la vapeur d'eau est également la cause des agitations qui accompagnent les crises volcaniques. Conformément à cette idée, déjà Kircher et Humboldt ont considéré les volcans comme des soupapes de sûreté contre les tremblemens de terre.

Mais ce n'est pas seulement à proximité des bouches volcaniques que les tremblemens de terre sont fréquens et violens. Certaines contrées, où il ne se montre aucun volcan, sont ébranlées avec non moins d'énergie et de fréquence, et même sur de plus grandes étendues. Telle est, non loin de nous, la partie septentrionale du bassin de la Méditerranée. La Syrie, y compris la Palestine, l'Asie-Mineure, la Turquie d'Europe, la Grèce, ainsi que les archipels qui bordent ces trois derniers pays, les Sporades, les Cyclades et les îles Ioniennes, l'Italie, la Sicile, la partie méridionale de la péninsule ibérique et une partie de sa côte occidentale, aux environs de Lisbonne, ont présenté depuis les temps historiques des preuves de cette triste prédisposition. Dans chacun de ces pays, beaucoup de noms de provinces ou de localités, tels que ceux de la Calabre, d'Alep, d'Antioche, et bien d'autres, reportent la mémoire vers de nombreux et désastreux tremblemens de terre. Sur le versant méridional du même bassin, l'Algérie présente ces caractères, mais à un degré beaucoup moins aigu. Shaw, au siècle dernier, signalait déjà ce pays comme fréquemment secoué et, depuis l'occupation française, il a continué à éprouver d'assez nombreuses commotions, entre autres celles qui, du 21 août au 14 octobre 1856, ont agité la province de Constantine, surtout entre Bougie et Philippeville, et sous la mer, à 27 kilomètres de Djidjeli.

Tout d'abord, faisons observer qu'un premier caractère essentiel est commun à toutes ces contrées, dépourvues de volcan et fréquemment ébranlées. Ce caractère est une dislocation des couches constitutives du sol, qui est révélée, le plus souvent, par le relief

montagneux du pays. Pour montrer quelle induction on peut tirer de cette structure, quelques développemens sont nécessaires.

Dans des pays entiers, les couches qui forment une partie notable de l'épaissseur de l'écorce terrestre, anciens sédimens de la mer, sont restées tout à fait ou presque horizontales, ainsi qu'elles avaient été déposées. C'est ce qu'on observe dans le nord de la France, pour des couches qui sont superposées les unes aux autres sur plus de 1,000 mètres d'épaisseur. Il ne s'agit pas seulement ici des dépôts les plus récens, dits tertiaires, mais aussi des couches plus anciennes, nommées crétacées et jurassiques, qui les supportent. Dans d'autres pays, au contraire, et sur des étendues considérables, les couches correspondantes sont redressées, ployées et contournées de diverses manières ; elles ont subi ces dislocations sur des épaisseurs énormes, atteignant souvent plusieurs milliers de mètres. A chaque pas, dans les Alpes, par exemple, lorsqu'on se trouve en présence de ces escarpemens où la roche se montre à vif, l'œil le moins observateur est rendu attentif par la hardiesse des inflexions des couches, et l'esprit se reporte avec stupéfaction vers la grandeur des forces qui ont produit de tels effets; car il est hors de doute que toutes ces couches, qui furent jadis horizontales, ont été plus ou moins fortement dérangées de leur position première. Formées par dépôt à un niveau inférieur à celui de la mer actuelle, elles ont été portées dans le majestueux massif de la Jungfrau, par exemple, au-delà de 3,000 mètres de hauteur, bien au-dessus de la limite des glaciers. De tels redressemens et ploiemens n'ont pu s'opérer dans des masses solides, sans être accompagnées de nombreuses et importantes fractures. Les principales, que l'on nomme failles, sont à peu près verticales. Elles affleurent et coupent la surface du sol parfois sur des dizaines et des centaines de kilomètres et dans le sens de la profondeur, elles sont indéfinies, c'est-à-dire qu'elles descendent au-delà des parties où il nous est possible de pénétrer. Lorsque ces failles se sont produites, leurs deux parois se sont respectivement déplacées et ont frotté énergiquement l'une contre l'autre : de vastes surfaces rocheuses se sont ainsi burinées, striées et polies, d'où leur nom de *miroir* en langage de mineurs.

Ce n'est pas seulement dans les chaînes de montagnes que de tels faits se manifestent. Il est des contrées qui ne présentent aujourd'hui que d'assez faibles proéminences et qui ont cependant éprouvé les mêmes actions, dans toute l'épaisseur de leurs couches constitutives. Nulle part, ce singulier désaccord n'est mieux mis en évidence que par les travaux de mines exécutés dans la longue bande de terrain houiller, recouverte et cachée par des couches plus récentes, qui s'étend du nord de la France à travers la Belgique jusqu'en Westphalie. Sur plusieurs milliers de mètres, les

couches de grès qui accompagnent la houille et celles de calcaire qui les supportent ont été soumises à des plissemens multiples auxquels on se refuserait de croire si d'innombrables plans de mines ne les figuraient avec une exactitude géométrique.

Il est donc évident que l'enveloppe solide du globe a éprouvé des dislocations à bien des époques de son histoire. Ces manifestations de forces gigantesques, enregistrées ainsi de la manière la plus claire et la plus éloquente, sont les effets d'anciens refoulemens et de pressions latérales ou horizontales. On dirait que l'écorce terrestre devenue trop grande pour le noyau qui la supporte, a dû, pour y rester appliquée, se contracter et se plisser sur elle-même. Ce sont ces plissemens et ces fractures qui ont donné lieu aux chaînes de montagnes.

D'un autre côté, l'étude des tremblemens de terre, au point de vue géologique, a fait reconnaître que leurs centres d'impulsion sont en rapport avec de grandes lignes de fractures et de dislocation. Les bandes secouées s'allongent souvent parallèlement aux chaînes. Aux exemples de disposition linéaire qui ont été cités plus haut on peut ajouter celui du dernier tremblement de terre de l'Andalousie, dont le grand axe, d'après M. Fouqué, est parallèle aux crêtes montagneuses du pays, en même temps qu'aux failles nombreuses qui les découpent. Il y a encore un point important à signaler : c'est dans les contrées où les montagnes ont acquis le plus récemment leur dernier relief que ces agitations souterraines sont surtout fréquentes. Aussi est-ce à ces mêmes actions mécaniques ou orogéniques, qui continueraient à travailler, que des géologues très distingués, notamment MM. Dana, Suess et Heim, ont en ces dernières années attribué la cause des tremblemens de terre dans les contrées non volcaniques. Si, en effet, les pressions latérales, dont nous venons de reconnaître l'existence certaine, et qui ont causé les anciens contournemens des couches, continuent à agir, l'écorce terrestre est soumise à des effets de tension qui, de temps à autre, doivent provoquer des ruptures d'équilibre, et par suite, des plissemens, des fractures avec déplacemens et des effondremens. On conçoit que de telles actions ne puissent se produire sans des ébranlemens, qui se trahissent à la surface par de violentes secousses. Il se passait quelque chose d'analogue dans les expériences que j'ai faites pour imiter les ploiemens des couches, lorsque des inflexions graduelles amenaient tout à coup une fracture et un rejet.

Les massifs de l'Andalousie si rudement ébranlés dans ces derniers mois rentrent tout à fait dans les conditions de structure qui viennent d'être signalées. La Sierra Nevada compte parmi les plus jeunes chaînes de montagnes du globe. Autour d'elle, en effet, des

couches stratifiées de l'époque tertiaire, c'est-à-dire très récentes, ont été, soit fortement redressées, soit soulevées à des hauteurs de plus de 1,000 mètres au-dessus de la mer, tout en ayant conservé leur horizontalité. D'après M. de Botella, il y a même, en diverses localités, au pied de la chaîne, des couches regardées comme quaternaires, qui ont été relevées jusqu'à une inclinaison de 65 degrés. En outre, d'innombrables failles sillonnent toute la contrée, et les parties les plus éprouvées se trouvent précisément, d'après M. Macpherson, sur les failles qui terminent le massif cristallin de la Sierra Tejea et Almijara. D'ailleurs, les nombreuses sources thermales qui jaillissent dans la même contrée sont aussi des témoins des cassures profondes qui la traversent. La mission que notre Académie des Sciences a envoyée étudie en ce moment avec soin les relations des tremblemens de terre avec la disposition des terrains disloqués. Les travaux de cette mission, ainsi que ceux de la commission espagnole, augmenteront, on doit l'espérer, nos lumières sur ce sujet.

Des circonstances semblables, dislocations et âge récent, se retrouvent dans bien d'autres pays également soumis à des perturbations souterraines. Elles se montrent notamment dans cette partie du bassin de la Méditerranée qui a été signalée plus haut comme étant particulièrement agitée, quoique éloignée des volcans, dans la chaîne des Apennins, dans celle du Liban et dans les massifs montagneux de la Dalmatie et de la Croatie qui bordent l'Adriatique. La configuration des côtes septentrionales de cette mer, si exceptionnellement déchiquetées et découpées par des anfractuosités profondes, résulte de la complexité des cassures qui en ont dessiné les traits principaux. La chaîne des Alpes elle-même, où des secousses sont ressenties à peu près chaque année, n'a acquis son dernier relief qu'à une époque relativement récente. On conçoit que, dans de telles conditions, les masses intérieures ne soient pas encore équilibrées, ni complètement tassées, et qu'elles présentent des vides spacieux, favorables à des effondremens.

IV.

D'après l'opinion qui paraît dominer aujourd'hui, il y aurait donc au moins deux espèces de tremblemens de terre : ceux qui sont dus à des actions volcaniques et qui auraient pour moteur la vapeur d'eau, et ceux qui ne seraient que l'effet de ruptures d'équilibre dans les masses solides, comme on vient de le voir.

Mais l'esprit admet avec peine deux causes aussi différentes pour

des phénomènes qui, à part quelques traits, présentent tant de ressemblance. La démarcation qu'on a tentée est bien difficile à établir. Sur la côte occidentale de l'Amérique du Sud et dans le Venezuela, les tremblemens de terre offrent les mêmes manifestations, dans les parties qui ont en face d'elles une rangée de volcans et dans celles qui en sont dépourvues. D'ailleurs, la supposition que les tremblemens de terre seraient dus à la réaction de parties solides entre elles rencontre une objection sérieuse dans les répétitions si étonnantes de secousses pour une même crise. En effet, l'une des circonstances les plus caractéristiques des tremblemens de terre, c'est précisément cette réitération de secousses qui se poursuivent par centaines et par milliers, pendant des semaines et des mois entiers.

En présence de ces périodes d'ébranlemens, il semble bien que la cause, au lieu de s'épuiser en quelques chocs immédiats, comme il arriverait dans la supposition où l'action de masses solides en serait la cause première, se régénère, après s'être momentanément atténuée. C'est là un fait essentiel et auquel toute solution proposée doit satisfaire.

Remarquons d'abord que l'eau renfermée dans un espace bien clos qu'elle remplit, lorsqu'elle est portée à une température suffisamment élevée, arrive à posséder une force qu'on se figure difficilement. Il suffit qu'elle atteigne une température d'environ 500 degrés, bien inférieure à celle des laves, pour que sa vapeur acquière, si elle reste emprisonnée, une force explosive comparable à celle des corps les plus fulminans. Les plus terribles explosions de chaudières ne peuvent en donner une idée. Ainsi, les tubes en fer forgé d'excellente qualité dont je me suis servi pour étudier l'action de l'eau surchauffée dans la formation des silicates, avaient un diamètre intérieur de 21 millimètres et une épaisseur de 11 millimètres. Ils faisaient quelquefois explosion et étaient projetés en l'air avec un bruit comparable à celui d'un coup de canon. Avant d'éclater, les tubes se bombaient sous forme d'une ampoule, et c'est au milieu de cette ampoule que s'ouvrait une déchirure. Si le fer n'avait point de défauts et qu'on estimât qu'il conserve vers 450 degrés, température à laquelle il était porté, la même ténacité qu'à froid, de telles déchirures supposeraient certainement une pression intérieure de plusieurs milliers d'atmosphères. Quelques centimètres cubes d'eau avaient suffi pour produire un tel effet; et, d'après la petitesse des dimensions intérieures du tube, comparée au volume de cette eau, la vapeur devait atteindre les conditions de densité et de pression dont je viens de parler.

Dans la nature, la tension de la vapeur d'eau des réservoirs volcaniques révèle à chaque instant son énergie; car celle qui force la

lave à monter au cratère de l'Etna, à plus de 3,000 mètres au-dessus de la mer, ne peut être inférieure à 1,000 atmosphères.

Or toutes les conditions nécessaires pour arriver à de telles tensions ne doivent manquer de se réaliser dans l'écorce terrestre, à une certaine profondeur, en dehors du domaine des volcans proprement dits, et principalement sous les chaînes de montagnes et les régions disloquées.

En effet, d'une part, quelle que soit la constitution du sol, la température s'y accroît à mesure qu'on descend plus bas. Ce fait indiscutable a été reconnu dans toutes les parties du globe, au moyen des travaux de mines ou de forages. C'est un reste de la chaleur que notre planète a originairement possédée, suivant la grande conception émanée du génie de Descartes. Le taux d'accroissement, qui est en moyenne de 1 degré par 30 mètres, est parfois plus rapide, même en dehors des contrées volcaniques, ainsi qu'on l'a reconnu, par exemple, à Monte Massi, en Toscane.

D'autre part, l'eau tend à descendre sans cesse, par les actions conjointes de la pesanteur et de la capillarité. Les volcans en apportent la preuve irréfutable. En ce qui concerne l'intervention de la capillarité pour l'alimentation en eau des masses profondes, j'ai montré par une expérience qu'à travers les pores de certaines roches, sa simple action force l'eau à pénétrer, malgré les contre-pressions intérieures très fortes, des régions superficielles et froides du globe jusqu'aux régions profondes et chaudes, où, à raison de la température, elle devient capable de produire de grands effets mécaniques et chimiques.

En somme, il est difficile de douter que des eaux de la surface ne parviennent jusqu'aux régions internes et qu'ensuite elles ne nous fassent ressentir sur quelques points, par des ébranlemens et par des mugissemens, la puissance et la force explosive qu'elles y acquièrent.

La profondeur à laquelle doit se trouver le foyer d'origine des tremblemens de terre a été l'objet d'études attentives. D'après les résultats obtenus, il faut reconnaître que ce siège n'est pas situé dans les parties centrales du globe. C'est d'ailleurs à cette conclusion que l'on est tout d'abord conduit, quand il s'agit de tremblemen violens comme ceux de la Calabre, qui n'occupent à la surface que des places très restreintes. Dans le domaine des volcans, comme à Ischia, cette profondeur a été estimée de 9 à 15 kilomètres. Pour les pays non volcaniques, tels que l'Allemagne, elle a été évaluée dans divers cas à 18, 27 et 38 kilomètres. Cette distance qui est faible, relativement à la grandeur du rayon terrestre, suffit cependant pour qu'en vertu de la loi d'accroissement normal, d'environ 3 degrés par 100 mètres, la température du rouge y règne déjà.

Sous les régions disloquées et principalement sous les chaînes de montagnes d'un âge relativement récent, le tassement définitif des parties profondes peut n'être pas établi : il doit rester des interstices et des cavités intérieures à haute température, qui à la longue se sont remplies d'eau par l'action de la capillarité. Ainsi, dans la profondeur des régions disloquées, nous trouvons les trois conditions que nous venons de mentionner : des cavités, de l'eau et une haute température, et, par suite, un agent capable, à un moment donné, de produire les effets dynamiques les plus considérables.

Supposons un baril de poudre faisant explosion dans une cavité située à une centaine de mètres sous terre. A la surface, en même temps qu'on entendra une sourde explosion, on ressentira dans une place limitée une secousse verticale, et autour, sur une plus grande étendue, une secousse ondulatoire; chacun comparera ces phénomènes à un tremblement de terre. Toutefois, et voilà pourquoi nous citons cet exemple, il lui manquera le caractère essentiel sur lequel nous avons particulièrement insisté : la répétition. Ici, en effet, tout est fini dans une seule secousse. Or, dans la plupart des tremblemens de terre, les secousses se succèdent comme si la cause se régénérait.

Comment ces énormes tensions peuvent-elles aboutir à des chocs réitérés? On peut le concevoir de plusieurs manières, suivant l'hypothèse où nous nous sommes placé. Ainsi, dans l'une de ces cavités dont nous venons de parler, l'eau étant arrivée, avec le temps, à une température explosive, elle déplace brusquement quelques parois de sa prison. De là, une première secousse, suivie d'une expansion dans des crevasses ou des cavités voisines, qui possèdent moins de température et de tension. Puis, cette diminution de pression dans le foyer primitif ayant eu lieu, les parois qui avaient cédé reviennent sur elles-mêmes et reprennent leur première position, pour céder encore, lorsque le réservoir primitif aura réparé la tension perdue. En d'autres termes, les communications entre les cavités se rebouchent et doivent être débouchées plus tard par un nouvel effort. Cet écoulement, de cavités en cavités, qui, au lieu d'être continu, se fait par ruptures et soubresauts, pourra se reproduire un certain nombre de fois et continuer ainsi, jusqu'à épuisement du réservoir principal. Toutefois le mécanisme n'est pas détruit. Après avoir ainsi fonctionné, et donné lieu à une période seismique, il pourra, pendant la période de calme qui suivra, se recharger, par le phénomène d'alimentation dont on a parlé plus haut. C'est quelque chose d'analogue qui se passe dans les éruptions volcaniques, que sépare le laps de temps nécessaire pour qu'une alimentation lente recharge leur appareil. En outre, sous l'effet des contractions de l'écorce terrestre que nous avons signalées comme la continuation de celles

qui ont formé les chaînes de montagnes, des réservoirs d'eau peuvent être brusquement déplacés et amenés ainsi en contact avec des masses à haute température.

Si l'on admet au-dessous de l'écorce terrestre l'existence d'une mer de matières fondues, on aurait des effets analogues, quand des roches hydratées viendraient, par suite de ruptures du plafond, à tomber dans ces masses ignées.

Ce qui contribue encore à appuyer l'hypothèse du rôle de la vapeur d'eau qui vient d'être présentée, ce sont les mugissemens et tonnerres souterrains, qui persistent des mois entiers et même des années, sans être accompagnés de secousses. Il est difficile de concevoir d'autres causes que des condensations subites de vapeur ou un écoulement, par un orifice étroit, de masses gazeuses à très haute tension, comme il arrivait dans le tir des anciennes fusées à la Congrève.

Quant à la vapeur qui s'est échappée de sa prison, elle doit le plus souvent reprendre très vite l'état liquide, en raison de l'énorme détente qu'elle subit, avant d'atteindre la surface du sol. Elle a d'ailleurs à traverser des kilomètres de roches relativement froides, plus ou moins aquifères et fracturées à l'infini. Elle peut aussi contribuer à la production de certaines sources thermales. Enfin, il n'est pas sans exemple que, dans un tremblement de terre, éloigné de tout point volcanique, on ait vu jaillir de certaines crevasses, non-seulement des eaux chaudes, mais aussi des matières gazeuses.

Les effets manifestes d'explosions internes, dues à la production ou à la mise en mouvement subite d'une grande quantité de vapeur à pression surélevée, se montrent à l'époque actuelle et sans que l'événement soit des plus rares. De telles explosions sont exceptionnellement formidables dans la région de Java, et l'esprit se reporte naturellement vers celle qui, le 27 août 1883, bouleversa la région comprise entre cette île et Sumatra, engloutissant une partie de l'île de Krakatau avec ses montagnes.

A une époque plus éloignée de nous, la force des vapeurs intérieures a donné lieu à des cavités circulaires très remarquables, que l'on a nommées cratères d'explosion et qui sont bien connues, par exemple en Auvergne, au lac Pavin et au lac de Tazenat, et dans le pays de l'Eifel, où les couches stratifiées ont été coupées nettement comme à l'emporte-pièce.

Ce dont sont capables, comme puissance mécanique, des matières gazeuses ainsi mises en mouvement pouvait être à peine soupçonné jusqu'à ces derniers temps, où l'on a vu les effets des corps explosifs de la famille du fulmicoton et de la dynamite. Les effets de l'air comprimé dans le fusil à vent, ou celui des gaz de la poudre

dans les armes à feu, ont été singulièrement dépassés, depuis que l'on mesure des pressions de 6,000 atmosphères et au-delà. Avec de pareilles pressions, il suffit d'une très petite quantité de matière explosive pour donner lieu à des résultats dynamiques qui semblent hors de toute proportion avec la cause. Dans les expériences où j'ai eu occasion d'étudier les gaz à très haute pression, pour expliquer l'action qu'un bolide arrivant avec une vitesse planétaire subit de la part de l'atmosphère qu'il refoule, on est surpris de voir la grande énergie de ces masses gazeuses. Elles gravent elles-mêmes profondément leurs mouvemens gyratoires, comme avec un burin, dans les pièces d'acier qui leur sont opposées, et elles réduisent les parties extérieures de ces pièces en une poussière impalpable, lancée dans l'atmosphère, à la manière des cendres volcaniques.

C'est ainsi que la puissance motrice des gaz, dont nous voyons les effets gigantesques dans les protubérances du soleil, paraît être assez considérable dans l'intérieur du globe terrestre, pour expliquer tous les effets des tremblemens de terre comme ceux des volcans.

La constitution géologique reconnue comme spécialement en rapport avec les tremblemens de terre aurait donc pour effet de favoriser l'alimentation en eau des régions profondes et chaudes, et en même temps, de faciliter, par l'indépendance des voussoirs que les failles ont découpés, le mouvement que tend à leur imprimer l'expansion des vapeurs. Dans les pays voisins d'une bouche volcanique, ces vapeurs parviennent à trouver leur issue. Dans les régions éloignées des volcans, elles sont plus gênées pour s'échapper, et cela explique l'étendue considérable sur laquelle les commotions se propagent, leur plus grande violence, et les efforts souvent réitérés que la nature doit faire avant d'arriver au rétablissement du repos.

En résumé, les tremblemens de terre des régions dépourvues de volcans paraissent dus aux effets d'une sorte d'éruption volcanique qui ne peut aboutir jusqu'à la surface, et semblent dépendre, aussi bien que ceux des régions volcaniques, d'une cause unique : la vapeur d'eau, animée de la puissance énorme qu'elle acquiert dans les profondeurs de la croûte terrestre.

De là cette autre conclusion, que le moteur de ces ébranlemens formidables est toujours actif sous les pieds des habitans de nombreuses régions : contre le danger permanent qui les menace, les hommes ont du moins l'heureux remède de l'oubli.

A. Daubrée.

LA

TAXE DU PAIN

I.

La question de la taxe du pain a été soumise, il y a quelques mois, au conseil municipal, et, à une majorité de deux ou trois voix, cette assemblée en a voté le rétablissement. Ce n'était là qu'une invitation adressée à M. le préfet, et il ne semble pas que, dans les conseils du gouvernement, on fût disposé à en tenir un compte immédiat.

M. le préfet peut s'arrêter à deux partis. Il peut, en vertu d'une loi de 1791, interdire aux boulangers de vendre au-dessus d'un prix maximum déterminé par l'administration pour les pains de première et deuxième qualité : c'est la taxe officielle. Il peut aussi, — sans donner satisfaction complète au conseil municipal, — publier une *taxe officieuse*. Tous les quinze jours il est fait, à la préfecture de la Seine, une estimation de la valeur du pain à Paris d'après des élémens d'information que nous ferons connaître. Cette estimation, qui ne sort pas des bureaux, serait livrée au public ; on la verrait à la porte des mairies, imprimée sur affiches blanches, entre les avis des contributions directes et les appels de réservistes.

Nos boulangers ne seraient pas taxés absolument : M. le préfet ferait seulement savoir de temps en temps à la population à quels prix il lui semblerait convenable, honnête de vendre le pain. On avait proposé d'afficher aussi les noms des boulangers qui auraient suivi les conseils de M. le préfet ; d'autres préféraient afficher les noms des

boulangers qui les auraient dédaignés. Le premier avis avait un avantage : inviter la population à décerner des couronnes civiques aux vertueux boulangers. Le second avis offrait un inconvénient : engager les citoyens à aller casser les vitres des boulangers récalcitrans. L'un et l'autre avis ont été repoussés.

La taxe officieuse ne sera, en somme, qu'un conseil, une exhortation adressée par M. le préfet aux boulangers; — et ceux-ci, dira-t-on, se garderont bien de s'y conformer. Nous ne le pensons pas. Ce conseil parti de haut aura de l'influence; cette information, entourée de toutes garanties, apprendra aux consommateurs ce qu'ils ont raisonnablement le droit d'exiger. En tout cas, avant de revenir, après vingt et un ans de liberté commerciale, à la taxe officielle, ne serait-il pas prudent d'essayer ce moyen terme? Nous sommes convaincus que l'administration a tout le temps de tenter cet essai. Malgré la saison rigoureuse, malgré le chômage et la misère menaçante, nous oserons dire et nous essaierons de montrer que la taxe du pain n'est pas une mesure d'urgence; car, dans les conditions économiques actuelles, elle ne peut apporter à la misère publique qu'un soulagement très faible, peut-être insignifiant.

Dans les réunions populaires, dans la presse, il a été assez peu parlé de cette mesure. Dans les assemblées animées des sentimens les plus démocratiques, la question a été étudiée avec calme, presque avec froideur. Aucune passion ne s'est mêlée au débat; on n'a jamais parlé d'exploiteurs, d'accapareurs, et le mot : « affamer le peuple » n'a pas même été prononcé. L'étendard noir de M[lle] Louise Michel, l'étendard de la croisade contre les boulangers, paraît avoir été enfermé et oublié, comme l'héroïne qui le portait. Il y a là un phénomène assez curieux, assez imprévu. Si l'on en veut chercher les causes, il ne faut pas oublier l'extrême division du travail et du capital parmi les nombreux boulangers de Paris. Supposez toute cette industrie réunie entre les mains d'un petit nombre de capitalistes; imaginez toute la boulangerie parisienne centralisée chez deux ou trois potentats du commerce, de même que le commerce des nouveautés a été centralisé aux magasins du Louvre ou du Bon Marché, ou de même que la raffinerie a été absorbée par quatre ou cinq raffineurs, et la colère populaire se déchaînerait avec violence contre ces industriels qui réaliseraient des bénéfices excessifs sur un produit de première nécessité. Mais le boulanger est resté un petit négociant. Très souvent, c'est un ancien ouvrier économe qui est parvenu à acquérir un fonds. Il connaît ses cliens de la classe ouvrière; le plus souvent il mène à peu près la même vie qu'eux; il leur fait crédit. Enfin il fait trop partie du peuple pour que la guerre aux boulangers soit très populaire. Ils le savent bien; ils le savent trop peut-

être, et, dans les réunions qu'ils ont tenues dernièrement, la fermeté de leur attitude, leur entêtement à refuser toute concession, ont prouvé qu'ils avaient conscience de leur force. Les émeutes de l'an passé ne les ont point intimidés; cette année, ni les réclamations de la presse, ni la menace d'une intervention administrative, ni la justice des demandes qui leur sont adressées, ne les ont émus.

C'est ce qui s'est passé lors de la guerre aux marchands de vin : guerre encore mieux justifiée, car si le boulanger vend le pain un peu trop cher, du moins ne vend-il pas un produit frelaté. Il semblait qu'on dût entreprendre une œuvre populaire en poursuivant les industriels qui font boire au peuple, sous le nom de vin, des mélanges d'eau, de fuchsine et d'alcool de pommes de terre. Mais non : le peuple est quelquefois comme la femme de Sganarelle : il lui plaît d'être battu, à la condition que la verge soit démocratique. Le marchand de vin est un ami; son petit vin est bon comme il est; il ne faut pas être trop curieux et chercher ce qu'il y met. Nous avons vu les chefs de notre démocratie, les grands premiers rôles de la politique républicaine, venir faire amende honorable devant les marchands de vin assemblés. Ceux-ci ont été bons princes : après avoir fulminé des malédictions contre le laboratoire municipal, ils ont bien voulu n'exiger que le droit au *mouillage*. Aujourd'hui, le laboratoire municipal est bien près d'être condamné et le droit au mouillage d'être reconnu. Que serait-il arrivé s'il avait existé à Paris une puissante société de boulangerie et une grande compagnie des débits de vins, et que l'une eût voulu réaliser les gros bénéfices des boulangers et l'autre se permettre les fraudes des débitans? Que de plaintes et de menaces auraient été proférées contre les accapareurs et contre les empoisonneurs du peuple!

Dans cette indulgence envers le petit négociant, dans cette facilité de ses cliens, qui, vivant plus près de lui, exigent de lui beaucoup moins, il y a, comme en la plupart des phénomènes sociaux, un fond d'équité. Le grand commerce a la tâche bien plus facile que le petit et peut se contenter de bien moindres profits. Les frais généraux d'un petit commerçant sont très élevés relativement au chiffre de ses affaires. Le loyer, le chauffage et l'éclairage ne diminuent pas proportionnellement à ce chiffre. Il faut vivre et nourrir la famille, et, si le capital est minime, on est obligé d'en tirer un gros intérêt. Il n'est nullement illégitime d'attendre du grand commerce, qui supporte moins de charges, des produits meilleurs et à meilleur marché. Ajoutons que cette attente est quelquefois trompée.

Ainsi le boulanger n'est pas impopulaire. Une autre raison explique

pourquoi le peuple de Paris et ses représentans ont considéré la question de la taxe du pain avec autant de calme. C'est qu'au fond cette question a pour les ouvriers bien moins d'intérêt qu'on ne pourrait croire. Le pain est généralement livré à 0 fr. 70 les 2 kilogrammes. En d'autres termes et suivant les vieilles mesures qui sont ici restées en usage, le pain de 4 livres coûte 14 sous. Quelle sorte de pain? Le meilleur, le pain de première qualité : l'ouvrier parisien n'en veut point d'autre. C'est là son luxe, le modeste luxe de table qu'il se permet. L'ouvrier, si peu difficile quand il s'agit de boisson, ne veut manger que le pain le plus blanc. Les boulangeries de Paris ne lui en livrent pas d'autre ; et si l'on veut trouver du pain bis à Paris, il faut le chercher dans quelques établissemens des beaux quartiers et sur la table des riches.

Si l'on adoptait la taxe proposée, le prix de ce pain de 4 livres de première qualité serait diminué de 0 fr. 05 : le prix de 0 fr. 65 deviendrait général au lieu du prix de 0 fr. 70. Serait-ce un grand bienfait pour la classe ouvrière? Serait-ce un notable allègement de ses charges, un sérieux progrès de son bien-être? Une famille de quatre personnes ne consomme qu'un pain par jour ; l'économie serait de 0 fr. 05 : économie presque négligeable, car si l'ouvrier travaille, il ne s'apercevra pas de la différence, et s'il manque d'ouvrage, ce sera là un faible remède à sa misère.

Cette économie lui serait bien facile à réaliser. La préférence exclusive pour le pain blanc part d'un véritable préjugé. Les boulangers peuvent offrir, avec un rabais de 0 fr. 06 à 0 fr. 07 par kilogramme, un pain préparé avec des farines dites de seconde qualité tout aussi agréable au goût que le pain de première qualité. Les savans s'accordent même à le déclarer plus nourrissant. La farine de seconde qualité est obtenue par une seconde mouture des gruaux qui ont résisté à la première et qui restent sur le tamis : ces gruaux sont des fragmens de la partie extérieure des grains de blé ; or, dans ces grains, qui contiennent, comme on sait, l'amidon, matière non azotée, et le gluten, matière albuminoïde, l'amidon est surtout au milieu et le gluten dans l'enveloppe. La farine blanche de la première mouture doit donc être riche en amidon et la farine de la seconde mouture, celle qui provient de la trituration des parties résistantes de l'enveloppe du grain, doit être riche en gluten et plus nourrissante que la première.

Mais elle est légèrement teintée de gris. C'en est assez pour qu'on la refuse à Paris. On en faisait autrefois, non pas du pain bis, mais un pain qu'on appelait *bis-blanc* : une nuance presque imperceptible le distingue du pain blanc. Il est plus nourrissant, il coûte 0 fr. 15 de moins par 4 livres ; mais personne n'en veut.

Jusqu'en 1848, les bureaux de bienfaisance distribuaient des bons de pain bis-blanc aux pauvres : ceux-ci apportaient un sou avec leur bon et demandaient du pain blanc. Et les douze boulangers, fournisseurs des bureaux de bienfaisance dans les douze arrondissemens, obligés de préparer le pain bis-blanc, ne savaient plus qu'en faire. Nous tenons le fait d'un vieux boulanger parisien, qui occupe une situation élevée dans sa corporation.

Les choses en sont venues à tel point que les meuniers trouvent difficilement l'emploi de leurs farines bises. Entre les blanches et celles-ci, il y a une différence de prix que la différence de valeur est loin d'expliquer : aux moulins de Corbeil, les premières sont vendues 48 francs et les secondes 36 francs le sac. Heureusement, les secondes ne sont pas produites en très grande quantité. Jetons un coup d'œil, avant d'en venir à la boulangerie, sur les comptes d'un moulin.

Le quintal de blé produit en moyenne 67 kilogrammes de farine de première mouture, de cette farine supérieure, qui, suivant l'expression des meuniers, *passe en blanc*; ensuite, 4 kilogrammes de deuxième qualité, puis 2 à 4 kilogrammes de troisième ; enfin, 25 kilogrammes de son. Fabriquer ainsi s'appelle *bluter* à 25 pour 100. On peut bluter à 20 ou même à 15 en laissant du son dans la farine. Il va sans dire que ces proportions peuvent varier suivant la nature et l'origine des blés, mais les variations dans le rendement ne sont jamais très considérables et ne s'écartent pas beaucoup de la moyenne que nous donnons ici.

Si nous voulons continuer et chercher quels peuvent être les bénéfices des meuniers, nous allons être embarrassés par l'emploi des anciennes mesures : dans la meunerie et la boulangerie, on compte encore plus souvent par *setiers* que par litre. Heureux encore s'il n'y avait qu'une sorte de setier ! Mais le setier varie suivant les provinces, et dans l'Ile-de-France même, le setier d'avoine (300 litres) est le double du setier de blé.

Pour la farine, l'unité de mesure est le sac ; et, chose étrange, le sac est une mesure de poids. Il pèse 159 kilogrammes, toile comprise, et la toile compte pour 2 kilogrammes. Pourquoi ce chiffre ? Les choses sont ainsi réglées, nous ont dit des boulangers, depuis le temps de saint Louis, et ce n'est pas sans raison. En ce temps, comme au nôtre, l'unité de mesure employée pour la vente était le pain de quatre livres : on choisit pour unité de mesure d'achat le sac ou, comme on disait alors, la *poche* ou même la *culasse* de farine, contenant la quantité nécessaire à fabriquer 100 pains : cette poche pesant 325 livres ou 159 kilogrammes, il résulterait de là que 100 kilos de farine doivent donner 127 kilos de pain :

rendement un peu au-dessous de la vérité. Cette question de rendement, sur laquelle nous devons revenir, prend une grande importance quand il s'agit de la taxe.

La valeur du sac de farine de première qualité varie en ce moment entre 44 et 51 francs suivant sa provenance. On considère comme prix moyen le prix de vente des grands moulins de Corbeil, qui est de 47 à 48 francs. Les farines de seconde et de troisième qualité se vendent de 34 à 36 francs. Enfin le prix du son est d'environ 13 à 14 francs les 100 kilogrammes.

Supposons donc que le meunier achète 1 quintal de blé. En ce moment, il le paiera 20 francs seulement à l'agriculteur, qui aura dépensé 25 francs à le produire : car telle est la situation actuellement faite à l'agriculture française ; situation unique, impossible à maintenir, et d'où résulteront des ruines et des faillites innombrables s'il n'y est porté un prompt remède. Ce quintal de blé lui fournira :

67 kilog. de farine à 48 francs le sac, soit. . . .	20 fr. »»
4 kilog. de farine à 36 francs — soit. . . .	0 fr. 90
4 kilog. de farine à 34 francs — soit. . . .	0 fr. 86
25 kilog. de son à 14 francs les 100 kil., soit. . . .	3 fr. 50
	25 fr. 26

Il aura donc un peu plus de 5 francs par quintal pour solder ses frais de mouture, entretenir son moulin et ses machines, amortir son capital et gagner un bénéfice. La farine de première qualité paie le blé : il reste au meunier une valeur de 1 fr. 50 à 1 fr. 70 en farine de deuxième qualité, et le son, qui constitue son principal revenu. Le meunier est un marchand de son : le son lui reste pour rien quand il a vendu sa farine. Ce commerce est-il profitable? Les meuniers passaient autrefois pour très riches. Beaucoup plus indépendans que les boulangers, ils trouvaient moyen de s'associer à leurs bénéfices ; grâce aux marchés, dits marchés à cuisson, ils commanditaient en réalité les boulangeries. Un vieux et riche fermier des environs d'Étampes nous disait un jour que, dans sa jeunesse, une jeune fille d'une bonne famille avait toujours un moulin dans sa dot. Le moulin est aujourd'hui moins recherché.

Aujourd'hui comme autrefois, la meunerie est tantôt entre les mains de petits capitalistes, tantôt cette industrie est l'objet de vastes entreprises, et des capitaux considérables lui sont fournis par des sociétés. Les moulins de Corbeil produisent à eux seuls près d'un huitième de la farine consommée à Paris : or les deux millions de Parisiens mangent chacun 1 livre de pain par jour, ce

qui donne au bout de l'année 360 millions de kilogrammes de pain, et suppose plus de 277 millions de kilogrammes de farine. D'après ces chiffres, 34 millions 600,000 kilogrammes de farine sortiraient annuellement des moulins de Corbeil; si l'on aime mieux se représenter cette effroyable avalanche de farine enfermée dans des sacs, il faudra compter 220,000 sacs. Le sac de Corbeil vaut 48 francs; autrefois, quand ces vastes établissemens appartenaient à MM. Darblay, leur marque était la première sans conteste; elle est toujours considérée comme la régulatrice des marchés. A 48 francs le sac, on voit qu'une semblable société de meunerie fait annuellement plus de 10 millions 1/2 d'affaires en farines de première qualité. Elle doit acheter au moins 500,000 quintaux de blé, valant, au prix où le blé est tombé maintenant, environ 10 millions de francs. Enfin il lui reste à vendre, après la farine de première qualité, plus de 26,000 sacs de farines de seconde et troisième qualité, pour une somme de 900,000 francs environ; et enfin 125,000 quintaux de son, représentant une valeur de 1,600 à 1,800,000 francs.

Nous ne prétendons certes pas citer ici un relevé de comptes; nous ne donnons que des chiffres approximatifs, déduits par nous des statistiques que tout le monde peut consulter, et résultant de ce fait que les moulins de Corbeil fournissent à eux seuls un huitième de l'approvisionnement de Paris. Nous avons voulu montrer par ces chiffres, qui doivent être très voisins des véritables, quelle étendue ce genre d'industrie peut prendre, et quelle immense usine peut devenir un moulin. Les derniers chiffres nous ramènent à notre point de départ. Paris, disions-nous, ne mange que le pain le plus blanc et n'accepte que la farine de première qualité. Que va-t-on faire de ces 26,000 sacs de deuxième et troisième qualité ?

On ne laisse pas que d'avoir quelque difficulté à s'en débarrasser, même au prix de 35 ou 36 francs, tant est devenue générale la prévention contre le pain ayant la plus légère teinte bise. Heureusement pour les meuniers, l'administration, obligée quelquefois de céder à cette prévention, comme dans le cas des bons du bureau de bienfaisance, a résisté en d'autres cas : à l'armée, on mange un pain parfaitement sain et nourrissant, sans être blanc. Il en est de même dans les prisons. A la boulangerie des hôpitaux, qui est connue sous le nom d'usine Scipion, la farine est *blutée* à 75 pour 100; c'est-à-dire que 100 kilos de blé ayant fourni 67 kilos de farine blanche, les 8 kilos de farines bises, fournis par la seconde mouture, sont mêlés au produit de la première mouture. D'autre part, ces farines sont maintenant expédiées dans les provinces, où jadis on mangeait du pain de seigle ou de blé noir. Le seigle ne sert plus guère qu'aux distilleries d'alcool de grains; et bientôt on

ne verra plus de blé noir que le long des bois, où des chasseurs opulens élèvent à grands frais des faisans et laissent pulluler les lapins. Sous l'empire, on avait prêté à un préfet de Bretagne ou d'Auvergne, dans un discours de comice agricole, cette péroraison célèbre : « Éleveurs, souvenez-vous que l'élevage du bétail est une pyramide dont le mouton est la base, et dont le bœuf est le couronnement. Cultivateurs, apprenez à remplacer, dans vos campagnes, le sarrasin par... le blé noir ! » Blé noir ou sarrasin, quel que soit le nom donné à ce triste aliment, les galettes brunes qu'on en faisait jadis deviennent rares, et le pain bis les a remplacées.

Autant le désir de renoncer à la galette de sarrasin est légitime, autant le préjugé qui règne à Paris contre le pain bis, ou plutôt bis-blanc, suivant l'ancien nom, est peu fondé. Mais qu'y faire? Vers 1863, M. Haussmann fit vendre un pain semblable à celui des hôpitaux : les Parisiens ne firent aucun cas de l'économie qu'on leur offrait; et le pain de M. Haussmann, — le nom lui fut conservé, — resta dans les boutiques. Il y a un chapitre des *Misérables*, où Victor Hugo, aussi profond observateur que poète inspiré, nous montre le gamin de Paris Gavroche, achetant du pain pour lui et les deux pauvres petits qu'il a recueillis et qu'il emmène coucher dans l'éléphant de la Bastille. Il n'a qu'un sou, retrouvé après de longues fouilles dans toutes ses poches ; il demande fièrement : — *Cinque* centimes de pain ; — et, quand la brave boulangère lui offre un gros morceau de pain bis, il le repousse d'un air offensé, et prend un plus petit morceau de pain blanc. C'est là un trait de mœurs du peuple de Paris. Un boulanger nous en citait un autre. Suivant les usages établis, 30 centimes de pain, pris en trois fois, ne pèsent pas plus lourd que 20 centimes du même pain, acheté en une fois. Si l'ouvrier prenait le matin sa provision de la journée, en partant pour son chantier, au lieu de retourner trois fois aux heures de ses repas, chez le boulanger, il ferait une économie de 10 centimes par jour. Mais il n'y songe pas. Il est, paraît-il, de mauvais ton, contraire à l'usage, d'arriver au chantier avec son pain sous le bras. Cela ne se fait pas et prête à rire. Et naturellement le boulanger ne s'applique pas à discréditer cet usage, dont il tire profit. Beaucoup d'ouvriers ne vont même pas à la boulangerie, mais prennent leur repas complet chez le gargotier, qui vend le pain le prix qu'il veut et se moque de la taxe.

Ces habitudes, ces traits de mœurs de la population parisienne prouvent, mieux que tous les raisonnemens, que l'économie qu'on cherche à lui procurer est une économie négligeable et dont elle ne se soucie pas. Il y eut des temps où le pain, relativement à tous les autres objets nécessaires à la vie, représentait une dépense

importante. Depuis lors, le prix de toutes choses a augmenté; les loyers sont beaucoup plus chers, les vêtemens, les boissons, les alimens aussi. Et les salaires ont suivi une progression ascendante, encore plus rapide. Seul le prix du pain est resté stationnaire. Cette dépense tient, par conséquent, dans le budget de l'ouvrier, une place beaucoup plus petite qu'autrefois. Ajoutons que, de notre temps, l'ouvrier de Paris mange à peine une livre de pain par jour, et qu'au siècle dernier la consommation moyenne était de deux livres. La viande, les légumes, remplacent le pain; et l'homme consomme d'autant moins de pain qu'il a l'habitude de se mieux nourrir. La cherté du pain cause donc infiniment moins de soucis qu'autrefois à la population ouvrière. Il ne faut pas s'étonner que l'ouvrier parisien sacrifie une économie de 1 ou 2 sous par jour à ses goûts, s'il aime le pain tout à fait blanc, ou même à ses caprices, s'il lui plaît d'acheter, en deux ou trois fois, la provision de la journée. Il ne faut pas s'étonner non plus que la question de la taxe le laisse assez froid : le temps n'est plus où de pareilles questions provoquaient des révolutions.

Est-ce à dire que tous, cet hiver, auront gagné sans peine leur pain quotidien? Hélas! non; la misère est cruelle; les industries sont en souffrance; mais si le peuple est malheureux, s'il y a disette, comme on disait jadis, il y a disette de travaux, non de pain. L'ouvrier occupé et bien rémunéré n'est pas en peine de payer 0 fr. 70 son pain de quatre livres; l'ouvrier sans ouvrage ne sera pas tiré de peine pour le payer un sou de moins.

II.

Si petite que soit l'économie, il faudrait fournir aux classes laborieuses le moyen de la réaliser, si ce moyen était équitable et pratique. Quels sont les moyens dont l'administration peut disposer? La taxe, officielle ou officieuse, n'est pas la seule mesure qu'on ait eue à examiner. Dans un rapport très bien étudié et très impartial, concluant à la taxe officieuse, M. Piperaud a exposé au conseil municipal les propositions diverses et les raisons qu'on avait eues de les écarter.

Loin de penser à rétablir la taxe, quelques membres de la commission voulaient chercher un remède au mal dans l'extension de la liberté. Demandons, disaient-ils, l'abrogation de cette loi des 19-22 juillet 1791, dont on nous propose d'appliquer de nouveau les rigueurs; débarrassons le commerce de la boulangerie de la tutelle municipale; soumettons seulement le boulanger, comme tous les autres négocians, à la loi de mars 1796, en vertu de la-

quelle tous les commerces sont libres, à la condition de se conformer aux lois, et vous verrez les capitaux affluer, des sociétés se fonder, de grandes manutentions remplacer les petits ateliers, et enfin les prix diminuer par l'effet de la concurrence. Ce système ne fut point admis : son moindre inconvénient était de promettre à des besoins immédiats une satisfaction éloignée. Mais l'ajournement pourrait bien n'être pas définitif.

La seconde proposition consistait à créer des boulangeries municipales. Si le pain est vendu trop cher, disait-on, que la ville elle-même se transforme en honnête marchande et livre du pain au peuple au plus juste prix. La population aurait-elle gagné à l'installation de boulangeries municipales? Il est permis d'en douter.

En principe, il est fâcheux de voir l'état ou les villes entreprendre les travaux qui peuvent être laissés à l'initiative des particuliers. C'est tarir une source de richesses sans profit pour la communauté. En pratique, le travail se fait plus mal et plus chèrement. L'homme qui espère tirer fortune de son activité et de son intelligence poursuit le succès avec plus d'ardeur que le fonctionnaire qui n'attend que sa retraite. Personne ne pouvait songer, dans la question qui nous occupe, à faire fabriquer et vendre à perte par la ville de Paris. Un pareil emploi des deniers publics n'eût été ni équitable ni même moral : ce serait, sans vouloir ouvertement supprimer une industrie, lui faire une concurrence déloyale. L'assistance publique, la charité, est la première charge obligatoire de la ville; mais il ne s'agit ici que de la situation commerciale, dont il serait injuste de changer artificiellement les conditions, qui sont réglées par la loi de l'offre et de la demande. Un riche a le devoir de donner aux pauvres : il commettrait une mauvaise action si, pour ruiner de petits négocians, ses voisins, il ouvrait boutique et vendait des objets au-dessous de la valeur du prix d'achat. A plus forte raison, une administration n'aurait-elle pas le droit de consacrer une part de la fortune publique à de pareils usages. — M. Piperaud, dans son rapport sur la question de la taxe présenté au conseil municipal, l'a fort bien dit : « Nous pensons qu'il n'est pas possible d'employer l'argent de tous à faire concurrence à quelques-uns (1). »

Il aurait donc fallu réussir à fabriquer à meilleur compte que les boulangers. Malgré les théories sur l'économie des frais généraux dans les grandes industries, on va voir qu'en pratique le résultat n'aurait pas été très facile à atteindre.

(1) Rapport présenté par M. Piperaud au nom de la 7e commission sur les propositions relatives à la taxe du prix du pain, novembre 1884, page 5.

L'expérience est faite, et elle n'est pas très encourageante.

Il existe à Paris une boulangerie municipale. C'est celle d'où sort le pain des hôpitaux : elle est connue sous le nom d'usine Scipion. Cette vaste usine fournit non-seulement les hôpitaux, mais les lycées et divers autres établissemens publics. Des blés, français ou étrangers, sont achetés pour elle par voie d'adjudication. Le moulin et la boulangerie y sont réunis.

Le pain qui est préparé à l'usine Scipion est de seconde qualité, ou tout au moins de qualité intermédiaire; car les farines fines produites par la seconde mouture sont mêlées aux farines blanches. Au lieu de *bluter,* suivant l'expression employée, à 66 ou 67 pour 100, on blute à 75 pour 100. C'est là un premier et considérable avantage de l'usine Scipion sur les boulangeries ordinaires. Ce n'est pas le seul. Nous avons dit que le sac de 157 kilogrammes produisait cent pains : on n'est pas d'accord sur ce rendement, qui peut passer pour un minimum; mais le maximum ne va guère au-delà de cent quatre pains. A l'usine Scipion, le rendement moyen est de 138 kilogrammes par quintal, c'est-à-dire cent huit pains par sac, et contient, par conséquent, en moyenne, plus d'eau que le pain du commerce.

Le gaz coûte 0 fr. 15 par mètre cube à l'usine Scipion. C'est le prix de la ville et des établissemens municipaux. Les boulangers paient 0 fr. 30. L'usine Scipion ne paie point de patente. L'eau qu'elle emploie en général est l'eau de l'Ourcq. On pourrait s'en étonner, car l'eau de l'Ourcq est la plus malsaine de Paris; elle vient du bassin de La Villette, véritable port de commerce, toujours encombré de bateaux; et l'on sait si l'eau d'un port peut être propre. Il ne faut pas croire d'ailleurs que la cuisson du pain suffise à détruire les germes morbides que l'eau ou la farine peuvent contenir : la température intérieure de la mie est bien loin de s'élever à 100 degrés. Mais quoi! l'eau de l'Ourcq, qui devrait être, d'après les règlemens, « exclusivement réservée aux cours, jardins et écuries, » est aussi réservée aux malades. Ils la boivent pure dans certains hôpitaux, mêlée aux eaux de rivière dans les autres. Dans tout Paris, les eaux de sources amenées de la Vanne ou de la Dhuys sont distribuées sans mélange par des canalisations spéciales. Dans les hôpitaux seuls, les règlemens sont violés; il n'y a qu'une canalisation, et les fiévreux, les phtisiques, les cholériques auxquels on devrait donner les eaux les plus limpides et les plus fraîches que les aqueducs de M. Belgrand nous amènent, boivent encore l'eau de l'Ourcq, l'eau des cours et des écuries! Hâtons-nous de dire que la situation a été améliorée depuis un an dans deux ou trois hôpitaux et probablement le sera bientôt partout.

L'abonnement aux eaux de l'Ourcq coûte, pour un mètre cube par jour, 60 francs par an. Les boulangers paient leur abonnement 120 francs et emploient l'eau de source.

Enfin l'usine Scipion, pouvant garantir qu'elle n'aura jamais de chômages, trouve la main-d'œuvre à meilleur compte. Un maître ouvrier boulanger, un *gindre* (le nom s'est conservé), gagne 7 francs par jour, en faisant quatre *fournées*, et toute fournée supplémentaire lui est payée un franc. A l'usine Scipion, le gindre ne gagne que 7 francs pour six fournées, et le *pétrisseur* 6 fr. 50 par jour.

Voici donc bien des avantages au profit de l'usine municipale. Et n'oublions pas qu'elle devrait réaliser à la fois les bénéfices du meunier et du boulanger. Ses *frais de panification* sont estimés à 7 francs environ pour 100 kilogrammes de farine, ce qui donnerait 13 francs par sac : sous cette rubrique, les boulangers ont l'habitude de compter toutes les dépenses autres que celle de l'achat de la farine, leur matière première : c'est-à-dire la main-d'œuvre, les impositions, le loyer, l'eau, le gaz, le bois de chauffage. Pour eux ces frais de panification ne paraissent pas pouvoir descendre au-dessous de 20 francs par sac.

Quel sera donc enfin le prix de revient à l'usine Scipion? 0 fr. 2804 par kilogramme, d'après les dernières estimations. Et le pain est livré aux lycées pour 0 fr. 30.

Ce résultat, fort médiocre, laisse prévoir que des boulangeries municipales ne vendraient pas à meilleur compte que les boulangers le pain de première qualité. Le pain de l'usine Scipion n'est qu'un pain *bis-blanc*, dont le peuple de Paris ne voudrait pas, et qu'il serait inutile de mettre en vente. Il faudrait en fabriquer de meilleur, et l'on n'aurait que 0 fr. 05 ou 0 fr. 06 de marge par pain de quatre livres, puisqu'on devrait vendre à 0 fr. 65. On ne parviendrait pas à soutenir la concurrence sans pertes ; et il serait démontré une fois de plus que l'état ou la ville, quand ils veulent se mêler d'affaires commerciales, ne peuvent lutter, en fait d'économie et de bonne fabrication, avec l'industrie libre et l'initiative privée.

La commission passa à l'étude d'une troisième proposition. Des industriels proposaient de faire concurrence aux boulangers et espéraient réaliser des bénéfices, grâce à la fabrication en grand et à la diminution des frais généraux. Une société de manutention établie à Saint-Denis devait fournir du pain à 0 fr. 54 ; un négociant promettait de le livrer à 0 fr. 60, s'il lui était permis d'établir de petits dépôts dans des baraques *Collet*, ces baraques dont les boulevards sont encombrés pendant la semaine du jour de l'an. La proposition mérite d'être étudiée ; et il ne serait pas impossible qu'une pareille concurrence fît baisser les prétentions des boulangers.

Un quatrième système se présentait : celui des boulangeries coopératives. Dans beaucoup de villes, ces associations ont réussi, et elles méritent assurément d'être encouragées, car elles engagent les associés à la prévoyance et à l'économie. Il faut en général, pour en faire partie, déposer un petit capital de 40 ou 50 francs. Il faut aussi renoncer à acheter à crédit. Moyennant quoi, on a le pain au prix coûtant, et le bénéfice du boulanger est réparti entre les associés. Les boulangeries coopératives réussissent dans les petites villes dont la population ne change pas : à Paris, de très nombreux ouvriers, attirés par les travaux, mais prêts à repartir, et restant à l'état de population flottante, n'ont pas le temps de s'associer. Ajoutez que, dans cette immense cité, le chantier est souvent très loin de la demeure de l'ouvrier. Nous avons dit qu'il n'emportait pas son pain ; il le prendra à l'heure du repas, chez le plus voisin boulanger, sans courir à la boulangerie coopérative. En fait, ces associations n'existent pas à Paris. Il eût fallu, non pas les encourager, mais les créer. Ici encore il fallait prendre garde, comme l'avait dit M. Piperaud, de faire concurrence à quelques-uns avec l'argent de tous. Si ces associations avaient existé, rien n'empêchait de leur donner quelque encouragement. Mais voter des crédits pour leur constituer une première mise de fonds, leur accorder gratuitement des locaux appartenant à la ville, eût semblé excessif. Ces boulangeries soi-disant coopératives seraient devenues de vraies boulangeries municipales.

Pendant le cours de ses travaux, la commission municipale s'était renseignée auprès des hommes les plus compétens et les plus honorablement connus dans les professions de meunier et de boulanger. — Elle entendit M. Ramé, président de la chambre syndicale de la boulangerie, et plusieurs membres de cette chambre, M. Vaury, l'un des principaux meuniers de Paris ; M. Laîné, le directeur des grands moulins de Corbeil. Elle voulut entendre aussi le directeur de l'usine Scipion, et celui d'une grande manutention installée à Saint-Denis. Munie de tous les documens nécessaires, elle passa à l'étude de la taxe.

Cette question nous conduit à examiner la situation actuelle de la boulangerie à Paris et à jeter un regard rapide sur les régimes qu'elle a traversés.

III.

Lorsque la taxe était appliquée dans toute sa rigueur, et lorsqu'on eut créé la caisse de la boulangerie, les boulangers perdant

toute indépendance, ressemblèrent plutôt à des employés publics qu'à des négocians ordinaires. Dans un mémoire adressé en 1858 à M. le préfet de police, ils disaient encore : « Nous reconnaissons sans rougir que nous sommes de simples ouvriers, fabriquant à façon, et fournissant la matière dont l'administration fixe le prix. »

Ce régime de tutelle administrative était fort ancien, bien antérieur à la loi de 1791. Pour trouver un temps où la boulangerie fut à peu près libre, il faut remonter au règne de saint Louis. On lit dans le *Livre des métiers :* « Quiconque veut être *blatier*, c'est à savoir : vendeur de blé à Paris, être le peut franchement, par payant le *tonlieu* (droit de marché), et la droiture (taxe), que chacun des grains doit. Il peut avoir autant de valets et d'apprentis qu'il lui plaît. » Le blatier, — marchand de blé, — pouvait en faire du pain : Philippe le Bel étendit à tous les bourgeois le droit de cuire à domicile. Plus tard, le blatier s'appela *talmelier*. Au moyen âge, le nom de boulanger était réservé à l'ouvrier qui tamisait la farine pour en séparer le son : elle lui était livrée « à l'état de boulange. »

« En plein moyen âge, disait ici même M. André Cochut, on trouve la boulangerie parisienne à peu près libre. » Et M. Le Play en dit autant des marchands de blé : ils jouissaient d'une liberté à peu près complète, au temps de saint Louis (1). Depuis lors, de nombreux règlemens furent imposés au commerce du blé, à la meunerie, à la boulangerie. Beaucoup nous semblent fort étranges, surtout lorsque l'historien ou le juriste nous exposent en quelques pages, en les resserrant les unes auprès des autres, les mesures prises à travers une période de quelques siècles. D'après M. Cochut, les rois avaient compris d'abord que le meilleur moyen de combattre les seigneurs privilégiés était de créer à côté d'eux des industries libres : saint Louis défendit d'établir les fours banaux dans les villes. Philippe Auguste déjà avait « compris que les banalités, si on les exerçait à la rigueur, donneraient aux seigneurs le monopole de l'alimentation publique, et feraient d'eux les maîtres du royaume (2). » Mais, à mesure que le pouvoir royal fut augmenté, les règlemens se multiplièrent. « Le régime réglementaire, a dit M. Le Play, ne commença guère à se constituer qu'au XIVe siècle, et c'est surtout de la dynastie des Valois que datent, en ce genre, la plupart des innovations signalées comme de mémorables découvertes de l'esprit humain par l'écrivain le plus

(1) Le Play, 2e rapport au conseil d'état sur les commerces du blé, de la farine et du pain, p. 31. Paris, 1860.

(2) A. Cochut, *le Pain à Paris*. Voyez la *Revue* du 15 août 1863.

compétent du dernier siècle (1). » M. Le Play veut parler de Delamare. « Ce régime, dit encore M. Le Play, procédait de l'opinion que la rareté et la cherté du blé en temps de disette, doivent être attribuées non-seulement aux causes naturelles qui frappent tous les yeux, mais surtout à la perversité et aux manœuvres insidieuses des marchands ; d'où l'on concluait que la sollicitude de l'autorité devait tendre incessamment à contrôler et à restreindre les opérations de ces derniers (2). »

M. André Cochut explique par les mêmes raisons les anciens abus de la réglementation. D'après ce savant écrivain, les légistes, devenus tout-puissans à la cour des Valois, et imbus des souvenirs de l'empire romain, considéraient le commerce de la même manière que les jurisconsultes de Rome ou de Constantinople : le marchand était un esclave, un serviteur du public, dont la conduite était contrôlée par les magistrats : on ne se fiait pas à l'industrie des vendeurs et à l'intelligence des acheteurs pour assurer le cours le plus avantageux et le plus équitable des marchandises.

Il fut défendu d'aller vendre et acheter le blé chez les cultivateurs : ceux-ci devaient apporter leurs produits aux marchés. Défendu aussi de vendre ses produits en route, de les faire passer d'un marché à un autre, de remporter le blé exposé : il doit être vendu dans le cours de trois marchés au plus. Au marché, le prix de la première vente doit fixer le cours : la baisse est permise, mais non la hausse. Tous ces règlemens ne répondent guère aux idées de libre circulation des denrées et de liberté de transaction, auxquelles nous sommes lentement arrivés, sans être bien sûrs de nous y tenir. Mais combien les conditions étaient différentes ! Combien l'accaparement, ce méfait économique qu'on voulait éviter à tout prix, était plus facile qu'aujourd'hui, lorsque les transports étaient lents et malaisés, et qu'on était, à chaque marché, sans nouvelles des cours du marché voisin ! Ces règlemens étaient tenus pour utiles par des écrivains dont l'impartialité et la compétence sont reconnues. « Il s'est passé un fort long temps, disait au XVIII[e] siècle Delamare, dans son *Traité de la police*, que le commerce du blé était libre à toute sorte de personne. Les laboureurs et les propriétaires qui faisaient valoir leurs terres en pouvaient acheter les uns des autres pour les revendre ; les marchands en faisaient autant, et on ne les obligeait à aucune obligation envers le public en embrassant cet employ. On a reconnu dans la suite combien ces regrats perpétuels et cette

(1) M. Le Play, 2[e] rapport au conseil d'état sur les commerces du blé, de la farine et du pain, p. 32.

(2) *Ibid.*

licence étaient préjudiciables : pour y remédier, on a interdit le commerce aux uns et prescrit des règles aux autres qu'ils jurent d'observer. »

Les Valois avaient multiplié les règlemens. Henri IV n'en ordonna point de nouveaux et appliqua les anciens d'une façon fort libérale. « Henri IV, dit M. Le Play, traita cette matière avec la supériorité, la prudence et le bon sens qu'il apporta dans les autres branches de l'administration, et où se trouve la véritable source de la prééminence de notre pays au XVII[e] siècle. Évitant de heurter les préjugés établis, il n'abrogea pas formellement les lois de ses prédécesseurs, mais il les laissa tomber en désuétude. » Sous Louis XIII et le cardinal de Richelieu, on reprit avec sévérité l'exécution des anciennes lois, notamment d'un règlement de 1569, renouvelé en 1626, et qui paraît aux économistes modernes étrange et inexplicable entre tous. « On trouva ingénieux, s'écrie M. Cochut, de forcer les boulangers à acheter loin des villes, afin que les cultivateurs des alentours, trouvant moins à vendre, fussent moins exigeans pour les prix... Défense fut faite aux boulangers parisiens d'acheter des grains dans un rayon de huit lieues autour de la ville... » Delamare juge encore la mesure excellente. « Toutes ces défenses ont pour objet d'engager les laboureurs d'amener ou d'envoyer leurs grains au marché des villes lorsqu'ils le peuvent faire sans les détourner beaucoup de leurs travaux de la campagne... Cet article de la police des grains bien exécuté produit trois bons effets : le premier, que l'abondance paraît toujours dans les marchés; le second, que l'on y achète toujours de la première main, et le troisième, que l'incommodité de séjour et l'empressement de s'en retourner chez soi engagent les laboureurs et les autres qui ont amené léurs grains au marché de se relâcher sur le prix. » Pour ces trois bons effets obtenus jadis, que de mauvais effets produirait aujourd'hui une loi pareille! Mais que sert de juger le passé sans tenir compte d'une foule d'usages oubliés, de conditions économiques profondément modifiées, de nécessités disparues? Glorifier le passé de parti-pris est une manie; mais le décrier est une sottise, et c'est également vivre dans les rêves que d'en craindre ou bien d'en souhaiter le retour.

Si les mesures conseillées par les économistes d'autrefois ont de quoi nous surprendre, les décisions des savans nous étonnent plus encore. On se mit, sous Louis XIV, à fabriquer un *pain mollet*, qu'on faisait lever par la levure de bière; auparavant on n'avait usé que de la pâte aigrie, conservée de l'opération précédente. Aujourd'hui le procédé est général, et le ferment alcoolique est partout employé, au moins dans les boulangeries des villes. Il paraît que

l'Académie de médecine (1) s'émut de cette innovation. Guy Patin déclara le pain mollet malsain, capable d'engendrer toutes les maladies. Claude Perrault tenait pour l'opinion contraire. L'assemblée lui donna tort et, le 24 mars 1668, elle décida par 45 voix contre 75 que « la levure de bière est préjudiciable au corps humain par son âcreté, née de la pourriture de l'orge et de l'avoine. » Il est vrai que ces étonnans physiologistes ne tardaient pas à se déjuger, les amateurs du nouveau pain s'étant obstinés à en manger et à ne point mourir, malgré l'arrêt de la faculté. Et en 1670 le pain mollet triomphait devant l'Académie de médecine et devant le parlement. C'est celui que nous mangeons encore : il n'en fallait pas moins pour assurer sa longue carrière, et cette pacifique révolution de la boulangerie a fait disparaître les lourds gâteaux de farine, les épaisses *boules de mie,* que fabriquaient les talmeliers du moyen âge.

Au XVIII[e] siècle, le système de la réglementation continua de prévaloir avec toutes les aggravations qui dataient du règne de Louis XIV. « Ce prince, dit M. Le Play, avait répudié ici, comme partout ailleurs, les traditions établies. Pour soutenir une mauvaise organisation financière et satisfaire son esprit de domination, il rétablit le régime réglementaire en lui donnant des développemens sans exemple, et il prit à tâche de soumettre au contrôle direct de l'autorité toutes les opérations qui se succèdent depuis la production du blé jusqu'à la consommation du pain. »

Il ne faudrait pas cependant trop noircir les ombres du tableau. Sauf à certains momens, où la manie de réglementation, surexcitée par la crainte de la disette, fut portée à l'excès, le contrôle des pouvoirs publics s'exerça bien plutôt sur le commerce et sur le transport des grains que sur la boulangerie proprement dite. Nous trouvons dans le même rapport de M. Le Play les lignes suivantes : « La comparaison du présent au passé est moins satisfaisante en ce qui concerne le commerce du pain ; car l'ancien régime s'était défendu de la plupart des erreurs au milieu desquelles nous nous engageons chaque jour davantage. Le règlement de 1264, confirmant un état de choses qui était généralement appliqué aux industries urbaines de l'Europe, maintenait, pour le pain de luxe, le double principe de la taxe et de la corporation ; mais il posait fermement le principe de la libre concurrence pour le pain de ménage que consommait la masse de la population. Depuis le moyen âge jusqu'à la révolution de 1789, cette distinction a toujours été conservée, et les innombrables modifications apportées au régime réglementaire n'ont jamais concerné que le pain de luxe.

(1) André Cochut, *Ibid.*

Devançant encore ici l'Europe dans les voies de la liberté, Henri IV laissa tomber en désuétude, même pour cette dernière sorte de pain, le régime réglementaire. Mais une ordonnance de 1619 remit en vigueur la corporation des boulangers, dont le privilège fut ultérieurement confirmé par les lettres patentes de 1658 et de 1783. En ce qui concerne la taxe, au contraire, les principes d'Henri IV prévalurent définitivement. La taxe du pain de luxe, rétablie une dernière fois en 1577 dans un acte émanant du souverain, ne figure plus dans aucun règlement général postérieur au XVIe siècle. On n'en trouve plus aucune trace dans les lettres patentes dont je viens de rappeler la date... Les régimes de la corporation et de la taxe (au XVIIIe siècle) concernaient seulement la fabrication du pain de luxe; quant au pain de ménage, on le vendait dans un régime de libre concurrence, que les autorités préposées à la police des subsistances développaient en se conformant à des traditions séculaires autant que le permettait la nature des choses. La masse de la population se nourrissait de ce pain de ménage... »

Et il ne faut pas croire que le régime de la corporation fût soumis à des règles très étroites et empêchât la concurrence. Le pain de ménage, au XVIIIe siècle, était vendu concurremment par les deux cent cinquante boulangers privilégiés, dits boulangers de petit pain; par six cent soixante boulangers établis dans les faubourgs; enfin, par neuf cents boulangers des villes de Saint-Denis, Sceaux, Villejuif, Gonesse, Saint-Germain, Corbeil, etc.

Les faits que M. Le Play affirme avec une autorité incontestable sont de nature à modifier les idées qu'on pouvait se faire de la situation des boulangers sous l'ancien régime. Assurément, pour le commerce des grains, la liberté n'existait pas; la crainte des accaparemens, la peur des disettes, et, comme dit Delamare, le désir d'éviter les *regrats* perpétuels, avaient soumis ce commerce à mille entraves. Mais il est permis d'affirmer que le commerce du pain était libre, puisque, dans l'immense majorité des cas, les prix se traitaient de gré à gré. L'administration de la police publiait tous les mois la mercuriale, et elle en déduisait le poids que devait avoir le pain de luxe; non pas le prix, car ce pain était vendu, comme il arrive souvent encore aujourd'hui, à prix fixe, avec un poids variable.

On peut se demander pourquoi la police taxait le pain de luxe plutôt que le pain de ménage. C'était, dira-t-on, s'occuper des intérêts des riches et négliger ceux du peuple. Ce serait là juger trop vite et se laisser tromper par des apparences. Presque tout le monde mangeait du pain de ménage, et la vente et l'achat se faisaient librement. « Aucun administrateur de l'ancien régime n'avait

pensé que la taxe pût s'appliquer utilement au commerce du pain de ménage, ni en général qu'elle pût avoir pour résultat de produire le bon marché des produits dans les industries livrées à la libre concurrence. Les admirables monumens que l'ancienne administration nous a laissés, touchant la pratique suivie en matière de subsistances, ne laissent à cet égard aucun doute (1). » On faisait exception à ce principe pour quelques sortes de pain de luxe, tenant fort peu de place dans l'alimentation publique. Il y avait deux motifs à cette exception. D'abord, elle ne concernait que les deux cent cinquante boulangers de petit pain, boulangers privilégiés, profitant des avantages de la corporation qui pouvaient dégénérer en abus. Ensuite, l'usage établi de vendre à prix fixe avec un poids variable rendait aisé de tromper les acheteurs ; et il était à propos de leur apprendre au moyen d'une sorte de taxe officieuse déterminée d'après la mercuriale, quel poids ils avaient droit d'exiger. En somme, comme le remarque judicieusement M. Le Play, les anciens règlemens étaient le contre-pied de ceux qui, de nos jours, ont été en vigueur : la boulangerie était libre en principe et taxée seulement pour quelques produits exceptionnels. Depuis, la taxe est devenue la loi générale et la liberté une exception.

Le roi Louis XVI et Turgot furent les fondateurs, en France, de la liberté de commerce et de la circulation des grains. La déclaration du roi du 25 mai 1763, les lettres patentes promulguées le 2 novembre 1774, précédées de très remarquables considérans, étaient inspirées de cette idée nouvelle, si sage, si féconde et combattue par tant de préjugés. La suppression des barrières fiscales qui séparaient les provinces ne s'opéra pas sans luttes, et plus d'une fois l'émeute populaire barra le passage aux chariots chargés de blés.

Au début de la révolution, la liberté du commerce des grains fut proclamée comme toutes les autres libertés ; et, comme il est quelquefois arrivé, les règlemens les plus despotiques, les entraves administratives les plus tracassières et les plus malfaisantes se multiplièrent. D'abord, sans rétablir les barrières intérieures, on redoubla de sévérité pour empêcher le libre échange avec les pays voisins et interdire la sortie du territoire français : « Un sac de blé ne pouvait être transporté à proximité de la frontière de terre ou par cabotage sans être accompagné d'un acquit-à-caution obligeant l'expéditeur à justifier de la livraison ultérieure du produit dans une commune du territoire français (1). »

Puis vint la taxe du pain, autorisée par la loi des 19-22 juillet 1791,

(1) Rapport de M. Le Play, p. 39.

qui fut, suivant M. Le Play, « la mesure la plus funeste de cette triste époque et marqua formellement le terme des tentatives de liberté et le retour au régime réglementaire. » L'article 30 de cette loi est ainsi conçu : « La taxe des subsistances ne pourra provisoirement avoir lieu dans aucune ville ou commune du royaume que sur le pain et la viande de boucherie sans qu'il soit permis en aucun cas de l'étendre sur le vin, le blé, les autres grains, ni autres espèces de denrées, et ce, sous peine de destitution des officiers municipaux. »

Partisan de la liberté complète des transactions, l'illustre rapporteur du conseil d'état se demande comment les membres de l'assemblée ont pu se résigner à renoncer à des principes appliqués avant et depuis 1789. C'était remonter à 1577, car depuis 1577 la taxe du pain n'avait point existé ; le pain de ménage (celui qui alimentait la population) avait toujours été vendu sous le régime de la libre concurrence ; et aucun administrateur sous l'ancienne monarchie n'avait eu l'idée de faire intervenir la ville ou l'état pour fixer les prix qui doivent être débattus entre acheteurs et vendeurs. Ce n'était pas là rétablir ce que l'assemblée constituante avait supprimé ; c'était établir une mesure nouvelle, créer un droit nouveau qui soumettait le commerce de la boulangerie à l'arbitraire des municipalités.

Sous la convention, le système règlementaire, sanctionné par les plus barbares pénalités, fut appliqué à tous les genres de commerce. Cette assemblée pratiquait la fraternité au moyen de l'échafaud, la liberté en décrétant le *maximum*, l'égalité en organisant la misère et la famine pour tous les citoyens sans distinction. En matière commerciale, il semblerait, à lire les lois et décrets de ce temps, que toutes les marchandises fussent des propriétés publiques et tous les marchands des malfaiteurs. Certes les légistes des Valois et les ministres de Louis XIV n'avaient jamais songé à les réduire à un si dur esclavage. Si cet odieux et absurde régime avait duré, personne n'aurait plus voulu risquer son bien, sa liberté, sa vie dans les ruineuses et périlleuses carrières de meunier, boulanger, marchand de grains on de bestiaux.

Le décret du 4 mai 1793 imposait à tout propriétaire de grains et de farines l'obligation de déclarer à la municipalité la quantité qu'il possédait. Il était défendu de vendre ailleurs qu'au marché, et sous prétexte d'approvisionner le marché, le maire pouvait réquisitionner les gerbes dans les granges et les faire battre. Le *maximum* des prix de vente était fixé pour le mois de mai 1793,

(1) Rapport de M. Le Play, p. 37.

au prix moyen des quatre mois précédens; mais il devait baisser d'un dixième au premier juin, d'un vingtième au premier juillet, d'un trentième au premier août, d'un quarantième au premier septembre. Le délit de vente au-dessus de ce cours fictif était puni par la confiscation des marchandises, et par une amende de trois cents à mille livres. Une nouvelle carrière était offerte aux gens sans emploi : celle de dénonciateur. Ils avaient droit à une récompense de mille livres, prises sur les biens de celui qu'ils avaient trahi.

Le 26 juillet 1793, le crime de l'*accaparement* était défini. Ce crime consistait « à retirer de la circulation, et à enfermer dans un lieu quelconque, sans les mettre en vente journellement et publiquement, les marchandises de première nécessité. » Quelle sont ces marchandises? Le décret nous l'apprend : ce sont le pain, la viande, les grains, les farines, les légumes, les fruits, le beurre, le vinaigre, le cidre, l'eau-de-vie, le charbon, le suif, le bois, l'huile, la soude, le savon, les sels, les viandes et poissons secs, fumés, salés ou marinés, le miel, le sucre, le chanvre, le papier, les laines ouvrées ou non ouvrées, les cuirs, le fer et l'acier, le cuivre, les draps, la toile et généralement toutes les étoffes, ainsi que les matières premières servant à leur fabrication, les soieries exceptées. Les termes de la loi étaient, on le voit, assez larges. A moins de vendre des soieries ou des bijoux, on pouvait être déclaré accapareur à propos de tous les genres de commerce : accapareur, même quand on n'était coupable que de prévoyance et d'économie. Le châtiment était la mort. Les biens confisqués étaient attribués, un tiers à la république, un tiers aux citoyens indigens; enfin, par une clause odieuse, un tiers au dénonciateur.

Par le décret du 11 septembre 1793, il fut interdit de vendre le blé ailleurs qu'aux marchés; interdit de le transporter sans permission et sans avoir déposé à la mairie une caution d'égale valeur; ordonné de déclarer ce qu'on possède, de subir les visites domiciliaires et les inventaires, de satisfaire à toutes les réquisitions de l'autorité. Le tout sous peine d'amendes, de prison, de confiscation des grains, des voitures, des chevaux. Et toujours une bonne part des dépouilles est réservée au dénonciateur. Les serviteurs sont incités à trahir leur maître : si le dénonciateur est le charretier, il aura la totalité de l'amende et des objets confisqués. Un meunier surpris à faire le commerce des grains ou farines est puni de dix ans de fers. Les boulangers de Paris seront approvisionnés par réquisition; et, dès lors, ils n'ont plus le droit d'acheter au marché une livre de farine : s'ils le font, ils paieront une amende de 3,000 livres (1).

(1) Décret du 11 septembre 1793.

La qualité du pain qui sera mis en vente est fixée par décret (1). Elle sera partout la même. La fraternité exige que tous les Parisiens mangent le même pain ; l'austérité républicaine veut que ce soit le plus mauvais. « La mouture, dit le décret, sera uniforme ; et il n'en pourra être extrait, par quintal de toute espèce de grains, que quinze livres de son (2). » C'est dire que beaucoup de son restait dans la farine. Elle ne ressemblait guère aux belles farines de première qualité, blutées à 65 pour 100, qui servent aujourd'hui à fabriquer le pain le plus blanc pour les faubourgs de Paris.

Le premier résultat de semblables mesures fut de faire abandonner les métiers. « Voilà huit ou dix jours, écrit le citoyen Nicolas Lévy, meunier, que notre moulin ne tourne pas, faute de bled... Lorsque je vous vendis dernièrement une voiture de farine, je l'avais en effet, et je vous l'ai même envoyée. Six jours après, on me l'arrêtait à Rambouillet (3). »

Le citoyen Bonneau, marchand de farines à Étampes, et commissaire de la commune de Paris, déclare, le 3 juillet 1793, qu'il est dans l'impossibilité de remplir ses engagemens, attendu que la municipalité d'Étampes lui a refusé un acquit-à-caution. « J'ai fini le contingent des soumissions que je vous ai faites, écrit le citoyen Genet, meunier à Granville (Seine-et-Oise) ; dans ce moment-ci, il ne m'est plus possible de vous fournir un sac pour l'approvisionnement de Paris. J'avais chez moi cent sacs de farine préparés pour Paris, les commissaires de la ville de Versailles sont venus chez moi dimanche dernier requérir ces farines... Je vais travailler à me défaire de mes chevaux et ustensiles de commerce (4). »

« J'avais disposé, écrit Hervé, meunier à Épernon, le 29 juin dernier, une voiture de farines que vous auriez reçue le 30. Mais j'ai été à la dernière surprise d'apprendre, en rentrant chez moi. que cette voiture a été enlevée par les citoyens Préau, Angibault et Ledier, se disant commissaires pour le recensement des blés et farines (5). »

Toutes ces lettres sont adressées à l'administration des subsistances à Paris. Si cette administration privilégiée et populaire entre toutes (6) avait tant de peine à recevoir ses fournitures, que devaient

(1) Décret du 15-16 novembre 1793 (25-26 brumaire an II).

(2) Il s'agit d'un quintal de 100 livres et par conséquent de 15 pour 100 de son.

(3) Lettre datée du 4 juillet 1793, adressée à l'administrateur des subsistances à Paris.

(4) Lettre citée dans le rapport de M. Le Play.

(5) *Ibid.*

(6) « Ces mots (c'est pour nos frères de Paris) ont été plus d'une fois les mots magiques qui, sur les routes, dans les communes, dans les rassemblemens populaires, ont empêché le pillage, dissipé les attroupemens et facilité la circulation des grains. »

être les relations entre particuliers ? Les meuniers, les boulangers voulaient abandonner leurs moulins ou leurs boutiques. La convention ne le permettait pas ; elle inventa le commerce obligatoire, et de même qu'elle frappait le noble qui fuyait la France pour sauver sa vie, elle frappa le négociant découragé qui renonçait aux affaires pour sauver son modeste bien. Elle frappa même l'ouvrier. Il y eut une proscription nouvelle pour ces émigrés de l'atelier. « Tous les meuniers, de par le décret du 11 septembre 1793, sont mis en réquisition par le ministre de l'intérieur et les administrateurs, pour le service public. Une amende de 3,000 livres par corps est infligée à ceux qui refusent d'obéir à ces réquisitions ou qui abandonnent leur moulin sans avoir prévenu trois mois à l'avance la municipalité du lieu... Les boulangers ne peuvent, sous peine d'une amende de 2,000 livres, quitter l'exercice de leur profession qu'en prévenant la municipalité deux mois à l'avance (1)... » Et, de par le décret du 29 septembre 1793 : « Les municipalités peuvent mettre en réquisition et punir de trois jours de détention les ouvriers, les fabricans et les différentes personnes de travail, qui se refuseraient sans cause légitime à leurs travaux ordinaires (2). » Voilà la question des grèves nettement résolue par le gouvernement révolutionnaire !

M. André Cochut, dans ses savantes études sur *le Pain à Paris*, a dit « qu'il ne fallait pas croire que les lois ridicules de l'ancien régime fussent rigoureusement exécutées : elles étaient sans cesse éludées par l'ascendant des gens riches, la vénalité des commis, la subtilité des marchands ou des acheteurs. Les uns passaient à travers les mailles du filet ; les autres y restaient victimes. L'arbitraire et la ruse, en atténuant des lois impossibles, les faisaient vivre... » Ces lignes auraient encore mieux pu s'appliquer aux lois *ridicules*, aux lois *impossibles* de la révolution. Il est probable que beaucoup de voleurs s'échappaient à travers les mailles du filet où tant d'honnêtes gens restaient victimes. La fraude devint générale : subitement, la consommation de Paris augmenta d'un tiers ; elle passa de quinze cents à deux mille sacs par jour (3), et les Parisiens n'en mangeaient pas mieux : suivant l'énergique expression de M. Le Play, par cette monstrueuse combinaison de la famine et des livraisons à vil prix, on avait organisé le gaspillage.

(Rapport de Boissy d'Anglas, 25 ventôse an III.) — Il paraît que ces mots magiques eux-mêmes ne suffisaient pas toujours !

(1) Décret du 11 septembre 1793, résumé par M. Le Play.

(2) Décret du 29 septembre 1793, *Ibid.*

(3) Rapport de M. Boissy d'Anglas affiché dans Paris le 25 ventôse an III.

Le premier consul, occupé avant tout des nécessités de la guerre, et craignant d'être troublé dans ses grands desseins, voulait éviter les mouvemens populaires provoqués par la hausse du prix du pain. Il avait vu sous la Terreur les attroupemens se former à la porte des boulangers et savait que les émeutes commencent souvent par le pillage de leurs boutiques. D'accord avec son préfet de police, M. Dubois, et malgré les résistances du ministre de l'intérieur Chaptal, il autorisa la taxe du pain et prépara un règlement de la boulangerie. Le prétexte de cette mesure fut la rareté du blé en 1801 ; la récolte avait été médiocre, surtout en Flandre et en Picardie. De Beauce et de Brie, où elle avait été meilleure, de grandes expéditions de blé se faisaient vers la Normandie ; et la police prétendait que, malgré la guerre, beaucoup de grains partaient, en contrebande, pour l'Angleterre. Les agriculteurs semblaient avoir désappris le chemin du marché de Paris ; — et le pain de quatre livres s'y payait 0 fr. 80, — le blé 26 fr. 67 l'hectolitre.

M. Dubois, entrant un jour chez le général Bonaparte, vit sortir des Tuileries M. Fox et le maire de Londres : « Eh bien ! Dubois, dit le premier consul (1), nos voisins s'en rapportent au commerce libre pour assurer l'approvisionnement. Cela n'empêche pas les attroupemens et le pillage des boutiques ; mais alors ils n'hésitent pas à tirer sur le peuple pour rétablir l'ordre. — Général, lui dit le préfet, je crois qu'on peut maintenir la tranquillité sans recourir à ces moyens extrêmes, et je pense que le plus sage, à Paris, est de revenir à de bons règlemens de la boulangerie et de la boucherie. — Mais, avec vos règlemens, me garantissez-vous que le prix du pain ne dépassera jamais dix-huit sous les quatre livres ? C'est la limite extrême au-dessus de laquelle l'ouvrier ne peut se nourrir ni nourrir sa famille. Pouvez-vous imposer aux boulangers de ne jamais excéder ce prix ? — Oui, général, je me charge d'y parvenir. — Faites, dit le premier consul, et agissez comme vous voudrez, sous votre responsabilité. — Dois-je soumettre au ministre de l'intérieur les mesures que je compte prendre ? Dans ce cas, je suis sûr de n'avoir l'autorisation et la réponse de ses bureaux que quand la disette sera finie. — Eh bien ! agissez directement : si vous ne réussissez pas, votre place me répond de l'insuccès. »

Cette place était celle de conseiller d'état, à laquelle aspirait M. le préfet de police. Il l'obtint peu de temps après, ayant réussi à assurer l'approvisionnement de Paris à de bonnes conditions, mais par des moyens tout différens de ceux que M. Fox et le lord mayor de Londres, avaient exposés au premier consul. A Londres

(1) Rapport de M. Le Play, p. 41.

la liberté de la boulangerie venait d'être proclamée. A Paris, le régime de la taxe et des règlemens allait être réorganisé et devait durer soixante-deux ans encore. Il semble que le but principal poursuivi par M. Dubois ait été la diminution du nombre des boulangers de Paris : il y en avait plus de deux mille; beaucoup s'étaient établis depuis la terreur, sans disposer des ressources nécessaires, et vivaient au jour le jour; la moyenne de la cuisson était tombée au-dessous d'un sac par jour. Tous durent obtenir une permission de la préfecture, et cette permission ne fut accordée (1) que moyennant le dépôt d'une caution consistant en quinze sacs de farine de première qualité. De plus, chaque boulanger devait justifier constamment d'une provision de farine. Cette provision devait être de soixante sacs, pour les boulangers cuisant par jour six fournées et au-dessus; de trente sacs pour quatre fournées; enfin, de quinze sacs au minimum. C'était exiger des boulangers un capital et un fonds de roulement : huit ans plus tôt ils eussent passé pour des accapareurs! Enfin, la corporation nommait un syndicat; et l'une des délibérations de ce syndicat (2) décida : qu'il fallait tendre à la réduction du nombre des ateliers, et que, par souscription, les fonds des petits boulangers besogneux seraient rachetés. Des dispositions ultérieures, prises par le préfet de police, sans avis du conseil d'état, fixèrent le nombre des boulangers de Paris à six cent un. C'est ainsi que M. Dubois, par ses arrêtés ou par son influence, cherchait à satisfaire à la volonté de son maître, qui avait dit : « Je veux à Paris une boulangerie forte et capable de sacrifices (3). » Il voulait maintenir un prix constant et établir un système de compensation entre les bénéfices des années d'abondance et les déficits des années de disette.

Sous la restauration, la corporation des boulangers trouva excessifs les sacrifices que l'on lui demandait et devint l'ardente ennemie du pouvoir. Une ordonnance, publiée le 24 juin 1823, par M. Delavau, préfet de police, prescrivait la taxe périodique du pain, déterminée tous les quinze jours d'après les mercuriales. Avant 1823, la taxe n'avait pas été périodique; d'après l'esprit des règlemens de 1801 et les intentions du premier consul, les autorités devaient s'appliquer à empêcher la hausse du pain en temps de disette, quitte à donner un équitable supplément de bénéfice aux boulangers, quand les cours des blés seraient bas; mais elles ne devaient

(1) Arrêté des consuls, 19 vendémiaire an X.

(2) Délibération du syndicat de la boulangerie, 25 septembre 1807.

(3) Note communiquée à M. Le Play par M. le conseiller d'état comte Dubois, fils du préfet de police. Page 162 du rapport.

intervenir que dans des cas exceptionnels. A partir de 1811, elles prirent l'habitude d'intervenir très souvent, et des taxes parurent chaque fois que le cours des farines variait notablement. Chose curieuse, les taxes périodiques, dont les boulangers se sont plaints si vivement, furent demandées à l'origine par leur chambre syndicale, et le système prévalut malgré le comité de l'intérieur du conseil d'état. La chambre syndicale préférait sans doute un mal chronique à des crises imprévues. Mais les taxes de 1823 donnèrent aux boulangers un sujet de mécontentement immédiat.

Elles étaient fixées d'après trois élémens d'information : le prix de la farine, le rendement de la farine en pain, les frais de panification. L'administration fut accusée, pour le rendement, d'avoir adopté un chiffre trop élevé, et, comme dit le vieux proverbe, d'avoir voulu contraindre les boulangers à tirer *trop de moutures du même sac.*

Il est clair que ce rendement dépend de la quantité d'eau mêlée à la farine; et que les proportions du mélange ne peuvent pas être mathématiquement définies. La forme qu'on donne au pain, avant de le faire cuire, influera sur les résultats, en augmentant ou diminuant la surface d'évaporation. Un pain très allongé ou très aplati contiendra beaucoup de croûte, très peu de mie et très peu d'eau. Le mode de fabrication doit aussi avoir son influence sur le rendement. Bref, d'après des essais et l'expérience acquise, l'administration déclara que du sac de farine pesant 159 kilogrammes toile comprise, de cette antique *poche* à farine employée depuis le temps de saint Louis, on tirait non plus cent pains, mais cent deux pains de quatre livres. Depuis lors, cette proportion a été admise dans des estimations très modérées : en 1858, les boulangers eux-mêmes admettaient que le rendement peut aller jusqu'à cent quatre pains. Nous avons vu que les directeurs de l'usine Scipion l'estimaient à cent huit.

Ce fut là cependant l'occasion de grandes fureurs; et les boulangers n'ont pas encore pardonné à Louis XVIII les cent deux pains de M. Delavau. Le préfet de police ne leur permettait pas même ces petites erreurs de poids qui sont quelquefois tolérées. Ils devaient avoir des balances sur leur comptoir et s'en servir à toute réquisition d'un client grincheux. Aussi la boulangerie devint *ultra-libérale* et il est permis de croire qu'à Paris elle suscita au gouvernement plus d'ennemis que ses efforts pour abaisser le prix du pain ne lui concilièrent d'amis. Nous le disions en commençant : le petit commerce est trop voisin du peuple pour être impopulaire, et ses abus lui sont aisément pardonnés. Ajoutez qu'en se mêlant de régler le prix du pain, un gouvernement se risque dans une périlleuse aventure :

vendeurs et acheteurs ne seront jamais contens. Il est plus prudent et il est plus équitable de leur laisser négocier entre eux leurs affaires.

Sous le second empire, le régime des règlemens parvint au plus haut point de complication. Un boulanger était un agent de l'état presque au même titre qu'un débitant de tabac. Le nombre des boulangers restait limité provisoirement à six cent un : il pouvait augmenter de façon à ce qu'il y eût toujours un boulanger pour 1,800 habitans. Un décret impérial du 27 décembre 1853 créa la caisse de la boulangerie, destinée à un double usage. D'abord tous les achats de blés ou de farine étaient soldés par elle, moyennant un crédit ouvert à chaque boulanger. Ensuite, quand le prix du pain, déterminé par la mercuriale, excédait le prix fixé dans la taxe municipale, elle avançait la différence aux boulangers ; elle comblait le déficit. En revanche, s'il y avait excédent, les boulangers devaient le rapporter à la caisse, pour la couvrir de ses avances. En somme, le système de compensation, grâce auquel le prix du pain devait rester à peu près constant, ne reposait plus, comme sous le premier empire, sur le crédit personnel des boulangers ; la caisse commune devait les aider à passer les mauvais jours, et recouvrer ses avances dans les temps de prospérité. C'était une sorte de caisse d'assurance contre la cherté des grains.

Vers 1859, les boulangers se plaignirent amèrement de la taxe. Les frais de panification étaient, disaient-ils, estimés à trop bas prix : on ne tenait pas assez grand compte de la hausse des loyers et de la main-d'œuvre. Le gouvernement ordonna une enquête dans laquelle furent entendus avec les syndics de la corporation, des savans tels que MM. Dumas, Payen, Mège-Mouriès ; des économistes, des agriculteurs, négocians en farine ou meuniers, tels que MM. Darblay aîné, Rabourdin, Adolphe Dailly, Pluchet, Isidore Fould, Darblay jeune. Feray d'Essonne. Puis le conseil d'état étudia la question et confia le rapport à M. Le Play. Ce rapport, chef-d'œuvre de science historique et économique, concluait au rejet de nouvelles mesures réglementaires et à la suppression graduelle de celles qui existaient. Après avoir établi que le régime réglementaire n'était pas antérieur à la révolution, il prouvait que ce régime, « péniblement créé chez nous depuis soixante ans, pendant qu'on le détruisait chez les autres peuples, n'entraîne pour le consommateur que des charges sans compensation. Chaque addition faite à ce régime, ajoutait-il, s'est résumée en une surtaxe de prix du pain... La caisse de la boulangerie et le système de la compensation imposent en frais de régie, en intérêts de fonds, en primes attribuées à la fraude, à la contrebande et aux fabrications domestiques, une surtaxe de 1 million

983,000 francs (1). » M. Le Play demandait la liquidation immédiate de la caisse de la boulangerie; et il terminait en souhaitant le retour au droit commun.

IV.

Les vues de l'illustre économiste ont prévalu depuis vingt ans. Le moment est-il venu aujourd'hui de recourir aux anciennes méthodes? Est-il prouvé que le principe de la liberté du commerce, appliqué après tant d'hésitation, même aux objets de première nécessité, doive être abandonné? La disette existe-t-elle, et la cherté du pain va-t-elle devenir excessive? La taxe, avec les conséquences qu'elle entraîne, serait-elle justifiée? Nous ne saurions le croire. Il n'y a point de disette; on ne saurait, et loin de là, redouter la rareté et la cherté des grains. Mais on peut chercher à porter remède à d'autres maux. Il y en a deux principaux : le préjugé contre le pain de deuxième qualité, qui fait retirer de la consommation les farines bises; la coalition des boulangers, qui leur permet de se soustraire aux lois de l'offre et de la demande, et de maintenir le pain à un prix élevé quand le blé est à vil prix. Nous comptons sur la liberté pour rompre peu à peu cette coalition et venir à bout de ce préjugé. Nous espérons aussi de bons effets de la taxe officieuse, qui n'est qu'un avis destiné à éclairer les acheteurs et même les vendeurs.

Dans la taxe officieuse, il serait question du pain de seconde qualité : non pas du pain noir qu'on mangeait sous la terreur, fabriqué par ordre, avec des farines blutées à 15 pour 100; mais de ce pain *bis blanc*, fait de farine blutée à 25 pour 100, qui est plus nourrissant que le blanc, qui fut longtemps le principal aliment des Parisiens, et auquel on renonça, suivant M. Le Play, à partir de l'établissement du système réglementaire en 1801. Persuader aux Parisiens d'y revenir serait leur rendre un grand service.

L'économie de 0 fr. 05 par pain de quatre livres, maximum de ce qu'ils peuvent attendre de la taxe, est négligeable. Mais l'économie de 0 fr. 12 à 0 fr. 15 par pain de quatre livres donnerait à la fin de la semaine à une famille de quatre personnes un total de 1 franc environ, et la famille ne s'en porterait pas plus mal. Il serait plus important qu'on ne croit de faire adopter un nom, « pain de ménage, » par exemple, qui ne froissât point l'amour-propre des acheteurs. Les meuniers trouveraient alors le placement des farines de seconde

(1) Rapport de M Le Play, p. 110.

mouture, bien trop dépréciées ; et en les mêlant aux premières farines, on préparerait un pain excellent et peu coûteux.

Mais si l'on donnait un conseil utile aux consommateurs, au moyen de la taxe officieuse, on donnerait un conseil plus utile encore aux boulangers. Ils ont voulu maintenir les prix à un cours trop élevé. Jetons un instant les yeux sur leurs comptes, comme nous l'avons fait sur les comptes des meuniers.

Les boulangers achètent des farines de diverses provenances et de prix divers, et en font un mélange : quels sont ces prix, et quelle est la valeur moyenne du mélange ? Autrefois, du temps de la taxe, l'administration avait adopté pour estimer cette moyenne une méthode invariable. La méthode est encore employée pour la fixation des taxes qui sont depuis 1823 établies tous les quinze jours à la préfecture de la Seine, mais qui ne sont plus imposées ni même publiées depuis 1864. On relève chaque jour le prix d'un quintal de farine du *stock des neuf marques*. Ce stock des neuf marques a une valeur inférieure à l'une ou à l'autre de ces neuf marques ; il peut provenir indifféremment de l'une ou de l'autre, et l'acheteur ne sait s'il recevra les produits de la meilleure maison ou de la moins estimée. Il paraît notamment que, cette année, l'une des maisons, par la mauvaise réputation qu'elle s'est attirée, pèse lourdement sur les cours du stock, auquel elle fournit beaucoup. Bref, le stock des neuf marques ne vaut guère plus de 44 à 46 francs le sac, tandis que certaines maisons, la maison Truffaut par exemple, vendent 51 et jusqu'à 52 francs.

On prend ensuite le cours des moulins de Corbeil et l'on estime le prix de 100 kilogrammes de farine. Enfin, on consulte les journaux *l'Écho agricole* et *le Bulletin des Halles*, et *la Mercuriale*, et l'on détermine trois nouveaux chiffres en fixant le prix de 100 kilogrammes de farine, d'après ces sources de renseignemens. On fait tous les jours et au bout de la quinzaine la moyenne de ces trois chiffres. On a ainsi trois moyennes : celle du stock, celle de Corbeil et celle des farines de toute provenance. Celle de Corbeil, qui est toujours la plus élevée, est en ce moment de 48 francs par sac ou 30 fr. 50 par 100 kilogrammes ; celle du stock, 45 francs ou 28 fr. 60 ; celle des farines de toute provenance est généralement inférieure de 3 fr. 50 à 4 francs par sac au cours de Corbeil : elle est donc environ de 44 francs par sac ou 28 francs par 100 kilogrammes. Additionnez les trois chiffres, puis divisez par 3 et vous aurez la moyenne telle que l'administration la détermine : ce sera 45 fr. 66 par sac, 29 francs par 100 kilogrammes.

Ce n'est pas ainsi que les boulangers font leur compte. D'abord,

disent-ils, l'administration suppose que nous allons chercher aux moulins de Corbeil nos meilleurs produits. C'est une erreur. Nous traitons mieux nos cliens, qui deviennent de plus en plus exigeans : il n'y a pas de pain assez blanc pour eux. Aujourd'hui, nous faisons nos mélanges avec un tiers de farine à 50 francs le sac, un tiers de farine de Corbeil ou équivalente, un tiers valant 2 ou 3 francs de moins que le prix de Corbeil. La moyenne serait d'environ 48 francs. Les boulangers ajoutent que ce prix moyen leur est toujours imposé quand ils ont peu de crédit. Il paraît notamment qu'au prix de la farine dite *stock des neuf marques*, il faut toujours ajouter 1 franc par sac, les acheteurs étant obligés soit d'acheter de grandes quantités à la fois, soit de s'adresser à des intermédiaires.

En tous cas, personne ne soutient même parmi les intéressés que la moyenne excède 48 francs. S'il fallait trancher par la moitié le différend entre eux et l'administration, on pourrait la fixer entre 46 et 47 francs. Or, en 1860, d'après Le Play (1), le sac de farine se vendait 55 francs, et le pain de 4 livres était vendu 0 fr. 69 c. 16 (2). On voit la différence. Que répondent nos boulangers? D'abord, que leurs confrères, en 1860, vivaient mal. Ensuite, que les frais de *panification* n'ont pas cessé d'augmenter. Pour le rendement de cent deux pains par sac, ils ne font plus d'objections. Depuis M. Delavau, M. Dumas et M. Payen sont venus affirmer, en 1858, qu'on pouvait obtenir ordinairement 130 kilogrammes de pain pour 100 de farine, ce qui revient exactement au même. Mais le total des frais devient exorbitant. Nous avons parlé, à propos de l'usine Scipion, du salaire des ouvriers. Le *gindre*, qu'on paie au moins 7 francs par jour, se contentait autrefois de 4 ou 5 francs. Le loyer est devenu très cher. L'usage de livrer le pain à domicile oblige à des frais de transport. Il faut payer l'eau, le gaz, la patente, tenir compte de l'intérêt du capital engagé dans l'achat du fonds. Enfin, de nombreuses maisons nouvelles se sont créées depuis 1863 ; la moyenne de la cuisson journalière est descendue de quatre sacs à deux sacs de farine, et les frais généraux se répartissent sur un plus petit chiffre d'affaires.

Certains boulangers estiment jusqu'à 27 fr. 40 par sac les frais de panification. M. Piperaud (3) leur fait observer avec à propos que, s'ils achetaient le sac de farine 48 francs et dépensaient 27 fr. 40 par sac, ce qui donnerait au total 75 fr. 40, ils se ruineraient, même sans la taxe, car 102 pains à 0 fr. 70 ne rapportent que 71 fr. 40.

(1) Rapport, p. 83, 84.
(2) Rapport de M. Piperaud, p. 20.
(3) *Ibid.*, p. 6.

Si la taxe officieuse fixe le prix à 0 fr. 65, le produit d'un sac rapportera 66 fr. 30. Le sac aura coûté de 46 à 47 francs. Il restera une vingtaine de francs pour tous les frais et le bénéfice, c'est-à-dire 40 francs pour tous les frais et le bénéfice d'un boulanger ordinaire, employant deux sacs de farine par jour et faisant, bon an, mal an, de 25,000 à 30,000 fr. d'affaires. Nous ne parlons pas ici des profits qu'il pourra tirer du commerce du pain de luxe. Ces chiffres permettent de penser que le tarif indiqué par l'administration pourra être fixé environ à 0 fr. 65. Il ne semble pas qu'il puisse descendre beaucoup plus bas.

V.

Nous avons essayé de réunir quelques renseignemens historiques et quelques informations techniques. La conclusion est facile à tirer. On a eu raison de se plaindre de la cherté du pain et de remarquer que, depuis la baisse du cours des blés, les boulangers maintenaient entre leurs prix de vente et le prix de revient de leur matière première une différence exagérée. On a eu raison de reprocher à quelques-uns d'entre eux leur empressement à hausser les prix, à la seule nouvelle du vote d'une loi destinée à donner un bien modeste soulagement aux souffrances de l'agriculture ; avant même la promulgation de cette loi ! Mais, en principe, si la baisse des prix du pain est légitime, il faut l'attendre de l'effet des lois économiques, sous un régime de liberté commerciale, et se garder de faire intervenir la ville ou l'état.

La disette n'existe point, et les mesures de rigueur ne sont point urgentes. Même en temps de disette, il ne semble pas que la lourde main de l'état, intervenant dans les relations d'affaires des particuliers, ait jamais apporté grand secours à personne. On eut faim sous Louis XIV, et le grand roi eut beau réglementer toutes choses, comme dit M. Le Play, depuis la production du blé jusqu'à la consommation du pain, les champs ne rendirent pas plus, et les pauvres genres ne mangèrent pas mieux. On eut faim aussi sous la convention : ce fut une famine factice, que le déficit des récoltes n'explique pas, résultat de l'impéritie des rêveurs sanguinaires dont un peuple affolé écoutait les déclamations et subissait les crimes. La convention eut beau visiter les greniers, fouiller les sacs, arrêter les voitures, surveiller les ventes, fixer les prix, ouvrir les livres de commerce, soudoyer les dénonciateurs et proférer partout les menaces de mort : elle ne réussit qu'à organiser le gaspillage et à pousser la misère à l'excès. Le premier empire trans-

forma la France en une immense armée dont tous les négocians devinrent les pourvoyeurs. Il ne faut pas chercher, dans l'histoire de ces années de luttes, l'application des lois économiques ordinaires : une seule nécessité s'imposait, c'était que les convois de vivres et de munitions arrivassent à temps. Tandis qu'à la tête de ses troupes l'empereur allait défier l'Europe, il lui importait avant tout que le peuple de Paris, cette arrière-garde toujours peu disciplinée qu'il laissait si loin de sa personne, voulût bien demeurer dans l'ordre et ne manquât de rien.

La restauration taxa périodiquement les boulangers. Le peuple de Paris y gagna-t-il beaucoup? Malgré le régime de la taxe, le prix du pain de quatre livres atteignait 0 fr. 91 en 1829.

Le second empire créa la caisse de la boulangerie et maintint la taxe jusqu'en 1863 ; puis, renonçant tout à coup à ce système compliqué, il donna aux boulangers de Paris la liberté dont jouissaient depuis soixante ans ceux de Londres et de Bruxelles. Le public eut-il à se plaindre du changement? Sous Napoléon III, la moyenne des prix du pain de quatre livres pendant les onze années antérieures à 1863, fut de 0 fr. 79,56 ; la moyenne pour les huit dernières années du règne fut de 0 fr. 71,74.

La troisième république fera assurément mieux de procurer du travail au peuple, et un peu de prospérité à l'industrie, que d'empiéter sur des libertés commerciales si lentement conquises. Il est vrai que le problème peut lui paraître plus embarrassant et la prendre au dépourvu.

DENYS COCHIN.

L'EXPOSITION

DES

ŒUVRES D'EUGÈNE DELACROIX

A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

On sort de cette exposition les yeux éblouis et l'âme profondément remuée. L'éclat de la couleur et l'intensité de l'expression dramatique, ce sont là les caractères dominans de l'œuvre d'Eugène Delacroix. Sur ce coloris vibrant et harmonieux, robuste et délicat, franc et subtil, chatoyant comme la lumière, mystérieux comme la pénombre, transparent comme l'atmosphère, varié comme le mouvement, tour à tour sombre ou clair, corsé ou fluide, savant ou inné, procédant par contrastes ou par rapports, par oppositions ou par unisson, il n'y a plus rien à dire, car on a tout dit. Peut-être même a-t-on voulu trop dire. A entendre certains critiques, et des plus autorisés, le coloris, chez Delacroix, serait exclusivement scientifique. L'étude et l'expérience y auraient tout autrement de part que le don. Cette palette magique est composée au moyen de recettes connues, ce pinceau fébrile a un guide-âne. Delacroix ne peint jamais qu'avec « la rose des couleurs » sur son chevalet. Il sait par là que les couleurs primaires ou binaires s'exaltent si on les rapproche de leurs complémentaires; il sait aussi que l'ombre reflète légèrement la complémentaire du clair; il sait encore que la juxtaposition de certaines couleurs amortit ces cou-

leurs en raison d'un phénomène d'achromatisme. Ainsi renseigné, Delacroix n'a plus qu'à mettre une draperie rouge près d'une draperie verte, à poser quelques touches violettes dans l'ombre de ce jaune, à éteindre, s'il en est besoin, ce rouge trop cru par l'addition d'un peu de bleu, et le tour est joué : nous voici en présence d'un tableau du plus beau coloris.

L'art de peindre nous paraît chose moins simple. Que la couleur ait ses lois générales, nous en demeurons d'accord ; mais ces lois générales, les grands peintres, Eugène Delacroix tout le premier, n'hésitent pas à les interpréter avec liberté, à les éluder, à les transgresser et même à les violer ouvertement. En examinant au point de vue de la technique de la couleur les tableaux de l'École des beaux-arts, on reconnaît que si Delacroix juxtapose souvent le rouge et son complémentaire le vert, le violet et son complémentaire le jaune, souvent aussi il rapproche le bleu et le rouge, l'orangé et le rose, le jaune et le vert, le violet et le turquoise, et il obtient par ces rencontres, que proscrit cependant la loi des couleurs, les accords les plus vifs et les plus harmonieux. Le coloris ne saurait être réduit en formules, comme l'est la chimie. Les corps simples ont toujours les mêmes qualités. Il est certain que la combinaison de l'hydrogène et du soufre produira de l'acide sulfhydrique, car il n'y a pas deux espèces d'hydrogène ni deux espèces de soufre. Mais il est beaucoup moins certain qu'en mettant du rouge à côté du vert on obtienne une harmonie vibrante; car, même employés comme teintes plates, les rouges et les verts sont innombrables, et c'est à l'infini que le peintre, par les degrés de la tonalité, peut en modifier la valeur optique. Les jeux de la lumière, un jour du matin ou du soir, la différence des quantités, les tons soutenus ou affaiblis, c'en est assez pour changer toute la gamme des nuances. Nous demanderons aux théoriciens quelle est la couleur de « la couleur de chair, » comme disait Auber, et quelle est sa complémentaire. Les carnations roses ou blanches, brunes ou verdâtres, ambrées ou bronzées, s'accordent dans un tableau avec des teintes dont elles sembleraient redouter le brutal éclat. Dans la campagne, un champ jaunissant exalte également la nuance du bleuet et celle du coquelicot. Le vert du feuillage fait valoir de même et la rose et le géranium, et la capucine et le bouton-d'or, et l'iris et le lilas. C'est donc la nature elle-même qui viole les lois des complémentaires. La nature devrait faire des feuilles violettes pour les fleurs jaunes. Si ces savantes théories avaient une sérieuse valeur pratique, tout le monde serait coloriste. Grâce à la rose des couleurs, le premier peintre venu égalerait Rubens ou Delacroix, les tapis et les cachemires français auraient l'harmonieux éclat des tapis d'Orient et des cachemires de l'Inde. Or, à ne prendre que les artistes, des cinq ou six mille peintres qu'il y a de par l'Europe, on n'en trouve-

rait pas cinquante qui ne connaissent cette rose des couleurs. La plupart d'entre eux restent néanmoins de bien pauvres coloristes.

La *Grammaire des arts* de Charles Blanc est un livre qui ne brille pas par les idées originales; on y trouve cependant celle-ci : « La couleur soumise à des règles fixes se peut enseigner. » Rien n'est plus faux. La preuve, c'est que pas un peintre qui n'est point né coloriste ne l'est devenu; en s'obstinant à chercher la couleur, il n'a fait que tomber de l'achromatisme dans de blessantes cacophonies. Pas plus qu'elle ne s'enseigne, la couleur ne s'explique. On pourra surprendre certains procédés chez les maîtres; mais ce qu'on ne saura pas, c'est pourquoi ces maîtres se sont servis de ceux-là plutôt que de ceux-ci, et, ce qu'on saura encore moins, c'est comment ces procédés, employés par d'autres peintres, ne donnent point les mêmes effets. La couleur n'est pas une science, elle n'est pas même un art ni un sentiment : c'est un sens.

Cette digression n'était peut-être pas en dehors du sujet, car on ne saurait soulever une discussion sur la couleur plus à propos que devant l'œuvre de celui qui a été appelé « le plus grand des coloristes. » — L'épithète touche à l'hyperbole. En disant d'Eugène Delacroix qu'il est un des plus grands coloristes, on reste dans la mesure et l'on est dans la vérité. Il ne faut pas sacrifier au maître des *Croisés* la palette d'argent de Véronèse, ni la palette d'or et de pourpre de Rubens. Titien, Velasquez, Reynolds, peuvent aussi être placés au rang de ses rivaux.

Dans le drame, Delacroix est sans rival. Michel-Ange est épique, et les autres grands italiens sont fort peu dramatiques. Lugubres et terribles, Ribera et Herrera le Vieux se sont faits les greffiers du saint-office; le drame commence et s'arrête pour eux au chevalet de tortures. Goya est un humoriste funèbre, un halluciné comme Edgar Poë. Seul ou presque seul Rubens a compris le drame. Rappelez-vous l'*Élévation de la croix*, surtout le *Christ à la paille* et le *Coup de lance*. Encore Rubens reste-t-il toujours magnifique, pompeux, décoratif, peintre avant tout. Son pinceau plein de santé a l'ardeur et l'emportement, mais non la fièvre. Il sacrifie l'expression psychologique à l'effet pittoresque. Il se départ rarement d'un coloris riche, vif, gai. Chez Delacroix, tout concourt au drame, l'ordonnance, les gestes, les physionomies, la couleur. Delacroix connaissait bien son fort et son faible. Ne disait-il pas en voyant *Susanne et les Vieillards* de Jordaens : « Susanne a l'air de connivence avec les vieillards! Je suis renversé par la force et la science de cette peinture et je vois qu'il m'est impossible de peindre aussi vigoureusement, avec cette vérité de dessin et de couleur, et qu'il me serait également impossible d'imaginer aussi pauvrement. »

Il semble que, si foncièrement artiste qu'il soit, Delacroix est plus

encore penseur et poète. L'expression dramatique le domine avant tout. L'effet pittoresque est le moyen, non le but. Il peint sous une inspiration indépendante de l'idée de peinture. Les batailles, les massacres, les émeutes, les grands mouvemens des masses humaines exaltent surtout son imagination, et, dans l'ordre psychologique, les tourmens, les angoisses, les désespoirs, toutes les souffrances de l'âme. Si Delacroix est amené à traiter des sujets dont l'élément dramatique est absent, il l'introduit. De l'*Apollon vainqueur du serpent Python*, qui est une apothéose, il fait une gigantomachie terrible; du *Trajan* (1), qui est un triomphe, il fait une scène du plus puissant pathétique; de la *Mort de Sardanapale*, qui, d'après le récit de Diodore, n'est qu'un vaste sacrifice lentement préparé et calmement exécuté, il fait une atroce tuerie.

Où le drame n'est pas, Delacroix le met; où est le drame, il le dramatise. D'un sujet tragique il tire la plus grande somme de tragique possible. Il ajoute à la conception dramatique par une interprétation plus dramatique encore. Dans *les Deux Foscari*, Delacroix a mis sous les yeux la scène si poignante que lord Byron n'avait fait qu'indiquer. Il a montré les bourreaux près du chevalet de tortures, le greffier impassible, la foule des assistans curieux ou émus, le patient demi-nu, brisé par la question, le père, dans sa robe ducale, brisé par la douleur, l'épouse, seule libre dans cette multitude de laisser couler ses larmes. C'est la synthèse de toute la pièce de Byron, c'est aussi le tableau synoptique de toutes les souffrances humaines. *Dante et Virgile*

(1) En cette courte étude sur l'exposition des œuvres d'Eugène Delacroix, à mieux dire sur le génie d'Eugène Delacroix à propos de cette exposition, nous rappellerons souvent des tableaux qui ne se trouvent pas à l'École des Beaux-Arts. On sait, en effet, qu'il manque là une multitude de tableaux du maître. Dans le livre récemment publié : *L'OEuvre complet d'Eugène Delacroix*, catalogué et reproduit par Alfred Robaut et commenté par Ernest Chesneau (1 vol. in-4°; Charavay, éditeur), les toiles décoratives, tableaux, aquarelles et dessins importans s'élèvent à plus de deux mille. C'est une moyenne de cinquante tableaux ou dessins par an. Cette fécondité a de quoi étonner, surtout si l'on songe que Delacroix mettait toute son âme dans la moindre esquisse. Encore y a-t-il à coup sûr un certain nombre de dessins et même de tableaux qui ont échappé aux patientes investigations de MM. Robaut et Chesneau! Or, le catalogue de l'exposition de l'École des Beaux-Arts ne compte que trois cent quatre-vingt-cinq numéros. On s'y pouvait attendre. Les règlemens du Louvre interdisent, fort sagement, le prêt des tableaux. Il en est de même dans un grand nombre de musées de province. Beaucoup de particuliers enfin, peu curieux de réclame, se défendent de laisser sortir les joyaux de leur galerie. — Hâtons-nous de dire toutefois qu'en complétant la visite de cette exposition, qui contient plusieurs des chefs-d'œuvre de Delacroix : l'*Entrée des croisés à Constantinople*, la *Médée*, *les Deux Foscari*, *Jésus dans la barque*, par une station au Louvre, à Saint-Sulpice, au Sénat et à la Chambre des députés, on voit l'ensemble de l'œuvre d'Eugène Delacroix, comme sans doute il ne sera plus donné de le voir.

surpasse certainement en impression terrible et émouvante les vers de l'*Inferno*, dont le peintre s'est inspiré. Ce n'est plus ici l'illustration d'une page, c'est l'évocation du poème entier. Devant *la Barque de don Juan*, lisez ce passage de Byron : « Le quatrième jour parut, mais pas un souffle d'air; l'océan dormait comme un enfant non sevré. Le ciel et la mer étaient bleus, sereins et doux... La rage de la faim se fit sentir... » Dans le poème, ces hommes qui souffrent et meurent au milieu de la sérénité de la nature, forment une opposition dramatique. Dans le tableau, c'est la fureur de la mer, ce sont les menaces du ciel noir d'où va tomber la foudre qui font le drame. Il perdrait son effet saisissant si le peintre s'en était tenu à la traduction littérale du texte. Le *Massacre de l'évêque de Liège* condense et précise avec une puissance décuple les pages de Walter Scott. Des *Croisés à Constantinople*, un autre peintre n'eût fait sans doute qu'une entrée triomphale. Delacroix n'a pas manqué de grouper autour de Baudouin et de Montferrat toutes les horreurs d'une ville mise à sac. On voit l'incendie, les cadavres, la fuite affolée des habitans, la poursuite ardente des soldats; on sent le pillage, le meurtre et le viol. Et ici la sérénité admirable du ciel contraste tragiquement avec ces fureurs et ces épouvantes. Dans le *Boissy d'Anglas*, dans la *Mort de Valentin*, dans *Lady Macbeth*, dans la *Médée*, dans *Hamlet et le Roi*, dans les cinq variantes du *Christ dans la barque*, Delacroix a su renchérir sur le drame du sujet par la façon dont il l'a conçu et interprété. Le *Radeau de la Méduse* de Géricault est, assurément, une toile des plus dramatiques. Mais dans ces hommes qui agitent un bout de toile, dans ce navire qui passe au loin, il y a l'espérance, il y a le salut. Delacroix peut-être eût voulu rendre la scène plus terrible : il nous eût montré les naufragés perdus sans espoir dans la solitude infinie de l'océan.

Si, le plus souvent, dans la conception des sujets, Delacroix l'a emporté en sentiment dramatique sur l'imagination des poètes, dans l'exécution il a épuisé toutes les ressources qu'a la peinture pour exprimer le drame. Le parti-pris du coloris est naturellement un des moyens employés par Delacroix. Cet homme qu'enivrent les chaudes et riches harmonies, les vifs ramages des couleurs, qui s'oublie parfois une heure à regarder l'étalage d'un marchand d'étoffes orientales, sacrifie l'effet optique pour provoquer une impression plus vive sur l'esprit. Sous son pinceau, les clairs blémissent, les ombres s'épaississent, les figures baignent dans une demi-clarté sinistre et froide. Voyez la *Mise au tombeau*, l'*Ophélie*, le *Christ en croix*, la *Pietà*, les *Barques*, le *Christ aux oliviers*, le *Dante et Virgile*, *Mirabeau et Dreux-Brézé*, et même l'*Entrée des croisés*, dont les colorations sobres et calmes prennent leur vibration et leur mirage merveilleux par l'admirable

qualité de la lumière. Nous ne parlons pas, cela s'entend, des scènes qui se passent dans la nuit, comme la *Mort de Valentin*, l'*Evêque de Liège*, *Lady Macbeth*. Là, les mystérieuses pénombres étaient trop naturellement indiquées pour qu'on puisse faire un mérite à Delacroix d'y avoir songé.

Le mouvement qui donne la vie, le geste qui autant que la physionomie donne l'expression, sont encore pour Delacroix deux puissans élémens dramatiques. Il a la véhémence et la furie du mouvement, l'éloquence extraordinaire du geste. Il y met le pathétique, la tragédie, la passion. Comme Marguerite se tord le bras devant Valentin à l'agonie! Comme Ophélie se laisse aller doucement au fil de l'eau, abandonnant sans résistance la branche de saule qui la soutient! Avec quel mépris Hamlet repousse du pied le cadavre de Polonius! Avec quelle brutalité sauvage Médée serre contre sa poitrine ses enfans condamnés par elle! Quel paroxysme de désespoir marque la Vierge de la *Pietà*, les deux bras étendus en croix! Quelle mâle fureur anime ce soldat de la *Bataille de Poitiers*, qui, sa lance brisée, frappe des deux mains avec les deux tronçons! Et l'Apollon tirant de l'arc du haut de son char de feu, les anges châtiant Héliodore, les pirates enlevant une jeune fille sont-ils assez dans l'action? Et les remous menaçans de la foule, les frémissemens de l'émeute dans le *Boissy d'Anglas*, l'impétuosité de la charge, l'ardente ivresse du corps à corps dans le *Pont de Taillebourg!* Le damné qui s'accroche des dents à la barque de Dante est d'une invention géniale. L'esquisse de *la Flagellation* atteint au ton magnifiquement familier de Bossuet!.. « On le veut lier, il présente les mains; on le veut souffleter, il tend les joues; frapper à coups de bâton, il tend le dos. On l'abandonne aux valets et aux soldats, et il s'abandonne encore plus lui-même... Il présente sa face aux crachats de cette canaille... Il faut lui mettre une couronne d'épines : il la reçoit: elle ne tient pas assez; il faut l'enfoncer à coups de bâton. « Frappez, voilà la tête. » — Bossuet a oublié le coup de pied. Delacroix y a pensé. — Au demeurant, pour la puissance du mouvement et l'expression tragique du geste, il faudrait citer presque toutes les œuvres d'Eugène Delacroix, depuis ses grandes pages décoratives comme l'*Apollon*, l'*Attila*, l'*Héliodore*, le *Saint Michel*, jusqu'à ces plus petits tableaux de chevalet, comme les Faust, les Hamlet, les chasses aux lions, les fantasias de Marocains, les chevaux se battant dans une écurie, les chocs de cavaliers arabes. Oh! les chevaux, les chevaux de Delacroix! Il aimait à répéter : « Si vous n'êtes pas assez habile pour faire le croquis d'un homme qui se jette par la fenêtre pendant le temps qu'il met à tomber du quatrième étage sur le sol, vous ne pourrez jamais produire de grandes machines. » Lui était « assez habile » pour saisir dans son mouvement et fixer sur la toile un cheval galopant à une vitesse de train-éclair. Les

chevaux de Delacroix ne courent pas : ils passent comme des tourbillons de sable poussés par le simoun.

Il faut ajouter que, dans les tableaux d'Eugène Delacroix, le geste n'est jamais ni emphatique, ni convenu, ni excessif. Il reste toujours juste, non point sans doute au point de vue anatomique, mais au point de vue de l'expression, et si l'on peut dire, de la traduction exacte des agitations de l'âme. On a souvent comparé Eugène Delacroix à Victor Hugo, dont le génie est d'ailleurs plus vaste et plus complet. On n'a pas fait cette remarque que peut-être c'est le grand peintre qui devrait être le grand poète, le grand poète qui devrait être le grand peintre. Chez Delacroix, la conception est supérieure à l'exécution. Il sait mal la grammaire du corps humain, ou il néglige de s'y soumettre. Chez Hugo, s'il y a parfois quelque chose à reprendre, c'est à l'idée. La forme est impeccable.

Encore que la touche marque surtout dans les têtes balafrées de hachures son imprécision et son désordre, Delacroix sait accuser le drame par les physionomies comme par les gestes. Les remords et l'effroi emplissent de visions vengeresses le regard halluciné de lady Macbeth, la terreur convulse les traits des femmes de Sardanapale, une implacable résolution se reflète sur le visage de Médée; toutes les douleurs s'amassent dans ces christs et dans ces vierges; la suite des Hamlets est comme un cours de psychologie. Tout est conçu, exprimé, renouvelé par un génie singulièrement inventif, toujours original et jamais déréglé. Gestes et physionomies restent dans la convenance sans entrer dans la convention. Paul Delaroche, qui a trop cherché à forcer l'attention par des sujets émouvans, ne nous émeut point, parce que ces drames, il les a traduits froidement, mis en scène comme au théâtre, exprimés par des physionomies banales et des attitudes convenues. Cela est neuf comme un recueil de têtes d'expressions, vivant et mouvant comme un groupe de figures de cire.

Quand on examine l'étonnante copie d'après Raphaël, cette figure dont Delacroix a supérieurement reproduit les contours si purs, rendu le modelé si fondu et si savant, retrouvé la couleur si tranquille et si tenue, on s'étonne, — d'autres peut-être s'indignent, — que le maître ait dédaigné, pour ses œuvres originales, de s'asservir à l'étude constante du modèle vivant. Puisqu'il pouvait ainsi préciser les contours et modeler avec cette délicate fermeté le dessin intérieur du galbe, pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Pourquoi? Parce que copier un tableau, quel qu'il soit, est tout autrement facile que de copier la nature. Mais il y a une autre raison. Delacroix copiste s'appliquait uniquement, mettait toute sa volonté, toute son énergie, — et l'on sait quelles étaient sa volonté et son énergie ! — à reproduire le modèle, au lieu que Delacroix créateur pensait bien à autre chose ! Il ne tendait qu'à un seul but :

fixer sur la toile le drame qu'il avait conçu et l'exprimer de telle façon qu il agitât le spectateur de la même émotion, de la même fièvre qui le possédait. Le dessin, la couleur même, — mais la couleur était innée en lui, — devenaient secondaires; ce n'étaient plus que des moyens d'expression. Et, s'il avait réussi à rendre sa vision durable et visible pour tous, que lui importaient les incorrections? Arrêté un jour devant le *Massacre de Scio*, Girodet complimentait le jeune peintre sur les figures de la femme morte et de l'enfant, mais en même temps il lui faisait remarquer qu'un des yeux était de travers. « Je vois bien la faute, répondit Delacroix, mais je me garderai bien de retoucher à cette tête puisque vous me dites que l'expression y est. » Ce mot explique tout Delacroix.

Delacroix traite-t-il un sujet où l'élément dramatique fait défaut, et où il est impossible de l'introduire, le peintre n'est plus lui-même. On retrouve ses grandes qualités de technique, la couleur, l'expression de l'atmosphère, l'infinie profondeur des fonds,— paysages comme dans les *Comédiens arabes*, intérieurs comme dans les *Amendes honorables*,— l'entente des lignes décoratives, mais le poète tragique qui, chez Delacroix exalte l'artiste et lui donne sa suprême puissance, n'est plus là pour animer la scène. « Tout ce que j'ai fait de bien, a-t-il écrit, a été fait dans le feu. Si je ne suis pas agité comme le serpent dans la main de la pythonisse, je suis froid. » Parfois même son pinceau perd de sa vigueur et sa palette de son éclat. A ne citer que les tableaux de l'École des Beaux-Arts, voyez l'*Angélique*, *Atala et Chactas*, les *Baigneuses dans le parc*, *Marphise et Doralice*, *Ariane*, les *Arabes en voyage;* voyez surtout la *Mort de Marc Aurèle*. Dans ce thème laborieux d'après l'antique, ou plutôt d'après les poncifs de l'école du premier empire, on ne reconnaît ni l'esprit ni la main de Delacroix. Marc Aurèle mourut comme un sage, désabusé des vaines apparences du monde. Pour lui la mort fut une libératrice. « Pourquoi pleurer? dit-il à ses amis, je ne fais que vous précéder. » Cette mort calme et sereine, exempte de toute angoisse et de toute souffrance, n'était point un sujet qui convînt à la fougue passionnée de Delacroix. Il en est ainsi du *Sultan du Maroc*, des *Femmes d'Alger*, de la *Noce juive;* si personnelle et si remarquable qu'en soit l'exécution, ces tableaux ne donneraient qu'une idée très incomplète de la manière de Delacroix, au lieu que des toiles de moindre importance, comme la *Mort de Valentin* ou le *Christ dans la barque*, la révèlent tout entière.

Goethe a dit, à propos des dessins pour le *Faust :* « Delacroix a surpassé les tableaux que je m'étais faits des scènes écrites par moimême. Ces compositions, pleines de vie, vont bien au-delà des images qu'on s'en peut créer. Dans ce drame de toutes les peines qui tourmentent l'humanité, il s'est senti comme dans sa famille. » Le

maître est ici admirablement caractérisé. Le génie d'Eugène Delacroix vit dans le drame et par le drame. C'est cette puissance intense de pathétique, plus encore que le suprême éclat du coloris, qui met Delacroix au rang des grands maîtres. Ce n'est pas en vain qu'on a fait palpiter la toile de toutes les passions et de toutes les douleurs humaines.

On conte qu'un artiste célèbre, peintre de grand talent et professeur de grand mérite, a déclaré qu'il bannirait de son atelier ceux de ses élèves qui seraient accusés et convaincus d'être entrés à l'exposition d'Eugène Delacroix. A bien réfléchir, cette menace d'exclusion n'est peut-être point si injustifiable. Quels enseignemens, quelles leçons peuvent tirer de jeunes peintres des tableaux rassemblés à l'École des beaux arts? Ils apprendront à construire les figures en dehors de toutes les lois anatomiques, à désarticuler les membres, à sabrer les visages, à faire des mains trop grosses, des bras trop longs, des jambes trop courtes, à placer des yeux de travers, à mettre des épaules de face sur des torses de profil, à tracer des contours sans précision, à indiquer la myologie au hasard, à peindre de pratique, à dédaigner le modèle vivant, à tenir peu de compte des lignes du corps humain. Ils apprendront que l'éclat et l'harmonie du coloris s'obtiennent par l'exaltation des complémentaires et s'obtiennent également par des procédés tout opposés, c'est-à-dire par l'accord des couleurs primaires et de leurs composés. — Il est vrai que les tableaux d'Eugène Delacroix pourraient apprendre aux élèves et même aux maîtres à avoir du génie. Mais cela ne s'apprend pas.

HENRY HOUSSAYE.

LA

POLITIQUE ITALIENNE

EN 1870-1871

D'APRÈS LES DÉPÊCHES D'UN DIPLOMATE FRANÇAIS

M. Jules Ferry disait tout récemment au sénat : « Quand on ne sait pas oublier, on ne fait pas de politique. » Il est certain que, pour les peuples encore plus que pour les individus, l'oubli seul rend la vie possible. Ils ne sont pas tenus d'aimer tendrement ceux de leurs voisins qui ont eu des torts à leur égard, mais ils doivent apprendre à sacrifier dans l'occasion à leurs intérêts leurs ressentimens et leurs souvenirs. Rien n'est plus utile que la défiance; rien en revanche n'est moins politique que la politique des rancunes. A la vérité, il n'est pas facile d'oublier ni même de s'en donner l'air; cela demande beaucoup de philosophie. Le meilleur moyen d'acquérir cette haute et salutaire sagesse est de ne pas imputer aveuglément tous ses malheurs à la malice d'autrui et de savoir faire dans ses disgrâces la part de ses erreurs et de ses fautes.

Dans le temps où la France épousait avec une généreuse ardeur la cause des nationalités et de l'émancipation des peuples, ceux qui nous gouvernaient aimaient à se figurer que les nations au bonheur desquelles nos soldats s'employaient seraient pour nous de fidèles alliées, que leur concours militaire et diplomatique nous serait toujours assuré, que notre pays se créait partout des amitiés de rapport, que ses bien-

faits étaient de bons placemens. C'était attribuer au sentiment une importance qu'il n'a pas dans les affaires humaines. Les nations ne se piquent point d'avoir les vertus et les délicatesses du cœur, elles laissent aux particuliers le soin de les pratiquer et d'en faire gloire. On a beau leur représenter que l'ingratitude est le plus noir des vices, elles se réservent le droit d'être ingrates sans remords le jour où elles y trouveront leur profit. C'est au bienfaiteur de prendre ses précautions et de s'arranger pour que ses obligés aient toujours quelque chose à attendre de lui. Il pourra se fier à leurs empressemens aussi longtemps qu'ils seront intéressés à se ménager son bon vouloir et qu'il les tiendra dans la servitude du besoin et de l'espérance.

Machiavel posait en principe que le peuple qui aide son voisin à devenir puissant travaille à sa propre perte : *Chi è cagione che uno diventi potente, rovina*. C'est un autre principe également sûr que le jour où le bienfaiteur n'a plus rien à donner, les services qu'il a rendus sont comptés pour rien. De quoi lui servirait-il de les rappeler? Il n'y gagnera que d'offenser cruellement la fierté de ses anciens cliens, devenus leurs maîtres grâce à lui, et de transformer des amis inutiles en ennemis dangereux. Nous avons perdu notre temps à énumérer tous les titres que nous pouvions avoir à l'affection des Italiens : « Voilà ce que nous avons fait pour vous, leur disions-nous; qu'avez-vous fait pour nous? » A quoi ils répondaient : « Si c'est par pure générosité que vous avez travaillé à notre bonheur, que parlez-vous de récompense et de retour? Le témoignage de votre conscience doit vous suffire. Si à votre générosité se mêlait un calcul d'intérêt qui a été trompé, ne vous en prenez qu'à vous de votre erreur. » Rien n'est plus sot ni plus fâcheux que ce genre de dialogues de peuple à peuple. On s'échauffe, on s'entête, on déraisonne, on s'aigrit; aux propos acerbes succèdent les injures et les menaces; on ne se contente plus de ne pas s'aimer, on finit par se haïr. M. Jules Ferry a témoigné de son bon sens d'homme d'état et prononcé une parole digne d'être retenue lorsqu'il a dit : « Quand on ne sait pas oublier, on ne fait pas de politique. »

Jamais la conduite de l'Italie à l'époque de nos malheurs n'a été appréciée avec plus d'intelligence et d'impartialité que dans le nouveau volume de *Souvenirs diplomatiques* que vient de publier un de nos anciens ministres plénipotentiaires, M. Rothan (1). Plût au ciel que tous les procès de famille, tous les différends entre voisins fussent jugés par des arbitres tels que lui! Ce n'est pas un juge de rigueur; il intervient dans nos querelles avec l'Italie en médiateur amiable, plus disposé à s'inspirer de l'équité que de la loi. L'histoire

(1) *Souvenirs diplomatiques, l'Allemagne et l'Italie* : t. II, *l'Italie*, par G. Rothan. Paris, 1885; Calmann Lévy.

contemporaine gagne à être écrite par la plume des diplomates. Non-seulement ils discernent mieux que personne la cause secrète des événemens, mais quand ils ont l'amour et le génie de leur métier, ils acquièrent par la pratique assidue des hommes et des choses ce dégagement, cette sérénité d'esprit qui est la première qualité de l'historien. Tous ceux qui ont lu les ouvrages de M. Rothan, auxquels n'a manqué aucun genre de succès, ont admiré la sagacité et la haute raison dont il a fait preuve en racontant les origines de la guerre de 1870 et l'histoire aussi mélancolique qu'instructive de nos illusions et de nos déconvenues. Son nouveau livre ne le cède point en intérêt aux précédens. Les vicissitudes de sa carrière lui avaient fourni l'occasion d'étudier tour à tour l'Allemagne et l'Italie. En 1864, il était premier secrétaire de notre légation à Turin. Au mois de décembre 1870, la délégation de Tours le chargea d'une mission extraordinaire à Florence. La convention du 15 septembre avait été brusquement déchirée, l'empire venait de s'écrouler, Paris était assiégé. Cet envoyé extraordinaire avait pour mission de solliciter, faute de mieux, l'assistance morale et diplomatique du cabinet italien. Bien qu'il désespérât de rien obtenir, il ne se lassait pas de demander. Si cruelle que fût sa situation, si profondes que fussent les blessures de son cœur de Français et d'Alsacien, il dévorait ses chagrins et conserva jusqu'au bout toute la liberté de son jugement. Les dépêches qu'il adressa au gouvernement de la défense nationale, du 1er janvier au 15 avril 1871, font honneur à sa clairvoyance comme à son patriotisme. On se convaincra facilement en les lisant, que, si nous n'avons pas eu à nous louer des Italiens, nous avons eu tort d'attendre d'eux plus qu'ils n'entendaient et ne pouvaient nous donner.

Le maréchal Niel avait dit plus d'une fois à l'empereur : « N'exposez jamais la France à un conflit sous aucun prétexte sans de solides alliances. » Comme l'a démontré M. Rothan dans une remarquable introduction, il ne tenait qu'à Napoléon III de se procurer des alliés, mais il fallait s'y prendre à temps, et Napoléon III était tour à tour l'homme des brusques décisions et des ajournemens imprudens; quand il ne faisait pas des coups de tête, il aimait à temporiser sans rien conclure. La mort tragique de l'empereur Maximilien lui avait servi de prétexte pour conférer à Salzbourg avec l'empereur François-Joseph. L'Autriche se souciait peu de s'engager avec la France seule, elle voulait que les Italiens fussent de la partie, elle tenait à se garantir contre les revendications des irrédentistes. Par les bons offices de Napoléon III, la cour de Vienne se réconcilia avec la cour de Florence, et les deux gouvernemens se promirent de ne rien entreprendre sans s'être prévenus. « La France inquiète, isolée, trouvait deux puissances prêtes à se concerter avec elle sur les éventualités menaçantes de

l'avenir. Il aurait fallu saisir au vol les dispositions qu'elles nous manifestaient et s'assurer leur assistance par d'inviolables traités. Mais l'empereur n'était pas seulement fataliste, il était flegmatique, il remettait tout au lendemain ; il lui répugnait de s'engager, il lui plaisait de laisser une porte entre-bâillée à la fortune. » Il se laissa distraire de ses vrais intérêts par les vagues assurances et les négociations dilatoires de M. de Bismarck. Il tâchait de se persuader que la Prusse lui voulait du bien, qu'elle était disposée à lui accorder les compensations qu'il réclamait, qu'on finirait par s'entendre, et il passait de la confiance au doute, du doute au repentir. Il avait le goût des fils brouillés, des demi-partis, et tout en ouvrant l'oreille aux propositions qui lui venaient de Berlin, il ne renonçait pas à négocier avec l'Autriche et l'Italie. « Les trois souverains continuèrent à échanger des lettres et à se promettre une assistance réciproque, sans rien préciser toutefois. Ces lettres ne servirent qu'à entretenir les illusions de l'empereur. Il s'en exagéra l'importance, il les considéra comme l'équivalent d'un traité. »

Quand survint le fatal incident espagnol, rien n'était réglé, rien n'était fait, et, pour surcroît de malheur et d'imprudence, l'empereur, sourd à tous les avertissemens, déclara la guerre sans s'être concerté avec ses amis. C'était leur rendre toute la liberté de leurs décisions. Cependant il ne désespérait pas de les faire entrer dans sa querelle ; mais il laissa traîner la négociation, il ne sut pas se résoudre aux grands sacrifices. Il offrait à l'Italie, en échange de son concours, d'en revenir à la convention du 15 septembre, en retirant de Rome notre corps expéditionnaire. Ce n'était pas assez ; l'Italie était décidée à ne pas laisser échapper cette occasion de s'emparer des états pontificaux. Elle avait le vent en poupe ; libre de tout engagement contractuel, tout le monde la recherchait. L'Autriche désirait conclure un accord avec elle, la France réclamait son secours, l'Angleterre et la Russie lui conseillaient l'abstention, la Prusse faisait appel à ses convoitises. Elle n'avait garde de repousser le traité que l'empereur lui offrait de signer de compte à demi avec l'Autriche. Mais elle demandait six semaines pour organiser ses armées ; elle n'entendait pas s'engager avec un vaincu, elle laissait à la fortune le temps de se prononcer. Au surplus, quoi qu'il arrivât, elle voulait s'assurer la possession de Rome, que l'empereur lui disputait encore. « A la date du 30 juillet, notre ministre des affaires étrangères opposait des refus catégoriques à tous ceux qui, de près ou de loin, s'efforçaient de nous engager dans la voie des transactions sur la question du pouvoir temporel. Il donnait l'ordre au prince de La Tour-d'Auvergne, notre ambassadeur à Vienne, de dire au général Turr qu'il nous était impossible de faire la moindre concession au sujet de Rome. « Si l'Italie ne veut pas marcher, ajouta-

t-il, qu'elle reste! » C'était le prendre de bien haut à la veille d'irréparables désastres.

M. Rothan raconte que, le 6 août 1870, le roi Victor-Emmanuel était dans sa loge, au théâtre du Cirque, avec la comtesse de Mirafiore, lorsqu'on vint lui apporter des dépêches qui annonçaient nos premières défaites. A peine y avait-il jeté les yeux qu'il sortit précipitamment, en proie à une violente émotion. Rentré au palais Pitti, il se laissa tomber dans un fauteuil en s'écriant : « Pauvre empereur! Mais f..! je l'ai échappé belle. » C'était un cri du cœur; le roi nous plaignait sincèrement, et du même coup il se félicitait de n'être pas de moitié dans nos malheurs. Du jour où la fortune s'était prononcée contre nous, il parut certain que nous devions renoncer à obtenir l'assistance armée de l'Italie, qu'elle ne consulterait plus que l'intérêt de sa propre conservation. Quel marché pouvions-nous désormais passer avec elle? Nos défaites lui assuraient la possession de Rome, et elle pouvait tout se permettre, tout oser.

M. de Malaret multipliait en vain ses démarches, ses pressantes sollicitations. On lui témoignait beaucoup de sympathie, beaucoup d'égards; mais on n'avait à lui offrir que d'incertaines promesses, qu'on s'empressait de rétracter, en lui donnant à entendre que notre situation était désespérée, que l'Italie était un bien petit royaume pour secourir une si grande infortune. « Le roi Victor-Emmanuel avait hérité des qualités et des défauts de sa race. Il était fin, avisé, martial, avec une pointe d'humeur gasconne. Il brandissait ou rengainait son sabre selon les besoins de sa politique. » Pour se dérober à nos obsessions, le gouvernement italien imagina de se lier les mains par une sorte de contrat avec le gouvernement britannique et de subordonner, pour toute la durée de la guerre, son action soit militaire, soit diplomatique, aux résolutions du cabinet de Londres. Dorénavant, quoi que nous pussions lui demander, M. Visconti-Venosta était autorisé à nous éconduire en nous disant : « Avant de vous répondre, il faut que je cause avec les Anglais. » Non-seulement les Italiens n'ont rien fait pour nous que de nous témoigner des sympathies aussi vives que stériles, ils ont profité de nos revers pour satisfaire leurs ambitions, et il est permis de dire avec M. Rothan « que l'histoire leur reprochera d'avoir, sans nécessité absolue, choisi le jour où la France agonisait pour pénétrer dans Rome par la brèche ensanglantée de la Porta-Pia. » C'est une bien belle chose que les vertus chevaleresques; mais celui qui fonde son bonheur et sa sûreté sur la chevalerie d'autrui s'expose à de cruelles déceptions.

Lorsqu'il arriva en Italie à la fin de décembre 1870, M. Rothan n'y apportait aucune illusion. La délégation de Tours mettait son patriotisme à une dure épreuve en le chargeant d'aller représenter à Flo-

rence la défaite et le malheur. Il y retrouvait beaucoup d'amis, et la connaissance approfondie qu'il avait des affaires italiennes devait le préserver de tous les faux pas ; on pouvait être certain qu'il ne laisserait échapper aucune parole intempestive ou maladroite. Il avait la pratique du métier, la sûreté de tact que donne l'expérience, l'art de s'informer, qui demande du coup d'œil et des oreilles, l'art de négocier, où le caractère doit venir en aide à l'esprit. Hélas ! il est des causes que les plus habiles avocats du monde ne peuvent sauver. S'il n'y avait rien que de flatteur pour sa personne dans l'accueil qui lui était fait partout, il ne laissait pas de lire dans tous les yeux de muets refus, accompagnés de cette commisération qui est souvent plus blessante que l'insulte. Il ne s'en étonnait point ; il avait prévu les cuisans déplaisirs, les dégoûts qu'il aurait à essuyer. Ce sont de ces cas où, comme Ulysse, on parle à son cœur ; on lui dit : « Tout beau ! calme-toi ; dévore encore ceci. »

M. Rothan ne se flattait point d'obtenir que le gouvernement italien, après nous avoir refusé son assistance militaire, nous accordât du moins résolument son concours diplomatique. Mais si le cabinet italien ne fit rien pour nous, il s'abstint de rien faire contre nous : sa conduite fut correcte : il résista aux tentations, il ferma l'oreille aux mauvais conseils qu'on lui donnait. Quoique l'opinion et la grande majorité de la presse nous fût favorable, plus d'un brouillon, plus d'un boutefeu pensaient que l'occasion était bonne pour revenir sur le traité et le plébiscite qui nous avaient mis en possession de Nice. D'autres jetaient sur la Corse des yeux de convoitise ; d'autres encore voulaient qu'on profitât des difficultés qui avaient surgi entre le bey et l'Italie pour envoyer une escadre à Tunis et mettre la main sur la régence. M. Rothan n'admettait pas qu'il existât une question de Nice ; il sut amener M. Visconti-Venosta à déclarer qu'elle n'existait pas non plus pour lui et à désavouer hautement de perfides intrigues. Il réussit également par la fermeté de son langage à obtenir que le gouvernement italien n'envoyât aucun bâtiment de guerre dans les eaux de la régence et réglât les difficultés pendantes par un arrangement pacifique. Il remplit ainsi jusqu'au bout le plus triste des devoirs, et dans de funestes circonstances où il ne pouvait se prévaloir d'aucun autre secours que de son autorité personnelle, il rendit à son pays de réels services.

« — Avant la défaite de l'armée de l'Est, écrivait-il le 7 mars 1871, alors que Paris se défendait encore, l'Italie nous témoignait de chaleureuses sympathies. Elle cherchait, par l'expression de ses regrets et de ses vœux, à nous faire oublier son inaction. La presse s'attaquait aux états-majors prussiens ; des députés, émus de nos malheurs, interpellaient le ministère, lui rappelaient le passé et le poussaient à intervenir. Le cabinet de Berlin s'émut de ces manifestations. Il adressa

de véhémentes remontrances au cabinet de Florence, il accusa l'Italie de méconnaître les devoirs de sa neutralité en faisant ouvertement des vœux pour le succès de nos armes. » Quand Paris eut capitulé, il se fit un changement soudain dans les esprits; on mit une sourdine aux polémiques, on s'appliqua à ne pas irriter davantage un vainqueur vindicatif, à désarmer ses ressentimens : « L'Autriche et l'Angleterre, qui est à l'abri de toute atteinte, disait-on, se croient tenues de ménager beaucoup M. de Bismarck. Aujourd'hui que la France est meurtrie, terrassée, peut-il nous convenir à nous qui sommes faibles et sans alliés de nous exposer aux redoutables rancunes de cet homme qui n'a jamais rien pardonné? » La diplomatie prussienne fut touchée de ce retour et de la résipiscence des Italiens, elle fit bon visage à leurs repentirs. Elle sait parler toutes les langues; après les avoir menacés, elle devint courtoise et persuasive; après leur avoir prodigué les vertes réprimandes, elle recourut aux insinuations, aux promesses. Elle leur représenta tous les avantages qu'ils pouvaient trouver à entretenir de bons rapports avec elle, tout ce qu'ils avaient à espérer de ses bonnes grâces: — « Quand nous voudrions nous disputer avec l'Italie, nous disait M. Abeken en 1869, nous ne saurions pas sur quoi. » — M. Brassier de Saint-Simon en disait autant, et on l'en croyait facilement. Une diplomatie qui s'appuie sur une armée victorieuse n'a pas besoin de beaucoup d'éloquence pour plier les esprits et façonner les cœurs comme le potier pétrit son argile.

Nous connûmes alors cette morne solitude qui se fait autour des grands malheurs; on s'en détourne avec effroi, on les fuit comme une maladie contagieuse. Il est vrai que Job eut des amis qui lui demeurèrent fidèles. Quand il eut déchiré son manteau, rasé sa tête et qu'il se fut assis dans la cendre avec sa confusion et ses ulcères, ces beaux parleurs entreprirent de le convaincre qu'il s'était attiré ses disgrâces par ses iniquités, qu'il avait souffert que la méchanceté habitât dans ses tentes. Comme Job, nous avons enduré l'insipide bavardage des fausses amitiés, et quand la patience nous a échappé, nous avons dit à ceux qui affectaient de nous plaindre : « Vous êtes tous des consolateurs fâcheux; n'y aura-t-il point de fin à vos discours? Les petits enfans me méprisent et parlent contre moi. »

La destinée ne se lassait pas de nous frapper; à la guerre avaient succédé les fureurs civiles, le désordre, l'anarchie, la confusion des langues et des esprits. Épouvantés des saturnales démagogiques qui déshonoraient notre capitale, ceux de nos amis italiens qui avaient le plus admiré l'héroïque résistance de Paris se prenaient à douter de notre avenir, et l'un d'eux écrivait : « Le plus grand service que les amis de la France puissent lui rendre en ce moment est de parler d'elle le moins possible. » D'autres, plus clairvoyans, estimaient que,

si graves que fussent nos embarras, nous finirions par nous en tirer; ils croyaient à notre résurrection, et d'avance ils s'en inquiétaient. Nos élections leur avaient déplu, l'assemblée nationale leur était suspecte, ils lui attribuaient de mauvais desseins à leur égard. Ils craignaient qu'à peine remise de ses désastres, la France ne s'avisât de relever le lustre de ses armes en rétablissant le pouvoir temporel; ils se souvenaient de la restauration, du duc d'Angoulême, de Ferdinand VII et de Riego : — « La France sera sûrement tentée, disaient-ils, de défaire quelque jour l'œuvre qui lui a été fatale; nous avons trompé ses espérances, elle nous demandait nos soldats, nous ne lui avons donné que Garibaldi et ses volontaires. Nous n'avons pas fait assez pour nous assurer sa reconnaissance, et nous avons trop fait pour ne pas encourir les ressentimens de la Prusse. Il n'est que temps d'aviser. »

Le gouvernement italien partageait en quelque mesure ces appréhensions. — « Le cabinet de Florence, écrivait M. Rothan le 18 mars 1871, ne se dissimule pas qu'il existe aujourd'hui entre les deux pays non-seulement des divergences d'intérêt, mais des rancunes latentes, qui pourraient facilement amener des complications... Tout récemment, dans un entretien confidentiel, M. Visconti-Venosta exprimait de grandes inquiétudes à ce sujet, regrettant sincèrement que les sentimens de l'Italie pour la France fussent contrariés par les exigences de la politique. En s'exprimant ainsi, il faisait allusion tout autant à la question romaine qu'à la politique de l'Italie en Orient, à ses intérêts commerciaux et à toutes les questions, comme celles de Tunis et de Nice, que les partis extrêmes, sous l'influence de la Prusse, exploitent à tour de rôle. » Il écrivait encore à la date du 1er avril : « J'ai trouvé ce matin le ministre des affaires étrangères plus soucieux que d'habitude. Il fait des vœux sincères, assurément, pour le triomphe de l'ordre en France; mais il appréhende qu'une réaction exagérée à l'intérieur n'ait pour conséquence forcée la défense exagérée au dehors des principes d'autorité dont la papauté a toujours été l'ardent auxiliaire. » Il ne tenait pas à nous de dissiper entièrement ces inquiétudes chimériques; les cauchemars d'une conscience malade ne sont pas faciles à guérir. Mais nous aurions dû nous appliquer à ne point justifier les soupçons qu'on nourrissait contre nous, et nous ne l'avons pas toujours fait. Dans ce temps, quelques-uns de nos évêques et beaucoup de nos pèlerins semblaient prendre plaisir à nous compromettre par la témérité de leur langage, par leurs imprudentes rodomontades.

Après tout, les Italiens avaient sujet d'être perplexes. Ils avaient profité du moment où toute l'Europe avait les yeux sur Paris pour entrer violemment à Rome. Ils ne pouvaient se dissimuler qu'ils s'étaient engagés dans une grosse aventure, qu'ils avaient des comptes à régler avec tout le monde catholique, et les catholiques protestaient et s'agi-

taient partout, en Bavière, en Westphalie, dans la Prusse rhénane aussi bien qu'en France ou en Autriche. On avait cru sauver toutes les difficultés par cette fameuse loi des garanties, qui fut surnommée la loi des défiances réciproques; mais elle ne contenait pas un seul article qui ne donnât prise à la critique. Plus d'un Italien pensait qu'on avait mal fait de la promulguer, qu'il était absurde de légiférer sur des choses qui échappent à toute législation et de vouloir définir l'indéfinissable, qu'il eût mieux valu s'en tenir à un simple décret et prouver par des actes qu'on entendait respecter l'indépendance spirituelle du souverain pontife.

On s'était flatté quelque temps qu'il accepterait le fait accompli, on espérait l'amener à un accommodement; on était revenu de cette illusion. Il avait flétri la loi des garanties comme une œuvre d'astuce et d'iniquité; il comparait les insignes de la souveraineté dérisoire qui lui était offerte au manteau de pourpre dont les Juifs revêtirent le Christ avant de le crucifier, et montrant le roseau qu'on lui avait mis dans la main, il déclarait que cette arme lui suffirait pour vaincre le monde et les impies. — « Le pape abusera de sa faiblesse, nous disait à cette époque un Italien. Notre gouvernement sera dans la fâcheuse situation d'un homme marié avec une femme insupportable, qui a ses nerfs, ses vapeurs, ses déraisons, et qu'on ne peut battre. On se déshonore en battant une femme ou un pape, et nous ne sommes plus au temps de Philippe le Bel. Que sait-on? Le saint-père criera si fort qu'il finira par être entendu de quelque épée, qui, toute affaire cessante, viendra se mettre au service de ses vengeances. » Le bruit avait couru que le nouvel empereur d'Allemagne ne tarderait pas à épouser la défense et les passions de ses sujets catholiques; on prétendait au Vatican qu'il songeait à abjurer, à se faire sacrer dans l'église de Saint-Pierre. C'était une pure chimère; mais les Italiens sont excusables d'avoir pensé que l'indulgence, l'amitié d'un grand homme pouvait seule les garantir de tout risque et que ce n'était pas trop de l'acheter par beaucoup d'empressemens et par quelques tours de souplesse.

M. Rothan écrivait, le 31 janvier 1871 : « On pourrait dire que le malaise dont souffre l'Italie est le mal d'une trop rapide croissance, que l'occupation de Rome n'a fait qu'aggraver. Aux entraînemens irréfléchis ont succédé des craintes de représailles. Les plus ardens à affirmer le droit national sont devenus hésitans en face des difficultés que la dépossession de la papauté soulève à l'intérieur et du mécontentement qu'elle a provoqué au dehors. On sent que reculer serait s'exposer à tout perdre et que s'engager plus avant n'est pas sans péril. » Il ajoutait, quinze jours plus tard : « Je crains bien qu'à la longue, en voyant l'Autriche, qui lui servait de point d'appui, se rapprocher de Berlin, le

gouvernement italien ne finisse à son tour par céder, comme tous les gouvernemens, à l'attraction de la force et du succès. » Cette prédiction s'est accomplie de tout point. On a vu le jeune royaume recourir aux bons offices de l'Autriche pour se ménager une réconciliation avec le chancelier de l'empire d'Allemagne, et son souverain, quoi qu'il pût lui en coûter, s'en aller en personne chercher à Berlin son absolution et quelques-unes de ces bonnes paroles qui mettent au large les cœurs contrits. Plus tard encore, on a vu l'Italie, irritée par nos entreprises sur Tunis, solliciter son entrée dans les conseils des puissances du Nord et se rattacher étroitement à la triple alliance. M. Visconti-Venosta avait dit un jour à la chambre : « Nous devons être toujours indépendans, nous ne devons jamais être isolés. » La peur de l'isolement l'a emporté plus d'une fois dans les cœurs italiens sur l'amour farouche de l'indépendance.

Ce qu'on ne peut excuser, c'est l'aversion, la haine plus ou moins sincère que nous ont vouée, au mépris de toute bienséance, certains hommes d'état, certains journalistes de la péninsule, qui ne cessent de dénoncer à l'Europe nos criminels projets et de répandre sur nous tout ce qu'ils ont de venin. A défaut de gratitude, qu'ils aient du moins la pudeur du souvenir! Mais il faut reconnaître que le gouvernement ne s'est jamais associé à ces attaques grossières et méprisables. Il a toujours observé les convenances à notre égard, et nous ne pouvons nous plaindre de ses procédés; il nous a donné plus d'une fois à entendre qu'il n'aurait garde de se prévaloir contre nous de ses illustres amitiés. Le gouvernement italien n'a pas toujours ses coudées franches; bien qu'il ait peu de goût pour les violens, il doit compter avec eux. En se rattachant à la triple alliance, il avait voulu garantir l'Italie contre tout hasard. Les politiques de bas étage dont nous parlons attendaient autre chose de cette combinaison; ils espéraient que l'amitié de M. de Bismarck fournirait avant peu à certains cadets de grand appétit l'occasion de s'enrichir à nos dépens. Leur attente a été frustrée, et ils se sont dégoûtés de la triple alliance. Pour adoucir leur grande douleur et l'amertume de leurs déceptions, le gouvernement italien s'est avisé de lier partie avec l'Angleterre, à qui il a fait agréer ses ambitions coloniales. L'Angleterre avait servi à l'Italie, en 1870, à se dispenser de rien faire pour nous; elle doit lui servir aujourd'hui à s'agrandir en Orient.

Les Italiens sont à la fois le plus vieux des peuples et la plus jeune des nations. Les vieux peuples n'ont pas beaucoup de scrupules; ils ont le génie des compromis, et en matière de philosophie, ils professent ce qu'on peut appeler le scepticisme de la conscience. Quant aux nations jeunes, elles sont impatientes; elles aiment à brusquer la fortune, elles ne savent pas se contenter des demi-bonheurs, et on ne

les gouverne qu'en les repaissant d'espérance. L'Angleterre a-t-elle promis aux Italiens de leur donner tout ce qu'ils désirent? Nous doutons que l'égoïsme britannique se mette en peine de les satisfaire; mais c'est quelque chose que d'espérer.

On connaît l'histoire de ces trois Téménides qui s'enfuirent d'Argos dans la Haute-Macédoine et servirent chez le roi de Lebaea comme domestiques à gages, les deux aînés menant paître les chevaux et les bœufs, Perdiccas, le plus jeune, s'occupant du menu bétail. En ce temps de mœurs simples, la femme du roi pétrissait elle-même pour ses serviteurs. Le pain de Perdiccas doublait toujours de grosseur en cuisant, et le roi, inquiet de ce prodige, commanda aux Téménides de déguerpir au plus vite de sa maison. Avant de se mettre en route, ils exigèrent qu'il leur payât leurs gages, et lui, comme le soleil entrait dans la chambre par l'ouverture de la cheminée, le montrant du doigt sur le plancher : « Payez-vous de ceci, leur dit-il; c'est tout ce que vous valez. » Perdiccas, sans sourciller, lui répondit : « Sire, nous acceptons le salaire que tu nous donnes. » Puis se couchant à terre, par trois fois il ramassa des rayons, qu'il enfouissait sous sa robe, après quoi il partit. A quelque temps de là, il avait conquis la Macédoine. Comme Perdiccas, l'Italie a vu des miracles s'opérer en sa faveur et son pain doubler dans le four où elle le faisait cuire. Elle se flatte de rendre des services aux Anglais; ils lui offriront volontiers un peu de soleil à titre de paiement. Celui de Massouâh est brûlant, on assure que c'est l'endroit du monde où il fait le plus chaud. L'Italie semble avoir accepté ce salaire, mais elle se promet bien de n'en pas rester là. Massouâh est peut-être le chemin détourné qu'il faut prendre pour aller au bonheur et à Tripoli.

Les prophètes de malheur qui, au lendemain de nos désastres, nous traitaient de peuple fini et annonçaient bruyamment que nous étions au bout de notre rôle et de nos destins, que notre succession était ouverte, s'étaient trop hâtés de désespérer de nous. Après les horreurs de la guerre, nous avons connu toutes les confusions de l'anarchie, et pourtant nous ne laissons pas de vivre. M. Rothan raconte qu'à son retour d'Italie, lorsque la commune agonisait et que les troupes massées au bois de Boulogne venaient de franchir l'enceinte, il fut chargé, par le département des affaires étrangères, de reprendre possession du palais du quai d'Orsay. Quelques heures plus tard, il en faisait arracher un pavillon rouge, que remplaça aussitôt le drapeau national. Mais qu'étaient devenus les papiers d'état dans cette effroyable tourmente? Il se trouva que le délégué de la commune aux relations extérieures n'avait eu sous ses ordres qu'un employé, auquel il confia la garde des archives, et que cet employé, dont le nom est resté inconnu, était un homme modeste, laborieux, qui ne s'intéressait pas à l'his-

mais qui avait le culte des dossiers, la passion du classement. « Tandis que, dans les clubs révolutionnaires, on vouait à la destruction nos bibliothèques, nos œuvres d'art et jusqu'aux registres de l'état civil, ce fonctionnaire obscur de l'insurrection obéissait placidement à la bienfaisante manie de l'esprit d'ordre. Les chefs de service constatèrent, non sans étonnement, à leur retour de Versailles, que les correspondances étaient rangées, classées dans les cartons avec un soin méticuleux. C'était l'œuvre d'un archiviste improvisé, sorti des barricades. » M. Rothan considéra le salut miraculeux de nos archives comme un présage favorable. Après avoir eu pour nous les dernières rigueurs, la fortune nous témoignait quelque indulgence et semblait vouloir nous prouver que les Vandales n'auraient pas le dernier mot, que l'instinct de conservation prévaudrait sur leurs aveugles fureurs. Les hommes qui ont fait des efforts si méritoires pour réparer nos ruines auraient perdu leurs peines s'ils n'avaient eu pour complices une foule d'inconnus qui ont encore la manie bienfaisante de l'esprit d'ordre.

La France avait deux tâches bien laborieuses à remplir; elle devait se refaire une armée et implanter chez elle un gouvernement nouveau. Nous pouvons nous plaindre de bien des choses, nous avons traversé bien des crises et consumé un temps précieux en querelles fâcheuses ou puériles, en discussions byzantines. Toutefois il nous est permis d'affirmer qu'en définitive nous avons trompé les espérances de nos ennemis. Soyons réglés dans notre conduite, modérés dans nos désirs; après avoir fatigué le monde de nos prétentions, étonnons-le par notre sagesse ; le reste viendra par surcroît. Renonçons pour toujours à la politique de sentiment ou de vanité, n'ayons en vue que nos intérêts, ne consultons que notre égoïsme, pourvu qu'il soit intelligent. Il n'est plus question d'adorer aucun de nos voisins, le temps du romantisme et des illusions est passé ; mais n'ayons jamais d'humeur, faisons bonne mine à qui nous boude, oublions et les services que nous avons rendus et ceux qu'on a refusé de nous rendre. Le gouvernement italien ne nous prodigue pas ses faveurs, il affecte de ne jamais parler de nous; il finira par comprendre que les deux nations sont intéressées à faire bon ménage, et que s il survient quelques difficultés, elles doivent s'appliquer à les résoudre dans un esprit de paix et de conciliation. L'Italie est faite, et jamais la France n entreprendra de la défaire; mais il faut qu'en retour les Italiens nous permettent d'exister, de tenir une certaine place dans le monde. Vivre et laisser vivre, c'est la meilleure des devises.

G. VALBERT.

REVUE LITTÉRAIRE

Le Romantisme des classiques : Pascal, La Rochefoucauld, Bossuet, par M. Émile Deschanel, 1 vol. in-18; Calmann Lévy.

Ce n'est pas sans quelque appréhension de ce que nous allions y lire, — ou même quelque prévention, si l'on veut, — que nous avons d'abord ouvert ce nouveau volume de M. Émile Deschanel. A tort ou à raison, M. Deschanel ne nous paraissait point fait pour parler de Pascal ou de Bossuet. En sa qualité de libre penseur déclaré, nous craignions qu'il ne fût imbu des préjugés de la secte contre tout ce que Pascal et Bossuet représentent; mais comme conférencier, toujours plus soucieux de plaire à son auditoire ou de l'amuser que de l'instruire, nous craignions qu'il ne touchât de semblables sujets avec moins de gravité que d'esprit. L'appréhension s'est trouvée justifiée, quoique non pas, à vrai dire, de la façon que nous avions pensé. Car le conférencier, c'est une justice à lui rendre, n'a pas mis ici ni voulu mettre plus d'esprit que n'en eût souffert la matière; et le libre penseur, s'il n'y a pas tout à fait réussi, n'en a pas moins tenté un visible et louable effort pour se montrer impartial. Mais ce qui manque dans son livre, et de quoi nous n'avons pu seulement y découvrir la trace ou même l'ombre, c'est, avec le sentiment des sujets qu'il y traite, cette connaissance de leurs alentours, cette étendue d'information, et, pour tout dire d'un mot, cette solidité de préparation sans laquelle il n'est permis à personne de parler de Bossuet, de Pascal, de La Rochefoucauld. M. Émile Deschanel, qui cite quelque part avec une complaisance évidente cette opinion de M. Renan, que Bossuet n'aurait eu d'autre philosophie que celle de ses vieux cahiers de Navarre, ne semble avoir lui-même d'autre érudition littéraire que celle de ses vieilles notes de l'École normale.

Et cela pouvait suffire, sans doute, il y a trente ans, à défrayer l'enseignement d'une classe de rhétorique, encore qu'il eût mieux valu s'y montrer plus original, mais on attendait, on a le droit d'attendre autre chose d'un professeur du Collège de France; — et celui de se plaindre qu'il ne nous le donne pas.

Des neuf leçons dont M. Deschanel a formé ce volume, les deux premières, celles qu'il a consacrées à La Rochefoucauld, sans être excellentes, ni surtout très neuves, sont cependant de beaucoup meilleures. Quiconque a un peu vécu, un peu vu, un peu retenu, ne saurait être embarrassé de commenter le livre des *Maximes;* ce portrait du cœur humain, comme l'appelait son auteur, est assez ressemblant pour qu'il soit toujours facile d'apporter des exemples nouveaux à l'appui de son exactitude; et M. Émile Deschanel, tout comme un autre, en a donc trouvé. Je voudrais toutefois, puisqu'elle se présentait, qu'il n'eût pas laissé passer l'occasion d'examiner d'un peu près si la réputation de La Rochefoucauld n'a pas été, n'est pas encore bien surfaite. Le cercle de son observation est si étroit! Quelques-unes de ses *Maximes*, — et j'entends des plus vantées ou des plus souvent citées, — sont capables de tant d'interprétations diverses, et, par conséquent, si obscures, ou d'une clarté si douteuse! Dans ce mince petit livre, il y a tant de redites et de répétitions! et puis, un recueil de *Maximes* ressemble si peu à un livre! celles qui sont l'abrégé d'une longue expérience s'y discernent si malaisément d'avec celles qui ne sont que la boutade ou le caprice d'un misanthrope! on en relève tant d'insignifiantes, pour ne pas dire de banales, et quelques-unes de parfaitement plates, qu'il y a peu d'auteurs, à mon sens, qu'il soit plus nécessaire de replacer à leur date pour comprendre le succès de leur livre, peu d'auteurs dont le nom et l'illustration acquise par de tout autres moyens aient plus aidé la fortune littéraire, et peu d'auteurs enfin dont la réputation dépasse plus le mérite réel. Trois ou quatre femmes, elles-mêmes diversement illustres, dont M[me] de Longueville et M[me] de La Fayette, mêlées à l'histoire ou plutôt au roman de la vie de La Rochefoucauld, n'ont pas médiocrement servi non plus, en attirant sur lui la curiosité des biographes, à le maintenir au premier rang de nos grands écrivains. Ne serait-il pas temps, aujourd'hui, de l'en faire descendre? Le livre des *Maximes* est-il si fort au-dessus des *Considérations sur les mœurs* de Duclos, ou des *Réflexions morales* de Vauvenargues? Mais n'est-il pas fort au-dessous des *Essais* de Montaigne, des *Pensées* de Pascal, des *Caractères* de La Bruyère? Et de quelque manière qu'on les décide, ces questions, en tout cas, ne valaient-elles pas la peine d'être posées?

M. Deschanel a mieux aimé comparer fort inutilement La Rochefoucauld avec Schopenhauer et s'attirer des applaudissemens faciles en

maltraitant sans mesure le philosophe ou l'humoriste allemand. C'est dommage, à la vérité, que M. Deschanel n'ait pas lu Schopenhauer; car, avant d'en parler, Schopenhauer mérite bien au moins qu'on le lise. Je ne sais donc si le moment est proche où, « à la bourse de la littérature, les actions Schopenhauer, cotées très haut pendant un instant, subiront une forte baisse; » mais, quand il ne serait pas le théoricien du pessimisme, et quand il ne devrait survivre de lui que sa seule métaphysique de l'amour, je sais que c'en serait assez pour assurer à Schopenhauer un rang plus que « distingué » dans l'histoire de la philosophie. La Rochefoucauld, sans aucun doute, est un autre écrivain que Schopenhauer, plus français, — comme le fait remarquer justement M. Deschanel, — et il veut dire plus léger, plus vif, moins pédant, plus heureux dans le choix des mots et le tour des phrases, plus homme du monde surtout, et d'une corruption de mœurs ou d'esprit plus élégante, moins cynique, mais, quoique Français et grand seigneur; il s'en faut cependant de beaucoup que l'ami de Mme de Longueville et le commensal de Mme de Sablé soit un philosophe, ou, comme on dit de nos jours, un « penseur » de la force et de l'originalité de Schopenhauer.

Tout cela prouve sans doute que M. Deschanel n'a point les mêmes idées que nous sur Schopenhauer et sur La Rochefoucauld; mais cela ne prouverait-il pas peut-être aussi qu'il ne s'est pas assez préoccupé de renouveler de son fonds le sujet qu'il voulait traiter? La préparation manque, et à défaut de préparation, l'indépendance au moins de la pensée. Lorsqu'on installa M. Deschanel, voici quelques années, dans cette même chaire du Collège de France que déjà Paul Albert n'avait pas si bien occupée, nous nous permîmes d'insinuer ici même que, pour enseigner la littérature française, on eût pu faire un meilleur choix que celui d'un écrivain dont le principal titre était un assez bon livre, à ce que disent du moins les hellénistes, sur *Aristophane*. A la vérité, tout d'abord il ne se tira pas mal d'affaire, et nous, nous fûmes trop heureux de le constater. Il fit d'ingénieuses leçons sur le *Romantisme des classiques*, il parla fort convenablement de Corneille, de Rotrou, de Molière, il fut enfin presque neuf et presque original sur l'auteur d'*Andromaque* et de *Phèdre*. C'est qu'avec peu d'étude et encore moins d'érudition, mais seulement un peu de monde et de goût, il est facile en France, où la passion du théâtre a comme passé dans le sang, d'être juste, intéressant, nouveau même sur Racine et sur Molière. Mais sur Pascal et sur Bossuet, ou seulement sur La Rochefoucauld, il faut avouer que c'est autre chose, et M. Deschanel en est la preuve.

Il veut parler de La Rochefoucauld; et faute de connaître la bibliographie de son sujet, il prend pour posthumes des maximes qui figu-

raient déjà dans l'édition de 1664, la première de toutes, et bâtit là-dessus toute une petite théorie dont on peut juger la valeur. Ce n'est pas pour lui qu'il y a deux ans M. Pauly a réimprimé tout au long le *Premier texte de La Rochefoucauld.* Il veut parler de Pascal; et il semble n'avoir pas seulement l'idée de ce que l'on a tenté d'efforts depuis bientôt un demi-siècle pour reconstituer le plan de cette apologie dont les *Pensées* ne sont que les fragmens. Ce n'est pas pour lui que M. Frantin, que M. Astié, que M. Victor Rocher, que M. Molinier ont publié leurs éditions de Pascal. Il veut parler de Bossuet, de Louis XIV, de Mlle de La Vallière, de Mme de Montespan, et il ne connaît pas les ouvrages qui, dans ces dernières années, ont sensiblement modifié sur tous ces personnages le jugement de l'histoire. Ce n'est pas pour lui que l'abbé Duclos a publié son livre sur *Mme de La Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche*, ou M. Lair son livre sur *la Jeunesse de Louis XIV.* Que lui dirai-je encore? qu'il confond constamment Mme et Mlle de Scudéri, la correspondante de Bussy-Rabutin avec l'auteur du *Grand Cyrus* et de *la Clélie?* qu'ayant à parler du manuscrit des *Pensées* de Pascal, il n'a pas pris la peine d'aller le consulter de ses yeux à la Bibliothèque nationale? qu'il fait honneur à M. Gabriel Hanotaux d'une des lourdes méprises qu'archiviste ait jamais commise en publiant comme « inédit » un texte que tout le monde pouvait librement consulter depuis près de dix ans? En effet, c'est l'abbé Hurel qui, le premier, dans ses *Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV,* — autre livre, en passant, dont M. Deschanel n'a pas connaissance, — avait publié le *Mémoire sur la vie d'Henriette de France*, rédigé par Mme de Motteville pour servir à l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, et M. Gabriel Hanotaux, en le réimprimant pour la *Camden Society*, n'a fait qu'y ajouter les fautes d'impression les plus bizarres et les moins permises. Mais on pensera que c'en est assez pour convaincre M. Deschanel d'une insuffisance de préparation et d'une légèreté rares.

A-t-il seulement lu ses auteurs, j'entends ce qui s'appelle lire? et connaît-il de Bossuet, par exemple, autre chose que ses *Oraisons funèbres* ou son *Discours sur l'histoire universelle?* J'ai des raisons de croire qu'il a feuilleté les *Élévations sur les mystères* et les *Méditations sur l'Évangile*, mais certainement, pour en parler comme il a fait, il n'a point lu l'*Histoire des variations*, et encore moins les *Sermons*, pour ne pas en tirer plus de parti. Car, puisqu'il continuait d'affecter de traiter du *romantisme* des classiques, ce n'était pas dans les *Oraisons funèbres*, c'était dans les *Sermons* qu'il fallait chercher les plus curieux exemples de cette familiarité souveraine qu'il est permis à la rigueur d'appeler le *romantisme* de Bossuet. Mais si, sans inutilement s'obstiner à soutenir un paradoxe qui n'était amusant qu'à la condition d'y glisser, il voulait nous parler de Bossuet, c'était par l'*Histoire des varia-*

tions qu'il fallait l'aborder, — l'*Histoire des variations*, le plus beau livre peut-être de la langue française ! — et non pas s'enfermer dans les seules *Oraisons funèbres*, pour n'en rien dire au fond, ni en bien, ni en mal, qui n'en eût été déjà dit. En effet, on en apprendra plus sur Bossuet, ses *Oraisons funèbres*, Henriette de France ou Marie-Thérèse d'Autriche, à parcourir seulement la savante, consciencieuse, instructive édition que M. Jacquinet en donnait récemment, qu'à lire tout le volume de M. Deschanel.

C'est que M. Deschanel, à vrai dire, ne sent ni ne comprend Bossuet. J'espère qu'il ne s'offensera pas de la dureté de l'expression, lui qui décide quelque part, que « Bossuet n'a *rien compris* à l'œuvre de Luther ni à celle de Calvin ; » et je puis bien parler de lui comme il fait de Bossuet. Oh ! sans doute, il n'est avare ni de grands mots ni de pompeux éloges, mais ses éloges portent à faux et ses grands mots ne sont que du vent. Bossuet est ceci, Bossuet est cela, « son élocution coule à pleins bords, » son style « est d'une touche large et grasse, » la *Méditation sur la brièveté de la vie* est une *sonate* ; le *Discours sur l'histoire universelle* est un édifice de marbre avec un soubassement de pierre qui repose lui-même « sur un lit de béton aggloméré ; » l'*Oraison funèbre de la princesse Palatine* est une *symphonie littéraire* dont M. Deschanel admire successivement l'*andante*, le *scherzo*, le *finale*, etc. Comparaison n'est pas raison, dit le commun proverbe, et c'est le cas de le dire avec lui. En effet, on ne recourt à ces métaphores que faute de savoir quoi dire, et l'auditoire a peut-être applaudi, mais le lecteur, plus difficile, résiste, et demande autre chose. M. Deschanel lui apprend alors que Bossuet ne « néglige aucun des *procédés* ni des *recettes* de la rhétorique ancienne » et qu'il faut saluer dans ce père de l'église « un des plus grands *stylistes* de la littérature française. » Bossuet, un styliste ! Son éloquence une rhétorique ! Mais comment donc, s'il le voulait, M. Deschanel s'y prendrait-il pour louer Fléchier, par exemple, ou Mascaron ? et quel contresens, ou plutôt quel manque de sens littéraire que de voir dans Bossuet un styliste, — c'est-à-dire précisément le contraire de Bossuet !

Car, imaginez, dans la suite entière de l'histoire de notre littérature l'homme qui s'est le moins préoccupé de mesurer artistement des phrases ou d'arrondir harmonieusement des périodes, l'orateur et l'écrivain qui s'est le plus oublié lui-même, en toute circonstance, pour ne songer uniquement qu'au sujet qu'il traitait, celui qui n'avait rien publié jusqu'à l'âge de quarante-deux ans, qui n'a pas eu seulement l'idée de faire imprimer ses *Sermons*, et qui n'a fait paraître enfin ses *Oraisons funèbres* que pour déférer à des prières presque royales, c'est Bossuet ; et c'est lui que croit louer M. Deschanel, en l'appelant un des plus grands *stylistes* de la littérature française ! Pascal, peut-

être, après cela, ne serait-il point l'autre ? Évidemment le professeur qui parle ainsi de Bossuet l'admire, puisqu'il le dit, mais il ne le sent pas. Son enthousiasme est de convention, et son admiration de commande. Il sait, il a entendu dire que l'on doit parler de Bossuet comme d'un incomparable orateur et d'un incomparable écrivain, et il s'y efforce, mais, ce qu'il ne voit pas, et, naturellement, ce qu'il ne montre point, c'est par où, c'est en quoi, c'est comment l'un et l'autre sont incomparables. Et semblable à ce poète qui, faute d'idées, disait-il, s'en allait composer une ode, faute ainsi de savoir ce que l'on admire dans Bossuet, M. Deschanel se répand en métaphores qu'il tire de la musique, de la peinture ou de l'architecture pour n'aboutir enfin qu'à découvrir dans Bossuet ce qu'il nous montrerait aussi bien dans Démosthène et dans Cicéron, dans Massillon et dans Bourdaloue, dans Burke enfin et dans Sheridan : quelques-uns des traits les plus vagues et les plus généraux qui constituent l'imagination ou le tempérament oratoire. C'est que l'on ne parle pas de Bossuet sans l'avoir longtemps et assidûment pratiqué ; mais M. Deschanel ne l'avait jamais tant lu que depuis son installation dans la chaire du Collège de France ; et l'on s'en aperçoit assez à chaque mot qu'il en dit.

Si d'ailleurs il l'avait mieux lu, plus pratiqué, l'eût-il pour cela mieux compris ? On peut en douter ; et j'en doute si fort que je ne le crois pas. J'en trouve une preuve d'abord dans ce qu'il dit du genre même de l'oraison funèbre, le plus creux de tous, à son sens, et conséquemment le plus vide. Si peut-être quelque lecteur était tenté de partager cette opinion, je lui demanderais seulement de me dire pourquoi l'éloge d'un Turenne ou d'un Condé, d'une Henriette de France ou d'une Anne de Gonzague est une matière plus mince que la discussion d'un budget annuel ou d'une proposition de loi sur les syndicats ouvriers. Parce que l'on a dit une fois que l'oraison funèbre était un genre creux, le répéterons-nous donc jusqu'à la consommation des siècles ? et voyez un peu de quoi sert l'esprit s'il ne nous permet seulement pas d'éviter de redire les sottises des autres ! Où M. Deschanel est-il encore allé chercher ce qu'il dit de l'insuffisance de fond ou du manque de vérité des *Oraisons funèbres ?* Je le renvoie de nouveau à l'édition de M. Jacquinet. Quand on formule ces sortes de critiques, on en a toujours, comme chacun sait, à l'*Oraison funèbre d'Henriette de France*, d'une part, et, d'autre part, à l'*Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche.* Mais, en ce qui touche la première, et si l'on admet qu'aujourd'hui nous jugions cette mémorable révolution d'Angleterre autrement que Bossuet, qui ne voit que lui-même qualifierait notre prétendue vérité d'erreur ? et qui ne sent d'ailleurs que, pour en juger autrement, l'évêque catholique eût dû commencer par dépouiller sa robe et abjurer son caractère ? Mais, quant à la seconde, c'est méconnaître ou nier

la substance même de la religion que d'appeler l'exemple d'une vie toute chrétienne sur « le premier trône du monde » une matière insuffisante; et c'est outrager à la fois Bossuet dans sa fidélité de sujet et dans sa simplicité de croyant que d'imaginer un instant qu'il ait pu trouver sa tâche ingrate ou médiocre. « Au temps des Basile et des Chrysostome, dit excellemment M. Jacquinet, le panégyrique chrétien ne célébrait devant les autels d'autre gloire que celle des plus pures et des plus exemplaires vertus, et plus d'une fois ces grandes voix de la primitive église avaient trouvé dans l'éloge d'un obscur et parfait chrétien les inspirations les plus touchantes et les plus beaux accens. Soyez sûr, quoiqu'on ait plus d'une fois supposé le contraire, que Bossuet ne sentit en aucune façon l'embarras que le génie lui-même ne saurait éviter en présence d'une matière infertile, le jour où il se vit appelé à prendre la parole devant le cercueil de cette reine. » Malheureusement pour lui, dans l'un comme dans l'autre cas, ses préjugés de « libre penseur » ont aveuglé M. Deschanel, et il n'a point vu parce qu'au fait avec sa manière d'entendre la « libre pensée » il ne pouvait pas voir.

Une dernière preuve, au besoin, en serait la dédaigneuse légèreté dont il traite les questions philosophiques de tout ordre qui se trouvent enveloppées dans ce qu'il appelle, de son autorité, la théologie surannée de Bossuet. Il ne lui paraît pas singulier seulement, il lui paraît étrange, et même divertissant que le Dieu de Bossuet ait puni sur Charles Ier la faute ou le crime d'Henri VIII; mais il trouvera sans doute naturel que la fortune, comme l'enseignent les historiens de son école, ait vengé sur Louis XVI les excès de Louis XIV; et il ne se doute pas d'ailleurs qu'il soit en présence ici du redoutable problème de la réversibilité de la justice. Il plaisante agréablement sur ce « mystère de la prédestination et de la grâce » qui fait le nœud, pour ainsi dire, de l'*Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre*; mais si l'on met à la place des mots de grâce et de prédestination ceux de déterminisme et de fatalité, je suis bien sûr qu'il croira les entendre; et il ne se doute pas d'ailleurs que c'est ici toute la question du libre arbitre qui s'agite. Ou encore, en lisant le *Discours sur l'histoire universelle*, il trouve que Bossuet se fait de Dieu, décidément, une idée « un peu bizarre; » et il ne se doute pas que, dans cette idée qui lui semble bizarre, c'est le problème lui-même de la Providence qui est en jeu, ou, de quelque autre nom qu'on l'appelle, la question de savoir si l'humanité est maîtresse du terme de ses destinées.

Ne nous étonnons pas, après cela, qu'il trouve que Bossuet « manque d'idées, » puisque non-seulement il ne l'a pas tout lu, mais que, ce qu'il en a lu, il ne l'a pas compris. Il ne s'explique pas d'ailleurs, et pour cause, sur ce « manque d'idées; » il se borne à le constater; et

si cela ne saurait suffire, c'est au moins plus prudent. Car enfin, qu'est-ce que c'est que « manquer d'idées, » lorsque, comme Bossuet, quelque sujet que l'on aborde, on s'y trouve naturellement et constamment égal, ou plutôt si supérieur qu'à le toucher seulement on le renouvelle, et qu'en le développant on le recrée, pour ainsi dire, à mesure? Est-ce dans les *Sermons* que M. Deschanel aperçoit ce manque affligeant d'idées? Est-ce dans les *Élévations sur les mystères* ou dans les *Méditations sur l'Évangile?* Est-ce dans l'*histoire des variations?* Ce doit être surtout dans le *Discours sur l'histoire universelle*, ou dans la *Politique tirée de l'Écriture sainte*, et Bossuet manque d'idées parce qu'il n'est pas républicain, mais il en manque encore plus parce qu'il n'est pas libre penseur. Peu importe, d'ailleurs, qu'aucun métaphysicien peut-être, non pas même Platon, n'ait amené à un plus haut degré de lumière et de clarté les questions les plus obscures que l'on puisse remuer dans les écoles des philosophes. Peu importe qu'aucun moraliste n'ait mieux vu, plus profondément ni plus finement, dans le fonds même de l'homme. Peu importe qu'aucun historien n'ait assigné plus sûrement aux plus grands événemens leurs plus justes causes ou du moins leurs plus probables. Bossuet manque d'idées, puisqu'il n'a point celles de M. Deschanel sur le mérite éminent de la démocratie future, ou celles de M. Renan sur l'origine du christianisme et la composition du *Pentateuque*. Styliste donc, si l'on veut, ou rhéteur même, orateur, écrivain, père de l'église, mais historien, mais philosophe, mais savant, mais « penseur, » non pas. Car on manque d'idées dès que l'on a des croyances, ou du moins certaines croyances; on n'est pas un penseur dès que l'on pense d'une certaine manière; et M. Émile Deschanel, — l'auteur des *Courtisanes grecques* et *du Mal et du Bien qu'on a dit de l'amour*, — est le juge de ces croyances comme de cette manière de penser.

Préparé de la sorte, on devine ce que M. Deschanel a pu dire des *Oraisons funèbres;* — ou plutôt, il en a parlé longuement, il les a toutes analysées, y compris le *Sermon pour la profession de Mme de La Vallière*, il a tissu dans son analyse le plus qu'il a pu d'ornemens extérieurs, et au total il n'en a rien dit. Car, de nous avoir appris que « le génie oratoire de Bossuet, dont le caractère principal est la force, possède aussi, lorsque le sujet le demande, la délicatesse et la grâce, » on ne peut pas prétendre que ce soit une découverte; non plus que de nous avoir révélé « que le principal caractère de son éloquence est d'unir à une majesté souveraine une surprenante familiarité. » Nous connaissions avant lui ces formules qui traînent dans toutes les histoires de la littérature française, — et dans les moindres éditions classiques des *Oraisons funèbres*. De même, il pouvait se passer de nous raconter après tant d'autres, et sans y rien ajouter de son fonds, l'his-

toire de la révolution d'Angleterre, ou les derniers momens de la duchesse d'Orléans. Nous en avons dix récits plus instructifs, mieux faits, et plus intéressans que les secs abrégés qu'il nous en a donnés, lesquels d'ailleurs ne sont pas même au courant du dernier état de la science. Mais pour ce qu'il nous dit de la « médiocrité d'idées » de Bossuet ou de sa « timidité d'esprit, » sans compter que bien des gens qui, sans autrement se piquer d'être libre penseurs, ne laissent pas de penser aussi librement que M. Deschanel, aimeront mieux être médiocres et timides avec Bossuet qu'indépendans et hardis avec M. Deschanel, on l'avait dit avant lui, depuis longtemps, et d'une autre manière qu'il n'a su le redire.

Il n'a guère été plus heureux à parler du *Discours sur l'histoire universelle*, qu'il appelle, après les *Oraisons funèbres*, le plus « mémorable » des ouvrages de Bossuet, on ne sait trop pourquoi, si ce n'est parce qu'après les *Oraisons funèbres*, c'est le seul dont il parle avec un peu d'abondance. Nous permettra-t-il de lui dire en passant que dix autres ouvrages de Bossuet, pour le moins, sont aussi « mémorables ? » les *Élévations sur les mystères*, par exemple, ou les *Avertissemens aux protestans*, pour n'en citer que deux, et d'un genre assez différent? On pense bien ici que, selon l'usage, il n'a garde d'oublier de reprocher à Bossuet, dans son *Histoire universelle*, de n'avoir parlé ni de l'Inde, ni de la Chine. Il le voudrait mieux informé de Confucius presque avant que l'on en connût le nom, et de la théologie des Védas avant qu'on sût lire le sanscrit. Mais ce n'est là qu'une mauvaise chicane, et que je m'étonne que l'on soulève encore. Pour Bossuet, en effet, comme pour ses contemporains, l'*Histoire universelle*, c'est l'histoire de ce que l'on appellerait aujourd'hui la civilisation méditerranéenne, et rien de plus ni rien d'autre. Changeons donc tout simplement le titre de l'ouvrage, si nous ne l'entendons plus comme il l'entendait lui-même, et prenons-le pour ce qu'il est et ce qu'il restera : le premier et inoubliable essai de cette science qui depuis est devenue la philosophie de l'histoire. Mais en tout cas, n'allons pas reprocher à l'auteur, dans un *Discours* qui ne va pas, comme tout le monde sait, au-delà de Charlemagne, de n'avoir « soufflé mot de l'Amérique. » M. Deschanel eût-il voulu que Bossuet racontât au dauphin fils de Louis XIV l'histoire de la fondation de la république des États-Unis ?

Puisqu'il n'est question dans le livre de M. Deschanel que du *Discours sur l'histoire universelle* et des *Oraisons funèbres*, on voit ce qu'il en reste, et sans doute il est inutile, il serait même mal gracieux d'insister davantage. Après avoir dit pourtant ce qu'il a fait, nous ne saurions nous dispenser de dire ce qu'il eût dû faire. Il avait le choix ; et s'il voulait, selon sa gageure, nous montrer dans Bossuet un précurseur du romantisme, c'était d'abord une étude de style. Il fallait alors

laisser presque entièrement de côté *les Oraisons funèbres* et *le Discours sur l'histoire universelle*, dont on n'a pas peut-être tout dit, mais dont M. Deschanel n'était pas homme à trouver ce qu'il reste à dire. « Entendre et aimer sont choses distinctes, a dit Bossuet lui-même, mais tellement inséparables qu'il n'y a point de connaissance sans quelque volonté. » M. Deschanel n'aime point assez Bossuet pour le très bien entendre; et pour renouveler la critique du *Discours sur l'histoire universelle* ou des *Oraisons funèbres*, il y faut plus de bonne volonté que n'en apportait M. Deschanel. Mais ce que M. Deschanel pouvait se proposer de rechercher, c'est en quoi consiste essentiellement la qualité du style et de la pensée de Bossuet. De quels aspects des choses le génie de Bossuet est-il d'abord et particulièrement frappé? Comment compose-t-il, et si ni ses *Sermons* ne sont ordonnés comme ceux de Bourdaloue, par exemple, ou de Massillon, ni son *Traité de la connaissance de Dieu* comme le *Traité* de Fénelon ou comme les *Entretiens* de Malebranche, comment le sont-ils, où est la différence, en quoi consiste-t-elle, et d'où procède-t-elle? Quel est encore le secret de sa manière d'écrire? Les effets qu'il obtient, comment les obtient-il? Est-ce le choix des mots, l'arrangement intérieur de la phrase, l'originalité du tour, l'harmonie de la période, la nouveauté de la disposition qui distinguent son style de tous les autres styles? Jusqu'à quel point, chez lui, la pensée fait-elle corps avec l'expression? Est-ce la force de l'idée qui crée la beauté de la forme? ou, au contraire, la beauté de la forme qui donne l'illusion de l'idée? Ce sont quelques-unes des questions que M. Deschanel eût pu traiter, non-seulement sans sortir de son premier programme, mais justement pour s'y conformer. A-t-il reculé devant le labeur ou la difficulté de l'entreprise? Le temps ou le courage lui ont-ils manqué? En effet, pour remplir ce plan, il ne suffisait plus d'avoir parcouru d'un œil distrait les *Oraisons funèbres* ou ce fameux *Discours*, mais c'était tout Bossuet qu'il fallait avoir lu, le Bossuet des *Sermons*, particulièrement, et celui de la *Correspondance*, et cette lecture n'est pas l'affaire d'un jour. En tout cas M. Deschanel a préféré s'en épargner la peine. Et nous, après avoir longtemps cherché ce qu'il trouvait dans Bossuet de si *romantique*, nous en sommes réduits à nous contenter de ceci : que le style de Bossuet était d'une propriété remarquable!

Un autre plan, plus vaste, et, comme tel, plus convenable à l'enseignement du Collège de France, était de prendre l'homme avec l'œuvre, de résumer tout ce qui s'est fait dans ce siècle de travaux sur Bossuet, d'en faire à son tour la critique, et de nous donner sur Bossuet un travail original et complet qui soutînt seulement la comparaison, — car nous n'en eussions pas demandé davantage, — du *Voltaire* de M. Desnoiresterres ou du *Jean-Jacques Rousseau* de Saint-

Marc Girardin. Les élémens en étaient sous la main de M. Deschanel : l'*Histoire de Bossuet*, du cardinal de Bausset, les *Études sur la vie de Bossuet*, de M. Floquet, l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Bossuet*, de l'abbé Réaume; et les grandes éditions, celle de dom Deforis, l'édition de Versailles, celle surtout de M. Lachat, qui a rendu tant de services, mais qui appelle encore tant de critiques; et les travaux de détail, trop nombreux pour que nous puissions les énumérer ici, ceux de l'abbé Vaillant, de M. Nourrisson, de M. Gandar, de M. Gérin, combien d'autres encore ! y compris ceux qui parlent, sous le nom de Fénelon, de l'évêque de Meaux presque autant que de l'archevêque de Cambrai; enfin, ces manuscrits autographes qui n'ont pas encore été suffisamment explorés, et qui ne sont pourtant pas, comme tant d'autres, gardés sous clé par des mains jalouses, mais que tout le monde peut voir à la Bibliothèque nationale, et consulter, étudier, dépouiller à loisir. Alors, sans affecter la prétention de les examiner à fond, et quoique peut-être la théologie ne soit pas une science tellement interdite aux profanes, on eût dit l'essentiel sur ces grandes controverses où se dépensa l'activité du génie dialectique de Bossuet : avec les protestans, avec les ultramontains, contre Malebranche, contre Fénelon, et aussi contre Richard Simon, cet oratorien qu'il paraît que l'Allemagne nous envie, « le fondateur, nous dit-on, de la critique biblique, » mais dont personne en attendant ne nous a dit au juste en quoi consista l'œuvre. De toutes ces controverses et de toutes ces histoires, éclairées, contrôlées, complétées les unes par les autres, mais surtout par tant de documens qui n'ont guère vu le jour que depuis un demi-siècle, et qui paraissent avoir échappé comme le reste à l'attention de M. Deschanel, on eût enfin tâché de dégager la vraie physionomie de Bossuet, et de nous montrer quel fut ce grand homme, qui pour tant de Français n'est guère aujourd'hui qu'un grand nom, ou, si je puis ainsi dire, un symbole plutôt qu'une personne réelle. Et l'on eût fait une œuvre ainsi qui d'ailleurs eût valu ce qu'elle eût pu, — car, pour beaucoup de raisons, j'en vois peu du même genre qui soient plus difficiles, — mais qui, de toute manière, n'eût pas manqué d'honorer grandement celui qui l'aurait entreprise, et même quand il n'y eût qu'à moitié réussi. Rendons du moins cette justice à M. Deschanel qu'il n'aura enlevé à personne la possibilité de prétendre à la réaliser.

S'il a mal parlé de Bossuet, a-t-il mieux parlé de Pascal? et *les Provinciales* ou les *Pensées* l'ont-elles mieux inspiré que le *Discours sur l'histoire universelle* ou les *Oraisons funèbres?* Nous le voudrions pour son auditoire du Collège de France et pour lui, mais la vérité nous oblige à dire qu'insuffisant et banal sur Bossuet, il est plus que banal et plus qu'insuffisant sur Pascal. « Pascal est un exemple effrayant des ravages que peut causer le fanatisme, même dans un esprit supé-

rieur; » ainsi commence l'unique leçon que M. Deschanel ait cru devoir consacrer à Pascal; et, tant qu'à tenir les promesses de cet heureux début, on le félicitera plutôt de s'être arrêté promptement. Aussi facilement d'ailleurs qu'il s'était contenté sur Bossuet, aussi facilement s'est-il contenté sur Pascal. Tout ce qu'il a dit de Bossuet, il l'avait puisé dans les *Préfaces* ou les *Introductions* des éditeurs du *Discours sur l'histoire universelle* ou des *Oraisons funèbres;* et tout ce qu'il dit de Pascal, il l'emprunte aux *Préfaces* et aux *Notes* si riches des éditions de M. Ernest Havet. Seulement, en l'empruntant, il le démarque, et en le répétant il l'aggrave. C'est sa manière, — la manière de ceux qui manquent d'idées propres sur le sujet qu'ils traitent, et qui se donnent à peu de frais les apparences d'une espèce d'originalité en exagérant les idées que les autres leur prêtent; la manière de M. Vacquerie quand il imitait l'auteur de *Ruy Blas* et des *Burgraves*, la manière de M. Paul Alexis et de M. Henry Céard quand ils imitent l'auteur de *l'Assommoir* et de *Germinal.*

Une raison toutefois nous empêchera de faire un grief à M. Deschanel d'avoir, en en parlant si mal, parlé si peu de Pascal. C'est que, sauf peut-être deux ou trois points, il ne nous semble pas qu'après tant de travaux, — au premier rang desquels nous mettons, comme lui, ceux de M. Ernest Havet, ceux de Sainte-Beuve, ceux de M. Faugère et ceux de Victor Cousin, — il reste, d'ici quelque temps, grand'-chose à dire des *Pensées.* Et, pour les *Provinciales*, des polémiques toutes récentes encore, sans épuiser le fond du sujet, ne laissent pas cependant, et pour quelques années, d'en avoir au moins diminué l'intérêt. Aussi bien ce serait vraiment une duperie si ces questions d'histoire littéraire demeuraient éternellement nouvelles, et, si dans un siècle de critique et d'érudition comme le nôtre, on ne pouvait jamais en considérer quelques-unes comme ayant enfin reçu leur solution. Lorsqu'il y a quelques années M. Molinier, si j'ai bonne mémoire, voulut nous donner une édition nouvelle du texte des *Pensées*, on s'aperçut, quand elle fut faite, que le texte était décidément fixé, et qu'en fait de variantes le nouvel éditeur n'avait rien trouvé dans le manuscrit autographe de bien neuf ni de bien curieux. Ce que nous disons du texte, nous pouvons le dire également de l'œuvre. On ne dira rien de bien neuf ni de bien curieux des *Pensées* de Pascal avant bien des années maintenant, c'est-à-dire avant qu'il se soit produit quelque transformation nouvelle et profonde des méthodes de la critique, ou même de l'esprit français. On pourra, comme Prévost-Paradol, jadis, dans des pages justement célèbres, traduire une impression forte et rare, toute personnelle, que l'on aura reçue des *Pensées;* on n'en dira rien de général qui n'ait été dit et bien dit. Il y a des chapitres d'histoire littéraire qui sont encore à écrire et quelques-uns même qui

sont à peine ébauchés; mais il y en a quelques-uns aussi qui sont clos, et celui de l'œuvre de Pascal est de ces derniers. Nous ne reprocherons donc pas à M. Deschanel de ne s'être pas plus longuement étendu sur les *Provinciales* ou sur les *Pensées;* n'en ayant que peu de chose à dire, il a bien fait de n'en pas dire davantage.

Résumons-nous : ce qui manque au livre de M. Deschanel, c'est surtout le fond, comme on l'a vu, mais c'est aussi la forme. Rien de moins ordonné, rien de plus décousu, rien dont on distingue moins le véritable objet. Qu'a-t-il voulu faire ? je l'ignore. A-t-il voulu nous communiquer, après son auditoire, l'impression qu'il avait reçue lui-même, comme lecteur, de la lecture des *Maximes*, des *Oraisons funèbres*, ou des *Pensées?* Mais il n'a fait qu'en redire ce qu'en avaient dit vingt autres avant lui, non-seulement sans y rien ajouter, mais encore sans s'être mis au courant de ce qui s'en était dit depuis l'époque déjà lointaine où lui-même professait la rhétorique. A-t-il voulu nous donner ce que l'on appelle des études nouvelles sur La Rochefoucauld, sur Pascal, sur Bossuet? Mais en ce cas je crois avoir montré, non-seulement à quel point ces études nouvelles manquent de nouveauté, mais surtout combien peu M. Deschanel était préparé pour les entreprendre. Ou bien encore a-t-il voulu, dans ces « classiques » par excellence, nous montrer des « romantiques » avant le romantisme, et, selon son programme, politique autant que littéraire, des prédécesseurs naturels de l'auteur des *Misérables* et de *Quatre-Vingt-Treize?* Mais outre que la plaisanterie commencerait à durer trop longtemps, nous avons fait voir que, si cette préoccupation l'avait guidé d'abord, il fallait avoir de bons yeux pour s'en apercevoir dans ce livre. La vérité, — beaucoup plus simple, et aussi plus triste, — c'est que M. Deschanel, à qui nous reconnaîtrons d'ailleurs toutes les qualités qu'il voudra, de qui nous louerons volontiers,

> le train et la dépense,
> Ou l'adresse à cheval, aux armes, à la danse,

et dont nous admirerons enfin autant qu'il lui plaira les savantes études sur *Christophe Colomb* ou *Vasco de Gama*, M. Deschanel occupe au Collège de France une chaire pour laquelle personne n'était moins fait que lui.

Dans la courageuse et vigoureuse étude que M. Albert Duruy consacrait ici même tout récemment à la décadence de notre enseignement supérieur, parmi les causes de cette décadence, il en oubliait une : l'esprit qui depuis déjà quelques années y préside aux choix des personnes. L'enseignement de l'histoire de la littérature française en a surtout souffert. Il ne vient pas, en effet, à vaquer une seule chaire

l'histoire de la littérature française qu'aussitôt on ne se mette en quête, pour la remplir, d'un homme qui ne soit désigné ni par la nature de ses travaux, ni par celle de ses aptitudes, et quand on l'a trouvé, c'est lui qu'on s'empresse d'y nommer. Il vaque une chaire de littérature française à l'École polytechnique? On y met l'historien de Florence et de Jérôme Savonarole, M. F.-T. Perrens. Il en vaque une à l'École normale? On y met un professeur de grec, dont le principal titre est un livre estimé sur *la Trière athénienne*, M. Cartault. Il en vaque une à la Sorbonne? On y met un autre professeur de grec, M. Petit de Julleville, auteur d'une *Histoire de la Grèce sous la domination romaine.* Il en vaque une au Collège de France? On y met d'abord M. Paul Albert, maître de conférences de littérature latine à l'École normale, et après M. Paul Albert, on y met M. Deschanel. Comme si l'histoire de la littérature française était une matière dont on pût parler sans étude et sans préparation! comme s'il suffisait d'en avoir jadis traité dans une classe de rhétorique pour être capable d'en parler du haut d'une chaire de Sorbonne ou du Collège de France! et comme si Montaigne et Rabelais, Bossuet et Fénelon, Voltaire et Jean-Jacques étaient des hommes de qui l'on pût « causer » au pied levé, je veux dire sans avoir entretenu depuis longues années avec eux un commerce intime et de tous les jours! Puisse du moins l'exemple de M. Deschanel prouver à ceux qui ne s'en doutent point que l'histoire de notre littérature a besoin, pour être enseignée, d'avoir été d'abord apprise; — que l'étude en est laborieuse, qu'elle en est surtout longue; — qu'on n'a point fait les chaires pour les hommes, mais que les hommes devraient être faits pour les chaires; — et que l'état sans doute n'est point ébranlé pour cela sur ses bases, mais qu'enfin l'enseignement d'une langue ou d'une littérature est en grand danger quand on le confie à des professeurs qui n'auraient guère besoin de moins d'une dizaine d'années pour apprendre eux-mêmes ce qu'en d'autres temps ils auraient dû savoir avant que de monter pour la première fois dans leur chaire.

F. BRUNETIÈRE.

REVUE MUSICALE

Opéra-Comique : *le Chevalier Jean,* drame lyrique en 4 actes, paroles de MM. Louis Gallet et Édouard Blau, musique de M. V. Joncières. — Opéra : reprise de *Rigoletto.*

La nouvelle œuvre de MM. Gallet, Blau et Joncières devrait peut-être s'appeler *la Comtesse Hélène* plutôt que *le Chevalier Jean;* non que le héros, lui aussi, ne soit digne de sympathie, mais l'héroïne est la plus touchante des deux principales figures : c'est elle qui donne au drame la grâce et l'émotion.

Le Chevalier Jean nous retrace une des histoires favorites du moyen âge, celle de l'épouse fidèle et diffamée. Les critiques l'ont déjà rappelé, c'est Geneviève de Brabant calomniée par Golo, c'est Elsa faussement accusée et sauvée par le chevalier du Cygne, c'est la comtesse de Savoie, de Bandello, c'est un épisode de l'Arioste, c'est une tragédie de Voltaire, c'est un souvenir des siècles chevaleresques. Si rude que fût le moyen âge, son armure n'était pas tout d'une pièce. Ces temps de brutalité et de haine furent aussi des temps de courtoisie et d'amour. Les hommes d'alors avaient des passions encore barbares, mais des sentimens déjà délicats, raffinés même. Jamais l'idéal féminin ne fut plus pur, jamais la femme ne reçut d'hommages plus respectueux. On pouvait dire alors « que l'amour d'une vierge est une piété, » et si l'humanité consacrait à Notre-Dame tant de cathédrales naissantes, c'est qu'elle voulait placer sur ses autels un type immortel de grâce et de pureté.

MM. Gallet et Blau ont repris la vieille légende. Ils en ont tiré un livret intéressant. L'action se passe en Allemagne, sous le règne de Frédéric Barberousse. Un chevalier croisé, Jean de Lorraine, revient de terre sainte pour épouser la jeune fille qu'il aime depuis son enfance. Il fait ses confidences à un vieil ami de son père, le comte Arnold, mais sans lui nommer celle qu'il va revoir. Soudain la comtesse paraît, c'est Hélène, la fiancée de Jean. Elle l'a cru mort, elle a épousé Arnold, pour échapper à l'amour redoutable du prince Rudolf, la terreur du pays. A peine les jeunes gens se sont-ils revus, que Rudolf lui-même arrive. Il demande justice : Jean a frappé ses soldats qui faisaient violence à des femmes. Mais le comte Arnold refuse de livrer son hôte et son ami. L'empereur qui survient tranche le différend : charmé par la bonne mine du jeune homme, il l'emmène pour guerroyer contre le duc de Saxe. Il emmène aussi le comte Arnold. Rudolf sera jusqu'à leur retour le suzerain du domaine et le gardien de la comtesse.

Mais Rudolf aime toujours Hélène; il le lui déclare au second acte. Elle le repousse, il la menace et jure de se venger. L'occasion se présente bientôt. Un petit page de la comtesse l'aime, lui aussi (voyez comme les femmes étaient aimées au moyen âge). Il l'aime sans rien espérer, sans rien dire. Rudolf l'engage à parler, et pour lui faciliter l'aveu, l'introduit nuitamment dans l'appartement de sa belle maîtresse. Lui-même fait le guet au pied du balcon, et quand l'enfant reparaît, il le poignarde. La comtesse entend le cri de son page, et le traître, la surprenant agenouillée auprès du cadavre, dénonce l'épouse adultère et la livre au châtiment.

C'est la mort, et la mort de l'innocente, car Hélène a résisté aux prières du page comme aux menaces du prince. Elle mourra sur le bûcher si nul chevalier ne vient combattre pour elle le combat de Dieu. Qui s'offrirait à la défendre? Les troupes sont revenues de la guerre, mais le comte Arnold est mort et Jean a disparu. Hélène demande un moine, et s'incline devant lui. Ce moine, c'est Jean : il a su le crime de sa bien-aimée, il a prononcé ses vœux, peut-être un peu à la légère. C'est lui qui doit recevoir la confession de la condamnée. De sa bouche, il entend la solennelle affirmation de son innocence, mais il entend aussi l'aveu de son amour fidèle et pur. C'est lui qu'elle n'a pas cessé de chérir. Éperdu, Jean découvre son visage, Hélène le reconnaît : c'est le dernier duo de *la Favorite;* mais le glas sonne, les pénitens paraissent, l'heure du supplice est venue. Hélène, cependant, ne mourra pas. Pour la défendre, Jean reprend son armure. Il entre dans l'arène, il est vainqueur, et pour qu'il puisse épouser Hélène, le pape le relèvera de ses vœux. L'empereur du moins nous en répond.

Voilà, sans doute, un opéra qui n'est rien moins que comique; les

habitués de la rue Favart ne trouvent plus que rarement à leur théâtre le ton qu'il avait autrefois. Il faut qu'ils en prennent leur parti. L'Opéra-Comique élargit son cadre : les ouvrages qu'il représente maintenant, sont presque des opéras, sinon par la grandeur des proportions, au moins par la forme matérielle, qui n'admet plus le dialogue parlé. Le goût du moment explique un peu cette transformation, et aussi les circonstances. C'est à l'Opéra-Comique, le meilleur aujourd'hui de nos deux théâtres de musique, que reviennent les débris échappés aux naufrages périodiques des théâtres lyrique ou italien. C'est ainsi que l'œuvre de M. Joncières a passé de chez M. Maurel chez M. Carvalho. Ne nous en plaignons pas : l'Opéra-Comique n'a pas été cette fois le refuge des pécheurs.

Le nom de M. Joncières n'a rien qui puisse effaroucher les musiciens les plus conservateurs. *Le Chevalier Jean* a réussi surtout par une qualité rare aujourd'hui, la clarté. On ne saurait accuser M. Joncières de tendances wagnériennes. S'il paraît les revendiquer lui-même, la pratique chez lui dément la doctrine. Il se fait plus méchant qu'il n'est, et nous avons avec lui plus de peur que de mal. Qui pourrait, sans le calomnier, lui reprocher l'abandon systématique de ce que les intransigeans de la musique appellent les formules ? M. Joncières est, au contraire, un de ceux qui s'en écartent le moins, qui rompent le moins avec la tradition. Il maintient dans ses partitions la coupe classique des morceaux. A l'index du *Chevalier Jean*, au lieu d'un simple numérotage de scènes, comme c'est la mode à présent, vous trouverez encore ces mots : duo, trio, sextuor, air. Air surtout, le mot qu'on n'ose plus dire, la chose qu'on ne sait plus faire. Il y a des airs dans *le Chevalier Jean*. La division des scènes est aussi nette au théâtre qu'à la partition ; elle frappe à l'audition comme à la lecture.

Wagner est, de tous les musiciens, celui dont on sent le moins l'influence dans l'œuvre de M. Joncières. Nous n'irons pas rechercher, dans la marche guerrière du premier acte une réminiscence passagère du *Tannhaüser :* il s'agit de quelques notes à la fin d'une phrase, et voilà tout. A part cela, *le Chevalier Jean* n'a rien de Wagner, ni les sonorités instrumentales, ni le récitatif persistant, ni la subordination des voix à l'orchestre. M. Joncières n'est pas de ceux qui, pour éviter la convention du chant, tombent dans cette autre convention qui consiste à ne pas chanter. Au contraire, il chante presque toujours, et ce serait merveille si tous ses chants méritaient également d'être chantés.

Malheureusement, il n'en est pas ainsi. M. Joncières n'échappe pas toujours à la banalité, l'écueil des talens faciles. Les idées qui le sollicitent le trouvent trop accueillant. Au premier acte, notamment, un quatuor et un duo pèchent par le défaut que nous relevons. Ce quatuor commence par une pensée mélancolique, élégamment formulée.

La phrase se développe, elle conclut; mais l'entrée des voix en majeur, la progression de l'ensemble et la reprise finale sont insignifiantes. Le duo laisse une impression analogue: après le chant du ténor et la reprise de la femme, des modulations trop prévues amènent un simple unisson à l'italienne. Signalons cependant un agréable accompagnement de flûtes qui relève un peu ce morceau. Le finale belliqueux est banal lui aussi, mais il pouvait être plus vulgaire. L'occasion était dangereuse, et M. Joncières aurait pu déchaîner plus de trompettes.

Au second acte, la chanson sarrasine du petit page est pittoresque. La lente dégradation des gammes chromatiques et le bourdonnement à la basse d'une quinte obstinée lui donnent la langueur orientale. Nous aimons peu le duo qui suit entre Hélène et Rudolf, et les couplets du traître, malgré la brutalité cherchée et assez bien trouvée de la ritournelle et du refrain. La nuit descend; Chérubin accorde sa guitare et la comtesse ouvre sa fenêtre.

Dès qu'une jeune femme vêtue de blanc soupire une romance aux étoiles, on songe involontairement à Marguerite. Ici pourtant la rêverie d'Hélène est bien à elle, et nous pouvons l'en féliciter. C'est peut-être à Juliette et non pas à Marguerite que le musicien a pensé, et le petit chœur derrière la scène rappelle un peu trop le chœur des jeunes seigneurs qui cherchent aussi un page dans le jardin des Capulets.

A la fin du second acte, M. Joncières aurait pu ne se souvenir que de lui-même, il ne l'a pas fait assez. Si douce que soit la cantilène dont nous parlons, elle est loin du duo de *Dimitri*. Là aussi l'on chantait sur un balcon : le héros et sa fiancée confiaient aux brises du matin l'aveu de leur amour. Le sentiment était analogue, mais le musicien n'a pas retrouvé cette fois-ci la même inspiration. Par ce détail rappelé au hasard, comme par l'ensemble de l'œuvre, *le Chevalier Jean* ne vaut pas *Dimitri*, il a moins d'originalité et de puissance. M. Joncières n'a refait ni le chœur des Tziganes, ni le duo du premier acte, ni les couplets de Vanda, ni surtout l'invocation de Dimitri, soutenue par le tintement solennel des cloches du Kremlin. C'était un tableau de maître, cette halte en vue de Moscou, cet hommage respectueux, presque repentant, du héros à sa patrie par lui reconquise, mais ensanglantée.

La scène de la Confession, qui a été fort appréciée et qui mérite de l'être, élève le troisième acte du *Chevalier Jean* bien au-dessus des autres. Le ton n'est pas héroïque comme dans *Dimitri*, mais il est pénétrant. Le musicien a tiré parti d'une situation originale et touchante. Le chant de l'humble pénitente se déroule avec noblesse et s'achève avec simplicité. Il exprime à la fois l'assurance de la femme injustement condamnée et l'angoisse de la pauvre enfant qui va mourir. La nuance du sentiment était délicate, et M. Joncières l'a finement rendue.

Cette scène est le point culminant de l'opéra. Décidément, ce que le compositeur a vu dans son sujet, ce n'est pas ce qu'un Meyerbeer sans doute y aurait vu, ce que Wagner a vu dans *Lohengrin;* ce n'est pas la couleur féodale et guerrière, c'est le drame intime; ce qu'il a voulu mettre dans sa musique, c'est moins l'éclat et la puissance que la tendresse et la pitié.

Nous avons nommé *Lohengrin*, parce que l'œuvre de Wagner s'impose au souvenir des auditeurs du *Chevalier Jean.* Elle a dû s'imposer à l'auteur lui-même et le gêner peut-être. Mais si M. Joncières, en écrivant ces deux derniers actes, s'est rappelé la comparution d'Elsa devant l'empereur et l'admirable interrogatoire qui suit, il a senti qu'il fallait faire autrement et qu'il y a des modèles inimitables. Ni le procédé, ni l'inspiration ne se ressemblent chez les deux musiciens.

Signalons encore un bel effet dans la prière des moines derrière la coulisse, et dans la dernière partie du duo un peu de Verdi et de *sfogato* italien qui n'est pas déplacé.

Une critique en finissant, à propos du dernier acte. Nous ne dirons rien du sextuor avec chœurs; mais pourquoi, pendant que les deux champions sont aux prises, pourquoi cette prière banale avec accompagnement de harpes? Pourquoi cette pâle copie de l'hymne final de *Faust?* Pourquoi surtout ce silence des chœurs? C'est au public et pas aux combattans que la comtesse devrait tourner le dos. Elle devrait suivre la lutte, comme la suivait jadis la fille de Roland dans le drame de M. de Bornier; elle devrait nous en crier les péripéties et le dénoûment avec des récits entrecoupés, haletans. Il y a là un contresens dramatique, et l'intérêt musical est trop faible pour le racheter.

Les deux principaux interprètes de M. Joncières ont suivi la fortune de son œuvre, ils en ont partagé le succès. Mlle Calvé a chanté avec simplicité et dans un bon style la scène de la Confession. La voix de M. Lubert a le charme de la jeunesse. Ce n'est pas chez M. Carvalho que le ténor est l'oiseau rare, et M. Lubert va compléter avec MM. Talazac et Mauras un trio remarquable.

La reprise de *Rigoletto* à l'Opéra ne profitera ni à l'ouvrage ni au théâtre. Ils ne sont pas faits l'un pour l'autre. *Rigoletto* ne gagne rien dans son nouveau cadre, au contraire. Des œuvres essentiellement italiennes comme celles-là ne peuvent se passer de leurs compatriotes, de leur milieu. Il leur faut un orchestre moins nourri, mais plus alerte et des chœurs moins nombreux. Il leur faut une exécution plus vive, plus enlevée, des voix plus agiles et plus étendues, qui ne ralentissent ni ne transposent, il leur faut le brio, le diable au corps. C'est avec tout cela qu'on les joue là-bas, même sur des scènes

de province, avec des artistes de second ordre. On les mène rondement et l'on sauve ainsi les faiblesses, les vulgarités qui ressortent à l'Opéra avec un relief impitoyable. La vulgarité surtout éclate à chaque instant et parfois là où l'on ne l'attendait pas. Ainsi la fameuse chanson du ténor au quatrième acte : *Comme la plume au vent*, gardait dans notre mémoire une désinvolture aimable. Mais quand tous les violons de l'Opéra attaquent la ritournelle, ils en font une formidable mazurka. Même observation pour l'entrée de Gilda au second acte : trop de puissance, trop de bruit. Le premier acte surtout, le plus mauvais des quatre, est détestable à l'Opéra. A vrai dire, il serait le même partout. Sur quelle musique danse-t-on chez le duc de Mantoue? Ce n'est même plus la mazurka, c'est le quadrille, ou pis encore; c'est un bal de barrière avec un orchestre de foire.

A propos de la première représentation de *Rigoletto* à Paris en 1857, Scudo rapportait un mot que l'on prêtait à M. Verdi : « *Sono un paesano,* » aurait-il dit de lui-même. On retrouve à chaque instant dans *Rigoletto* ce côté un peu rude, un peu gros, que le maître sentait au fond de sa nature. *Rigoletto* n'est pourtant pas, même par la date, un des premiers ouvrages de M. Verdi. Il avait déjà fait autre chose, et bien pire. Depuis, le paysan s'est singulièrement dégrossi, et ses dernières productions nous permettent de parler librement des autres. La messe de *Requiem*, *Aïda*, ces deux glorieuses étapes sur une route nouvelle, ne seront sans doute pas les dernières. M. Verdi nous a prouvé que l'âge ordinaire de la décadence est encore pour lui l'âge du progrès.

Le second acte de *Rigoletto*, qui ne vaut guère mieux que le premier, s'ouvre pourtant par un duo intéressant entre le bouffon et Sparafucile. Voilà pour la première fois la vérité dramatique, l'expression juste et sobre. On sent que ces deux hommes complotent des choses sombres. A travers leur dialogue, le chant des basses circule sourdement, il soutient les voix sans les écraser; c'est à la fois scénique et musical. Mais, à l'Opéra, ce morceau, comme bien d'autres, est pris trop lentement.

Dans les deux duos qui suivent, M. Verdi semble manquer, de parti-pris, à la vérité dramatique. A peine Rigoletto a-t-il chanté sa phrase mélancolique : *Ne parle pas au malheureux*, que Gilda se lance dans des modulations banales et tout à fait déplacées. C'est bien autre chose après le second cantabile : *Veille, ô femme.* La jeune fille en agrémente la reprise par des notes piquées qu'on appelle, je crois, des cocottes, en langage d'école, et dont l'effet est ridicule ici. Quant à l'orchestre, il accompagne avec des fredons de guitare. Citons au passage, dans le duo suivant, la jolie phrase que M. Dereims commence et surtout achève trop bas, comme le reste de son rôle; mais

laissons la cabalette. Laissons également l'air fameux : *Caro nome che il mio cor!* Les paroles françaises ajoutent encore à sa sécheresse. Nous parlions de formules à propos de M. Joncières, mais c'est ici qu'elles abondent. Voilà un air tout entier qui n'est qu'une longue formule, un exercice d'écolière, avec *grupetti, brisés*, et ce trille final, une des légendes de *Rigoletto*. Mlle Krauss, heureusement, n'en use qu'avec discrétion. Ne cherchez là ni sentiment ni poésie; c'est de la virtuosité, rien de plus. Gilda ne s'interrompt pas comme Marguerite. Elle ne rêve pas, elle récite, et, quand son amant à peine la quitte, vous ne trouvez sur ses lèvres ni l'émotion d'un adieu, ni la trace d'un baiser.

C'est aux deux derniers actes seulement que se retrouvent les qualités de M. Verdi, celles qu'il eut toujours, et qu'il a encore, mais ennoblies et purifiées : un tempérament dramatique, une touche vigoureuse. Dans ce *Rigoletto* vieilli, si mauvais par places, il y a deux éclats soudains, comme deux secousses de génie : le duo du troisième acte et le quatuor du quatrième. La grande scène de Rigoletto et des courtisans ne vaut pas ces deux pages-là. La chanson du bouffon, où le rire cache les larmes, n'est que prétentieuse : c'est un δακρυόεν γελάσασα de mélodrame. La musique, d'ailleurs, exprime mal l'ironie, et nous ne nous souvenons pas qu'elle l'ait heureusement rendue, même dans le duo de Bertram et d'Alice. Mais comme elle rend ici l'explosion de la haine! Voyez : nous critiquions M. Verdi, nous signalions dans son œuvre la trivialité, la pauvreté de l'harmonie et de l'orchestre, et tout à coup le souffle passe et nous emporte! Ce talent inégal a des reprises irrésistibles; il vous fait presque violence.

L'aveu de Gilda est douloureux, mais tendre. La jeune fille reste aimante même après l'outrage. On sent dans sa voix plus de crainte pour *lui* que de honte pour elle-même. Malheureusement, la traduction française n'a pas l'harmonie des mots italiens, qui ajoutent encore à la tendresse de la musique :

> Mentre pregava Iddio,
> Bello e fatale un giovane!..

L'interruption désespérée de Rigoletto est admirable. Ce cri sur une seule note est familier à M. Verdi. Il l'a lancé avec le même bonheur dans le dernier acte du *Trovatore* et dans le troisième acte d'*Aïda*. Il l'étouffe ici dans un sanglot déchirant. Mais voici Monterone qui marche au supplice; Rigoletto s'arrête et, presque sans préparation, la strette éclate, furieuse. Une strette à l'italienne, c'est vrai, mais qu'importe? La formule disparaît ici, l'idée seule, l'idée géniale rayonne et éblouit. Certes, ce duo est construit selon toutes les règles de la vieille méthode;

il suit la progression ordinaire de l'*andante* à l'*allegro* final, mais cette progression est foudroyante et la strette en question le couronne comme une auréole d'éclairs.

Rossini disait un jour à Mme Krauss : « Vous chantez avec votre âme, ma fille, et votre âme est belle ! » C'est encore ainsi qu'elle chante et qu'elle joue, la vaillante artiste. Quand elle se livre tout entière, quand elle reprend ce duo qu'on lui redemande chaque soir, quand

> la redoutable flamme,
> Pour la troisième fois vient repasser sur l'âme,

on songe à ce cri brutal, mais héroïque, qu'une autre Gilda, morte depuis peu, jetait un jour à son partenaire épuisé : *Crepiamo, ma cantiamo!* Mme Krauss, qui domine le duo, domine aussi le quatuor du dernier acte : elle pose et soutient avec un art achevé les notes déchirantes qui planent sur la seconde reprise.

On a tout dit de ce quatuor, même du mal. Il reste pourtant la plus belle page de l'ouvrage, une des meilleures du maître. La beauté musicale et la vérité dramatique y sont réunies. M. Verdi a tout concilié : l'idée mélodique, la plénitude de l'harmonie, la pureté du dessin et l'éclat, presque la crudité, de la couleur. Voilà peut-être le seul passage où l'œuvre musicale dépasse l'œuvre littéraire dont elle s'est inspirée. Par l'ensemble, par la tenue générale, par le style, *Rigoletto* reste bien au-dessous du *Roi s'amuse;* mais un instant l'opéra s'élève jusqu'au drame et plus haut que lui. C'est que la musique seule peut avoir cette simultanéité d'expressions diverses qui fait la beauté d'un pareil quatuor. Les passions se succèdent forcément dans le drame parlé; dans le drame chanté, elles éclatent toutes ensemble.

La passion, voilà ce qui sauve *Rigoletto*. Deux fois elle fait explosion, et c'est assez pour que l'œuvre retrouve un reste de vie. Ce n'est pas assez peut-être pour qu'elle reste à notre répertoire français. Il y a dans *Rigoletto* trop de vides, trop de trous pour que deux belles pages les comblent tous. L'opéra laisse une impression de maigreur, de pauvreté. Soit pour le regretter dans le passé, soit pour l'espérer dans l'avenir, le type auquel nous nous reportons toujours, c'est l'opéra de Meyerbeer. Il ne nous est pas encore prouvé que l'opéra de Wagner puisse le remplacer. *Les Huguenots, le Prophète* nous paraissent jusqu'ici plus voisins que *Tristan et Yseult*, que *Lohengrin* même ou *Tannhaüser*, du drame lyrique tel que nous le comprenons.

Sur ce théâtre, dont Meyerbeer est encore pour nous le souverain, des œuvres comme *Rigoletto* paraissent étriquées et chétives. Un opéra de Meyerber, c'est autre chose qu'une suite de duos, de cavatines et de petits chœurs à l'unisson : c'est une époque ou un pays, c'est un

tableau d'histoire ou de nature; c'est le massacre des protestans dans le vieux Paris; ce sont des terres inconnues, des îles mystérieuses, où l'océan dort à l'ombre du mancenillier. Un opéra de Meyerbeer, c'est une œuvre complexe, et cependant homogène; c'est un drame avec des personnages humains, des types dont on se souvient.

Est-il un seul des personnages de M. Verdi, sauf Aïda, et encore, que vous connaissiez, que vous aimiez, auquel vous trouviez le relief de la vie? Votre mémoire distingue-t-elle Gilda de Violetta, d'Elvira, d'Amalia ou des autres? Et le duc de Mantoue, et Alfredo, et Ernani, et tous ces ténors qui changent de costume, mais pas de romance! Ils font l'effet d'aimables marionnettes auprès des héros de Meyerbeer, d'un Jean de Leyde ou d'un Raoul de Nangis. Le fond manque également aux tableaux de M. Verdi, ce fond que Meyerbeer brossait de main de maître. La peinture est plate, sans dessous. Jamais dans *Rigoletto* la foule, le peuple n'intervient. On ne peut appeler chœurs deux ou trois unissons plus que médiocres qui rappellent un ensemble justement ridiculisé de *la Favorite*. Ces grands seigneurs de la renaissance font triste figure; on les a déjà vus brigands dans *Ernani* ou bohémiens dans *la Traviata*. Au moins les choristes de l'Opéra ne se plaindront pas cette fois : on leur épargne la besogne. Qui donc contait qu'un jour, sous la dernière direction, ils s'étaient refusés à faire les gestes? *Rigoletto* ne leur en demande guère. D'ailleurs ils ont moins mal chanté que de coutume, mais vraiment ils n'y ont pas grand mérite.

Quant à M. Lassalle, le rôle de Rigoletto est à tout point de vue en dehors de ses moyens. Il le chante et le joue avec lourdeur, avec emphase. Ni sa taille, ni sa voix ne se prêtent au personnage. Et puis quel dommage que cette voix, la seule qui porte pleinement à l'Opéra, n'y porte pas toujours juste! M. Lassalle a chanté faux plus d'une fois dans *Rigoletto;* il nous coûte de le dire, comme il nous a coûté de l'entendre.

C. BELLAIGUE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 mars.

Quand on a longtemps abusé de tout, de la puissance et de la fortune du pays, quand on a trop vécu d'illusions, d'infatuations, de témérités équivoques et d'artifices, l'heure vient nécessairement où tout s'expie. Les fausses politiques ont leurs résultats, et, malheureusement, ces résultats, qui ne sont imprévus qu'en apparence, éclatent quelquefois sous des formes cruelles et irritantes.

On le voit maintenant par ces affaires du Tonkin, qui ont pris, en quelques jours, presque en quelques heures, une si douloureuse gravité, qui, en mettant les sentimens de la France à la plus pénible épreuve, engagent la responsabilité du gouvernement et de ceux qui se sont faits ses complices, qui ont trompé le pays ou se sont laissé tromper. Lorsqu'il y a trois jours à peine, le chef du ministère, interpellé pour la dixième fois dans le parlement, se voyait pressé de dissiper les obscurités, de calmer les craintes qui existaient, il relevait avec hauteur les accusations dont il était l'objet, il traitait presque avec dédain les inquiétudes qu'on lui manifestait; il réclamait fièrement une marque de confiance qu'une majorité complaisante lui accordait encore une fois. Avant que quelques heures aient été écoulées, tout ce qu'on pouvait craindre a été dépassé, les obscurités se sont éclairées d'une triste lumière; les événemens se sont précipités. Pour tout dire d'un mot, sans phrases et sans réticence, les forces françaises du Tonkin ont éprouvé un échec des plus sérieux qui retentit douloureusement dans le pays. Sans doute, les opérations conduites

depuis quelques semaines par nos chefs militaires avaient d'abord paru réussir. Notre petite armée, sortant vaillamment du Delta, se battant sans cesse, avait emporté Lang-Son et refoulé victorieusement les Chinois. M. le général Brière de l'Isle, se multipliant et se dérobant habilement, avait couru, avec une partie de ses troupes, dégager la place de Tuyen-Kuan, sur la rivière Claire, laissant à Lang-Son M. le général de Négrier chargé de faire face à l'ennemi sur la frontière. Qu'est-il arrivé à ce moment? Le général de Négrier, réduit à sa brigade de quatre ou cinq mille hommes avec lesquels il a eu plusieurs combats à livrer en avant de Lang-Son, s'est vu bientôt assailli, enveloppé par toute une armée chinoise. Il a intrépidement tenu tête à l'ennemi, il s'est fait blesser une fois de plus en combattant avec ses soldats; il a été cependant obligé, en fin de compte, d'abandonner Lang-Son et de se replier sur la route d'Hanoï, jusque dans le Delta. Au même instant, sur le fleuve Rouge, d'autres masses chinoises se présentaient, menaçant nos positions, en sorte que M. le général Brière de l'Isle a eu à faire face de tous les côtés à la fois, sur le fleuve Rouge, sur la rivière Claire et aux défilés où se repliait la brigade de Lang-Son avec son chef blessé. Il n'y a point eu sans doute ce qu'on peut appeler un désastre; la retraite, selon les plus récentes nouvelles, se serait opérée régulièrement. Nos troupes ont montré partout leur dévoûment au drapeau, une constance à toute épreuve, et les pertes, relativement considérables, d'officiers prouvent assez que nos soldats ont des chefs dignes de les conduire. La retraite n'est pas moins un fait certain, inexorable. Notre armée du Tonkin, après une courte et brillante campagne, se trouve tout à coup ramenée à une défensive pénible, n'ayant à opposer, à défaut d'effectifs suffisans, que son courage à des forces chinoises trop nombreuses, supérieurement armées, assez habilement dirigées et ardentes au combat.

Assurément la guerre a ses surprises, et s'il n'y avait ici qu'un de ces revers toujours possibles, surtout dans ces campagnes poursuivies en pays lointain et inconnu, ce ne serait qu'un incident qu'il faudrait tout de suite s'occuper de réparer en se gardant de l'exagérer; mais ce qu'il y a de grave, ce qui engage de la manière la plus sérieuse la responsabilité du gouvernement, c'est que ce mécompte de nos armes n'est que la triste et inévitable suite de la direction imprimée à nos affaires de l'extrême Orient, de tout un système poursuivi avec un mélange d'obstination, de jactance et d'imprévoyance. Certes nos soldats ont fait et font chaque jour tout ce qu'on peut attendre d'eux; si le pays se sent blessé dans sa fierté, c'est la politique officielle qui seule lui a valu cette épreuve. Depuis le premier jour, le gouvernement n'a cessé de jouer ce jeu redoutable d'engager les questions sans savoir où il allait, de se jeter dans les aventures en dérobant une partie de la vérité, de mettre en avant des chefs militaires sans leur donner les

moyens de remplir leur mission. A tous les momens de cette malheureuse expédition, la vérité a sauté aux yeux des observateurs désintéressés. Après la mort de l'infortuné Rivière, comme après l'échauffourée de Bac-Lé, on a signalé le danger; on n'a cessé de dire, de répéter que les renforts arrivaient toujours trop tard, que si, à l'origine, il y avait eu quelques milliers d'hommes, bien des complications auraient été sans doute prévenues, que si, l'an dernier, il y avait eu vingt ou vingt-cinq mille hommes, on aurait été vraisemblablement en mesure de trancher ou de dominer les difficultés. Même dans ces derniers temps, après l'envoi de forces nouvelles qui étaient encore insuffisantes, il était trop clair que nos généraux étaient à chaque instant arrêtés, contrariés dans leurs opérations parce qu'ils manquaient d'hommes. Ils ne demandaient pas de renforts, dit-on; c'est leur situation tout entière qui les réclamait! On pouvait le voir et le savoir; mais il y a mieux. Dès le début, il y a deux ans, un diplomate qu'on a étourdiment désavoué, M. Bourée, adressait au gouvernement une lettre presque prophétique où il le prévenait de tout ce qui arrive aujourd'hui. M. Bourée disait nettement qu'on ne savait pas ce qu'on entreprenait, qu'on allait à une guerre des plus graves, qu'on aurait sur les bras des masses considérables qui tiendraient tout le pays, qui envelopperaient nos colonnes et entraveraient leurs mouvemens; il ajoutait que, si on pouvait compter d'abord sur de faciles succès, « la lutte prendrait bientôt un caractère plus sérieux, à mesure que des contingens exercés arriveraient du nord, pourvus d'armes à tir rapide et d'une excellente artillerie. » Certes les avertissemens n'ont pas manqué. Qu'a-t-on fait cependant? On n'a rien écouté. On a laissé nos généraux se débattre; on leur a mesuré les renforts, pour ne pas désobliger ou effrayer les électeurs; on a caché la vérité au parlement pour avoir sa complaisance; et le résultat est qu'on se réveille aujourd'hui en face d'un échec qui met la vérité toute nue sous les yeux du pays, dont l'unique coupable est la plus imprévoyante des politiques.

Et maintenant comment sortir de là? A quelles résolutions va-t-on s'arrêter pour le bien et l'honneur de la France? Il y a deux ordres de faits dans cette situation qui vient de se déclarer, d'éclater en quelque sorte à tous les yeux. Avant tout, sans plus de retard, il faut songer à cette armée qui combat au loin et aux conditions inégales, difficiles, précaires où elle se trouve, où elle peut avoir à subir des épreuves nouvelles. L'obligation qui domine toutes les autres est de secourir cette armée, de maintenir l'ascendant de notre drapeau à tout prix, sans rien négliger, sans marchander les forces et les subsides. Sur ce point, les mesures les plus pressantes paraissent déjà prises, ou du moins résolues. Un crédit de 200 millions est demandé aux chambres, et au ministère de la guerre tout serait préparé pour l'expédition de contingens qui formeraient cette fois une véritable armée. On vient

de voir par une cruelle expérience ce que coûtent les demi-mesures; il n'y a plus aujourd'hui qu'à se décider virilement. C'est le premier point; mais il y avait aussi évidemment une autre question qui ne pouvait être éludée, qui était dans tous les esprits, celle de la responsabilité du gouvernement qui a préparé au pays ces amertumes. Cette question, elle a été tranchée dès la première entrevue du cabinet avec le parlement. A peine la chambre a-t elle été réunie hier, le ministère n'a pas eu longtemps à attendre; il a été exécuté sur l'heure dans la personne du président du conseil, qui n'a plus eu qu'à porter sa démission à l'Élysée, à M. le président de la République, qui n'est pas l'homme le moins embarrassé de France en ce moment. Le ministère est tombé, a disparu pour ainsi dire sous le poids de ses fautes. La question est jugée. Seulement, ce serait une étrange méprise de se figurer qu'il suffirait de mettre à la place de M. Jules Ferry un autre président du conseil avec de nouveaux ministres ou même avec quelques-uns des ministres d'hier pour dénouer cette crise. C'est là justement la difficulté. Si on ne se décide pas à changer d'idées et de système, à porter au gouvernement un esprit nouveau, un sentiment supérieur des intérêts publics, on est condamné d'avance à ne rien faire, — si ce n'est peut-être à préparer au pays de plus dangereuses complications, des humiliations nouvelles.

Auprès de ces cruels incidens qui émeuvent la France depuis quelques jours, nos petits conflits, les médiocres agitations et les tactiques de nos partis pâlissent singulièrement, on en conviendra. Qu'en est-il de tout cela, et du conflit qui a existé un moment entre le sénat et la chambre des députés pour le budget, et de cette réforme ou de cette prétendue réforme électorale qui vient d'être discutée, votée au Palais-Bourbon? Il est certain tout d'abord que cette question des prérogatives financières du sénat qui s'est récemment agitée, qui a mis en présence les deux assemblées, avait une assez sérieuse importance, qu'elle touche en réalité à toute la politique. Elle s'était engagée dans les termes les plus simples. Le sénat, on le sait, avait cru devoir rétablir modestement, sans aucune apparence de défi, dans le budget, un certain nombre de crédits affectés aux services des cultes et supprimés sommairement, sans plus de façon, par la majorité républicaine de la chambre des députés. Il l'a fait parce qu'il était dans son droit et dans son rôle, parce que tant que le concordat règle les rapports de l'église et de l'état, il n'est pas permis de le subordonner à des passions de secte, et tant que des lois existent, il n'est pas permis de les éluder par d'indignes subterfuges, par des suppressions ou des réductions de crédits. C'était une œuvre de sagesse, de prévoyance politique : les républicains du Palais-Bourbon, quand ils ont eu à examiner de nouveau le budget modifié au Luxembourg, n'ont cependant voulu rien entendre. Ils se sont hâtés de biffer impitoyablement à peu près tout ce qu'avait

fait le sénat, revendiquant une sorte d'omnipotence sur les finances publiques. On leur offrait une occasion de rentrer dans le droit, dans l'équité; ils ont répondu en renvoyant le budget tel qu'ils l'avaient préparé avec leurs passions de secte. Que restait-il à faire? Oh! vraiment c'était bien simple pour les conseillers et les théoriciens de toutes les défaillances, de toutes les abdications. Il s'est trouvé au Luxembourg, dans la commission, parmi les nouveaux sénateurs qui avaient à faire leur début, et même dans le gouvernement, des hommes de bonne composition qui se sont efforcés de persuader au sénat qu'il n'avait, pour son propre intérêt, qu'à se soumettre, s'il ne voulait pas être obligé un jour ou l'autre de se démettre. Quoi donc! la chambre après tout n'avait-elle pas montré son bon esprit, sa magnanimité en consentant à ne pas écarter par la question préalable les propositions sénatoriales, en condescendant à examiner ces propositions? Elle n'était pas allée, il est vrai, jusqu'à les accepter; elle n'avait pas refusé de les discuter! Elle avait par cela même reconnu les droits du sénat; ce que le sénat avait de mieux à faire maintenant était de se contenter de cette marque généreuse de déférence et de se résigner! Oui, sans doute, il y a encore des républicains qui veulent bien consentir à reconnaître les droits du sénat, — à la condition que le sénat n'use pas de ces droits, qu'il reste une assemblée de consultation dont on se passera quand on voudra. C'est là ce qu'on appelle respecter la dignité des institutions!

Que le sénat, animé d'un esprit de conciliation, eût cédé au conseil de ne point insister jusqu'au bout sur quelques-uns des crédits contestés, c'était encore admissible; mais il y avait quelques points sur lesquels, dans l'intérêt même de la dignité d'un régime libre, il pouvait et devait résister, sans crainte d'être désavoué par le pays. Des lois existent, elles ont créé régulièrement, solennellement des services, des institutions. Si l'on ne veut plus de ces lois, qu'on les abroge; mais on n'a vraiment pas le droit de les suspendre, de les mettre en état de sommeil, comme on l'a dit, par un acte sommaire, par un article de budget. Et voyez à quelles anomalies on s'expose. Les facultés de théologie n'ont plus de crédits dans le budget; elles ne cessent pas néanmoins d'avoir une existence légale, et elles sont même toujours représentées au conseil supérieur de l'instruction publique. C'est là tout simplement ce qu'on peut appeler une véritable anarchie introduite dans les institutions et dans les rapports des pouvoirs publics!

C'était cependant pour l'assemblée du Luxembourg une bonne occasion de montrer sa raison politique, de prendre son rôle dans le jeu des institutions, en alliant à la prudence, au besoin à l'esprit de conciliation, la fermeté sur les points où il n'y avait pas à transiger, où il n'y avait qu'à ramener tout le monde au respect de la loi. Le sénat a maintenant une autre occasion de prouver qu'il existe, d'exercer son

droit d'amendement et de revision : c'est cette éternelle affaire du scrutin de liste que la chambre des députés vient d'expédier, qui n'a pas eu le privilège de passionner, d'intéresser l'opinion, parce qu'en définitive dans cette discussion assez artificielle et assez froide il n'y a rien de nouveau, rien de sérieux; il n'y a que des déclamations de parti ou de médiocres calculs. Assurément on aurait compris que des législateurs prévoyans eussent la pensée d'organiser ce redoutable élément qui s'appelle le suffrage universel, non pour en éluder ou en diminuer l'autorité par des subterfuges, mais pour en régler la puissance et en moraliser l'action; on aurait compris que des politiques éclairés, réfléchis eussent étudié les moyens de mettre la vérité et la sincérité dans les élections, d'assurer cette représentation des minorités qui a été admise dans la plupart des pays, en Angleterre comme en Italie, en Belgique comme en Espagne, et qui n'existe pas en France. On aurait compris, en un mot, un acte de législation sérieuse, mûrie, qui aurait mérité réellement de s'appeler une réforme électorale. Malheureusement c'est là ce dont la chambre semble s'être le moins préoccupée. Elle a couru à travers cette discussion sans s'arrêter, sans se demander si elle ne faisait pas tout simplement une œuvre d'imprévoyance et d'incohérence. La chambre des députés a voté le scrutin de liste un peu par une sorte de superstition banale, parce qu'elle a cru le trouver dans de prétendues traditions républicaines, parce qu'elle l'a vu inscrit dans l'héritage de M. Gambetta; elle l'a voté aussi par toute sorte d'autres raisons, par un sentiment de malaise, parce qu'elle n'a pas osé faire autrement, parce qu'on a développé devant elle toutes ces théories des grandes manifestations du suffrage universel, des grands courans d'opinion, des vastes programmes républicains qui ne sont possibles qu'avec le vote collectif par grandes fractions de la population française.

Eh! sans doute, nous ne le méconnaissons pas, le scrutin de liste a sa valeur comme instrument politique, surtout dans certaines circonstances. Qu'on ne s'y méprenne pas trop cependant. Le scrutin de liste, qui n'est qu'un plébiscite plus ou moins déguisé, à peine atténué, n'est pas précisément le mode de suffrage des temps réguliers, des régimes établis et fixés. C'est un procédé des temps de crises, des momens troublés, où l'on cherche avant tout un moyen, une force pour redresser une situation faussée, et ceux qui proposent aujourd'hui de revenir au scrutin de liste, au risque de quelques aventures de plus, ne s'aperçoivent pas qu'ils font un singulier aveu. Qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, ils commencent par rendre témoignage contre toute la politique de ces dernières années; ils avouent que l'expérience républicaine n'a pas réussi, que rien n'est fondé, qu'on n'est pas sorti de l'ère des crises, que le moment est venu de tenter un nouvel effort, de chercher un autre procédé pour relever l'honneur

et le crédit passablement endommagés de la république. L'aveu est certes précieux de la part de ceux qui le font. Le mal existe, cela n'est pas douteux, et s'il ne faut, pour le guérir, qu'un nouveau mode de vote, rien de plus simple, rien de plus facile; mais que fait-on pour que ce scrutin de liste, auquel on a recours comme à un remède souverain, ait quelque efficacité, pour que cette réforme électorale à laquelle on se rattache puisse avoir une influence salutaire? On fait justement tout ce qu'il faut pour que le remède ne soit que l'aggravation du mal. On ne se préoccupe nullement des conditions sérieuses d'équité et de vérité dans une grande consultation populaire. Il s'agit avant tout de profiter du scrutin de liste, de choisir les combinaisons les plus favorables à un intérêt de parti, à la prépondérance républicaine.

Rien ne le prouve mieux que ce qui est arrivé au sujet de la fixation du nombre des députés par département. Il y avait deux systèmes en présence. M. le marquis de Roys, énergiquement appuyé par M. Ribot, proposait de fixer le nombre des députés d'après le chiffre des électeurs inscrits, ce qui était simple, rationnel et précis. Les radicaux, auxquels s'est ralliée la majorité républicaine, ont voulu que le nombre des députés fût déterminé d'après le chiffre de la population. Or ce chiffre de la population est essentiellement variable, équivoque et trompeur. Il comprend des élémens de toute sorte, les militaires qui ne font que passer, les aliénés, les repris de justice, même les étrangers. Paris a près de deux cent mille étrangers, d'autres départemens en ont plus de deux cent mille : de sorte que tous ces étrangers, Allemands, Anglais, Italiens, Espagnols ou Belges, qui n'ont pas le droit de vote, mais qui comptent dans le dénombrement de la population, concourent par le fait à déterminer l'importance de la représentation d'un département. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'en Afrique les Arabes, qui sont pourtant sujets français, ne sont pas comptés. Pourquoi cette différence? Parce qu'on ne s'inquiète pas des Arabes, tandis que les départemens où les étrangers affluent sont précisément ceux où les radicaux se croient assurés de la victoire et veulent avoir quelques députés de plus. C'est là ce qu'on appelle une réforme électorale bien entendue! C'est là ce qui a été voté, d'accord avec le gouvernement, et ce qui peut devenir la loi nouvelle, — à moins que le sénat, usant de son droit de revision, ne se décide à déclarer que les Français seuls peuvent concourir à déterminer l'importance de la représentation française. De tout cela, cependant, que sortira-t-il? Il ne faut pas l'oublier au début d'une nouvelle expérience: le scrutin de liste, quelques efforts qu'on fasse pour le diriger, pour le plier à des combinaisons, à des intérêts de parti, et même pour le fausser dans l'application, est un peu le régime des coups de vent et de l'imprévu. Aux temps où il a régné, il a souvent trompé tous les calculs, déjoué

toutes les habiletés et échappé à toutes les pressions. Encore une fois, il ménage peut-être à ceux qui l'ont voté plus d'une surprise, et ce serait une étrange prétention de dire d'avance ce qu'il peut produire, surtout dans des momens où le pays serait sous le coup de vives et pénibles impressions, où la France se sentirait par trop excédée d'une politique qui ne lui a procuré jusqu'ici que des mécomptes, des charges nouvelles, avec le spectacle de toutes les médiocrités agitatrices.

Si les affaires de l'Europe sont souvent si embrouillées et si obscures par elles-mêmes, sur le vieux sol de l'Occident, qu'est-ce donc lorsqu'elles se compliquent de toutes ces questions qui, depuis quelque temps, ont envahi la politique? On dirait que les gouvernemens n'ont d'autre souci que d'ajouter des difficultés nouvelles aux difficultés déjà assez graves qui naissent d'une série de bouleversemens européens, qu'ils tiennent à se donner de l'occupation ou des émotions avec ces conquêtes et ces expéditions lointaines devenues la passion du jour. — C'est la loi du monde, dit-on. Les vieilles nations ont un besoin irrésistible de se répandre, de porter au loin leur activité et leur industrie. La civilisation déborde sur la barbarie et va transformer les îles, les continens occupés jusqu'ici par des peuplades sauvages ou par des races dégradées. S'il y a aujourd'hui des luttes à soutenir, des sacrifices à accepter, on prépare de nouveaux débouchés au commerce, de nouveaux théâtres au génie humain. — C'est possible, l'avenir en décidera. On saura plus tard ce qui sortira pour l'Europe de ce mouvement d'expansion poursuivi à la fois sur tous les points du globe, au cœur de l'Afrique, sur les bords inconnus du Niger et au Tonkin, sur les frontières de la Chine, au Soudan et dans les régions centrales de l'Asie. Pour le moment, tout cela reste assez énigmatique et passablement périlleux. On est un peu à la merci de l'imprévu, au milieu de tous ces problèmes qu'on a soulevés et des incidens qui se pressent, qui mettent à l'épreuve toutes les alliances. Les antagonismes, pour se déplacer, pour se transporter au loin, n'en sont pas moins vifs, les conflits naissent d'eux-mêmes, et il y a des instans où, entre de grands gouvernemens poussés par une sorte de force des choses, mis subitement en présence sur une frontière inconnue, la paix semble tenir à un fil. Le cabinet de Londres en fait l'expérience avec ce différend anglo-russe qui vient de s'élever tout à coup en pleine Asie, aux confins de l'Afghanistan, et qui est un des plus récens, un des plus graves épisodes de cette étrange phase que nous traversons.

L'Angleterre est certainement aujourd'hui une des nations les plus embarrassées, les plus engagées, par la multiplicité de ses intérêts dans toutes les parties du monde, par des traditions de prépondérance auxquelles elle ne peut pas ou ne veut pas renoncer. Elle s'est trouvée depuis quelque temps aux prises avec des difficultés sérieuses qu'elle aurait pu prévenir avec un peu plus de clairvoyance, qu'elle

s'est créées le plus souvent par ses indécisions et ses contradictions. L'Angleterre, cela n'est pas douteux, a éprouvé en Égypte une série de mécomptes militaires et diplomatiques assez cuisans pour son orgueil, et elle a eu de plus, tout récemment, l'ennui d'être en querelle avec M. de Bismarck, qui n'entend pas être contrarié sur sa politique coloniale. Le cabinet de Londres, il est vrai, s'est tiré à demi de ce mauvais pas en se hâtant de faire sa paix avec le chancelier d'Allemagne, de regagner les bonnes grâces de M. de Bismarck, et, d'un autre côté, s'il n'a pas réparé encore les échecs militaires de la campagne du Soudan, il a réussi enfin à conclure avec les grandes puissances de l'Europe une convention préparée depuis bien des mois pour le règlement des affaires financières de l'Égypte. Sur ce point, il a fait des concessions nécessaires, il en a obtenu des autres cabinets. L'esprit de conciliation a prévalu : la convention qui règle ces conditions nouvelles de la dette égyptienne, qui maintient les droits de contrôle de l'Europe est le prix de ces bonnes dispositions, et, de plus, il a été convenu qu'une conférence, qui se réunit en ce moment même à Paris, aurait la mission « d'établir le régime définitif destiné à garantir en tout temps et à toutes les puissances le libre usage du canal de Suez. » De ce côté du moins, la question est à peu près tranchée, et le chef du cabinet, M. Gladstone, a même obtenu, non sans quelque peine, il est vrai, du parlement la sanction de l'œuvre de diplomatie qu'il a négociée avec l'Europe ; mais tandis que l'Angleterre en finissait avec cette partie des difficultés qu'elle a en Égypte, elle se trouvait subitement engagée dans cet autre conflit des frontières de l'Afghanistan, qui n'a point, certes, moins d'importance pour ses intérêts, pour sa domination dans l'Inde, et qui a pris en peu de jours un assez inquiétant caractère.

Ce n'est point sans doute que cette querelle des deux grandes puissances asiatiques qui se rencontrent aujourd'hui face à face ait précisément rien de nouveau. Elle existe depuis longtemps, et la marche des choses ne fait nécessairement que l'accentuer et l'aggraver. Un des plus brillans officiers de l'armée anglaise tué récemment dans un des combats livrés sur le Nil, le colonel Burnaby, qui avait fait, il y a quelques années, un voyage fort aventureux dans l'Asie centrale et qui en a raconté les péripéties sous le titre d'*une Visite à Khiva*, disait, non sans un certain sentiment d'anxiété, dans sa relation : « Quand donc les limites de l'empire russe seront-elles atteintes? Où seront-elles fixées? Sera-ce à l'Himalaya ou à l'Océan-Indien?.. » C'est justement l'art de la Russie de s'avancer depuis bien des années au centre de l'Asie, sans s'arrêter, sans dévier, et de ne jamais fixer le point où son ambition reconnaît des limites. Elle s'est toujours étudiée à déguiser sa marche et à n'avouer ses conquêtes que lorsqu'elles étaient accom-

plies. C'est ainsi qu'elle est allée à Khiva, à Merv, dans le Turkestan, s'avançant par degrés vers l'Afghanistan, organisant et reliant ses postes à mesure qu'elle gagnait du terrain, établissant sans bruit sa domination, ralliant les tribus asiatiques par une faculté rare de captation et d'assimilation. Plus d'une fois l'Angleterre s'est émue des expéditions russes, des progrès incessans de cette patiente conquête; elle s'est surtout alarmée lorsque la Russie a paru menacer la ville d'Hérat, que les Anglais considèrent comme une des clés de leur empire des Indes. A plusieurs reprises, il y a eu des négociations pour arriver à une certaine délimitation, à l'établissement d'une zone neutre séparant les possessions britanniques de la Russie, et il y a eu même entre Londres et Saint-Pétersbourg un accord diplomatique, qui n'avait, il est vrai, ni précision, ni sanction, qui maintenait du moins la paix. Par suite de quels incidens la question, qui paraissait sommeiller entre les mains des diplomates, s'est-elle réveillée subitement et a-t-elle pris, il y a quelques jours, un caractère tout à fait aigu? Une nouvelle commission avait été nommée l'an dernier par les deux gouvernemens pour arriver définitivement à la délimitation poursuivie depuis si longtemps. C'était un préliminaire : les contretemps n'ont pas tardé à se produire. La négociation s'est embarrassée de propositions et de contre-propositions plus ou moins spécieuses. Un petit corps de mille hommes expédié par le vice-roi des Indes à Caboul, sous les ordres du général Lumsden, a tout compliqué par une apparence de démonstration militaire. Pendant ce temps, l'émir de Caboul, qui est le protégé de l'Angleterre, qui évidemment suit les inspirations de sa suzeraine, faisait occuper Penjdeh, qui est justement un point contesté de la frontière, qui, d'après les cartes anglaises elles-mêmes, serait en territoire turcoman. La Russie, à son tour, a répondu en se portant en avant, en faisant occuper Pouli-Khatoum, qui est aussi un point contesté, qui passe pour appartenir au territoire afghan. Par ce double mouvement, l'intervention de la force prenait brusquement le pas sur les négociations de la diplomatie, mettant la Russie en présence, non de l'émir qui n'est rien ici, mais de sa puissante protectrice, l'Angleterre. Ce n'est qu'il y a assez peu de temps que ces faits ont retenti à Londres, qu'ils ont ému l'opinion anglaise, troublé le parlement, et qu'ils sont devenus un embarras des plus graves pour le ministère, placé dans l'alternative de subir la démonstration russe ou de relever le défi en prenant résolument parti pour un remuant vassal. La situation était certes critique.

Au premier moment, on est allé au plus pressé. Il n'était point évidemment admissible qu'un incident qui n'avait rien d'irréparable pût mettre, sans plus de réflexion, les armes dans les mains de deux grandes puissances. Le ministère anglais s'est hâté d'en appeler à

Saint-Pétersbourg, et par un accord ou arrangement auquel on n'a pas même réussi à donner un nom, la Russie a promis de rester tranquille dans la position qu'elle a prise, à la condition toutefois que les troupes de l'émir ne feraient, de leur côté, aucun mouvement ou qu'il ne surviendrait aucune circonstance extraordinaire. L'accord était assurément bien peu sérieux, bien peu décisif, il n'impliquait aucune garantie, et M. Gladstone lui-même a laissé naïvement entrevoir ce qu'il en pensait. Lorsque le chef du cabinet a été interrogé dans le parlement, lorsqu'il a été pressé de s'expliquer sur la nature, sur la durée éventuelle d'un acte qui n'est point un acte, qui n'est qu'un échange d'impressions du premier instant entre deux gouvernemens, il a fini par répondre, non sans quelque impatience, que le compromis durerait ce qu'il pourrait. On s'est tenu pour suffisamment éclairé par la réponse ! Ce n'était évidemment qu'un moyen de gagner du temps ; une négociation plus sérieuse s'est ouverte aussitôt pour en revenir à des procédés moins sommaires ou plus réguliers, au projet de délimitation pacifique par une commission représentant les deux puissances. L'Angleterre, sous prétexte d'entrer en explications au sujet d'une ancienne dépêche russe, a envoyé une note à Saint-Pétersbourg ; la Russie a promis de répondre, elle a commencé par prendre son temps. En réalité, la situation, après avoir passé en quelques jours par toute sorte de phases, reste assez critique ; elle s'est même peut-être aggravée. Qu'est-il arrivé, en effet ? L'opinion anglaise a fini par se passionner singulièrement, par accepter avec résolution l'idée d'une lutte pour la défense de l'empire britannique menacé d'un péril évident en Asie, et le gouvernement lui-même, tout en négociant, ne laisse pas de subir la pression de l'opinion. Déjà des forces militaires d'une certaine importance ont été dirigées sur les frontières aux Indes, et un acte tout récent de la reine rappelle une partie des réserves de l'armée sous les drapeaux. La Russie, de son côté, n'entend pas non plus être prise au dépourvu et ne reste pas inactive ; elle fait ses mouvemens et rassemble des troupes : de sorte que la négociation se poursuit au bruit de ces armemens préliminaires qu'on exagère même peut-être un peu. Ce qui complique vraiment les choses, c'est que dans ces contrées où domine la force, les deux puissances sont également obligées, jusqu'à un certain point, pour leur propre sûreté, de ne rien faire qui ressemble à une retraite ou à une faiblesse. Si l'Angleterre rappelle l'émir de Penjdeh, elle risque de perdre son prestige, non-seulement dans l'Afghanistan, qui peut lui échapper, mais dans tout son empire ; si la Russie quitte ses positions et recule, elle perd son ascendant sur les Turcomans. C'est par ces raisons, aussi bien que par des armemens toujours dangereux, que la situation est devenue et reste peut-être assez grave.

Faut-il en conclure que la guerre est nécessairement sur le point

d'éclater, qu'on va voir, dès maintenant, se débattre, par les armes, le vieux différend de la Russie et de l'Angleterre dans des régions où elles s'observent depuis longtemps, où elles sont probablement destinées à se rencontrer quelque jour? Les deux puissances y réfléchiront sans doute, avant de verser leur sang pour se disputer la possession de contrées inhabitées qui ne leur sont pas absolument nécessaires. L'Angleterre a, sans contredit, des forces considérables, elle a bien des moyens d'attaquer la Russie, et l'unanimité avec laquelle tous les partis offrent en ce moment leur appui au gouvernement pour la défense de l'empire est certainement une garantie de puissance pour elle; mais que gagnerait-elle à une guerre peut-être assez longue, assurément meurtrière et ruineuse? Fût-elle victorieuse, elle ne pourrait pas poursuivre bien loin les Russes, qui garderaient toujours de fortes positions en Asie et en seraient quittes pour attendre l'occasion d'un retour offensif. La Russie, de son côté, n'est point vraiment intéressée à pousser les choses aux dernières extrémités. A-t-elle pour l'avenir de plus vastes desseins, l'ambition de conquêtes plus étendues dans l'Inde? C'est possible. Pour le moment, elle ne paraît pas même avoir des vues sur l'Afghanistan; les annexions partielles qu'elle convoite ne valent pas une querelle sanglante et périlleuse. Entre les deux puissances il peut donc y avoir des malentendus, des froissemens d'orgueil, des jalousies de domination, des difficultés pour arriver à une délimitation qu'elles sont également intéressées à établir entre elles; il y a aucune raison décisive, impérieuse, qui puisse, encore aujourd'hui, déterminer une guerre terrible, et tant que le dernier mot n'est pas dit, il n'y a point à désespérer de la prudence de deux grands gouvernemens qui ont l'un et l'autre de si sérieux, de si nombreux intérêts à ménager ou à sauvegarder.

Ce n'est point la première fois que l'Angleterre et la Russie ont des querelles, même des querelles acerbes, pour ces frontières toujours indécises, toujours disputées; elles peuvent faire encore ce qu'elles ont déjà fait d'autres fois, elles peuvent continuer à se supporter en prolongeant une trêve dont elles n'ont ni l'une ni l'autre à souffrir. Les deux puissances sont probablement destinées à vivre longtemps ensemble en Asie, avant d'en venir à des extrémités redoutables pour ceux qui les provoqueraient, dangereuses pour la paix européenne elle-même, — et, dans tous les cas, avant qu'on en vînt là, il se produirait vraisemblablement quelque médiation assez autorisée pour se faire écouter. M. de Bismarck, qui parle si souvent de la paix, suggérerait sans doute, s'il ne l'a déjà fait, à l'empereur Guillaume la pensée d'intervenir en conciliateur dans un démêlé qui pèse encore, à l'heure qu'il est, sur l'Europe.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE

Notre marché a lutté avec une ténacité et une énergie des plus remarquables pour ne pas se laisser influencer par le marché anglais. Au milieu du mois, le 3 pour 100 était encore au-dessus de 82 francs (coupon non détaché) et le 4 1/2 au-dessus de 110 francs, alors que les consolidés étaient tombés à 97 1/4 et les fonds russes cotés à des cours de panique à Londres et à Berlin.

Cette situation anormale et précaire s'est prolongée jusqu'aux approches de la fin du mois. Elle ne pouvait se terminer que par un étranglement du découvert à Londres ou par une violente rupture d'équilibre chez nous, la spéculation à la hausse n'ayant pu soutenir jusqu'à ce moment ses positions si aventureuses que par une dépense d'efforts quotidiens qui devait se trouver épuisée par la force des choses au premier jour, même en dehors de toute intervention des événemens.

La liquidation de Londres a démontré qu'il serait chimérique de penser à un étranglement du découvert anglais. Le parti de la baisse a triomphé là avec une facilité dont on ne tarda pas à ressentir ici le premier contre-coup. Les rentes ont commencé à fléchir avec l'Italien, le Turc, le Hongrois, l'Unifiée et la Banque ottomane, c'est-à-dire avec tout le groupe de valeurs dont les fluctuations sont principalement déterminées par les tendances et les mouvemens de Londres et de Berlin.

Il était dès lors assez manifeste que nos haussiers auraient fort à faire pour empêcher que la liquidation de Paris ne ressemblât à celle de Londres. Ils ne désespéraient cependant point d'y réussir, à la faveur du vote des conventions financières égyptiennes par le parlement anglais et de la réunion à Paris, le 30 mars, des délégués des puissances européennes, chargés d'étudier les questions relatives à la liberté du passage à travers le canal de Suez. Mais il fallait encore que les informations concernant le conflit anglo-russe devinssent rapidement plus satisfaisantes et surtout qu'aucun événement imprévu ne surgît avant la liquidation. Peut-être encore, avec tous ces élémens favorables, les haussiers n'auraient-ils pu lutter plus longtemps contre les effets du désarroi de la place de Londres.

Ces espérances, en tout cas, se sont brusquement évanouies. La nouvelle d'un échec au Tonkin a surpris d'abord les haussiers au moment même où le ton des journaux anglais et la précipitation des préparatifs belliqueux en Angleterre et en Russie faisaient redouter l'explosion subite d'une grande guerre. Aussi les cours étaient-ils déjà sensiblement plus faibles samedi, le 3 pour 100 ayant reculé à 80 et le 4 1/2 à 109.45. Mais une dépêche du général Brière de l'Isle et les déclarations faites samedi à la chambre des députés par le président du conseil semblaient devoir rassurer l'opinion publique un moment alarmée. C'est alors qu'est survenue la triste nouvelle que nos troupes au Tonkin étaient en pleine retraite sur le Delta, que le général de Négrier était grièvement blessé et que le commandant en chef *espérait* pouvoir défendre les places fortes.

Émotion générale et profonde, graves résolutions à prendre, demande de 200 millions de francs pour l'envoi de trente à quarante mille hommes en Chine, interpellation à la chambre, chute du ministère Ferry, voilà ce qui apparaissait hier à la spéculation parisienne comme le corollaire inévitable et immédiat des funestes événemens dont le Tonkin venait d'être le théâtre. Il n'y avait plus à songer à une défense des cours pour la liquidation. On a laissé le marché tomber à peu près d'un seul coup au niveau où la nouvelle situation devait les établir. La rente 3 pour 100 a, dans cette seule bourse, baissé de plus de 3 francs. Voici d'ailleurs, à quinze jours d'intervalle, les prix comparés de nos trois fonds publics :

	14 mars.	30 mars.	
Rente 3 pour 100.	82.20	76.65 (ex. c.)	— 5.55
Rente amortissable.	83.75	79.30	— 4.45
Rente 4 1/2.	110.12	107.30	— 2.82

Un coupon trimestriel de 0 fr. 75 a été détaché le 16 courant sur le 3 pour 100, ce qui ramène à 4 fr. 80 l'écart en baisse sur ce fonds.

Les rentes étrangères ont subi dans des proportions variables l'effet de ce brusque revirement dans les allures de notre marché.

	14 mars.	30 mars.	
Italien.	97.40	95.37	— 2.02
Extérieure.	61.62	60.»»	— 1.62
Turc	17.92	16.80	— 1.12
Hongrois.	81.50	79.75	— 1.75
Russe 1873.	94.50	92.50	— 2.»»
Unifiée.	342.»»	336.»»	— 6.»»

Les titres de nos principales sociétés de crédit avaient bénéficié depuis le commencement du mois d'une velléité de retour du public

vers ces valeurs, autrefois favorites, mais si complètement négligées depuis le krach. La baisse d'hier a sévi avec rigueur sur ce groupe, où la hausse était encore trop récente pour que la spéculation n'y eût pas beaucoup plus de part que le placement.

	14 mars.	30 mars.	
Banque de France	5.220	5.100	— 120
Crédit foncier	1.375	1.307	— 68
Banque de Paris	795	717	— 77
Banque d'Escompte.	577	537	— 40
Crédit lyonnais.	557	517	— 40
Société générale	477	455	— 22
Banque Franco-Égyptienne .	522	495	— 27
Banque des Pays Autrichiens	473	465	— 8
Banque Ottomane	607	577	— 30

La Banque de France présente à son compte de profits et pertes, pour la partie déjà écoulée du premier semestre, une diminution de près de 2 millions sur le chiffre de la période correspondante de 1884. La baisse de la Banque de Paris n'est pas due seulement à l'influence des tendances générales, mais surtout à la fixation à 35 francs du dividende de 1884. L'année dernière, le dividende avait été de 50 francs. On ne saurait attendre d'un titre de banque, même aussi justement estimé et bien classé que l'action de la Banque de Paris, un rendement inférieur à 5 pour 100. Si l'on tient compte de l'impôt, la Banque de Paris devrait donc reculer encore et s'établir au-dessous de 700 francs.

La Société générale a tenu samedi son assemblée générale. On y a révélé aux actionnaires que le portefeuille de titres de la société était toujours évalué aux prix anciens et qu'il fallait s'attendre, de ce côté, à des mécomptes d'une certaine importance. Le Crédit lyonnais et la Banque Franco-Égyptienne étaient entre les mains de la spéculation : de là une chute rapide, que n'a pas subie l'action du Comptoir d'escompte, sur laquelle il ne se fait guère que des transactions au comptant. La baisse de l'Italien et des Chemins méridionaux devait avoir pour conséquence celle de la Banque d'escompte. La Banque des Pays Autrichiens distribuera 14 fr. 50 par titre à ses actionnaires pour 1884, comme elle l'avait fait pour 1883.

La Banque ottomane a suivi les tendances du marché de Londres. Le bruit a circulé avec persistance que, par suite des résultats très peu satisfaisans de la Régie des tabacs turcs pour 1884, le dividende de la Banque serait inférieur à 20 francs, ou tout au moins ne dépasserait pas ce chiffre.

La spéculation commençait à s'occuper des actions des chemins de fer malgré la persistance des diminutions de recettes. Ce groupe a payé un assez large tribut à la réaction.

	14 mars.	30 mars.	
Lyon.	1.262	1.242	— 20
Nord.	1.650	1.605	— 45
Orléans.	1.368	1.330	— 38
Midi.	1.165	1.147	— 18
Est.	791	780	— 11
Ouest.	872	860	— 12
Autrichiens.	631	625	— 6
Lombards.	302	291	— 11
Nord de l'Espagne. . . .	530	518	— 12
Saragosse.	391	390	— 1
Méridionaux.	703	687	— 16

Le dividende du Nord, pour 1884, est fixé à 64 francs. L'exercice 1883 avait donné 73 francs. L'action du Nord aurait dû baisser, même si le marché en général eût pu se maintenir à la hausse.

Parmi les valeurs industrielles, celles-là seulement ont baissé qui donnent lieu à des opérations de spéculation.

	14 mars.	30 mars.	
Action Suez.	2.125	1.990	— 135
Part civile	1.415	1.275	— 140
Gaz.	1.600	1.545	— 55
Panama.	495	475	— 20
Cie Franco-Algérienne. .	177	162	— 15
Messageries.	620	610	— 10
Transatlantique.	490	485	— 5
Voitures.	605	600	— 5

Le Gaz a tenu pendant cette quinzaine son assemblée générale annuelle. Le dividende voté s'élève à 76 fr. 50. Les bénéfices de 1884 ont été de 38 millions de francs, sur lesquels la ville de Paris prélève sa part, fort importante, puisqu'elle atteint cette année 12,700,000 fr.

Le marché du comptant a vu se produire, depuis quelques jours, d'importantes réalisations. La plupart des obligations des Chemins de fer ont baissé de 5 à 10 francs.

Le Crédit foncier de France émet le 9 avril 1 million d'obligations foncières remboursables en quatre-vingt-quinze ans et donnant lieu à un tirage de lots. Les fonds provenant de la dernière émission d'obligations sont complètement épuisés. Les prêts hypothécaires dépassent même de 40 millions les sommes encaissées sur les obligations en circulation et il existe en outre 75 millions de prêts autorisés par le conseil d'administration ou à l'étude en ce moment; aussi le Crédit foncier est-il obligé d'émettre un nouvel emprunt qui obtiendra certainement la faveur du public. Tout le monde connaît aujourd'hui les opérations du Crédit foncier, et il est inutile d'insister sur les garanties de sûreté offertes par cet établissement.

Le directeur-gérant : C. Buloz.